



# Le Groupe Banque TD présente ses résultats pour le deuxième trimestre de 2025

Rapport aux actionnaires • Trois mois et six mois clos le 30 avril 2025

L'information financière dans le présent document est présentée en dollars canadiens et repose sur les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque, préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), sauf indication contraire. Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Les résultats comme présentés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), en vertu des IFRS. Les mesures rajustées sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Événements importants » et à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » des sections « Notre rendement » ou « Rapport de gestion des secteurs d'activité de la TD » du présent document.

## POINTS SAILLANTS FINANCIERS DU DEUXIÈME TRIMESTRE en regard du deuxième trimestre de l'exercice précédent :

- Le résultat dilué par action comme présenté a été de 6,27 \$, par rapport à 1,35 \$.
- Le résultat dilué par action rajusté a été de 1,97 \$, par rapport à 2,04 \$.
- Le résultat net comme présenté a atteint 11 129 millions de dollars, comparativement à 2 564 millions de dollars.
- Le résultat net rajusté a atteint 3 626 millions de dollars, comparativement à 3 789 millions de dollars.

## POINTS SAILLANTS FINANCIERS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE, période de six mois close le 30 avril 2025 en regard de la période correspondante de l'exercice précédent :

- Le résultat dilué par action comme présenté a été de 7,81 \$, par rapport à 2,89 \$.
- Le résultat dilué par action rajusté a été de 3,99 \$, par rapport à 4,04 \$.
- Le résultat net comme présenté a atteint 13 922 millions de dollars, comparativement à 5 388 millions de dollars.
- Le résultat net rajusté a atteint 7 249 millions de dollars, comparativement à 7 426 millions de dollars.

## RAJUSTEMENTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE (ÉLÉMENTS À NOTER)

Les chiffres du résultat comme présenté pour le deuxième trimestre comprennent les éléments à noter suivants :

- Amortissement des immobilisations incorporelles acquises de 43 millions de dollars (35 millions de dollars après impôt ou 2 cents par action), comparativement à 72 millions de dollars (62 millions de dollars après impôt ou 4 cents par action) au deuxième trimestre de l'exercice précédent.
- Charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de Cowen de 34 millions de dollars (26 millions de dollars après impôt ou 2 cents par action), comparativement à 102 millions de dollars (80 millions de dollars après impôt ou 4 cents par action) au deuxième trimestre de l'exercice précédent.
- Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de First Horizon Corporation (FHN) de 47 millions de dollars (35 millions de dollars après impôt ou 2 cents par action), comparativement à 64 millions de dollars (48 millions de dollars après impôt ou 3 cents par action) au deuxième trimestre de l'exercice précédent.
- Restructuration du bilan aux États-Unis de 1 129 millions de dollars (847 millions de dollars après impôt ou 49 cents par action).
- Charges de restructuration de 163 millions de dollars (122 millions de dollars après impôt ou 7 cents par action), comparativement à 165 millions de dollars (122 millions de dollars après impôt ou 7 cents par action) dans le cadre d'un programme antérieur au deuxième trimestre de l'exercice précédent.
- Profit à la vente des actions de Schwab de 8 975 millions de dollars (8 568 millions de dollars après impôt ou 4,92 \$ par action).

**TORONTO**, le 22 mai 2025 – Le Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque ») a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour le deuxième trimestre clos le 30 avril 2025. Le résultat net comme présenté a atteint 11,1 milliards de dollars, en hausse de 334 % par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant la vente par la Banque de sa participation en actions restante dans The Charles Schwab Corporation (« Schwab »), et le résultat net rajusté s'est établi à 3,6 milliards de dollars, en baisse de 4 %.

« La TD a généré d'excellents résultats au cours du trimestre, grâce à de solides produits de négociation et produits tirés des comptes à honoraires dans les activités axées sur les marchés ainsi qu'à la croissance des dépôts et des prêts dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, a déclaré Raymond Chun, président et chef de la direction, Groupe Banque TD. La restructuration du bilan aux États-Unis suit son cours, et nous progressons sans relâche dans le cadre du redressement du programme de LCBA. Nous sommes en bonne position, à l'aube du deuxième semestre de l'exercice. Nous continuons de renforcer les capacités de la Banque en investissant dans l'expérience client, en améliorant nos capacités numériques et en simplifiant nos activités afin d'accroître la rapidité et l'excellence de notre exécution. »

## Les résultats du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont été portés par la croissance soutenue des volumes des prêts et des dépôts

Le résultat net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada s'est établi à 1 668 millions de dollars, en baisse de 4 % par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant les augmentations de la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par une hausse des produits. Les produits ont augmenté de 3 %, reflétant essentiellement la croissance des prêts et des dépôts.

Le sous-secteur des services bancaires personnels au Canada a, pour un autre trimestre, affiché une forte croissance par acquisition de clientèle, atteignant notamment un record au chapitre des ventes numériques courantes. Il a également connu un autre excellent trimestre en matière de croissance des activités de carte de crédit et de volumes de recommandations pour les activités de gestion de patrimoine et les services bancaires aux entreprises. Au cours du trimestre, le sous-secteur des services bancaires aux entreprises a connu une forte croissance des prêts commerciaux, a réalisé un nombre record de montages de prêts de détail pour le deuxième trimestre dans Financement auto TD et a acquis de nombreux clients dans les activités de services bancaires aux petites entreprises. De plus, Financement auto TD a obtenu le meilleur

résultat dans deux catégories du sondage 2025 de J.D. Power, qui évalue la satisfaction des concessionnaires en matière de financement au Canada, se classant au premier rang pour la satisfaction des concessionnaires à l'égard des prêteurs non exclusifs ayant un crédit non préférentiel ou préférentiel<sup>1</sup>.

### **Les Services bancaires de détail aux États-Unis ont poursuivi sur leur élan et ont continué de réaliser des progrès dans la restructuration du bilan**

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis pour le trimestre s'est élevé à 120 millions de dollars (89 millions de dollars américains), en baisse de 76 % (77 % en dollars américains), par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net s'est élevé à 967 millions de dollars (680 millions de dollars américains), en baisse de 19 % (23 % en dollars américains). Le résultat net comme présenté de la participation antérieure de la Banque dans Schwab pour le trimestre a été de 78 millions de dollars (54 millions de dollars américains), en baisse de 57 % (60 % en dollars américains), par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant la vente par la Banque de sa participation en actions restante dans Schwab au cours du trimestre.

Les Services bancaires de détail aux États-Unis, qui ne tiennent pas compte de la participation antérieure de la Banque dans Schwab, ont présenté un résultat net de 42 millions de dollars (35 millions de dollars américains), en baisse de 87 % (86 % en dollars américains) par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement l'incidence des activités de restructuration du bilan, l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, contrebalancés en partie par l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et par la charge liée à la cotisation spéciale de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net s'est établi à 889 millions de dollars (626 millions de dollars américains), en baisse de 13 % (16 % en dollars américains) par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, témoignant de l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, et de l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancés par une augmentation des produits.

Au cours du trimestre, les Services bancaires de détail aux États-Unis ont fait preuve de résilience et ont poursuivi sur leur élan grâce à la hausse des dépôts de particuliers pour un sixième trimestre de suite et à la croissance sur un an supérieure à 10 % des actifs dans le sous-secteur de la gestion de patrimoine aux États-Unis. Au cours du trimestre, TD Bank<sup>MD</sup>, America's Most Convenient Bank<sup>MD</sup>, a été classée au premier rang en Floride pour la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires de détail selon le sondage de 2025 de J.D. Power, qui évalue la satisfaction à l'égard des services bancaires de détail aux États-Unis<sup>2</sup>.

### **Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance a généré de solides résultats dans l'ensemble de ses activités diversifiées**

Le résultat net du secteur Gestion de patrimoine et Assurance s'est établi à 707 millions de dollars, en hausse de 14 % par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, grâce à une forte croissance des produits dans les deux sous-secteurs d'activité. La croissance de 12 % des produits ce trimestre reflète l'augmentation des primes d'assurance, la hausse de produits tirés des comptes à honoraires et l'augmentation des produits tirés des transactions.

Au cours du trimestre, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance a continué d'investir dans la mise en œuvre d'innovations centrées sur le client et d'afficher une croissance. Gestion de Placements TD (GPTD) a lancé le fonds TD Greystone Infrastructure iCapital Canada Access Fund, qui donne aux investisseurs de détail un accès à un portefeuille d'actifs directs liés aux infrastructures privées. GPTD a également ajouté à sa plateforme des actifs institutionnels nets de plus de 5 milliards de dollars, reflet de sa solidité en tant que plus grand gestionnaire d'actifs institutionnels au Canada parmi les cinq grandes banques. Les activités de Services privés, Gestion de patrimoine TD et de Planification financière, Gestion de patrimoine TD ont généré une forte croissance de l'actif net au cours du trimestre. En outre, TD Assurance a continué d'afficher une croissance des primes supérieure à 10 %, augmentant davantage sa part de marché<sup>3</sup>.

### **Le secteur Services bancaires de gros a généré des produits records, qui comprennent les honoraires liés à la vente par la TD de sa participation en actions restante dans Schwab**

Le résultat net comme présenté du secteur Services bancaires de gros pour le trimestre s'est établi à 419 millions de dollars, une hausse de 16 % par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant principalement une hausse des produits, en partie contrebalancée par les augmentations de la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts. Sur une base rajustée, le résultat net s'est établi à 445 millions de dollars, en hausse de 1 % par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les produits pour le trimestre se sont établis à un montant record de 2 129 millions de dollars, en hausse de 10 % par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement des augmentations des produits liés aux activités de négociation et des honoraires de prise ferme, y compris ceux liés à la vente par la Banque de sa participation en actions restante dans Schwab.

Au cours du trimestre, le secteur Services bancaires de gros a réalisé le plus important placement de titres convertibles à gestion individuelle aux États-Unis depuis 2020, témoignant de ses solides capacités et de son influence sur le marché. Le secteur Services bancaires de gros a été nommé le meilleur courtier de produits de base dans le palmarès de 2025 sur les produits de base d'Energy Risk, présenté par Risk.net, en reconnaissance de sa position de chef de file mondial, de sa fiabilité et de la confiance des clients.

### **Fonds propres**

Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la TD a été de 14,9 %.

### **Conclusion**

« Nous exerçons nos activités dans un contexte macroéconomique instable. En cette période d'incertitude, la TD est très bien capitalisée et prête à faire face à divers scénarios économiques. De plus, nous demeurons concentrés sur les besoins et les objectifs de nos clients, a ajouté M. Chun. Je tiens à remercier nos collègues pour leurs efforts soutenus visant à renforcer les capacités de la Banque et à préparer l'avenir. »

Le texte qui précède contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la section « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » à la page 4.

<sup>1</sup> Financement auto TD a reçu la note la plus élevée dans le segment de détail non exclusif non préférentiel et dans le segment de détail non exclusif préférentiel dans le cadre des sondages de J.D. Power 2024-2025 sur la satisfaction des concessionnaires en matière de financement au Canada, qui portent sur la satisfaction des concessionnaires canadiens à l'égard des fournisseurs de financement automobile. Visitez le site [jdpower.com/awards](https://jdpower.com/awards) pour plus de renseignements.

<sup>2</sup> La Banque TD a reçu la note la plus élevée (à égalité) en Floride selon le sondage de 2025 de J.D. Power sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des services bancaires de détail aux États-Unis, qui évalue la satisfaction de la clientèle à l'égard de leur institution financière principale. Visitez le site [jdpower.com/awards](https://jdpower.com/awards) pour plus de renseignements.

<sup>3</sup> Classements fondés sur les données disponibles auprès du BSIF, des assureurs et du Bureau d'assurance du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ne tiennent pas compte des régimes publics d'assurance (ICBC, MPI et SAF).

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, des recommandations et des pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Voici un index des recommandations (telles qu'elles ont été publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements) et l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du deuxième trimestre de 2025. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD et dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport aux actionnaires, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre de 2025. Certains renvois sont faits à l'information présentée dans le rapport annuel 2024 de la Banque.

| Type de risque                                                                                 | Sujet | Informations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements                                                                                                             | Page                                                           |                |                           |                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------|------------------------------------------------|
|                                                                                                |       |                                                                                                                                                                                            | Rapport aux actionnaires du T2 2025                            | IFS du T2 2025 | IRS du T2 2025            | Rapport annuel 2024                            |
| Général                                                                                        | 1     | Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques                                                                                                                | Pour trouver les informations, se reporter aux pages ci-après. |                |                           |                                                |
|                                                                                                | 2     | Indiquer la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés                                             |                                                                |                |                           | 93-100, 104, 109, 111-113, 124-126             |
|                                                                                                | 3     | Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents                                                                                                                        |                                                                |                |                           | 84-92                                          |
|                                                                                                | 4     | Décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires lorsque les règles applicables seront définitives                                                          | 39, 54                                                         |                |                           | 80, 121                                        |
| Gouvernance pour la gestion des risques, et modèle de gestion des risques et modèle d'affaires | 5     | Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque                                                                |                                                                |                |                           | 94-98                                          |
|                                                                                                | 6     | Donner une description de la culture d'approche des risques de la Banque et des procédures mises en œuvre pour respecter cette culture                                                     |                                                                |                |                           | 93-94                                          |
|                                                                                                | 7     | Donner une description des risques clés liés aux modèles d'affaires et aux activités de la Banque                                                                                          |                                                                |                |                           | 79, 93, 99-128                                 |
|                                                                                                | 8     | Donner une description des simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres de la Banque                                        |                                                                |                |                           | 78, 98-99, 107, 124                            |
| Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques                        | 9     | Décrire les exigences de fonds propres Pilier 1 et leur incidence sur les banques d'importance systémique mondiale                                                                         | 36-39, 94                                                      |                | 1-3, 6                    | 75-77, 80-81, 235                              |
|                                                                                                | 10    | Présenter les composantes des fonds propres et un rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire                                                                               |                                                                |                | 1-3, 5                    | 75                                             |
|                                                                                                | 11    | Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires                                                                                                                          |                                                                |                | 4                         |                                                |
|                                                                                                | 12    | Présenter une analyse de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction                                      |                                                                |                |                           | 76-78, 124                                     |
|                                                                                                | 13    | Présenter une analyse des façons dont les actifs pondérés en fonction des risques (APF) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes                             |                                                                | 9-13           |                           | 78-79                                          |
|                                                                                                | 14    | Présenter une analyse des exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APF                                                                           |                                                                |                | 13                        | 100-102, 104, 106-107                          |
|                                                                                                | 15    | Présenter sous forme de tableau le risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs de Bâle et les principaux portefeuilles                                     |                                                                |                | 36-53, 59-65              |                                                |
|                                                                                                | 16    | Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APF par type de risque                                                                                                    |                                                                |                | 18-19                     |                                                |
|                                                                                                | 17    | Présenter une analyse des exigences de Bâle III en matière de tests de validation rétroactifs                                                                                              |                                                                |                | 80                        | 103, 107, 111-112                              |
| Liquidité                                                                                      | 18    | Décrire la gestion des besoins de liquidité et de la réserve de liquidités de la Banque                                                                                                    | 46-51                                                          |                |                           | 113-115, 117-118                               |
| Financement                                                                                    | 19    | Présenter les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan                                                                                           | 49                                                             |                |                           | 116, 229                                       |
|                                                                                                | 20    | Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan                               | 54-56                                                          |                |                           | 121-123                                        |
|                                                                                                | 21    | Présenter une analyse des sources de financement de la Banque et de la stratégie de financement de la Banque                                                                               | 49-54                                                          |                |                           | 118-121                                        |
| Risque de marché                                                                               | 22    | Présenter les liens entre les mesures du risque de marché pour le portefeuille lié aux activités de négociation et le portefeuille lié aux activités autres que de négociation et le bilan | 43                                                             |                |                           | 105                                            |
|                                                                                                | 23    | Présenter une ventilation des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de négociation et aux activités autres que de négociation                                         | 43, 45-46                                                      |                |                           | 105, 108-109                                   |
|                                                                                                | 24    | Décrire les principales limites du modèle de mesure du risque de marché et les procédures de validation                                                                                    | 44                                                             |                |                           | 106-109, 111-112                               |
|                                                                                                | 25    | Décrire les principales techniques de gestion des risques, à part les mesures et paramètres de risque présentés                                                                            | 44                                                             |                |                           | 106-109                                        |
| Risque de crédit                                                                               | 26    | Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit                | 32-36, 74-83                                                   | 21-36          | 1-5, 13, 18, 20-70, 72-80 | 62-74, 100-104, 184-191, 200, 202-203, 233-234 |
|                                                                                                | 27    | Décrire les politiques de la Banque pour détecter les prêts douteux                                                                                                                        | 83                                                             |                |                           | 71, 160-161, 167-168, 191                      |
|                                                                                                | 28    | Présenter un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts                                             | 33, 77-81                                                      | 25, 29         |                           | 69, 187-189                                    |
|                                                                                                | 29    | Présenter une analyse du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés                                                                                     |                                                                |                | 54-55, 66-70              | 102-103, 171-172, 195-196, 200, 202-203        |
|                                                                                                | 30    | Présenter une analyse des mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit                                          |                                                                |                |                           | 103, 164, 171-172                              |
| Autres risques                                                                                 | 31    | Décrire les types d'« autres risques » en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement                          |                                                                |                |                           | 109-112, 124-128                               |
|                                                                                                | 32    | Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement                                                                                                           | 91-92                                                          |                |                           | 91-92, 227-228                                 |

TABLE DES MATIÈRES

| RAPPORT DE GESTION                                                 |                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4                                                                  | Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs                                                                                                                       |
| 5                                                                  | Faits saillants financiers                                                                                                                                            |
| 6                                                                  | Événements importants                                                                                                                                                 |
| 6                                                                  | Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et d'amélioration du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise |
| 9                                                                  | Notre rendement                                                                                                                                                       |
| 14                                                                 | Aperçu des résultats financiers                                                                                                                                       |
| 19                                                                 | Rapport de gestion des secteurs d'activité de la TD                                                                                                                   |
| 30                                                                 | Résultats trimestriels                                                                                                                                                |
| 31                                                                 | Revue du bilan                                                                                                                                                        |
| 32                                                                 | Qualité du portefeuille de crédit                                                                                                                                     |
| 36                                                                 | Situation des fonds propres                                                                                                                                           |
| 40                                                                 | Facteurs de risque et gestion des risques                                                                                                                             |
| 41                                                                 | Gestion des risques                                                                                                                                                   |
| 57                                                                 | Titrisation et arrangements hors bilan                                                                                                                                |
| 57                                                                 | Méthodes et estimations comptables                                                                                                                                    |
| 57                                                                 | Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière                                                                                               |
| 58                                                                 | Glossaire                                                                                                                                                             |
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES                         |                                                                                                                                                                       |
| 61                                                                 | Bilan consolidé intermédiaire                                                                                                                                         |
| 62                                                                 | État du résultat consolidé intermédiaire                                                                                                                              |
| 63                                                                 | État du résultat global consolidé intermédiaire                                                                                                                       |
| 64                                                                 | État des variations des capitaux propres consolidé intermédiaire                                                                                                      |
| 65                                                                 | État des flux de trésorerie consolidé intermédiaire                                                                                                                   |
| 66                                                                 | Notes des états financiers consolidés intermédiaires                                                                                                                  |
| RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS |                                                                                                                                                                       |

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider les lecteurs à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque ») pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025, comparativement aux périodes correspondantes indiquées. Il doit être lu avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque inclus dans le présent rapport aux actionnaires, ainsi qu'avec les états financiers consolidés annuels de 2024 et le rapport de gestion de 2024. Le présent rapport de gestion est daté du 21 mai 2025. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de 2024 ou des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB. Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Des renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle 2024 de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.td.com>, de même que sur le site SEDAR+, à l'adresse <http://www.sedarplus.ca>, et sur le site de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2024 ») du rapport annuel 2024 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2025 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2024 et orientation pour 2025 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2025 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « objectif », « cible », « pouvoir », « possible » et « potentiel » et de verbes au futur ou au conditionnel, ainsi que d'autres expressions similaires, ou la forme négative ou des variantes de tels termes, mais ces mots ne sont pas les seuls moyens d'indiquer de telles déclarations. Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs.

Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), les risques opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité, aux processus, aux systèmes, aux données, aux tierces parties, à la fraude, à l'infrastructure et le risque interne et en matière de conduite), les risques de modèle, d'assurance, de liquidité et d'adéquation des fonds propres, le risque juridique et de conformité à la réglementation, le risque de crime financier, les risques d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique (notamment les risques liés aux politiques, au commerce et à l'impôt ainsi que l'incidence potentielle de l'imposition de nouveaux tarifs douaniers ou de tarifs douaniers plus élevés ou de l'imposition de tarifs de représailles); l'inflation, les taux d'intérêt et la possibilité d'une récession; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; les risques associés à la capacité de la Banque de satisfaire aux modalités de la résolution globale des enquêtes sur son programme de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA) et de conformité à la *Bank Secrecy Act* (BSA) aux États-Unis; l'incidence de la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque sur les activités, la situation financière et la réputation de la Banque; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à plus court terme, notamment la réalisation d'acquisitions et de cessions et l'intégration des acquisitions; la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs financiers ou stratégiques en ce qui a trait à ses investissements, ses plans de fidélisation de la clientèle et à d'autres plans stratégiques; les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques, les intrusions liées aux données ou les défaillances technologiques) visant les technologies, les systèmes et les réseaux de la Banque, ceux des clients de la Banque (y compris leurs propres appareils) et ceux de tiers fournissant des services à la Banque; les risques liés aux données; les risques de modèle; les activités frauduleuses; le risque interne; le risque en matière de conduite; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information, et les autres risques découlant du recours par la Banque à des tiers; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois ou règles et de nouveaux règlements, de la modification des lois, règles et règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois et règlements sur la protection des consommateurs, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; le risque environnemental et social (y compris le risque lié au climat); l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation; la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste des gens de talent; les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des cours des actions; le déclassement, la suspension ou le retrait des notations attribuées par une agence de notation, les conditions du marché et autres facteurs pouvant influencer sur la valeur et le cours des actions ordinaires et des autres titres de la Banque; l'interconnectivité des institutions financières, y compris les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent.

La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2024, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux sections « Événements importants », « Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture » ou « Mise à jour sur les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et d'amélioration du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web [www.td.com](http://www.td.com). Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étaient les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2024 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et à la section « Événements importants », aux rubriques « Principales priorités pour 2025 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2024 et orientation pour 2025 » pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant).

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

Avant sa publication, le présent document a été revu par le comité d'audit de la Banque et approuvé par le conseil d'administration de la Banque, sur recommandation du comité d'audit.

**TABLEAU 1 : FAITS SAILLANTS FINANCIERS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                               | Trois mois clos les |                    |                  | Six mois clos les |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                                               | 30 avril<br>2025    | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| <b>Résultats d'exploitation</b>                                                                               |                     |                    |                  |                   |                  |
| Total des produits – comme présenté                                                                           | 22 937 \$           | 14 049 \$          | 13 819 \$        | 36 986 \$         | 27 533 \$        |
| Total des produits – rajusté <sup>1</sup>                                                                     | 15 138              | 15 030             | 13 883           | 30 168            | 27 654           |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances                                                     | 1 341               | 1 212              | 1 071            | 2 553             | 2 072            |
| Charges afférentes aux activités d'assurance                                                                  | 1 417               | 1 507              | 1 248            | 2 924             | 2 614            |
| Charges autres que d'intérêts – comme présentées                                                              | 8 139               | 8 070              | 8 401            | 16 209            | 16 431           |
| Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>1</sup>                                                        | 7 908               | 7 983              | 7 084            | 15 891            | 14 209           |
| Résultat net – comme présenté                                                                                 | 11 129              | 2 793              | 2 564            | 13 922            | 5 388            |
| Résultat net – rajusté <sup>1</sup>                                                                           | 3 626               | 3 623              | 3 789            | 7 249             | 7 426            |
| <b>Situation financière</b> (en milliards de dollars canadiens)                                               |                     |                    |                  |                   |                  |
| Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts                                        | 936,4 \$            | 965,3 \$           | 928,1 \$         | 936,4 \$          | 928,1 \$         |
| Total de l'actif                                                                                              | 2 064,3             | 2 093,6            | 1 966,7          | 2 064,3           | 1 966,7          |
| Total des dépôts                                                                                              | 1 267,7             | 1 290,5            | 1 203,8          | 1 267,7           | 1 203,8          |
| Total des capitaux propres                                                                                    | 126,1               | 119,0              | 112,0            | 126,1             | 112,0            |
| Total des actifs pondérés en fonction des risques <sup>2</sup>                                                | 624,6               | 649,0              | 602,8            | 624,6             | 602,8            |
| <b>Ratios financiers</b>                                                                                      |                     |                    |                  |                   |                  |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté <sup>3</sup>         | 39,1 %              | 10,1 %             | 9,5 %            | 24,8 %            | 10,2 %           |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>1</sup>                | 12,3                | 13,2               | 14,5             | 12,7              | 14,3             |
| Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAA) <sup>1, 3</sup>    | 48,0                | 13,4               | 13,0             | 31,3              | 13,9             |
| Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>1</sup>      | 15,0                | 17,2               | 19,2             | 15,9              | 18,9             |
| Ratio d'efficacité – comme présenté <sup>3</sup>                                                              | 35,5                | 57,4               | 60,8             | 43,8              | 59,7             |
| Ratio d'efficacité – rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance <sup>1, 3, 4</sup> | 57,6                | 59,0               | 56,1             | 58,3              | 56,7             |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets   | 0,58                | 0,50               | 0,47             | 0,54              | 0,45             |
| <b>Information sur les actions ordinaires – comme présentée</b><br>(en dollars canadiens)                     |                     |                    |                  |                   |                  |
| Résultat par action                                                                                           |                     |                    |                  |                   |                  |
| De base                                                                                                       | 6,28 \$             | 1,55 \$            | 1,35 \$          | 7,81 \$           | 2,90 \$          |
| Dilué                                                                                                         | 6,27                | 1,55               | 1,35             | 7,81              | 2,89             |
| Dividendes par action                                                                                         | 1,05                | 1,05               | 1,02             | 2,10              | 2,04             |
| Valeur comptable par action <sup>3</sup>                                                                      | 66,75               | 61,61              | 57,69            | 66,75             | 57,69            |
| Cours de clôture (TSX) <sup>5</sup>                                                                           | 88,09               | 82,91              | 81,67            | 88,09             | 81,67            |
| Actions en circulation (en millions)                                                                          |                     |                    |                  |                   |                  |
| Nombre moyen – de base                                                                                        | 1 740,5             | 1 749,9            | 1 762,8          | 1 745,3           | 1 769,8          |
| Nombre moyen – dilué                                                                                          | 1 741,7             | 1 750,7            | 1 764,1          | 1 746,3           | 1 771,2          |
| Fin de période                                                                                                | 1 722,5             | 1 751,7            | 1 759,3          | 1 722,5           | 1 759,3          |
| Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)                                                  | 151,7 \$            | 145,2 \$           | 143,7 \$         | 151,7 \$          | 143,7 \$         |
| Rendement en dividendes <sup>3</sup>                                                                          | 5,0 %               | 5,4 %              | 5,1 %            | 5,2 %             | 5,0 %            |
| Ratio de versement de dividendes <sup>3</sup>                                                                 | 16,6                | 67,8               | 75,6             | 26,8              | 70,3             |
| Ratio cours/bénéfice <sup>3</sup>                                                                             | 9,1                 | 17,5               | 13,8             | 9,1               | 13,8             |
| Rendement total pour les actionnaires (1 an) <sup>3</sup>                                                     | 13,6                | 6,9                | 4,5              | 13,6              | 4,5              |
| <b>Information sur les actions ordinaires – rajustée</b><br>(en dollars canadiens)                            |                     |                    |                  |                   |                  |
| Résultat par action                                                                                           |                     |                    |                  |                   |                  |
| De base                                                                                                       | 1,97 \$             | 2,02 \$            | 2,04 \$          | 3,99 \$           | 4,05 \$          |
| Dilué                                                                                                         | 1,97                | 2,02               | 2,04             | 3,99              | 4,04             |
| Ratio de versement de dividendes                                                                              | 53,0 %              | 51,9 %             | 49,9 %           | 52,4 %            | 50,3 %           |
| Ratio cours/bénéfice                                                                                          | 11,4                | 10,6               | 10,5             | 11,4              | 10,5             |
| <b>Ratios des fonds propres<sup>3</sup></b>                                                                   |                     |                    |                  |                   |                  |
| Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires                                         | 14,9 %              | 13,1 %             | 13,4 %           | 14,9 %            | 13,4 %           |
| Ratio de fonds propres de catégorie 1                                                                         | 16,6                | 14,7               | 15,1             | 16,6              | 15,1             |
| Ratio du total des fonds propres                                                                              | 18,5                | 17,0               | 17,1             | 18,5              | 17,1             |
| Ratio de levier                                                                                               | 4,7                 | 4,2                | 4,3              | 4,7               | 4,3              |
| Ratio TLAC                                                                                                    | 31,0                | 29,5               | 30,6             | 31,0              | 30,6             |
| Ratio de levier TLAC                                                                                          | 8,7                 | 8,5                | 8,7              | 8,7               | 8,7              |

<sup>1</sup> La Banque Toronto-Dominion (la « TD » ou la « Banque ») dresse ses états financiers consolidés intermédiaires selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés, se reporter aux sections « Événements importants », « Notre rendement » ou « Rapport de gestion des secteurs d'activité de la TD » du présent document. Les mesures financières et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

<sup>2</sup> Ces mesures ont été incluses dans le présent document conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, les exigences de levier et la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Situation des fonds propres » du présent document.

<sup>3</sup> Pour des renseignements additionnels sur ces mesures, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

<sup>4</sup> Le ratio d'efficacité – rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance est calculé en divisant les charges autres que d'intérêts rajustés par le total des produits rajustés, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance. Total des produits rajusté, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance – deuxième trimestre de 2025 : 13 721 millions de dollars; premier trimestre de 2025 : 13 523 millions de dollars; deuxième trimestre de 2024 : 12 635 millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : 27 244 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 25 040 millions de dollars.

<sup>5</sup> Cours de clôture à la Bourse de Toronto.

---

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

### a) Vente des actions de Schwab

Le 12 février 2025, la Banque a vendu la totalité de sa participation en actions restante dans The Charles Schwab Corporation (« Schwab ») dans le cadre d'une offre enregistrée et d'un rachat d'actions par Schwab. Immédiatement avant la vente, la TD détenait 184,7 millions d'actions ordinaires de Schwab, ce qui représentait une participation économique de 10,1 %. Le produit tiré de la vente des actions s'est établi à environ 21,0 milliards de dollars (14,6 milliards de dollars américains), et la Banque a comptabilisé un profit net à la vente d'environ 8,6 milliards de dollars (5,8 milliards de dollars américains). Ce profit est présenté déduction faite de la réalisation du cumul des écarts de conversion connexe comptabilisé auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global, de la réalisation du cumul des autres éléments du résultat global lié aux éléments désignés comme couvertures d'investissement net, des coûts de transactions directs et de l'impôt. La Banque a également comptabilisé des honoraires de prise ferme de 184 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros par suite du rôle de Valeurs Mobilières TD en tant que chef de file responsable des registres dans le cadre de la transaction.

La transaction a entraîné une hausse d'environ 238 points de base (pdb) des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La Banque a cessé de comptabiliser sa quote-part du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires lié à sa participation dans Schwab par suite de la vente. La Banque continue d'avoir une relation d'affaires avec Schwab dans le cadre de la convention sur les CDA.

### b) Charges de restructuration

Au deuxième trimestre de 2025, la Banque a entrepris un nouveau programme de restructuration afin de réduire les coûts et d'atteindre une plus grande efficacité. Dans le cadre de ce programme, la Banque a engagé des charges de restructuration de 163 millions de dollars avant impôt au deuxième trimestre de 2025. Ces charges sont principalement liées aux initiatives d'optimisation des biens immobiliers, aux indemnités de départ et à d'autres charges du personnel, et à la dépréciation d'actifs et à d'autres mesures de rationalisation, y compris la liquidation de certaines activités. La Banque prévoit engager des charges de restructuration totales se situant entre 600 millions de dollars et 700 millions de dollars avant impôt au cours des prochains trimestres, de manière à réaliser des économies d'environ 100 millions de dollars avant impôt au cours de l'exercice 2025 et des économies totales de 550 millions de dollars à 650 millions de dollars avant impôt par année, y compris des économies découlant d'une réduction d'environ 2 % de la main-d'œuvre<sup>4</sup>.

---

## MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS DE REDRESSEMENT DU PROGRAMME DE LCBA-BSA AUX ÉTATS-UNIS DE LA BANQUE ET D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE LCBA À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE

Comme il a été présenté précédemment dans le rapport de gestion de 2024 de la Banque, le 10 octobre 2024, la Banque a annoncé qu'à la suite d'une collaboration et d'une communication actives avec les autorités et les organismes de réglementation, elle est parvenue à une résolution des enquêtes sur ses programmes de LCBA et de conformité à la BSA aux États-Unis dont il a déjà été fait mention (la « résolution globale »). La Banque et certaines de ses filiales américaines ont consenti à des ordonnances auprès de l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC), de la Réserve fédérale (Federal Reserve Board ou FRB) et du Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), et elles ont conclu des ententes sur le plaidoyer avec la Money Laundering and Asset Recovery Section, Criminal Division du département de la Justice des États-Unis et le bureau du procureur fédéral du district du New Jersey. La Banque s'emploie à se conformer aux modalités des ordonnances sur consentement et des ententes de plaidoyer, notamment aux exigences relatives aux mesures correctives à apporter au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque. De plus, la Banque travaille également à améliorer plusieurs éléments des programmes de LCBA, de lutte contre le financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise de la Banque (le « programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise »).

Pour plus de renseignements sur la résolution globale, les activités de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, les activités visant l'amélioration du programme de LCBA de la Banque à l'échelle de l'entreprise et les risques qui y sont associés, se reporter à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » des sections « Événements importants » et « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du rapport de gestion de 2024 de la Banque.

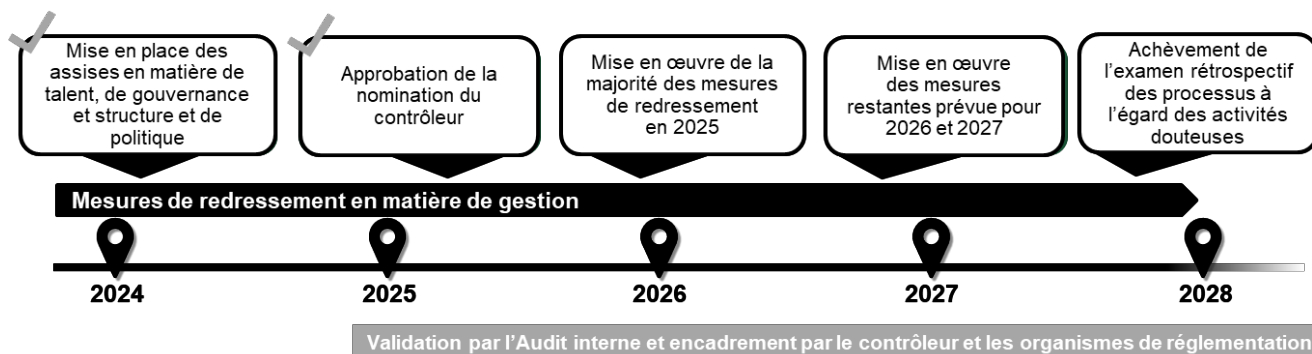
### Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis

La Banque demeure déterminée à redresser son programme de LCBA-BSA aux États-Unis afin de satisfaire aux exigences de la résolution globale. Comme il est indiqué dans son rapport de gestion du premier trimestre de 2025, la Banque prévoit toujours que la majorité des mesures correctives en matière de gestion seront mises en œuvre au cours de l'année civile 2025, la mise en œuvre des autres mesures étant prévue au cours des années civiles 2026 et 2027. Des activités de durabilité et de tests sont prévues pour les années civiles 2026 et 2027 à la suite de la mise en œuvre des mesures de gestion et la Banque vise également à ce que l'examen rétrospectif des processus à l'égard des activités douteuses soit terminé au cours de l'année civile 2027 conformément à l'ordonnance sur consentement de l'OCC. La Banque s'attend toujours à des coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et à des investissements connexes en matière de gouvernance et de contrôle d'environ 500 millions de dollars américains avant impôt pour l'exercice 2025 et s'attend à des investissements similaires pour l'exercice 2026<sup>5</sup>. Comme il est indiqué dans le rapport de gestion de 2024 de la Banque, toutes les mesures de redressement en matière de gestion seront assujetties à la validation par le groupe d'audit interne de la Banque, puis à l'examen et à l'acceptation par le contrôleur désigné, à la démonstration de la durabilité et, ultimement, à l'examen et à l'approbation des organismes de réglementation des banques aux États-Unis et du département de la Justice. À la suite des examens indépendants, des tests et de la validation, la Banque pourrait devoir prendre d'autres mesures de redressement, qui seraient mises en œuvre après l'année civile 2027. En outre, à mesure que la Banque réalisera les examens rétrospectifs, elle pourrait être tenue d'élargir davantage l'étendue de l'examen, que ce soit en ce qui concerne les sujets abordés et/ou la période visée par l'examen. Le graphique suivant présente le plan de redressement et les progrès prévus de la Banque par année civile, à la lumière des travaux qu'elle a réalisés jusqu'à présent :

---

<sup>4</sup> Les attentes de la Banque à l'égard du programme de restructuration sont soumises à des incertitudes inhérentes et s'appuient sur les hypothèses de la Banque à l'égard de certains facteurs, notamment les taux historiques d'attrition naturelle, les possibilités de redéploiement des talents, les années de service, le calendrier d'exécution des mesures, les décisions d'élargir ou de réduire la portée des mesures de restructuration (p. ex., l'étendue de l'optimisation des biens immobiliers, les rationalisations supplémentaires) et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Se reporter à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document pour plus de renseignements sur les risques et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les estimations de la Banque.

<sup>5</sup> Le montant total prévu des investissements en matière de mesures correctives et de gouvernance et de contrôle est assujéti à des incertitudes et peut varier en fonction de l'étendue des travaux dans le cadre du plan de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, qui pourrait faire l'objet de modifications en raison de constatations supplémentaires effectuées au fil de l'avancement des travaux et de la capacité de la Banque de mener à bien le redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis conformément au plan financier du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice 2025 et à moyen terme.



Comme il est présenté dans le rapport de gestion de 2024 de la Banque, notamment à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » de la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs », le calendrier de redressement de la Banque est fondé sur les plans actuels de la Banque, ainsi que sur des hypothèses liées à la durée des activités de planification, y compris l'achèvement de l'analyse comparative externe et des examens rétrospectifs. La capacité de la Banque de respecter les étapes de redressement clés prévues suppose que la Banque sera en mesure de mettre en œuvre avec succès son plan de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, lequel est assujéti à des risques et incertitudes, y compris la capacité de la Banque de recruter des employés clés et de les maintenir en poste, la capacité de tiers de se conformer à leurs obligations contractuelles, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre efficaces des solutions technologiques requises. De plus, la mise en œuvre du plan de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, y compris ces étapes clés, ne sera pas entièrement sous le contrôle de la Banque, en raison de divers facteurs, notamment : i) l'obligation d'obtenir l'approbation des organismes de réglementation ou de déterminer l'absence d'opposition de ceux-ci avant de procéder aux diverses étapes, et ii) l'obligation que les divers livrables soient jugés acceptables par les organismes de réglementation et/ou le contrôleur. À la date des présentes, la Banque estime qu'elle-même et ses filiales concernées aux États-Unis ont pris les mesures qui leur ont été demandées jusqu'à maintenant en vertu des modalités des ordonnances sur consentement et des ententes sur le plaidoyer et n'est au courant d'aucun manquement à leur égard.

Bien qu'il reste beaucoup de travail à faire, en plus des travaux accomplis qui ont été présentés dans le rapport de gestion de 2024 et le rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de la Banque, la Banque a continué de réaliser des progrès à l'égard des activités de redressement et d'amélioration de son programme de LCBA-BSA aux États-Unis au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025, y compris :

- 1) la mise en œuvre d'améliorations progressives pour la surveillance des opérations, notamment la mise en œuvre de la dernière série de scénarios planifiés dans le système de surveillance des opérations aux États-Unis de la Banque, comme il est indiqué dans le plan de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis;
- 2) la poursuite de la mise en place de pratiques d'enquête améliorées et rationalisées, notamment l'intégration de procédures mises à jour d'analyse des activités de la clientèle;
- 3) la réalisation de progrès à l'égard de la préparation des données dans le cadre des examens rétrospectifs;
- 4) la mise en œuvre d'améliorations supplémentaires aux exigences en matière de dépôts en trésorerie dans les succursales;
- 5) la mise à jour de politiques, dont celles portant sur les activités pour connaître son client, et la révision des normes de signalement dans l'ensemble du groupe Gestion des risques liés aux crimes financiers aux États-Unis;
- 6) l'embauche, comme prévu, d'analystes d'enquête supplémentaires aux États-Unis pour aider à gérer l'augmentation des volumes de cas découlant des capacités de suivi supplémentaires qui ont été mises en œuvre.

Pour le reste de l'exercice 2025, la Banque se concentrera sur la mise en œuvre d'améliorations progressives aux mécanismes de surveillance des opérations et de communication d'information à leur égard, notamment :

- 1) l'amélioration continue des normes, des procédures et des formations en matière de surveillance des opérations;
- 2) la mise en œuvre d'obligations d'information et de contrôles supplémentaires pour les activités de gestion de la trésorerie;
- 3) la poursuite des progrès à l'égard de la préparation et de l'analyse des données dans le cadre des examens rétrospectifs;
- 4) le déploiement de capacités en matière d'analyse de l'apprentissage machine à compter du troisième trimestre de l'exercice 2025.

Comme il est indiqué dans le rapport de gestion de 2024 de la Banque, pour s'assurer que la Banque puisse être en mesure de continuer à répondre aux besoins financiers de la clientèle américaine sans dépasser la limite de l'actif total combiné de la Banque aux États-Unis, la Banque a l'intention de prendre de multiples mesures de restructuration du bilan aux États-Unis au cours de l'exercice 2025. Se reporter à la rubrique « Mise à jour sur les activités de restructuration du bilan aux États-Unis » du secteur Services de détail aux États-Unis pour plus de renseignements sur ces mesures. Pour plus de renseignements sur les charges liées aux activités de redressement du programme de LCBA-CBA aux États-Unis de la Banque, se reporter à la rubrique « Services de détail aux États-Unis ».

## Évaluation et renforcement du programme de LCBA de la Banque à l'échelle de l'entreprise

La Banque continue de travailler à améliorer le programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise. Elle prévoit toujours mettre en œuvre la majorité des mesures correctives et d'amélioration du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise d'ici la fin de l'année civile 2025. Comme il est indiqué dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2025 de la Banque, une fois mises en œuvre, ces mesures seront soumises à la révision interne, à la validation et à l'évaluation des activités. Après la fin du premier trimestre de l'exercice, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (« CANAFE ») a entrepris un examen de certaines mesures correctives que la Banque a prises jusqu'à présent pour remédier aux violations constatées par le CANAFE. Cet examen est en cours et, selon les résultats obtenus, il pourrait donner lieu à des procédures administratives supplémentaires.

Comme il est indiqué également à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » de la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du rapport de gestion de 2024 de la Banque, les mesures correctives et d'amélioration du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise l'exposeront à des risques semblables à ceux mentionnés dans le cadre du redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque. En particulier, à mesure qu'elle continue d'apporter les mesures correctives et les améliorations au programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise, la Banque s'attend à une augmentation du nombre d'opérations et/ou d'événements à déclarer, ce qui s'ajoutera au retard opérationnel de traitement des enquêtes du groupe Gestion des risques liés aux crimes financiers (GRCF) auquel la Banque fait actuellement face, mais qu'elle s'efforce de rattraper, à l'échelle de l'entreprise. De plus, elle continue d'évaluer i) si les questions qui ont été et qui continuent d'être relevées dans le programme de LCBA-BSA aux États-Unis existent dans le programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise au Canada, en Europe ou en Asie, et ii) l'incidence de ces questions. Les résultats de ces évaluations peuvent également élargir la portée des mesures correctives et d'amélioration requises pour le programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise. En outre, les organismes de réglementation ou les organismes chargés de l'application des lois de la Banque peuvent soulever d'autres questions relativement au programme de LCBA de la Banque à l'échelle de l'entreprise, ce qui pourrait donner lieu à des procédures administratives supplémentaires.

Bien qu'il lui reste encore beaucoup à faire, la Banque a réalisé des progrès en ce qui a trait aux améliorations du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025, notamment :

- 1) l'introduction de nouveaux rapports sur la charge de travail, qui ont amélioré la capacité de la Banque à prévoir les besoins en ressources, et la communication de rapports produits par le groupe GRCF aux conseils d'administration et aux cadres supérieurs de la Banque;
- 2) la mise en œuvre d'initiatives en matière de technologie dans le but d'accroître la disponibilité de documents et de données électroniques afin d'améliorer la qualité et de pouvoir surveiller plus rapidement les problèmes signalés en matière de LCBA;
- 3) la mise en œuvre d'autres améliorations dans les lignes directrices de la Banque en matière de processus et procédures, appuyée par de la formation ciblée au sein du groupe GRCF et de chaque secteur d'exploitation;
- 4) l'embauche d'analystes d'enquête supplémentaires, afin d'améliorer la gestion des volumes de cas, l'équipe devant continuer de s'élargir au cours de l'exercice.

Pour le reste de l'exercice 2025, la Banque travaillera à apporter les améliorations suivantes au programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise :

- 1) l'adoption à l'échelle de l'entreprise d'un nouvel outil centralisé de gestion des cas, lequel est déjà en production aux États-Unis, en vue de renforcer la surveillance et les enquêtes à l'égard des risques relevés dans le cadre de la gestion des risques liés aux crimes financiers;
- 2) la poursuite de la mise en œuvre de méthodes et d'outils de gestion des risques pour renforcer la détection et l'évaluation des risques relevés dans le cadre de la gestion des risques liés aux crimes financiers pour l'ensemble des clients, des produits et des opérations, grâce au renforcement des capacités en matière de données.

---

## NOTRE RENDEMENT

### APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et elle offre ses services à plus de 27,9 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust et Financement auto TD au Canada; Services de détail aux États-Unis, y compris TD Bank<sup>MD</sup>, America's Most Convenient Bank<sup>MD</sup>, Financement auto TD aux États-Unis et Gestion de patrimoine TD aux États-Unis; Gestion de patrimoine et Assurance, y compris Gestion de patrimoine TD au Canada, Placements directs TD et TD Assurance; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD et TD Cowen. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 18 millions de clients actifs du service en ligne et du service mobile. Au 30 avril 2025, l'actif de la TD totalisait 2,1 billions de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

### PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés intermédiaires selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ».

#### Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

En plus des résultats comme présentés, la Banque présente également certaines mesures financières, notamment des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont historiques, des ratios non conformes aux PCGR, des mesures financières supplémentaires et des mesures de gestion du capital, pour évaluer ses résultats. Les mesures financières non conformes aux PCGR, telles que les résultats « rajustés », sont utilisées afin d'évaluer les secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent; ces éléments sont présentés dans le tableau 3. Les ratios non conformes aux PCGR sont des ratios dont une ou plusieurs des composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les exemples de ratios non conformes aux PCGR comprennent la marge d'intérêts nette rajustée, le résultat de base par action rajusté et le résultat dilué par action rajusté, le ratio de versement de dividendes rajusté, le ratio d'efficacité rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance et le taux d'imposition effectif rajusté. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Les mesures financières supplémentaires servent à décrire la performance et la situation financières de la Banque, et les mesures de gestion du capital servent à décrire la situation des fonds propres de la Banque, et elles sont toutes deux expliquées là où elles apparaissent pour la première fois dans le présent document.

#### Cartes stratégiques aux États-Unis

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé intermédiaire de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

#### Participation dans The Charles Schwab Corporation et convention sur les CDA

Le 12 février 2025, la Banque a vendu la totalité de sa participation en actions restante dans Schwab dans le cadre d'une offre enregistrée et d'un rachat d'actions par Schwab. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Événements importants » du présent document. La Banque a cessé de comptabiliser sa quote-part du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires lié à sa participation dans Schwab après la vente.

Avant la vente, la Banque comptabilisait sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprenait la quote-part de la Banque du résultat net de sa participation dans Schwab. Le résultat net du secteur Siège social comprenait les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ainsi que la quote-part de la Banque des charges de restructuration et autres charges engagées par Schwab. La quote-part de la Banque du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Schwab était présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

Le 25 novembre 2019, la Banque et Schwab ont conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab de 2019 »), dont la date d'échéance initiale était le 1<sup>er</sup> juillet 2031. En vertu de la convention sur les CDA avec Schwab de 2019, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, Schwab avait l'option de réduire les dépôts d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certaines limites et de certains ajustements), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. De plus, Schwab a demandé à bénéficier d'une plus grande souplesse opérationnelle de sorte que les soldes des comptes de dépôt de passage puissent fluctuer au fil du temps, selon certaines conditions et sous réserve de certaines limites.

Le 4 mai 2023, la Banque et Schwab ont conclu une convention révisée sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab de 2023 » ou la « convention sur les CDA avec Schwab »), laquelle remplace la convention sur les CDA avec Schwab de 2019. Selon la convention sur les CDA avec Schwab de 2023, la Banque continue de mettre des comptes de dépôt de passage à la disposition des clients de Schwab. Schwab désigne une tranche des dépôts auprès de la Banque comme des obligations à taux fixe. La tranche restante des dépôts est désignée comme des obligations à taux variable. Par rapport à la convention sur les CDA avec Schwab de 2019, la convention sur les CDA avec Schwab de 2023 prolonge la date d'expiration initiale de trois ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2034, et prévoit des soldes de dépôts moins élevés au cours des six premières années et des soldes plus élevés pour les dernières années. Plus précisément, jusqu'en septembre 2025, le montant total des obligations à taux fixe servira de niveau plancher. Par la suite, le niveau plancher sera établi à 60 milliards de dollars américains. De plus, Schwab avait l'option de racheter jusqu'à 6,8 milliards de dollars (5 milliards de dollars américains) d'obligations à taux fixe en versant à la Banque certains frais conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023, sous réserve de certaines limites.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, Schwab a exercé son option de racheter la tranche restante de 0,7 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars américains) du montant prévu pour le rachat d'obligations à taux fixe de 5 milliards de dollars américains et a versé des frais de résiliation de 32 millions de dollars

(23 millions de dollars américains) à la Banque conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023. À la fin du premier trimestre de l'exercice 2024, Schwab avait racheté la totalité du montant prévu pour le rachat d'obligations à taux fixe de 5 milliards de dollars américains et avait versé des frais de résiliation totaux de 337 millions de dollars (250 millions de dollars américains) à la Banque. Ces frais visaient à compenser les pertes subies par la Banque en raison de l'abandon de certaines relations de couverture ainsi que la perte de revenus. L'incidence nette a été comptabilisée dans les produits d'intérêts nets.

Après la vente de la totalité de sa participation en actions restante dans Schwab, la Banque continue d'avoir une relation d'affaires avec Schwab dans le cadre de la convention sur les CDA. Pour plus de renseignements sur la convention sur les CDA avec Schwab, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

#### Mise à jour concernant l'examen stratégique

La Banque procède actuellement à un examen stratégique, lequel repose sur quatre piliers :

- 1) Ajuster la composition des activités et répartir le capital – réaffecter le capital et investir massivement dans des secteurs ciblés;
- 2) Simplifier le portefeuille et mettre l'accent sur le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – simplifier, optimiser et repositionner les portefeuilles pour générer des rendements;
- 3) Faire progresser les activités la Banque et accélérer les capacités – simplifier le modèle opérationnel et renforcer les capacités afin de fournir une expérience exceptionnelle à la clientèle;
- 4) Innover pour favoriser l'efficacité et l'excellence opérationnelle – redéfinir les activités et les processus.

La Banque fournira une mise à jour concernant son examen stratégique et ses cibles financières à moyen terme au deuxième semestre de 2025. Pour plus de renseignements sur les initiatives en cours qui font partie de l'examen stratégique, se reporter à la rubrique « Vente des actions de Schwab » de la section « Événements importants », aux rubriques « Services bancaires de détail aux États-Unis » et « Mise à jour des activités de restructuration du bilan aux États-Unis » de la section « Rapport de gestion des secteurs d'activité de la TD » ainsi qu'à la rubrique « Charges de restructuration » de la section « Événements importants » du présent document.

Le tableau qui suit détaille les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

| <b>TABLEAU 2 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés</b>                                             |                            |                            |                          |                          |                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| (en millions de dollars canadiens)                                                                        |                            |                            |                          |                          |                          |
|                                                                                                           | <i>Trois mois clos les</i> |                            |                          | <i>Six mois clos les</i> |                          |
|                                                                                                           | <b>30 avril<br/>2025</b>   | <b>31 janvier<br/>2025</b> | <b>30 avril<br/>2024</b> | <b>30 avril<br/>2025</b> | <b>30 avril<br/>2024</b> |
| Produits d'intérêts nets                                                                                  | <b>8 125 \$</b>            | <b>7 866 \$</b>            | <b>7 465 \$</b>          | <b>15 991 \$</b>         | <b>14 953 \$</b>         |
| Produits autres que d'intérêts                                                                            | <b>14 812</b>              | <b>6 183</b>               | <b>6 354</b>             | <b>20 995</b>            | <b>12 580</b>            |
| Total des produits                                                                                        | <b>22 937</b>              | <b>14 049</b>              | <b>13 819</b>            | <b>36 986</b>            | <b>27 533</b>            |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances                                                 | <b>1 341</b>               | <b>1 212</b>               | <b>1 071</b>             | <b>2 553</b>             | <b>2 072</b>             |
| Charges afférentes aux activités d'assurance                                                              | <b>1 417</b>               | <b>1 507</b>               | <b>1 248</b>             | <b>2 924</b>             | <b>2 614</b>             |
| Charges autres que d'intérêts                                                                             | <b>8 139</b>               | <b>8 070</b>               | <b>8 401</b>             | <b>16 209</b>            | <b>16 431</b>            |
| <b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab</b> | <b>12 040</b>              | <b>3 260</b>               | <b>3 099</b>             | <b>15 300</b>            | <b>6 416</b>             |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat                                                             | <b>985</b>                 | <b>698</b>                 | <b>729</b>               | <b>1 683</b>             | <b>1 363</b>             |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab                                                | <b>74</b>                  | <b>231</b>                 | <b>194</b>               | <b>305</b>               | <b>335</b>               |
| <b>Résultat net – comme présenté</b>                                                                      | <b>11 129</b>              | <b>2 793</b>               | <b>2 564</b>             | <b>13 922</b>            | <b>5 388</b>             |
| Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres           | <b>200</b>                 | <b>86</b>                  | <b>190</b>               | <b>286</b>               | <b>264</b>               |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>                                               | <b>10 929 \$</b>           | <b>2 707 \$</b>            | <b>2 374 \$</b>          | <b>13 636 \$</b>         | <b>5 124 \$</b>          |

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux sections « Événements importants », « Notre rendement » ou « Rapport de gestion des secteurs d'activité de la TD ».

| <b>TABEAU 3 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté</b> |                            |                    |                  |                          |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens)                                                                                                     |                            |                    |                  |                          |                  |
|                                                                                                                                        | <i>Trois mois clos les</i> |                    |                  | <i>Six mois clos les</i> |                  |
|                                                                                                                                        | 30 avril<br>2025           | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025         | 30 avril<br>2024 |
| <b>Résultats d'exploitation – rajustés</b>                                                                                             |                            |                    |                  |                          |                  |
| Produits d'intérêts nets <sup>1, 2</sup>                                                                                               | 8 208 \$                   | 7 920 \$           | 7 529 \$         | 16 128 \$                | 15 074 \$        |
| Produits autres que d'intérêts <sup>3</sup>                                                                                            | 6 930                      | 7 110              | 6 354            | 14 040                   | 12 580           |
| Total des produits                                                                                                                     | 15 138                     | 15 030             | 13 883           | 30 168                   | 27 654           |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances                                                                              | 1 341                      | 1 212              | 1 071            | 2 553                    | 2 072            |
| Charges afférentes aux activités d'assurance                                                                                           | 1 417                      | 1 507              | 1 248            | 2 924                    | 2 614            |
| Charges autres que d'intérêts <sup>4</sup>                                                                                             | 7 908                      | 7 983              | 7 084            | 15 891                   | 14 209           |
| <b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab</b>                              | <b>4 472</b>               | <b>4 328</b>       | <b>4 480</b>     | <b>8 800</b>             | <b>8 759</b>     |
| Charge d'impôt sur le résultat                                                                                                         | 929                        | 962                | 920              | 1 891                    | 1 792            |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab <sup>5</sup>                                                                | 83                         | 257                | 229              | 340                      | 459              |
| <b>Résultat net – rajusté</b>                                                                                                          | <b>3 626</b>               | <b>3 623</b>       | <b>3 789</b>     | <b>7 249</b>             | <b>7 426</b>     |
| Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres                                        | 200                        | 86                 | 190              | 286                      | 264              |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>                                                                  | <b>3 426</b>               | <b>3 537</b>       | <b>3 599</b>     | <b>6 963</b>             | <b>7 162</b>     |
| <b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat</b>                                                             |                            |                    |                  |                          |                  |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises <sup>6</sup>                                                                  | (43)                       | (61)               | (72)             | (104)                    | (166)            |
| Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab <sup>4, 5</sup>                                              | –                          | –                  | (21)             | –                        | (53)             |
| Quote-part des charges de restructuration et autres charges liées à la participation dans Schwab <sup>5</sup>                          | –                          | –                  | –                | –                        | (49)             |
| Charges de restructuration <sup>4</sup>                                                                                                | (163)                      | –                  | (165)            | (163)                    | (456)            |
| Charges d'acquisition et d'intégration <sup>4</sup>                                                                                    | (34)                       | (52)               | (102)            | (86)                     | (219)            |
| Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN <sup>1</sup>         | (47)                       | (54)               | (64)             | (101)                    | (121)            |
| Profit à la vente des actions de Schwab <sup>3</sup>                                                                                   | 8 975                      | –                  | –                | 8 975                    | –                |
| Restructuration du bilan aux États-Unis <sup>2, 3</sup>                                                                                | (1 129)                    | (927)              | –                | (2 056)                  | –                |
| Provision relative à une affaire civile <sup>4</sup>                                                                                   | –                          | –                  | (274)            | –                        | (274)            |
| Cotisation spéciale de la FDIC <sup>4</sup>                                                                                            | –                          | –                  | (103)            | –                        | (514)            |
| Résolution globale des enquêtes sur le programme LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque <sup>4</sup>                                     | –                          | –                  | (615)            | –                        | (615)            |
| <b>Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat</b>                                                                                    |                            |                    |                  |                          |                  |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises                                                                               | (8)                        | (9)                | (10)             | (17)                     | (25)             |
| Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab                                                              | –                          | –                  | (5)              | –                        | (11)             |
| Charge de restructuration                                                                                                              | (41)                       | –                  | (43)             | (41)                     | (121)            |
| Charges d'acquisition et d'intégration                                                                                                 | (8)                        | (11)               | (22)             | (19)                     | (46)             |
| Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN                      | (12)                       | (13)               | (16)             | (25)                     | (30)             |
| Profit à la vente des actions de Schwab                                                                                                | 407                        | –                  | –                | 407                      | –                |
| Restructuration du bilan aux États-Unis                                                                                                | (282)                      | (231)              | –                | (513)                    | –                |
| Provision relative à une affaire civile                                                                                                | –                          | –                  | (69)             | –                        | (69)             |
| Cotisation spéciale de la FDIC                                                                                                         | –                          | –                  | (26)             | –                        | (127)            |
| <b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>                                                                                | <b>7 503</b>               | <b>(830)</b>       | <b>(1 225)</b>   | <b>6 673</b>             | <b>(2 038)</b>   |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>                                                           | <b>10 929 \$</b>           | <b>2 707 \$</b>    | <b>2 374 \$</b>  | <b>13 636 \$</b>         | <b>5 124 \$</b>  |

<sup>1</sup> Après la résiliation de l'entente de fusion conclue entre la Banque et FHN le 4 mai 2023, l'effet résiduel de la stratégie est contrepassé dans les produits d'intérêts nets – deuxième trimestre de 2025 : (47) millions de dollars; premier trimestre de 2025 : (54) millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : (101) millions de dollars; deuxième trimestre de 2024 : (64) millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : (121) millions de dollars, montants présentés dans le secteur Siège social.

<sup>2</sup> Les produits d'intérêts nets rajustés excluent l'élément à noter suivant :

- i. Restructuration du bilan aux États-Unis – deuxième trimestre de 2025 : 36 millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : 36 millions de dollars, montants présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

<sup>3</sup> Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants :

- i. La Banque a vendu des actions ordinaires de Schwab et a comptabilisé un profit à la vente – deuxième trimestre de 2025 : 8 975 millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : 8 975 millions de dollars, présenté dans le secteur Siège social.
- ii. Restructuration du bilan aux États-Unis – deuxième trimestre de 2025 : 1 093 millions de dollars; premier trimestre de 2025 : 927 millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : 2 020 millions de dollars, montants présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

<sup>4</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants :

- i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises – deuxième trimestre de 2025 : 34 millions de dollars; premier trimestre de 2025 : 35 millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : 69 millions de dollars; deuxième trimestre de 2024 : 42 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 105 millions de dollars, présenté dans le secteur Siège social;
- ii. Charges d'intégration et d'acquisition propres à la Banque liées à la transaction avec Schwab – deuxième trimestre de 2024 : 16 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 39 millions de dollars, présentées dans le secteur Siège social;
- iii. Charges de restructuration – deuxième trimestre de 2025 : 163 millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : 163 millions de dollars; par rapport au deuxième trimestre de 2024 : 165 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 456 millions de dollars dans le cadre d'un programme antérieur, présentées dans le secteur Siège social;
- iv. Charges d'acquisition et d'intégration – deuxième trimestre de 2025 : 34 millions de dollars; premier trimestre de 2025 : 52 millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : 86 millions de dollars; deuxième trimestre de 2024 : 102 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 219 millions de dollars, présentées dans le secteur Services bancaires de gros.
- v. Provision relative à une affaire civile – deuxième trimestre de 2024 : 274 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 274 millions de dollars, présentée dans le secteur Siège social;
- vi. Cotisation spéciale de la FDIC – deuxième trimestre de 2024 : 103 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 514 millions de dollars, présentée dans le secteur Services de détail aux États-Unis;
- vii. Charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque – deuxième trimestre de 2024 : 615 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 615 millions de dollars, présentées dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

<sup>5</sup> La quote-part du résultat net rajustée de la participation dans Schwab exclut les éléments à noter suivants (après impôt). L'incidence de ces éléments est présentée dans le secteur Siège social.

- i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises liées à Schwab – deuxième trimestre de 2025 : 9 millions de dollars; premier trimestre de 2025 : 26 millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : 35 millions de dollars; deuxième trimestre de 2024 : 30 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 61 millions de dollars;
- ii. Quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade – deuxième trimestre de 2024 : 5 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 14 millions de dollars;
- iii. Quote-part de la Banque des charges de restructuration engagées par Schwab – cumul de l'exercice 2024 : 27 millions de dollars;
- iv. Quote-part de la Banque de la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC engagée par Schwab – cumul de l'exercice 2024 : 22 millions de dollars;

<sup>6</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises attribuables à la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab présentés dans le secteur Siège social. Se reporter aux notes de bas de tableau 4 et 5 pour les montants.

**TABLEAU 4 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ<sup>1</sup>**

(en dollars canadiens)

|                                                     | Trois mois clos les |                    |                  | Six mois clos les |                  |
|-----------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                     | 30 avril<br>2025    | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| <b>Résultat de base par action – comme présenté</b> | <b>6,28 \$</b>      | <b>1,55 \$</b>     | <b>1,35 \$</b>   | <b>7,81 \$</b>    | <b>2,90 \$</b>   |
| Rajustements pour les éléments à noter              | (4,31)              | 0,47               | 0,69             | (3,82)            | 1,15             |
| <b>Résultat de base par action – rajusté</b>        | <b>1,97 \$</b>      | <b>2,02 \$</b>     | <b>2,04 \$</b>   | <b>3,99 \$</b>    | <b>4,05 \$</b>   |
| <b>Résultat dilué par action – comme présenté</b>   | <b>6,27 \$</b>      | <b>1,55 \$</b>     | <b>1,35 \$</b>   | <b>7,81 \$</b>    | <b>2,89 \$</b>   |
| Rajustements pour les éléments à noter              | (4,30)              | 0,47               | 0,69             | (3,82)            | 1,15             |
| <b>Résultat dilué par action – rajusté</b>          | <b>1,97 \$</b>      | <b>2,02 \$</b>     | <b>2,04 \$</b>   | <b>3,99 \$</b>    | <b>4,04 \$</b>   |

<sup>1</sup> Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**TABLEAU 5 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                     | Trois mois clos les |                    |                  | Six mois clos les |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                     | 30 avril<br>2025    | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| Schwab <sup>1</sup>                                                                 | 9 \$                | 26 \$              | 30 \$            | 35 \$             | 61 \$            |
| Immobilisations incorporelles liées aux services bancaires de gros                  | 20                  | 21                 | 27               | 41                | 69               |
| Divers                                                                              | 6                   | 5                  | 5                | 11                | 11               |
| <b>Inclus dans les éléments à noter</b>                                             | <b>35</b>           | <b>52</b>          | <b>62</b>        | <b>87</b>         | <b>141</b>       |
| Logiciels et droits de gestion d'actifs                                             | 124                 | 119                | 104              | 243               | 200              |
| <b>Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat</b> | <b>159 \$</b>       | <b>171 \$</b>      | <b>166 \$</b>    | <b>330 \$</b>     | <b>341 \$</b>    |

<sup>1</sup> Compris dans la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.

**Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires**

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté de la Banque consolidée correspond au résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est un ratio financier non conforme aux PCGR et peut être utilisé pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été de 11,5 % à compter de l'exercice 2024.

**TABLEAU 6 : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                 | Trois mois clos les |                    |                  | Six mois clos les |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                                 | 30 avril<br>2025    | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires                                | 114 585 \$          | 106 133 \$         | 101 137 \$       | 110 708 \$        | 100 573 \$       |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>                    | <b>10 929</b>       | <b>2 707</b>       | <b>2 374</b>     | <b>13 636</b>     | <b>5 124</b>     |
| Éléments à noter, après impôt sur le résultat                                                   | (7 503)             | 830                | 1 225            | (6 673)           | 2 038            |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>                           | <b>3 426 \$</b>     | <b>3 537 \$</b>    | <b>3 599 \$</b>  | <b>6 963 \$</b>   | <b>7 162 \$</b>  |
| <b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b> | <b>39,1 %</b>       | <b>10,1 %</b>      | <b>9,5 %</b>     | <b>24,8 %</b>     | <b>10,2 %</b>    |
| <b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>        | <b>12,3</b>         | <b>13,2</b>        | <b>14,5</b>      | <b>12,7</b>       | <b>14,3</b>      |

**Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires**

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés aux participations dans Schwab, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure tous les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté peuvent être utilisés pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires sont une mesure non conforme aux PCGR, et le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté sont des ratios non conformes aux PCGR.

**TABLEAU 7 : RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                                                                                                               | Trois mois clos les |                    |                  | Six mois clos les |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                                                                                                                               | 30 avril<br>2025    | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires                                                                                                                              | 114 585 \$          | 106 133 \$         | 101 137 \$       | 110 708 \$        | 100 573 \$       |
| Goodwill moyen                                                                                                                                                                                | 19 302              | 19 205             | 18 380           | 19 207            | 18 322           |
| Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques<br>moyens liés aux participations dans Schwab                                                                                  | 1 304               | 5 116              | 6 051            | 2 924             | 6 062            |
| Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes <sup>1</sup>                                                                                                                           | 450                 | 482                | 574              | 456               | 595              |
| Passifs d'impôt différé connexes moyens                                                                                                                                                       | (236)               | (237)              | (228)            | (236)             | (230)            |
| <b>Capitaux propres corporels moyens attribuables aux<br/>actionnaires ordinaires</b>                                                                                                         | <b>93 765</b>       | <b>81 567</b>      | <b>76 360</b>    | <b>88 357</b>     | <b>75 824</b>    |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires –<br/>comme présenté</b>                                                                                                              | <b>10 929</b>       | <b>2 707</b>       | <b>2 374</b>     | <b>13 636</b>     | <b>5 124</b>     |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après<br>impôt sur le résultat                                                                                                      | 35                  | 52                 | 62               | 87                | 141              |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après<br/>ajustement pour exclure l'amortissement des<br/>immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur<br/>le résultat</b> | <b>10 964</b>       | <b>2 759</b>       | <b>2 436</b>     | <b>13 723</b>     | <b>5 265</b>     |
| Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat                                                                                                                                          | (7 538)             | 778                | 1 163            | (6 760)           | 1 897            |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>                                                                                                                         | <b>3 426 \$</b>     | <b>3 537 \$</b>    | <b>3 599 \$</b>  | <b>6 963 \$</b>   | <b>7 162 \$</b>  |
| <b>Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux<br/>actionnaires ordinaires</b>                                                                                                  | <b>48,0 %</b>       | <b>13,4 %</b>      | <b>13,0 %</b>    | <b>31,3 %</b>     | <b>13,9 %</b>    |
| <b>Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux<br/>actionnaires ordinaires – rajusté</b>                                                                                        | <b>15,0</b>         | <b>17,2</b>        | <b>19,2</b>      | <b>15,9</b>       | <b>18,9</b>      |

<sup>1</sup> Excluent les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.**INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS**

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur les principaux éléments de l'état du résultat du secteur Services de détail aux États-Unis. L'incidence correspond à la différence entre les résultats convertis aux taux de change moyens entre le dollar américain et le dollar canadien pour les périodes indiquées.

**TABLEAU 8 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                    | Trois mois clos les                              |  | Six mois clos les                                |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--|--------------------------------------------------|--|
|                                                                                                    | 30 avril 2025<br>par rapport au<br>30 avril 2024 |  | 30 avril 2025<br>par rapport au<br>30 avril 2024 |  |
|                                                                                                    | Augmentation (diminution)                        |  | Augmentation (diminution)                        |  |
| <b>Services bancaires de détail aux États-Unis</b>                                                 |                                                  |  |                                                  |  |
| Total des produits – comme présenté                                                                | 118 \$                                           |  | 251 \$                                           |  |
| Total des produits – rajusté <sup>1</sup>                                                          | 169                                              |  | 347                                              |  |
| Charges autres que d'intérêts – comme présentées                                                   | 106                                              |  | 220                                              |  |
| Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>1</sup>                                             | 106                                              |  | 220                                              |  |
| Résultat net après impôt – comme présenté                                                          | 2                                                |  | 9                                                |  |
| Résultat net après impôt – rajusté <sup>1</sup>                                                    | 40                                               |  | 81                                               |  |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab <sup>2</sup>                            | 5                                                |  | 11                                               |  |
| <b>Résultat net après impôt du secteur Services de détail aux États-Unis –<br/>comme présenté</b>  | <b>7</b>                                         |  | <b>20</b>                                        |  |
| <b>Résultat net après impôt du secteur Services de détail aux États-Unis – rajusté<sup>1</sup></b> | <b>45</b>                                        |  | <b>92</b>                                        |  |
| <b>Résultat par action (en dollars canadiens)</b>                                                  |                                                  |  |                                                  |  |
| Résultat de base – comme présenté                                                                  | – \$                                             |  | 0,01 \$                                          |  |
| Résultat de base – rajusté <sup>1</sup>                                                            | 0,03                                             |  | 0,05                                             |  |
| Résultat dilué – comme présenté                                                                    | –                                                |  | 0,01                                             |  |
| Résultat dilué – rajusté <sup>1</sup>                                                              | 0,03                                             |  | 0,05                                             |  |

**Taux de change moyen (équivalent de 1,00 \$ CA)**

|                  | Trois mois clos les |                  | Six mois clos les |                  |
|------------------|---------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                  | 30 avril<br>2025    | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| Dollar américain | 0,703 \$            | 0,737 \$         | 0,704 \$          | 0,738 \$         |

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Notre rendement » du présent document.<sup>2</sup> La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sont présentées avec un décalage d'un mois.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

### Sommaire du rendement

Un aperçu du rendement de la Banque pour le deuxième trimestre de 2025 est présenté ci-après. Les indicateurs de rendement pour les actionnaires servent de guides et de points de repère quant aux réalisations de la Banque. Aux fins de cette analyse, la Banque utilise des résultats rajustés, lesquels excluent les éléments à noter des résultats comme présentés qui ont été préparés selon les IFRS. Les résultats comme présentés et les résultats rajustés ainsi que les éléments à noter sont expliqués à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » dans la section « Notre rendement » du présent document.

- Le résultat dilué par action rajusté pour les six mois clos le 30 avril 2025 a diminué de 1 % par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour les six mois clos le 30 avril 2025 a été de 15,9 %.
- Pour les douze mois clos le 30 avril 2025, le total du rendement pour les actionnaires a atteint 13,6 % par rapport au rendement moyen de 24,8 % des établissements financiers homologues canadiens<sup>6</sup>.

### Résultat net

#### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 11 129 millions de dollars, en hausse de 8 565 millions de dollars par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement le profit net à la vente des actions de Schwab dans le secteur Siège social, la hausse des produits et l'incidence de la charge liée à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque à la période correspondante de l'exercice précédent dans le secteur Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par l'incidence des activités de restructuration du bilan dans le secteur Services de détail aux États-Unis, l'augmentation des charges autres que d'intérêts, y compris l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Sur une base rajustée, le résultat net pour le trimestre s'est établi à 3 626 millions de dollars, en baisse de 163 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la hausse du résultat net comme présenté s'explique par des augmentations de 8 879 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 86 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, et de 58 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des diminutions de 387 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et de 71 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

#### Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a augmenté de 8 336 millions de dollars par rapport à celui du trimestre précédent, reflétant essentiellement le profit net à la vente des actions de Schwab dans le secteur Siège social, en partie contrebalancé par l'incidence plus importante des activités de restructuration du bilan dans le secteur Services de détail aux États-Unis et les charges de restructuration. Le résultat net rajusté pour le trimestre est demeuré relativement stable par rapport à celui du trimestre précédent.

Répartie par secteur, la hausse du résultat net comme présenté s'explique par des augmentations de 8 574 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 120 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 27 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par des diminutions de 222 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et de 163 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net comme présenté de 13 922 millions de dollars a augmenté de 8 534 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse reflète le profit net à la vente des actions de Schwab dans le secteur Siège social, la hausse des produits et l'incidence de la charge liée à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, ainsi que la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC dans le secteur Services de détail aux États-Unis à la période correspondante de l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par l'incidence des activités de restructuration du bilan dans le secteur Services de détail aux États-Unis, l'augmentation des charges autres que d'intérêts, y compris l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté s'est fixé à 7 249 millions de dollars, en baisse de 177 millions de dollars, ou 2 %.

Répartie par secteur, la hausse du résultat net comme présenté s'explique par des augmentations de 9 111 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 211 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, et de 152 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des diminutions de 915 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et de 25 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

### Produits d'intérêts nets

#### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour le trimestre ont été de 8 125 millions de dollars, en hausse de 660 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement l'augmentation des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, la croissance des volumes dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis et la hausse des marges sur les dépôts dans le secteur Services de détails aux États-Unis. Sur une base rajustée, les produits d'intérêts nets se sont établis à 8 208 millions de dollars, en hausse de 679 millions de dollars, ou 9 %.

Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 338 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 211 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 197 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 58 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par une diminution de 144 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

<sup>6</sup> Les homologues au Canada comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada et La Banque de Nouvelle-Écosse.

#### Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour le trimestre ont augmenté de 259 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux du trimestre précédent, reflétant essentiellement l'augmentation des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan et l'incidence des activités de restructuration du bilan au trimestre considéré dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par le fait que le trimestre considéré comptait moins de jours. Sur une base rajustée, les produits d'intérêts nets ont augmenté de 288 millions de dollars, ou 4 %.

Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 252 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 152 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des diminutions de 112 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 26 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 7 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2025 par rapport au T2 2024

Les produits d'intérêts nets comme présentés ont été de 15 991 millions de dollars, en hausse de 1 038 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant essentiellement la croissance des volumes dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis et la hausse des marges sur les dépôts dans le secteur Services de détails aux États-Unis. Sur une base rajustée, les produits d'intérêts nets se sont établis à 16 128 millions de dollars, en hausse de 1 054 millions de dollars, ou 7 %.

Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 513 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 470 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 362 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 142 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par une diminution de 449 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

#### **Produits autres que d'intérêts**

##### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre se sont établis à 14 812 millions de dollars, en hausse de 8 458 millions de dollars par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant surtout le profit net à la vente des actions de Schwab dans le secteur Siège social, les augmentations des produits liés aux activités de négociations et des honoraires de prise ferme, y compris ceux liés à la vente des actions de Schwab, dans le secteur Services bancaires de gros ainsi que les hausses des primes d'assurance, des produits tirés des comptes à honoraires et des produits tirés des transactions dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, le tout en partie contrebalancé par l'incidence des activités de restructuration du bilan dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts se sont établis à 6 930 millions de dollars, une hausse de 576 millions de dollars, ou 9 %.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 8 904 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 333 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 331 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par des diminutions de 1 051 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 59 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

##### Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

Les produits autres que d'intérêts pour le trimestre ont augmenté de 8 629 millions de dollars par rapport à ceux du trimestre précédent, reflétant principalement le profit net à la vente des actions de Schwab dans le secteur Siège social, en partie contrebalancé par l'incidence des activités de restructuration du bilan dans le secteur Services de détail aux États-Unis et la diminution des produits liés aux activités de négociations dans le secteur Services bancaires de gros. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts ont diminué de 180 millions de dollars, ou 3 %.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts s'explique par une augmentation de 8 949 millions de dollars dans le secteur Siège social, en partie contrebalancée par des diminutions de 163 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 88 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, de 46 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 23 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2025 par rapport au T2 2024

Les produits autres que d'intérêts comme présentés se sont établis à 20 995 millions de dollars, en hausse de 8 415 millions de dollars, ou 67 %, par rapport à ceux de la période correspondante à l'exercice précédent, reflétant surtout le profit net à la vente des actions de Schwab dans le secteur Siège social, la hausse des primes d'assurance, l'augmentation des produits tirés des comptes à honoraires proportionnelle à la croissance du marché, et la progression des produits tirés des transactions dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, ainsi que les augmentations des produits liés aux activités de négociations et des honoraires de prise ferme, y compris celles liées à la vente des actions de Schwab dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par l'incidence des activités de restructuration du bilan dans le secteur Services de détails aux États-Unis. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont établis à 14 040 millions de dollars, une hausse de 1 460 millions de dollars, ou 12 %.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 8 880 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 858 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 710 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par des diminutions de 1 937 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 96 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

#### **Provision pour pertes sur créances**

##### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 1 341 millions de dollars, en hausse de 270 millions de dollars par rapport à celle du deuxième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 946 millions de dollars, en hausse de 76 millions de dollars, ou 9 %, témoignant en grande partie de la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts en gros et de prêts à la consommation au Canada. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 395 millions de dollars, en hausse de 194 millions de dollars par rapport à celle du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs pour le trimestre considéré reflètent essentiellement l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques, en partie contrebalancée par une baisse des volumes dans les portefeuilles de prêts à la consommation aux États-Unis. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,58 %.

Répartie par secteur, la provision pour pertes sur créances a augmenté de 155 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 68 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 62 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et a diminué de 15 millions de dollars dans le secteur Siège social.

#### Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 1 341 millions de dollars, en hausse de 129 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 946 millions de dollars, en baisse de 270 millions de dollars, ou 22 %, constatée dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et les portefeuilles de prêts à la consommation au Canada et aux États-Unis, et reflétant les tendances saisonnières dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto aux États-Unis et l'incidence au trimestre précédent de l'adoption d'une mise à jour du modèle dans le portefeuille de cartes aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une constitution de provision de 395 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 4 millions de dollars au trimestre précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs pour le trimestre considéré reflètent essentiellement l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques, en partie contrebalancée par une baisse des volumes dans les portefeuilles de prêts à la consommation aux États-Unis. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,58 %.

Répartie par secteur, la provision pour pertes sur créances a augmenté de 101 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et de 51 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, et a diminué de 14 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 9 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Bien que les résultats puissent varier d'un trimestre à l'autre, de nombreux scénarios pourraient avoir une incidence sur l'évolution de l'économie et les conditions de crédit, dont certains pourraient entraîner des résultats au chapitre des provisions pour pertes sur créances qui dépassent la fourchette estimée des provisions pour pertes sur créances de 45 à 55 pdb précédemment présentée par la Banque pour l'exercice 2025<sup>7</sup>.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2025 par rapport au T2 2024

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 2 553 millions de dollars, en hausse de 481 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 2 162 millions de dollars, en hausse de 358 millions de dollars, reflétant en grande partie la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts et l'incidence de l'adoption d'une mise à jour du modèle dans le portefeuille de cartes de crédit aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 391 millions de dollars, en hausse de 123 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs de l'exercice considéré reflètent essentiellement l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques, en partie contrebalancée par une baisse des volumes dans les portefeuilles de prêts à la consommation aux États-Unis et l'incidence de l'adoption d'une mise à jour du modèle dans le portefeuille de cartes de crédit aux États-Unis. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,54 %.

Répartie par secteur, la provision pour pertes sur créances a augmenté de 253 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 130 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 128 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et a diminué de 30 millions de dollars dans le secteur Siège social.

**TABEAU 9 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                           | Trois mois clos les |                    |                  | Six mois clos les |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                                           | 30 avril<br>2025    | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| <b>Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – Étape 3 (actifs dépréciés)</b>             |                     |                    |                  |                   |                  |
| Services bancaires personnels et commerciaux au Canada                                                    | 428 \$              | 459 \$             | 397 \$           | 887 \$            | 761 \$           |
| Services de détail aux États-Unis                                                                         | 309                 | 529                | 311              | 838               | 688              |
| Gestion de patrimoine et Assurance                                                                        | –                   | –                  | –                | –                 | –                |
| Services bancaires de gros                                                                                | 61                  | 33                 | (1)              | 94                | 4                |
| Siège social <sup>2</sup>                                                                                 | 148                 | 195                | 163              | 343               | 351              |
| <b>Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – Étape 3</b>                    | <b>946</b>          | <b>1 216</b>       | <b>870</b>       | <b>2 162</b>      | <b>1 804</b>     |
| <b>Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – Étape 1 et étape 2 (actifs productifs)</b> |                     |                    |                  |                   |                  |
| Services bancaires personnels et commerciaux au Canada                                                    | 194                 | 62                 | 70               | 256               | 129              |
| Services de détail aux États-Unis                                                                         | 133                 | (78)               | 69               | 55                | 77               |
| Gestion de patrimoine et Assurance                                                                        | –                   | –                  | –                | –                 | –                |
| Services bancaires de gros                                                                                | 62                  | 39                 | 56               | 101               | 61               |
| Siège social <sup>2</sup>                                                                                 | 6                   | (27)               | 6                | (21)              | 1                |
| <b>Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – Étape 1 et étape 2</b>         | <b>395</b>          | <b>(4)</b>         | <b>201</b>       | <b>391</b>        | <b>268</b>       |
| <b>Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances</b>                              | <b>1 341 \$</b>     | <b>1 212 \$</b>    | <b>1 071 \$</b>  | <b>2 553 \$</b>   | <b>2 072 \$</b>  |

<sup>1</sup> Comprend la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan.

<sup>2</sup> Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

#### Charges afférentes aux activités d'assurance

##### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

Les charges afférentes aux activités d'assurance pour le trimestre se sont établies à 1 417 millions de dollars, en hausse de 169 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celles du deuxième trimestre de l'exercice précédent, témoignant essentiellement de l'accroissement de la gravité des sinistres.

##### Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

Les charges afférentes aux activités d'assurance pour le trimestre ont diminué de 90 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles du trimestre précédent, du fait principalement des résultats techniques liés aux sinistres favorables en raison des facteurs saisonniers.

<sup>7</sup> La fourchette estimée des provisions pour pertes sur créances de la Banque est fondée sur des hypothèses prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Les résultats peuvent varier selon les conditions économiques ou les conditions de crédit réelles et selon le rendement, notamment le taux de chômage, les taux d'intérêt, la croissance ou le ralentissement de l'économie, et les facteurs et conditions propres à l'emprunteur ou à l'industrie, notamment l'incertitude politique et commerciale. Les provisions pour pertes sur créances estimées de la Banque sont assujetties à des risques et à des incertitudes, notamment ceux décrits à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent document.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2025 par rapport au T2 2024

Les charges afférentes aux activités d'assurance se sont établies à 2 924 millions de dollars, en hausse de 310 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, témoignant de la croissance des activités, de l'accroissement de la gravité des sinistres et du nombre plus élevé de sinistres liés aux catastrophes.

#### **Charges autres que d'intérêts et ratio d'efficience**

##### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

Les charges autres que d'intérêts comme présentées se sont établies à 8 139 millions de dollars, en baisse de 262 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celle du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement l'incidence à l'exercice précédent des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque dans le secteur Services de détail aux États-Unis et l'incidence à l'exercice précédent d'une provision relative à une affaire civile dans le secteur Siège social, en partie contrebalancées par l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, notamment les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, par l'augmentation des dépenses relatives aux coûts liés à la technologie et aux charges de personnel en vue de soutenir les initiatives de croissance des activités et par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 7 908 millions de dollars, en hausse de 824 millions de dollars, ou 12 %. La Banque prévoit que la croissance des charges rajustées pour l'exercice 2025, en supposant que la rémunération variable, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et l'incidence du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis demeurent aux mêmes niveaux que ceux de l'exercice 2024, s'inscrira dans le haut de la fourchette de 5 % à 7 % indiquée précédemment, reflétant les investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle et les investissements visant à soutenir la croissance des activités, compte tenu des gains de productivité attendus et des économies de coûts découlant des restructurations<sup>8</sup>.

Répartie par secteur, la diminution des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des baisses de 356 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 136 millions de dollars dans le secteur Siège social, en partie contrebalancées par des augmentations de 104 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, de 95 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 31 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Le ratio d'efficience comme présenté de la Banque s'est établi à 35,5 %, en regard de 60,8 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le ratio d'efficience rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance de la Banque s'est établi à 57,6 %, par rapport à 56,1 % au deuxième trimestre de l'exercice précédent.

##### Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont augmenté de 69 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celles du trimestre précédent, reflétant essentiellement les charges de restructuration et l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, notamment les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, en partie contrebalancés par une baisse des charges de personnel, y compris la rémunération variable. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont diminué de 75 millions de dollars, ou 1 %.

Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par une augmentation de 261 millions de dollars dans le secteur Siège social, en partie contrebalancée par des diminutions de 74 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 42 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, de 42 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, et de 34 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

Le ratio d'efficience comme présenté de la Banque s'est établi à 35,5 %, en regard de 57,4 % pour le trimestre précédent. Le ratio d'efficience rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance de la Banque s'est établi à 57,6 %, en regard de 59,0 % pour le trimestre précédent.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2025 par rapport au T2 2024

Les charges autres que d'intérêts comme présentées de 16 209 millions de dollars ont diminué de 222 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celles de la période correspondante à l'exercice précédent, reflétant essentiellement l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC à la période correspondante de l'exercice précédent dans le secteur Services de détail aux États-Unis, ainsi que la hausse des charges de restructuration à la période correspondante de l'exercice précédent dans le secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et l'augmentation des dépenses relatives aux coûts liés à la technologie et aux charges de personnel en vue de soutenir les initiatives de croissance des activités. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 15 891 millions de dollars, en hausse de 1 682 millions de dollars, ou 12 %.

Répartie par secteur, la diminution des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des baisses de 435 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 280 millions de dollars dans le secteur Siège social, en partie contrebalancées par des augmentations de 230 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, de 197 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 66 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Le ratio d'efficience comme présenté de la Banque s'est établi à 43,8 %, en regard de 59,7 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le ratio d'efficience rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance de la Banque, s'est établi à 58,3 %, en regard de 56,7 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

<sup>8</sup> Les attentes de la Banque en matière de croissance des charges s'appuient sur les hypothèses de la Banque à l'égard de certains facteurs, notamment les investissements dans la gestion du risque et les contrôles, les charges de personnel, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, la majoration de la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants de la provision pour pertes sur créances liée au portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque (« incidence du PCS »), et les gains de productivité et les économies réalisées à la suite de la restructuration. En particulier, pour estimer ses attentes en matière de croissance des charges, la Banque a supposé que les trois facteurs suivants auront le même effet sur les charges rajustées de la Banque pour l'exercice 2025 qu'ils ne l'ont eu sur les charges rajustées de la Banque pour l'exercice 2024 : i) une rémunération variable proportionnelle à la hausse des produits; ii) la conversion des monnaies étrangères; et iii) l'incidence du PCS. À titre de référence, pour le deuxième trimestre de 2025, la rémunération variable, la conversion des monnaies étrangères et l'incidence du PCS, ensemble, représentaient environ le quart de l'augmentation de 12 % d'un exercice à l'autre des charges autres que d'intérêts rajustées. Les hypothèses de la Banque sont assujetties à des incertitudes inhérentes et peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs dépendants et indépendants de la volonté de la Banque, y compris la précision des prévisions des charges de la Banque relatives aux salaires et avantages du personnel, l'incidence du rendement de l'entreprise sur la rémunération variable, l'inflation, la cadence des initiatives de productivité au sein de l'organisation et les dépenses imprévues, notamment en ce qui concerne les questions juridiques. Se reporter à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document pour plus de renseignements sur les risques et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les estimations de la Banque.

## Impôt sur le résultat

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 8,2 % pour le trimestre considéré, contre 23,5 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent et 21,4 % pour le trimestre précédent. La diminution d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'incidence fiscale de la vente des actions de Schwab et la provision relative au programme de LCBA de la Banque, qui n'est pas déductible, à l'exercice précédent. La diminution d'un trimestre à l'autre reflète essentiellement l'incidence fiscale de la vente des actions de Schwab.

Pour permettre le calcul après impôt du résultat rajusté, la charge d'impôt sur le résultat rajustée est calculée en rajustant les impôts pour chaque élément à noter au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de l'entité juridique en question. Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 20,8 % pour le trimestre considéré, contre 20,5 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent et 22,2 % pour le trimestre précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'impôt découlant des règles du Pilier 2 et l'incidence des variations liées à la composition des résultats, en partie contrebalancés par des rajustements liés aux impôts au trimestre considéré. La diminution d'un trimestre à l'autre reflète essentiellement l'incidence des variations liées à la composition des résultats et un ajustement de nature fiscale au trimestre considéré.

**TABLEAU 10 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée**

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)                         | Trois mois clos les |               |                    |               |                  |               | Six mois clos les |               |                  |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|--------------------|---------------|------------------|---------------|-------------------|---------------|------------------|---------------|
|                                                                                       | 30 avril<br>2025    |               | 31 janvier<br>2025 |               | 30 avril<br>2024 |               | 30 avril<br>2025  |               | 30 avril<br>2024 |               |
| Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi                                  | 3 347 \$            | 27,8 %        | 906 \$             | 27,8 %        | 861 \$           | 27,8 %        | 4 253 \$          | 27,8 %        | 1 780 \$         | 27,8 %        |
| <b>Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :</b>                  |                     |               |                    |               |                  |               |                   |               |                  |               |
| Dividendes reçus                                                                      | (4)                 | –             | (3)                | (0,1)         | (3)              | (0,1)         | (7)               | –             | (11)             | (0,2)         |
| Écarts de taux liés aux activités internationales <sup>1</sup>                        | (2 303)             | (19,1)        | (199)              | (6,1)         | (124)            | (4,0)         | (2 502)           | (16,4)        | (395)            | (6,2)         |
| Divers                                                                                | (55)                | (0,5)         | (6)                | (0,2)         | (5)              | (0,2)         | (61)              | (0,4)         | (11)             | (0,2)         |
| <b>Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – comme présentés</b> | <b>985 \$</b>       | <b>8,2 %</b>  | <b>698 \$</b>      | <b>21,4 %</b> | <b>729 \$</b>    | <b>23,5 %</b> | <b>1 683 \$</b>   | <b>11,0 %</b> | <b>1 363 \$</b>  | <b>21,2 %</b> |
| <b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>                               | <b>(56)</b>         |               | <b>264</b>         |               | <b>191</b>       |               | <b>208</b>        |               | <b>429</b>       |               |
| <b>Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – rajustés</b>        | <b>929 \$</b>       | <b>20,8 %</b> | <b>962 \$</b>      | <b>22,2 %</b> | <b>920 \$</b>    | <b>20,5 %</b> | <b>1 891 \$</b>   | <b>21,5 %</b> | <b>1 792 \$</b>  | <b>20,5 %</b> |

<sup>1</sup> Ces montants tiennent compte des crédits d'impôt ainsi que de la composition des résultats des établissements à l'étranger.

## Réforme fiscale internationale – Impôt minimum mondial prévu par le Pilier 2

Le 20 décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a publié le modèle de règles du Pilier 2 dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale. Le modèle de règles du Pilier 2 prévoit la mise en œuvre d'un impôt minimum mondial de 15 % applicable aux grandes entreprises multinationales, dont l'application relève de chaque pays. Les règles du Pilier 2 ont été adoptées au Canada le 20 juin 2024, en vertu du projet de loi C-69, qui inclut la Loi de l'impôt minimum mondial mettant en œuvre le modèle de règles du Pilier 2. Des règles similaires ont été adoptées dans d'autres pays où la Banque exerce ses activités et entraîneront le paiement d'impôts supplémentaires dans ces pays. Les règles sont entrées en vigueur pour la Banque le 1<sup>er</sup> novembre 2024 et ont été mises en œuvre par celle-ci depuis cette date. Auparavant, l'IASB avait publié des modifications à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui instaurent une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre des règles du Pilier 2 ainsi que la communication d'informations à son sujet, exception que la Banque a appliquée. Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025, le taux d'imposition effectif de la Banque a augmenté respectivement d'environ 0,2 % et 0,3 % en raison de l'impôt découlant des règles du Pilier 2 (0,5 % pour les trois mois clos le 31 janvier 2025).

## SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Les perspectives économiques mondiales se sont détériorées en raison des tarifs à l'importation historiquement élevés imposés par les États-Unis à leurs partenaires commerciaux dans le monde. La trajectoire future de la politique tarifaire est hautement incertaine et la volatilité des marchés des capitaux s'est accentuée. Parallèlement, les attentes à l'égard de l'inflation ont augmenté, les tarifs imposés par les États-Unis et les mesures de représailles qui s'en sont suivies devant faire augmenter les prix et complexifier les chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui place les banques centrales mondiales dans une position difficile pour évaluer si les pressions inflationnistes qui découlent de ces facteurs sont uniques ou persistantes. Les Services économiques TD s'attendent toujours à d'autres réductions de taux d'intérêt à l'avenir, mais l'incertitude à l'égard des perspectives s'est accrue.

Après avoir affiché une saine progression à un rythme annuel de 2,8 % au cours de l'année civile 2024, l'économie américaine a subi une petite contraction au cours du premier trimestre de l'année civile 2025. La croissance économique a été freinée par une hausse des importations de biens, les entreprises s'empressant d'accumuler des stocks en prévision des tarifs. Les ménages et les entreprises aux États-Unis se sont précipités pour acheter des biens coûteux tels que des automobiles et du matériel, avant que les tarifs n'entraînent une hausse des prix ou ne rendent certains biens plus difficiles à obtenir. Ce contexte a eu pour effet de propulser la croissance de l'économie à l'échelle nationale à un rythme annuel de 3 % au cours du premier trimestre de l'année civile 2025. Ces tendances devraient s'inverser au cours du deuxième trimestre civil, plaçant l'économie américaine sur la bonne voie pour enregistrer une légère amélioration de la croissance économique, malgré le ralentissement de l'élan dans l'économie intérieure. Les Services économiques TD prévoient que les tarifs imposés par les États-Unis seront partiellement réduits au cours du deuxième semestre de 2025, à mesure que les accords commerciaux seront conclus entre les États-Unis et de nombreux autres pays. En raison de l'incertitude accrue et des tarifs, les Services économiques TD ont considérablement revu à la baisse leur prévision à l'égard de la croissance économique aux États-Unis pour l'année civile 2025, suivie par une légère reprise à l'année civile suivante.

D'après les données d'avril 2025, le marché de l'emploi aux États-Unis est demeuré résilient jusqu'à présent cette année. Le taux de chômage est demeuré largement stable à environ 4,2 %. L'économie américaine était en bonne voie d'un « atterrissage en douceur » il y a quelques mois à peine, alors que les pressions inflationnistes devaient diminuer progressivement. L'augmentation des tarifs a accru l'incertitude quant à la probabilité d'un atterrissage en douceur, et la Réserve fédérale a maintenu les taux d'intérêt inchangés tandis qu'elle évalue l'incidence des tarifs sur l'économie.

Les Services économiques TD s'attendent à ce que d'ici juillet 2025, la banque centrale des États-Unis dispose de suffisamment de clarté quant aux perspectives économiques pour reprendre l'assouplissement monétaire, et que le taux des fonds fédéraux soit abaissé à 3,50 %-3,75 % d'ici la fin de l'année civile 2025, un niveau qui demeure restrictif.

Les perspectives économiques au Canada pour 2025 se sont détériorées en raison de l'incidence des tarifs imposés par les États-Unis. L'économie canadienne a progressé à un rythme soutenu au cours de l'année civile 2024, stimulée par de fortes augmentations de la population et la baisse des taux d'intérêt. Les tarifs imposés par les États-Unis au Canada sont moins élevés que ceux qui avaient été proposés initialement. Toutefois, l'incidence de l'incertitude élevée entourant la politique tarifaire a entraîné une détérioration de la confiance des entreprises à l'égard de l'avenir, ce qui devrait freiner les investissements des entreprises et peser sur l'économie canadienne pendant un certain temps. Les Services économiques TD prévoient que l'économie canadienne traversera une légère récession

à compter du deuxième trimestre de l'année civile 2025, avant de probablement connaître une légère croissance d'ici la fin de l'année. Ce contexte de faiblesse devrait faire passer le taux de chômage de 6,9 % en avril à 7,2 % d'ici la fin de l'année (civile). Les Services économiques TD s'attendent également à ce que la croissance démographique ralentisse fortement au cours des prochaines années en raison des nouvelles politiques qui réduisent les niveaux d'immigration.

La banque centrale canadienne a encore réduit son taux de financement à un jour, pour le porter à 2,75 % en mars 2025, avant de s'arrêter pour évaluer l'incidence des tarifs imposés par les États-Unis sur les perspectives économiques. Les Services économiques TD s'attendent à ce que la Banque du Canada continue de réduire son taux d'intérêt directeur, de sorte qu'il s'établisse à 2,25 % d'ici le troisième trimestre de l'année civile 2025. Les inquiétudes à l'égard des perspectives économiques aux États-Unis et des déficits plus importants du gouvernement américain ont affaibli le dollar américain, renforçant le dollar canadien. Les Services économiques TD prévoient que le dollar canadien se négociera dans une fourchette de 72 à 73 cents américains au cours des prochains trimestres, bien que cela soit probablement influencé par la trajectoire de la politique commerciale américaine.

RAPPORT DE GESTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA TD

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des quatre grands secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Notre rendement » du présent document, à la section « Aperçu des résultats financiers » du rapport de gestion de 2024 de la Banque et à la note 28 des états financiers consolidés annuels de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2024. À compter du premier trimestre de 2025, certains investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle aux États-Unis, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, qui étaient précédemment présentés dans le secteur Siège social sont maintenant présentés dans le secteur Services de détails aux États-Unis. Les montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La provision pour pertes sur créances relative aux actifs financiers productifs (étape 1 et étape 2) et dépréciés (étape 3), aux engagements de prêt et aux contrats de garantie financière est comptabilisée dans les secteurs respectifs.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La majoration en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour le trimestre s'est établi à 13 millions de dollars, par rapport à 15 millions de dollars pour le trimestre précédent et à 4 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Le 12 février 2025, la Banque a vendu la totalité de sa participation en actions restante dans Schwab. Avant la vente, la Banque comptabilisait sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence et la quote-part du résultat net de sa participation dans Schwab était présentée dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab et la quote-part de la Banque des charges de restructuration et autres charges engagées par Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Événements importants ».

| TABLEAU 11 : SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AU CANADA           |                     |                    |                  |                   |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)                 |                     |                    |                  |                   |                  |
|                                                                               | Trois mois clos les |                    |                  | Six mois clos les |                  |
|                                                                               | 30 avril<br>2025    | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| Produits d'intérêts nets                                                      | 4 023 \$            | 4 135 \$           | 3 812 \$         | 8 158 \$          | 7 645 \$         |
| Produits autres que d'intérêts                                                | 968                 | 1 014              | 1 027            | 1 982             | 2 078            |
| Total des produits                                                            | 4 991               | 5 149              | 4 839            | 10 140            | 9 723            |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés  | 428                 | 459                | 397              | 887               | 761              |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs | 194                 | 62                 | 70               | 256               | 129              |
| Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances         | 622                 | 521                | 467              | 1 143             | 890              |
| Charges autres que d'intérêts                                                 | 2 052               | 2 086              | 1 957            | 4 138             | 3 941            |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat                                 | 649                 | 711                | 676              | 1 360             | 1 368            |
| Résultat net                                                                  | 1 668 \$            | 1 831 \$           | 1 739 \$         | 3 499 \$          | 3 524 \$         |

Principaux volumes et ratios

|                                                                                      |        |        |        |        |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>1</sup> | 28,9 % | 31,4 % | 32,9 % | 30,2 % | 33,8 % |
| Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés) <sup>2</sup>              | 2,82   | 2,81   | 2,84   | 2,82   | 2,84   |
| Ratio d'efficience                                                                   | 41,1   | 40,5   | 40,4   | 40,8   | 40,5   |
| Nombre de succursales de détail au Canada                                            | 1 059  | 1 063  | 1 062  | 1 059  | 1 062  |
| Nombre moyen d'équivalents temps plein                                               | 27 371 | 27 422 | 29 053 | 27 397 | 29 163 |

<sup>1</sup> Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation était de 11,5 %.

<sup>2</sup> La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets par les actifs productifs d'intérêts moyens. Les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul de la marge d'intérêts nette sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur ces mesures, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Notre rendement » et à la section « Glossaire » du présent document.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada pour le trimestre s'est établi à 1 668 millions de dollars, en baisse de 71 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant principalement une augmentation de la provision pour pertes sur créances et une hausse des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par la hausse des produits. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour le trimestre a été de 28,9 %, contre 32,9 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits pour le trimestre se sont élevés à 4 991 millions de dollars, en hausse de 152 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets se sont établis à 4 023 millions de dollars, en hausse de 211 millions de dollars, ou 6 %, reflétant essentiellement la croissance des volumes. Le volume moyen des prêts a augmenté de 21 milliards de dollars, ou 4 %, témoignant de la croissance de 3 % des

prêts aux particuliers et de 6 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 25 milliards de dollars, ou 5 %, reflétant la croissance de 4 % des dépôts de particuliers et de 8 % des dépôts d'entreprises. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,82 %, une diminution de 2 pdb attribuable principalement aux changements apportés à la composition du bilan reflétant la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (CORRA). Les produits autres que d'intérêts se sont établis à 968 millions de dollars, en baisse de 59 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement la baisse des frais en raison de la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux CORRA à l'exercice précédent, l'incidence connexe étant compensée dans les produits d'intérêts nets.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 622 millions de dollars, en hausse de 155 millions de dollars par rapport à celle du deuxième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 428 millions de dollars, en hausse de 31 millions de dollars, ou 8 %, reflétant essentiellement la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts à la consommation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 194 millions de dollars, en hausse de 124 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs pour le trimestre considéré reflètent essentiellement l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,44 %, en hausse de 10 pdb par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont élevées à 2 052 millions de dollars, en hausse de 95 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celles du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant principalement l'accroissement des coûts liés à la technologie et des autres charges d'exploitation.

Le ratio d'efficacité pour le trimestre s'est établi à 41,1 %, contre 40,4 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

#### Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

Le résultat net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada pour le trimestre s'est établi à 1 668 millions de dollars, en baisse de 163 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celui du trimestre précédent, reflétant principalement la baisse des produits et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par une diminution des charges autres que d'intérêts. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour le trimestre a été de 28,9 %, contre 31,4 % pour le trimestre précédent.

Les produits ont diminué de 158 millions de dollars, ou 3 %, en regard de ceux du trimestre précédent. Les produits d'intérêts nets ont diminué de 112 millions de dollars, ou 3 %, en raison du fait que le deuxième trimestre comptait moins de jours, en partie contrebalancé par la croissance des volumes. Le volume moyen des prêts a augmenté de 2 milliards de dollars, demeurant relativement stable par rapport à celui du trimestre précédent. Le volume moyen des dépôts a augmenté de 1 milliard de dollars, demeurant pratiquement inchangé par rapport à celui du trimestre précédent. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,82 %, une augmentation de 1 pdb attribuable principalement à l'augmentation des marges sur les prêts. À l'aube du troisième trimestre, bien que de nombreux facteurs puissent avoir une incidence sur les marges, nous nous attendons une fois de plus à ce que la marge d'intérêts nette demeure relativement stable<sup>9</sup>. Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 46 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux du trimestre précédent, reflétant une baisse des produits tirés des comptes à honoraires.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 622 millions de dollars, en hausse de 101 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 428 millions de dollars, une baisse de 31 millions de dollars, ou 7 %, constatée dans les portefeuilles de prêts à la consommation et aux entreprises. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 194 millions de dollars, en hausse de 132 millions de dollars. Les provisions relatives aux actifs productifs pour le trimestre considéré reflètent essentiellement l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,44 %, en hausse de 9 pdb par rapport à celui du trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 34 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles du trimestre précédent, en raison surtout du fait que le deuxième trimestre comptait moins de jours, de l'incidence de l'initiative de rémunération fondée sur des actions de la TD du trimestre précédent et de la baisse des autres charges d'exploitation.

Le ratio d'efficacité a été de 41,1 %, contre 40,5 % pour le trimestre précédent.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada pour les six mois clos le 30 avril 2025 s'est établi à 3 499 millions de dollars, en baisse de 25 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant des augmentations de la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par la hausse des produits. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période a été de 30,2 %, contre 33,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les produits pour la période ont été de 10 140 millions de dollars, en hausse de 417 millions de dollars, ou 4 %, en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets se sont établis à 8 158 millions de dollars, en hausse de 513 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement la croissance des volumes. Le volume moyen des prêts a augmenté de 23 milliards de dollars, ou 4 %, témoignant de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers et de 6 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 25 milliards de dollars, ou 5 %, reflétant la croissance de 4 % des dépôts de particuliers et de 8 % des dépôts d'entreprises. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,82 %, une diminution de 2 pdb attribuable principalement aux changements apportés à la composition du bilan reflétant la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux CORRA. Les produits autres que d'intérêts se sont établis à 1 982 millions de dollars, en baisse de 96 millions de dollars, ou 5 %, reflétant la baisse des frais en raison de la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux CORRA à l'exercice précédent, l'incidence connexe étant compensée dans les produits d'intérêts nets, le tout en partie contrebalancé par la hausse de produits tirés des comptes à honoraires.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 1 143 millions de dollars, en hausse de 253 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 887 millions de dollars, en hausse de 126 millions de dollars, ou 17 %, reflète essentiellement d'une migration du crédit dans les portefeuilles de prêts à la consommation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 256 millions de dollars, en hausse de 127 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs pour l'exercice considéré reflètent essentiellement l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques, ainsi que la croissance des volumes. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,39 %, en hausse de 7 pdb par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent.

<sup>9</sup> Les attentes de la Banque à l'égard de la marge d'intérêts nette au troisième trimestre de 2025 pour le secteur sont fondées sur les hypothèses de la Banque ayant trait à des facteurs comme les baisses de taux d'intérêt de la Banque du Canada, la dynamique concurrentielle sur le marché ainsi que les taux de réinvestissement et les profils d'échéance des dépôts, et sont assujetties à des risques et à des incertitudes, notamment ceux qui sont décrits à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du rapport annuel 2024 et du rapport de gestion du deuxième trimestre de 2025 de la Banque.

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 4 138 millions de dollars, en hausse de 197 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant l'accroissement des coûts liés à la technologie et des autres charges d'exploitation.

Le ratio d'efficience a été de 40,8 %, contre 40,5 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

## Services de détail aux États-Unis

### Mise à jour sur les activités de restructuration du bilan aux États-Unis

La Banque a continué de se concentrer sur la mise en œuvre de ses mesures de restructuration du bilan présentées dans le rapport de gestion de 2024 pour s'assurer de pouvoir continuer de répondre aux besoins financiers des clients aux États-Unis sans dépasser la limite s'appliquant à l'actif total combiné de TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A. (la « Banque aux États-Unis »).

Comme il a été présenté précédemment, la Banque prévoit repositionner son portefeuille de placements aux États-Unis en vendant jusqu'à 50 milliards de dollars américains de titres de placement dégageant un rendement plus faible et en réinvestissant le produit de la vente dans des actifs ayant une composition similaire, mais dégageant un rendement plus élevé. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2025, la Banque a vendu environ 3,1 milliards de dollars américains d'obligations, ce qui a entraîné une perte de 199 millions de dollars américains avant impôt. Dans l'ensemble, depuis l'annonce des activités de restructuration du bilan aux États-Unis le 10 octobre 2024, jusqu'au 30 avril 2025, la Banque a vendu environ 19 milliards de dollars américains d'obligations de son portefeuille de placements aux États-Unis, entraînant une perte totale de 1,1 milliard de dollars américains avant impôt. Entre le 1<sup>er</sup> mai 2025 et le 21 mai 2025, la Banque a vendu une autre tranche de 4,3 milliards de dollars américains d'obligations, entraînant une perte de 178 millions de dollars américains avant impôt. La Banque prévoit conclure le repositionnement de son portefeuille de placements au plus tard au cours du premier semestre de l'année civile 2025 et estime que l'avantage découlant de ces ventes sur les produits d'intérêts nets pour l'exercice 2025 devrait se situer dans le haut de la fourchette de 300 millions de dollars américains à 500 millions de dollars américains avant impôt<sup>10</sup> indiquée précédemment.

De plus, la Banque vise toujours à réduire les actifs de la Banque aux États-Unis d'environ 10 % par rapport au niveau des actifs au 30 septembre 2024, principalement au moyen de la vente ou de la liquidation de certains portefeuilles de prêts américains non évolutifs ou secondaires qui ne cadrent pas avec la stratégie ciblée du secteur Services de détail aux États-Unis ou dont le rendement des placements est plus faible, notamment les portefeuilles de prêts correspondants, de prêts hypothécaires résidentiels géants, de prêts relatifs aux exportations et importations et de services commerciaux aux concessionnaires. Cette réduction d'actifs ainsi que la diminution naturelle du bilan devraient être en grande partie achevées d'ici la fin de l'exercice 2025 et réduire les produits d'intérêts nets de l'exercice 2025 du secteur Services de détail aux États-Unis d'environ 200 millions de dollars américains à 225 millions de dollars américains avant impôt<sup>11</sup>.

Au cours du trimestre, la Banque a conclu la vente de 8,6 milliards de dollars américains de certains prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis (les « prêts correspondants »), ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte, y compris les coûts de transaction, de 564 millions de dollars américains avant impôt; les produits d'intérêts nets ont baissé de 25 millions de dollars américains en raison du rééquilibrage des couvertures connexes avant la conclusion de la vente de prêts correspondants. De plus, les prêts ont été réduits de 2 milliards de dollars américains par suite de la liquidation et de la vente de prêts dans les portefeuilles de prêts américains secondaires. La Banque a affecté le produit tiré de la vente des prêts et des échéances des placements, ainsi que les fonds en caisse, au remboursement d'un montant de 4 milliards de dollars américains d'emprunts à court terme. Par conséquent, au 30 avril 2025, l'actif total combiné de la Banque aux États-Unis s'élevait à 399 milliards de dollars américains. Entre le 1<sup>er</sup> mai 2025 et le 21 mai 2025, la Banque a remboursé un montant supplémentaire de 7 milliards de dollars américains au titre d'emprunts bancaires à l'aide de la vente de prêts, des échéances de placement et des niveaux de trésorerie normalisés.

Au 31 mars 2025, l'actif total combiné de la Banque aux États-Unis, mesuré conformément à l'ordonnance sur consentement de l'OCC qui utilise la moyenne des soldes au comptant au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025, s'élevait à 405 milliards de dollars américains.

En tout, le total des pertes associées aux activités de restructuration du bilan aux États-Unis de la Banque du 10 octobre 2024 au 30 avril 2025 s'élève à 1 666 millions de dollars américains avant impôt ou 1 250 millions de dollars américains après impôt. Dans l'ensemble, les mesures de restructuration du bilan de la Banque devraient entraîner une perte pouvant atteindre 1,5 milliard de dollars américains après impôt et avoir une incidence sur les fonds propres à mesure qu'elles sont réalisées<sup>10, 11</sup>.

Outre les réductions d'actifs communiquées le 10 octobre 2024, la Banque a pris la décision stratégique de liquider progressivement les activités de financement offert aux points de vente s'élevant à environ 3 milliards de dollars américains, destinées aux détaillants tiers. Cette décision s'inscrit dans les efforts de la Banque visant à réduire les portefeuilles spécialisés et non évolutifs qui ne cadrent pas avec la stratégie ciblée de la Banque.

<sup>10</sup> Le montant des obligations vendues par la Banque et le moment de la vente sont assujettis aux conditions du marché et à d'autres facteurs. Par conséquent, le montant de la perte correspondante prévu de même que l'avantage au niveau des produits d'intérêts nets prévu sont assujettis à des risques et à des incertitudes et sont fondés sur des hypothèses concernant le moment de la vente des obligations, les taux d'intérêt en vigueur au moment de la vente et d'autres facteurs et conditions du marché qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque.

<sup>11</sup> Les estimations de la Banque concernant l'incidence sur les produits d'intérêts nets sont fondées sur des hypothèses quant au moment où ces actifs seront vendus ou liquidés. La capacité de la Banque de céder les actifs est assujettie à des risques et à des incertitudes; rien ne garantit que la Banque vendra les actifs selon le calendrier présenté ou obtiendra le prix de vente escompté. La capacité de vendre les actifs dépendra de facteurs et de conditions du marché, et toute vente sera probablement assujettie aux modalités de clôture habituelles, pouvant comprendre des approbations des organismes de réglementation, qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque.

**TABLEAU 12 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

|                                                                                           | Trois mois clos les |                    |                  | Six mois clos les |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                           | 30 avril<br>2025    | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| <b>Dollars canadiens</b>                                                                  |                     |                    |                  |                   |                  |
| Produits d'intérêts nets – comme présentés                                                | 3 038 \$            | 3 064 \$           | 2 841 \$         | 6 102 \$          | 5 740 \$         |
| Produits d'intérêts nets – rajustés <sup>1,2</sup>                                        | 3 074               | 3 064              | 2 841            | 6 138             | 5 740            |
| Produits (pertes) autres que d'intérêts – comme présentés                                 | (445)               | (282)              | 606              | (727)             | 1 210            |
| Produits autres que d'intérêts – rajustés <sup>1,3</sup>                                  | 648                 | 645                | 606              | 1 293             | 1 210            |
| Total des produits – comme présenté                                                       | 2 593               | 2 782              | 3 447            | 5 375             | 6 950            |
| Total des produits – rajusté <sup>1,2,3</sup>                                             | 3 722               | 3 709              | 3 447            | 7 431             | 6 950            |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés              | 309                 | 529                | 311              | 838               | 688              |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs             | 133                 | (78)               | 69               | 55                | 77               |
| Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances                     | 442                 | 451                | 380              | 893               | 765              |
| Charges autres que d'intérêts – comme présentées                                          | 2 338               | 2 380              | 2 694            | 4 718             | 5 153            |
| Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>1,4</sup>                                  | 2 338               | 2 380              | 1 976            | 4 718             | 4 024            |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présenté                            | (229)               | (192)              | 49               | (421)             | 32               |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajusté <sup>1</sup>                      | 53                  | 39                 | 75               | 92                | 159              |
| <b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté</b>      | <b>42</b>           | <b>143</b>         | <b>324</b>       | <b>185</b>        | <b>1 000</b>     |
| <b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté<sup>1</sup></b> | <b>889</b>          | <b>839</b>         | <b>1 016</b>     | <b>1 728</b>      | <b>2 002</b>     |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab <sup>5,6</sup>                 | 78                  | 199                | 183              | 277               | 377              |
| <b>Résultat net – comme présenté</b>                                                      | <b>120 \$</b>       | <b>342 \$</b>      | <b>507 \$</b>    | <b>462 \$</b>     | <b>1 377 \$</b>  |
| <b>Résultat net – rajusté<sup>1</sup></b>                                                 | <b>967</b>          | <b>1 038</b>       | <b>1 199</b>     | <b>2 005</b>      | <b>2 379</b>     |
| <b>Dollars américains</b>                                                                 |                     |                    |                  |                   |                  |
| Produits d'intérêts nets – comme présentés                                                | 2 136 \$            | 2 160 \$           | 2 094 \$         | 4 296 \$          | 4 235 \$         |
| Produits d'intérêts nets – rajustés <sup>1,2</sup>                                        | 2 161               | 2 160              | 2 094            | 4 321             | 4 235            |
| Produits (pertes) autres que d'intérêts – comme présentés                                 | (306)               | (198)              | 446              | (504)             | 892              |
| Produits autres que d'intérêts – rajustés <sup>1,3</sup>                                  | 457                 | 454                | 446              | 911               | 892              |
| Total des produits – comme présenté                                                       | 1 830               | 1 962              | 2 540            | 3 792             | 5 127            |
| Total des produits – rajusté <sup>1,2,3</sup>                                             | 2 618               | 2 614              | 2 540            | 5 232             | 5 127            |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés              | 216                 | 371                | 229              | 587               | 508              |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs             | 95                  | (53)               | 51               | 42                | 57               |
| Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances                     | 311                 | 318                | 280              | 629               | 565              |
| Charges autres que d'intérêts – comme présentées                                          | 1 644               | 1 675              | 1 980            | 3 319             | 3 795            |
| Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>1,4</sup>                                  | 1 644               | 1 675              | 1 455            | 3 319             | 2 970            |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présenté                            | (160)               | (136)              | 37               | (296)             | 25               |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajusté <sup>1</sup>                      | 37                  | 27                 | 56               | 64                | 118              |
| <b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté</b>      | <b>35</b>           | <b>105</b>         | <b>243</b>       | <b>140</b>        | <b>742</b>       |
| <b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté<sup>1</sup></b> | <b>626</b>          | <b>594</b>         | <b>749</b>       | <b>1 220</b>      | <b>1 474</b>     |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab <sup>5,6</sup>                 | 54                  | 142                | 136              | 196               | 280              |
| <b>Résultat net – comme présenté</b>                                                      | <b>89 \$</b>        | <b>247 \$</b>      | <b>379 \$</b>    | <b>336 \$</b>     | <b>1 022 \$</b>  |
| <b>Résultat net – rajusté<sup>1</sup></b>                                                 | <b>680</b>          | <b>736</b>         | <b>885</b>       | <b>1 416</b>      | <b>1 754</b>     |

**Principaux volumes et ratios**

|                                                                                                       |        |        |        |        |        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté <sup>7</sup> | 1,1 %  | 2,9 %  | 4,7 %  | 2,1 %  | 6,4 %  |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>1,7</sup>      | 8,8    | 8,6    | 11,0   | 8,7    | 11,0   |
| Marge d'intérêts nette – comme présentée <sup>1,8</sup>                                               | 3,00   | 2,86   | 2,99   | 2,93   | 3,01   |
| Marge d'intérêts nette – rajustée <sup>1,8</sup>                                                      | 3,04   | 2,86   | 2,99   | 2,95   | 3,01   |
| Ratio d'efficacité – comme présenté                                                                   | 89,8   | 85,4   | 78,0   | 87,5   | 74,0   |
| Ratio d'efficacité – rajusté <sup>1</sup>                                                             | 62,8   | 64,1   | 57,3   | 63,4   | 57,9   |
| Actifs administrés (en milliards de dollars américains) <sup>9</sup>                                  | 45 \$  | 43 \$  | 40 \$  | 45 \$  | 40 \$  |
| Actifs gérés (en milliards de dollars américains) <sup>9</sup>                                        | 9      | 9      | 7      | 9      | 7      |
| Nombre de succursales de détail aux États-Unis                                                        | 1 137  | 1 134  | 1 167  | 1 137  | 1 167  |
| Nombre moyen d'équivalents temps plein                                                                | 28 604 | 28 276 | 27 957 | 28 437 | 27 971 |

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Notre rendement » du présent document.

<sup>2</sup> Les produits d'intérêts nets rajustés excluent l'élément à noter suivant :

- i. Restructuration du bilan aux États-Unis (incidence du rééquilibrage des couvertures de prêt avant la conclusion de la vente de prêts correspondants) – deuxième trimestre de 2025 : 36 millions de dollars ou 25 millions de dollars américains (26 millions de dollars après impôt ou 19 millions de dollars américains après impôt); cumul de l'exercice 2025 : 36 millions de dollars ou 25 millions de dollars américains (26 millions de dollars après impôt ou 19 millions de dollars américains après impôt).

<sup>3</sup> Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent l'élément à noter suivant :

- i. Restructuration du bilan aux États-Unis – deuxième trimestre de 2025 : 1 093 millions de dollars ou 763 millions de dollars américains (821 millions de dollars après impôt ou 572 millions de dollars américains après impôt); premier trimestre de 2025 : 927 millions de dollars ou 652 millions de dollars américains (696 millions de dollars après impôt ou 489 millions de dollars américains après impôt); cumul de l'exercice 2025 : 2 020 millions de dollars ou 1 415 millions de dollars américains (1 517 millions de dollars après impôt ou 1 061 millions de dollars américains après impôt).

<sup>4</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants :

- i. Cotisation spéciale de la FDIC – deuxième trimestre de 2024 : 103 millions de dollars ou 75 millions de dollars américains (77 millions de dollars après impôt ou 56 millions de dollars américains après impôt); cumul de l'exercice 2024 : 514 millions de dollars ou 375 millions de dollars américains (387 millions de dollars après impôt ou 282 millions de dollars américains après impôt).
- ii. Charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque – deuxième trimestre de 2024 : 615 millions de dollars ou 450 millions de dollars américains (avant et après impôt); cumul de l'exercice 2024 : 615 millions de dollars ou 450 millions de dollars américains (avant et après impôt).

<sup>5</sup> La quote-part de la Banque du résultat de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre de 2025 de la Banque.

<sup>6</sup> Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab, la quote-part de la Banque des charges de restructuration de Schwab et la quote-part de la Banque de la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC de Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

<sup>7</sup> Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation était de 11,5 %.

<sup>8</sup> La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis par les actifs productifs d'intérêts moyens, sans tenir compte de l'incidence liée aux conventions sur les comptes de passage et de l'incidence des dépôts intersociétés et des sûretés sous forme de trésorerie, ce qui, selon la direction, reflète mieux la performance du secteur. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. En ce qui a trait aux titres de placement, l'ajustement de réévaluation à la juste valeur est compris dans le calcul des actifs productifs d'intérêts moyens. Les produits d'intérêts nets et les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont des mesures financières non conformes aux PCGR. La direction est d'avis que ce mode de calcul reflète mieux le rendement du secteur.

<sup>9</sup> Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

## Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis pour le trimestre s'est élevé à 120 millions de dollars (89 millions de dollars américains), en baisse de 387 millions de dollars (290 millions de dollars américains), ou 76 % (77 % en dollars américains), par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour le trimestre s'est élevé à 967 millions de dollars (680 millions de dollars américains), en baisse de 232 millions de dollars (205 millions de dollars américains), ou 19 % (23 % en dollars américains). Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour le trimestre a été respectivement de 1,1 % et 8,8 %, contre respectivement 4,7 % et 11,0 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans Schwab. Le résultat net comme présenté de la participation de la Banque dans Schwab pour le trimestre s'est élevé à 78 millions de dollars (54 millions de dollars américains), en baisse de 105 millions de dollars (82 millions de dollars américains), ou 57 % (60 % en dollars américains), par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est établi à 42 millions de dollars (35 millions de dollars américains), en baisse de 282 millions de dollars (208 millions de dollars américains), ou 87 % (86 % en dollars américains) par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant principalement l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, le tout en partie contrebalancé par l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est établi à 889 millions de dollars (626 millions de dollars américains), en baisse de 127 millions de dollars (123 millions de dollars américains), ou 13 % (16 % en dollars américains) par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, témoignant de l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, et de l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancés par l'augmentation des produits.

Les produits comme présentés pour le trimestre se sont élevés à 1 830 millions de dollars américains, en baisse de 710 millions de dollars américains, ou 28 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les produits pour le trimestre se sont établis à 2 618 millions de dollars américains, en hausse de 78 millions de dollars américains, ou 3 %. Les produits d'intérêts nets comme présentés se sont chiffrés à 2 136 millions de dollars américains, en hausse de 42 millions de dollars américains, ou 2 %, et les produits d'intérêts nets rajustés se sont chiffrés à 2 161 millions de dollars américains, en hausse de 67 millions de dollars américains, ou 3 %, en raison de l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis et de l'augmentation des marges sur les dépôts, en partie contrebalancées par l'ajustement lié à certains coûts différés d'acquisition de produits (l'« ajustement des coûts différés »). La marge d'intérêts nette comme présentée a augmenté de 1 pdb pour s'établir à 3,00 %, et la marge d'intérêts nette rajustée a augmenté de 5 pdb pour s'établir à 3,04 %, en raison de l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis et de l'augmentation des marges sur les dépôts, en partie contrebalancées par le maintien des niveaux de liquidités élevés (ce qui a eu une incidence défavorable de 8 pdb sur la marge d'intérêts nette) et l'ajustement des coûts différés. Les produits autres que d'intérêts comme présentés correspondaient à une perte de 306 millions de dollars américains, soit des produits autres que d'intérêts en baisse de 752 millions de dollars américains par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent témoignant de l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, en partie contrebalancée par la croissance des produits tirés des comptes à honoraires. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts se sont établis à 457 millions de dollars américains, en hausse de 11 millions de dollars américains, ou 2 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflet de la croissance des produits tirés des comptes à honoraires.

Le volume moyen des prêts a diminué de 6 milliards de dollars américains, ou 3 %, en regard de celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les prêts aux particuliers ont diminué de 2 % et les prêts aux entreprises, de 4 %, reflet des activités de restructuration du bilan aux États-Unis. Compte non tenu de l'incidence des portefeuilles de prêts identifiés comme destinés à la vente ou à la liquidation dans le cadre de notre programme de restructuration du bilan aux États-Unis, les volumes moyens de prêts ont augmenté de 3 milliards de dollars américains, ou 2 %<sup>12</sup>. Les volumes moyens des dépôts ont diminué de 7 milliards de dollars américains, ou 2 %, reflet d'une baisse de 7 % des dépôts des comptes de passage et d'une baisse de 4 % des dépôts d'entreprises, en partie contrebalancées par une hausse de 3 % des dépôts de particuliers.

Au 30 avril 2025, les actifs administrés s'élevaient à 45 milliards de dollars américains, en hausse de 5 milliards de dollars américains, ou 13 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant la croissance de l'actif net. Les actifs gérés s'élevaient à 9 milliards de dollars américains au 30 avril 2025, en hausse de 2 milliards de dollars américains, ou 29 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 311 millions de dollars américains, en hausse de 31 millions de dollars américains par rapport à celle du deuxième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 216 millions de dollars américains, en baisse de 13 millions de dollars américains, ou 6 %, en grande partie constatée dans les portefeuilles de prêts à la consommation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 95 millions de dollars américains, en hausse de 44 millions de dollars américains par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs pour le trimestre considéré reflètent essentiellement l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques, en partie contrebalancée par la baisse des volumes. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la quote-part de la Banque de la provision pour pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,70 %, en hausse de 10 pdb par rapport à celle du deuxième trimestre de l'exercice précédent.

À compter du premier trimestre de 2025, les charges autres que d'intérêts du secteur Services de détail aux États-Unis comprennent certains investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle aux États-Unis, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, qui étaient précédemment présentés dans le secteur Siège social. Les montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 1 644 millions de dollars américains, en baisse de 336 millions de dollars américains, ou 17 %, par rapport à celles du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC au deuxième trimestre de l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, notamment les coûts de 110 millions de dollars américains liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, et par la hausse des

<sup>12</sup> Les portefeuilles de prêts identifiés comme destinés à la vente ou à la liquidation comprennent les activités de financement offert aux points de vente visant les détaillants tiers, les portefeuilles de prêts correspondants, de prêts hypothécaires résidentiels géants, de prêts relatifs aux exportations et importations et de services commerciaux aux concessionnaires, ainsi que d'autres portefeuilles secondaires. Volume moyen des prêts pour le deuxième trimestre de 2025 : 187 milliards de dollars américains (premier trimestre de 2025 : 193 milliards de dollars américains; cumul de l'exercice 2025 : 190 milliards de dollars américains; deuxième trimestre de 2024 : 193 milliards de dollars américains; cumul de l'exercice 2024 : 192 milliards de dollars américains). Volume moyen des prêts pour les portefeuilles de prêts identifiés comme destinés à la vente ou à la liquidation pour le deuxième trimestre de 2025 : 31 milliards de dollars américains (premier trimestre de 2025 : 37 milliards de dollars américains; cumul de l'exercice 2025 : 34 milliards de dollars américains; deuxième trimestre de 2024 : 40 milliards de dollars américains; cumul de l'exercice 2024 : 40 milliards de dollars américains). Volume moyen des prêts, compte non tenu des portefeuilles de prêts identifiés comme destinés à la vente ou à la liquidation, pour le deuxième trimestre de 2025 : 156 milliards de dollars américains (premier trimestre de 2025 : 156 milliards de dollars américains; cumul de l'exercice 2025 : 156 milliards de dollars américains; deuxième trimestre de 2024 : 153 milliards de dollars américains; cumul de l'exercice 2024 : 152 milliards de dollars américains).

<sup>13</sup> Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes au PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Notre rendement » du présent document.

charges de personnel au cours du trimestre considéré. Nos investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle au cours du trimestre ont été plus élevés en regard de ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent en raison des efforts de redressement qui se sont poursuivis au cours de la période considérée. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 189 millions de dollars américains, ou 13 %, reflétant l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA, et la hausse des charges de personnel.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour le trimestre se sont établis respectivement à 89,8 % et 62,8 %, contre respectivement 78,0 % et 57,3 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

#### Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis s'est élevé à 120 millions de dollars (89 millions de dollars américains), en baisse de 222 millions de dollars (158 millions de dollars américains), ou 65 % (64 % en dollars américains), par rapport à celui du trimestre précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour le trimestre s'est élevé à 967 millions de dollars (680 millions de dollars américains), en baisse de 71 millions de dollars (56 millions de dollars américains), ou 7 % (8 % en dollars américains). Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour le trimestre a été respectivement de 1,1 % et 8,8 %, contre respectivement 2,9 % et 8,6 % pour le trimestre précédent.

La contribution de Schwab s'est élevée à 78 millions de dollars (54 millions de dollars américains), une diminution de 121 millions de dollars (88 millions de dollars américains), ou 61 % (62 % en dollars américains), par rapport à celle du trimestre précédent.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est établi à 42 millions de dollars (35 millions de dollars américains), en baisse de 101 millions de dollars (70 millions de dollars américains), ou 71 % (67 % en dollars américains), par rapport à celui du trimestre précédent, reflétant principalement l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par l'incidence du nombre de jours moins élevé au cours du trimestre considéré. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est établi à 889 millions de dollars (626 millions de dollars américains), en hausse de 50 millions de dollars (32 millions de dollars américains), ou 6 % (5 % en dollars américains) par rapport à celui du trimestre précédent, reflétant essentiellement la baisse des charges, la diminution de la provision pour pertes sur créances et la hausse des produits autres que d'intérêts.

Les produits comme présentés se sont élevés à 1 830 millions de dollars américains, en baisse de 132 millions de dollars américains, ou 7 %, par rapport à ceux du trimestre précédent. Sur une base rajustée, les produits se sont établis à 2 618 millions de dollars américains, en hausse de 4 millions de dollars américains, demeurant relativement stables par rapport à ceux du trimestre précédent. Les produits d'intérêts nets comme présentés se sont chiffrés à 2 136 millions de dollars américains, en baisse de 24 millions de dollars américains, ou 1 %, en raison de l'ajustement des coûts différés et du nombre de jours moins élevé au cours du trimestre, le tout en partie contrebalancé par l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis. Sur une base rajustée, les produits d'intérêts nets se sont chiffrés à 2 161 millions de dollars américains, demeurant relativement stables par rapport à ceux du trimestre précédent, l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis ayant été contrebalancée par l'ajustement des coûts différés et le nombre de jours moins élevé au cours du trimestre. La marge d'intérêts nette comme présentée s'est établie à 3,00 %, en hausse de 14 pnb, et la marge d'intérêts nette rajustée s'est établie à 3,04 %, en hausse de 18 pnb, par rapport à celles du trimestre précédent en raison de l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, de la normalisation des niveaux de liquidités élevés (ce qui a eu une incidence positive de 11 pnb sur la marge d'intérêts nette) et de l'augmentation des marges sur les dépôts, en partie contrebalancées par l'ajustement des coûts différés. Au troisième trimestre, la marge d'intérêts nette devrait connaître une hausse considérable, en raison des avantages découlant des activités soutenues de restructuration du bilan aux États-Unis et d'une plus grande normalisation de nos niveaux de liquidités élevés<sup>14</sup>. Les produits autres que d'intérêts comme présentés correspondaient à une perte de 306 millions de dollars américains, contre une perte de 198 millions de dollars américains au trimestre précédent, témoignant de l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, en partie contrebalancée par la croissance des produits tirés des comptes à honoraires. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts se sont établis à 457 millions de dollars américains, en hausse de 3 millions de dollars américains, ou 1 %, par rapport à ceux du trimestre précédent, reflet de la croissance des produits tirés des comptes à honoraires.

Le volume moyen des prêts a diminué de 6 milliards de dollars américains, ou 3 %, par rapport à celui du trimestre précédent, reflétant une baisse de 5 % des prêts aux particuliers et une baisse de 2 % des prêts aux entreprises. Compte non tenu de l'incidence des portefeuilles de prêts qui ont été identifiés comme destinés à la vente ou à la liquidation dans le cadre de notre programme de restructuration du bilan aux États-Unis, les volumes moyens de prêts sont demeurés stables<sup>12, 13</sup>. Le volume moyen des dépôts est demeuré relativement stable par rapport à celui du trimestre précédent, reflétant une baisse de 2 % des dépôts d'entreprises et une baisse de 1 % des dépôts des comptes de passage, en partie contrebalancées par une hausse de 1 % des dépôts de particuliers.

Au 30 avril 2025, les actifs administrés s'élevaient à 45 milliards de dollars américains, en hausse de 2 milliards de dollars américains, ou 5 %, par rapport à ceux du trimestre précédent. Les actifs gérés s'élevaient à 9 milliards de dollars américains, demeurant stables par rapport à ceux du trimestre précédent.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 311 millions de dollars américains, en baisse de 7 millions de dollars américains par rapport à celle du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 216 millions de dollars américains, une baisse de 155 millions de dollars américains, ou 42 %, constatée dans les portefeuilles de prêts à la consommation et de prêts aux entreprises, et reflétant les tendances saisonnières dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts-auto et l'incidence au trimestre précédent de l'adoption d'une mise à jour du modèle dans le portefeuille de cartes de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une constitution de provision de 95 millions de dollars américains, par rapport à une reprise de provision de 53 millions de dollars américains au trimestre précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs pour le trimestre considéré reflètent essentiellement l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques, en partie contrebalancée par la baisse des volumes. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la quote-part de la Banque de la provision pour pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,70 %, en hausse de 3 pnb par rapport à celle au trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établies à 1 644 millions de dollars américains, en baisse de 31 millions de dollars américains, ou 2 %, par rapport à celles du trimestre précédent, en raison du fait que le trimestre comptait moins de jours et de la diminution des charges d'exploitation, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, notamment les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis.

Le ratio d'efficience comme présenté et le ratio d'efficience rajusté pour le trimestre ont été respectivement de 89,8 % et 62,8 %, contre respectivement 85,4 % et 64,1 % pour le trimestre précédent.

<sup>14</sup> Les attentes de la Banque à l'égard de la marge d'intérêts nette au troisième trimestre de 2025 pour le secteur sont fondées sur les hypothèses de la Banque concernant les taux d'intérêt, les taux de réinvestissement des dépôts, les niveaux moyens des actifs, la mise en œuvre des possibilités de restructuration prévues et d'autres variables, et sont assujetties à des risques et à des incertitudes, notamment ceux décrits à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis pour les six mois clos le 30 avril 2025 s'est élevé à 462 millions de dollars (336 millions de dollars américains), en baisse de 915 millions de dollars (686 millions de dollars américains), ou 66 % (67 % en dollars américains), par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net pour la période s'est élevé à 2 005 millions de dollars (1 416 millions de dollars américains), en baisse de 374 millions de dollars (338 millions de dollars américains), ou 16 % (19 % en dollars américains). Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour la période a été respectivement de 2,1 % et 8,7 %, contre respectivement 6,4 % et 11,0 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

La contribution de Schwab s'est élevée à 277 millions de dollars (196 millions de dollars américains), une diminution de 100 millions de dollars (84 millions de dollars américains), ou 27 % (30 % en dollars américains).

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis pour la période s'est établi à 185 millions de dollars (140 millions de dollars américains), en baisse de 815 millions de dollars (602 millions de dollars américains), ou 82 % (81 % en dollars américains), par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et l'augmentation des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, par la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC à la période correspondante de l'exercice précédent, et par la hausse des produits. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est établi à 1 728 millions de dollars (1 220 millions de dollars américains), en baisse de 274 millions de dollars (254 millions de dollars américains), ou 14 % (17 % en dollars américains), reflétant essentiellement la hausse des charges autres que d'intérêts et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par la hausse des produits.

Les produits comme présentés pour la période ont été de 3 792 millions de dollars américains, en baisse de 1 335 millions de dollars américains, ou 26 %, en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les produits pour la période ont été de 5 232 millions de dollars américains, en hausse de 105 millions de dollars américains, ou 2 %, en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets comme présentés se sont chiffrés à 4 296 millions de dollars américains, en hausse de 61 millions de dollars américains, ou 1 %, et les produits d'intérêts nets rajustés se sont chiffrés à 4 321 millions de dollars américains, en hausse de 86 millions de dollars américains, ou 2 %, en raison de l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis et de l'augmentation des marges sur les dépôts, en partie contrebalancées par l'ajustement des coûts différés. La marge d'intérêts nette comme présentée a diminué de 8 pdb pour s'établir à 2,93 %, et la marge d'intérêts nette rajustée a diminué de 6 pdb pour s'établir à 2,95 %, en raison du maintien des niveaux de liquidités élevés (ce qui a eu une incidence défavorable de 13 pdb sur la marge d'intérêts nette) et de l'ajustement des coûts différés, en partie contrebalancés par l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis et à l'augmentation des marges sur les dépôts. Les produits autres que d'intérêts comme présentés correspondaient à une perte de 504 millions de dollars américains, soit des produits autres que d'intérêts en baisse de 1 396 millions de dollars américains par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent témoignant principalement de l'incidence des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, en partie contrebalancée par la croissance des produits tirés des comptes à honoraires. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts se sont établis à 911 millions de dollars américains, en hausse de 19 millions de dollars américains, ou 2 %, reflétant essentiellement la croissance des produits tirés des comptes à honoraires.

Le volume moyen des prêts pour la période a diminué de 2 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, reflète d'une baisse de 3 % des prêts aux entreprises, en partie contrebalancée par une hausse de 1 % des prêts aux particuliers. Compte non tenu de l'incidence des portefeuilles de prêts identifiés comme destinés à la vente ou à la liquidation dans le cadre de notre programme de restructuration du bilan, les volumes moyens de prêts pour la période ont augmenté de 4 milliards de dollars américains, ou 3 %, par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent<sup>12, 133</sup>. Le volume moyen des dépôts a diminué de 8 milliards de dollars américains, ou 3 %, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, reflète d'une baisse de 9 % des dépôts des comptes de passage et d'une baisse de 4 % des dépôts d'entreprises, en partie contrebalancées par une hausse de 3 % des dépôts de particuliers.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 629 millions de dollars américains, soit une hausse de 64 millions de dollars américains par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 587 millions de dollars américains, en hausse de 79 millions de dollars américains, ou 16 %, témoignant en grande partie de la migration du crédit dans le portefeuille de prêts aux entreprises et de l'incidence de l'adoption d'une mise à jour du modèle dans le portefeuille de cartes de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 42 millions de dollars américains, en baisse de 15 millions de dollars américains par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs pour l'exercice considéré reflètent essentiellement l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques, en partie contrebalancée par la baisse des volumes et l'incidence de l'adoption d'une mise à jour du modèle dans le portefeuille de cartes de crédit. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la quote-part de la Banque de la provision pour pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,68 %, en hausse de 8 pdb par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour la période se sont établies à 3 319 millions de dollars américains, en baisse de 476 millions de dollars américains, ou 13 %, par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque et la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle, notamment les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, et par la hausse des charges de personnel. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 349 millions de dollars américains, ou 12 %, reflétant les coûts liés aux investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle de la Banque, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA, et la hausse des charges de personnel.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour la période se sont établis respectivement à 87,5 % et 63,4 %, contre respectivement 74,0 % et 57,9 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

#### **THE CHARLES SCHWAB CORPORATION**

Pour plus de renseignements sur Schwab, se reporter à la note 7 intitulée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » des états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre de 2025 de la Banque.

**TABLEAU 13 : GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                                           | Trois mois clos les |                    |                  | Six mois clos les |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                                                           | 30 avril<br>2025    | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| Produits d'intérêts nets                                                                                                  | 362 \$              | 369 \$             | 304 \$           | 731 \$            | 589 \$           |
| Produits autres que d'intérêts                                                                                            | 3 141               | 3 229              | 2 810            | 6 370             | 5 660            |
| Total des produits                                                                                                        | 3 503               | 3 598              | 3 114            | 7 101             | 6 249            |
| Charges afférentes aux activités d'assurance <sup>1</sup>                                                                 | 1 417               | 1 507              | 1 248            | 2 924             | 2 614            |
| Charges autres que d'intérêts                                                                                             | 1 131               | 1 173              | 1 027            | 2 304             | 2 074            |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat                                                                             | 248                 | 238                | 218              | 486               | 385              |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                       | <b>707 \$</b>       | <b>680 \$</b>      | <b>621 \$</b>    | <b>1 387 \$</b>   | <b>1 176 \$</b>  |
| <b>Principaux volumes et ratios</b>                                                                                       |                     |                    |                  |                   |                  |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires                                                   | 46,8 %              | 42,7 %             | 40,8 %           | 44,7 %            | 39,2 %           |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – activités de gestion de patrimoine <sup>2</sup> | 57,8                | 61,9               | 54,4             | 59,9              | 49,4             |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – activités d'assurance                           | 33,5                | 21,9               | 26,9             | 27,3              | 28,0             |
| Ratio d'efficience                                                                                                        | 32,3                | 32,6               | 33,0             | 32,4              | 33,2             |
| Ratio d'efficience, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance <sup>3</sup>                             | 54,2                | 56,1               | 55,0             | 55,2              | 57,1             |
| Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens) <sup>4</sup>                                                       | 654 \$              | 687 \$             | 596 \$           | 654 \$            | 596 \$           |
| Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)                                                                          | 542                 | 556                | 489              | 542               | 489              |
| Nombre moyen d'équivalents temps plein                                                                                    | 15 077              | 15 059             | 15 163           | 15 068            | 15 276           |

<sup>1</sup> Comprendent des pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes – deuxième trimestre de 2025 : 50 millions de dollars; premier trimestre de 2025 : néant; deuxième trimestre de 2024 : 7 millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : 50 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 17 millions de dollars.

<sup>2</sup> Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital au sous-secteur était de 11,5 %.

<sup>3</sup> Le ratio d'efficience, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance, est calculé en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des produits, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance. Total des produits, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance – deuxième trimestre de 2025 : 2 086 millions de dollars; premier trimestre de 2025 : 2 091 millions de dollars; deuxième trimestre de 2024 : 1 866 millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : 4 177 millions de dollars, cumul de l'exercice 2024 : 3 635 millions de dollars. Le total des produits, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance, est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Notre rendement » et à la section « Glossaire » du présent document.

<sup>4</sup> Comprendent les actifs administrés par Services d'investissement TD Inc., qui fait partie du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

#### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net du secteur Gestion de patrimoine et Assurance pour le trimestre s'est établi à 707 millions de dollars, en hausse de 86 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant le résultat net lié aux activités de gestion de patrimoine de 480 millions de dollars, en hausse de 62 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, et le résultat net lié aux activités d'assurance de 227 millions de dollars, en hausse de 24 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour le trimestre a été de 46,8 %, contre 40,8 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires lié aux activités de gestion de patrimoine pour le trimestre a été de 57,8 %, contre 54,4 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent, et le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires lié aux activités d'assurance pour le trimestre a été de 33,5 %, contre 26,9 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits pour le trimestre se sont élevés à 3 503 millions de dollars, en hausse de 389 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts se sont établis à 3 141 millions de dollars, en hausse de 331 millions de dollars, ou 12 %, du fait de la hausse des primes d'assurance, de l'augmentation des produits tirés des comptes à honoraires et de la progression des produits tirés des transactions. Les produits d'intérêts nets se sont établis à 362 millions de dollars, en hausse de 58 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant une hausse des volumes et des marges sur les dépôts.

Au 30 avril 2025, les actifs administrés s'élevaient à 654 milliards de dollars, en hausse de 58 milliards de dollars, ou 10 %, et les actifs gérés s'établissaient à 542 milliards de dollars, en hausse de 53 milliards de dollars, ou 11 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant dans les deux cas l'appréciation des marchés et la croissance de l'actif net.

Les charges afférentes aux activités d'assurance pour le trimestre se sont établies à 1 417 millions de dollars, une hausse de 169 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celles du deuxième trimestre de l'exercice précédent, témoignant essentiellement de l'accroissement de la gravité des sinistres.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établies à 1 131 millions de dollars, en hausse de 104 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celles du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant la hausse de la rémunération variable et l'augmentation des dépenses relatives aux coûts liés à la technologie et aux charges de personnel en vue de soutenir les initiatives de croissance des activités.

Le ratio d'efficience pour le trimestre s'est établi à 32,3 %, contre 33,0 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le ratio d'efficience, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance s'est établi à 54,2 % pour le trimestre, par rapport à 55,0 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

#### Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

Le résultat net du secteur Gestion de patrimoine et Assurance pour le trimestre s'est établi à 707 millions de dollars, en hausse de 27 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celui du trimestre précédent, reflétant le résultat net lié aux activités de gestion de patrimoine de 480 millions de dollars, en baisse de 32 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celui du trimestre précédent, et le résultat net lié aux activités d'assurance de 227 millions de dollars, en hausse de 59 millions de dollars, ou 35 %, par rapport à celui du trimestre précédent. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour le trimestre a été de 46,8 %, contre 42,7 % au trimestre précédent. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires lié aux activités de gestion de patrimoine pour le trimestre a été de 57,8 %, contre 61,9 % au trimestre précédent, et le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires lié aux activités d'assurance pour le trimestre a été de 33,5 %, contre 21,9 % au trimestre précédent.

Les produits ont diminué de 95 millions de dollars, ou 3 %, en regard de ceux du trimestre précédent. Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 88 millions de dollars, ou 3 %, du fait de la diminution des produits tirés des comptes à honoraires et des produits tirés des transactions. Les produits d'intérêts nets ont diminué de 7 millions de dollars, ou 2 %, en raison du fait que le deuxième trimestre comptait moins de jours.

Les actifs administrés ont diminué de 33 milliards de dollars, ou 5 %, et les actifs gérés ont diminué de 14 milliards de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux du trimestre précédent, reflétant dans les deux cas la dépréciation des marchés et le ralentissement de la croissance de l'actif net.

Les charges afférentes aux activités d'assurance pour le trimestre ont diminué de 90 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles du trimestre précédent, en raison principalement de la baisse saisonnière des sinistres.

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 42 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles du trimestre précédent, reflétant surtout une baisse des charges de personnel et une baisse de la rémunération variable.

Le ratio d'efficacité pour le trimestre s'est établi à 32,3 %, par rapport à 32,6 % au trimestre précédent. Le ratio d'efficacité, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance s'est établi à 54,2 % pour le trimestre, par rapport à 56,1 % pour le trimestre précédent.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net du secteur Gestion de patrimoine et Assurance pour les six mois clos le 30 avril 2025 s'est établi à 1 387 millions de dollars, en hausse de 211 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant le résultat net lié aux activités de gestion de patrimoine de 992 millions de dollars, en hausse de 219 millions de dollars, ou 28 %, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, et le résultat net lié aux activités d'assurance de 395 millions de dollars, en baisse de 8 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période a été de 44,7 %, contre 39,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires lié aux activités de gestion de patrimoine pour la période a été de 59,9 %, contre 49,4 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, et le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires lié aux activités d'assurance pour la période a été de 27,3 %, contre 28,0 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les produits pour la période ont été de 7 101 millions de dollars, en hausse de 852 millions de dollars, ou 14 %, en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 710 millions de dollars, ou 13 %, du fait de la hausse des primes d'assurance, de l'augmentation des produits tirés des comptes à honoraires proportionnelle à la croissance du marché et de la progression des produits tirés des transactions. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 142 millions de dollars, ou 24 %, reflétant une hausse des volumes et des marges sur les dépôts.

Les charges afférentes aux activités d'assurance se sont établies à 2 924 millions de dollars, en hausse de 310 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, témoignant de la croissance des activités, de l'accroissement de la gravité des sinistres et du nombre plus élevé de sinistres liés aux catastrophes.

Les charges autres que d'intérêts ont atteint 2 304 millions de dollars, en hausse de 230 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant une hausse de la rémunération variable proportionnelle à la hausse des produits et l'accroissement des coûts liés à la technologie afin de soutenir les initiatives stratégiques.

Le ratio d'efficacité pour la période a été de 32,4 %, contre 33,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance pour la période a été de 55,2 %, contre 57,1 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

**TABEAU 14 : SERVICES BANCAIRES DE GROS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                       | Trois mois clos les |                    |                  | Six mois clos les |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                                       | 30 avril<br>2025    | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| Produits (pertes) d'intérêts nets (équivalence fiscale)                                               | 45 \$               | (107) \$           | 189 \$           | (62) \$           | 387 \$           |
| Produits autres que d'intérêts                                                                        | 2 084               | 2 107              | 1 751            | 4 191             | 3 333            |
| Total des produits                                                                                    | 2 129               | 2 000              | 1 940            | 4 129             | 3 720            |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés                          | 61                  | 33                 | (1)              | 94                | 4                |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs                         | 62                  | 39                 | 56               | 101               | 61               |
| Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances                                 | 123                 | 72                 | 55               | 195               | 65               |
| Charges autres que d'intérêts – comme présentées                                                      | 1 461               | 1 535              | 1 430            | 2 996             | 2 930            |
| Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>1,2</sup>                                              | 1 427               | 1 483              | 1 328            | 2 910             | 2 711            |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) – comme présenté                  | 126                 | 94                 | 94               | 220               | 159              |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) – rajusté <sup>1</sup>            | 134                 | 105                | 116              | 239               | 205              |
| Résultat net – comme présenté                                                                         | 419 \$              | 299 \$             | 361 \$           | 718 \$            | 566 \$           |
| Résultat net – rajusté <sup>1</sup>                                                                   | 445                 | 340                | 441              | 785               | 739              |
| <b>Principaux volumes et ratios</b>                                                                   |                     |                    |                  |                   |                  |
| Produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) <sup>3</sup>                         | 856 \$              | 904 \$             | 693 \$           | 1 760 \$          | 1 423 \$         |
| Moyenne brute du portefeuille de prêts (en milliards de dollars canadiens) <sup>4</sup>               | 103,1               | 100,9              | 96,3             | 102,0             | 96,3             |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté <sup>5</sup> | 10,2 %              | 7,3 %              | 9,2 %            | 8,8 %             | 7,3 %            |
| Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>1,5</sup>      | 10,9                | 8,3                | 11,3             | 9,6               | 9,5              |
| Ratio d'efficacité – comme présenté                                                                   | 68,6                | 76,8               | 73,7             | 72,6              | 78,8             |
| Ratio d'efficacité – rajusté <sup>1</sup>                                                             | 67,0                | 74,2               | 68,5             | 70,5              | 72,9             |
| Nombre moyen d'équivalents temps plein                                                                | 6 970               | 6 919              | 7 077            | 6 944             | 7 089            |

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Notre rendement » du présent document.

<sup>2</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustées ne tiennent pas compte des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de Cowen – deuxième trimestre de 2025 : 34 millions de dollars (26 millions de dollars après impôt); premier trimestre de 2025 : 52 millions de dollars (41 millions de dollars après impôt); cumul de l'exercice 2025 : 86 millions de dollars (67 millions de dollars après impôt); deuxième trimestre de 2024 : 102 millions de dollars (80 millions de dollars après impôt); cumul de l'exercice 2024 : 219 millions de dollars (173 millions de dollars après impôt).

<sup>3</sup> Comprendent des produits (pertes) d'intérêts nets en équivalence fiscale de (272) millions de dollars (premier trimestre de 2025 : (404) millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : (676) millions de dollars; deuxième trimestre de 2024 : (118) millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : (172) millions de dollars), et des produits (pertes) de négociation de 1 128 millions de dollars (premier trimestre de 2025 : 1 308 millions de dollars; cumul de l'exercice 2025 : 2 436 millions de dollars; deuxième trimestre de 2024 : 811 millions de dollars; cumul de l'exercice 2024 : 1 595 millions de dollars). Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Notre rendement » et à la section « Glossaire » du présent document.

<sup>4</sup> Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires liés au secteur Services bancaires de gros, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et de la provision pour pertes sur créances.

<sup>5</sup> Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation était de 11,5 %.

#### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net comme présenté du secteur Services bancaires de gros pour le trimestre s'est établi à 419 millions de dollars, en hausse de 58 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant principalement une hausse des produits, en partie contrebalancée par des augmentations de la provision pour pertes sur créances, de l'impôt sur le résultat et des charges autres que d'intérêts. Sur une base rajustée, le résultat net s'est établi à 445 millions de dollars, en hausse de 4 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits pour le trimestre se sont élevés à 2 129 millions de dollars, en hausse de 189 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent. La hausse des produits s'explique principalement par les augmentations des produits liés aux activités de négociation et des honoraires de prise ferme, notamment ceux associés à la vente des actions de Schwab, en partie contrebalancées par la variation nette de la juste valeur des engagements de souscription de prêts et du portefeuille de placements en actions, ainsi que par la diminution des honoraires de services-conseils.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 123 millions de dollars, en hausse de 68 millions de dollars par rapport à celle du deuxième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a totalisé 61 millions de dollars, en hausse de 62 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de quelques dépréciations dans divers secteurs. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 62 millions de dollars, en hausse de 6 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La constitution d'une provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs pour le trimestre considéré reflète l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 1 461 millions de dollars, en hausse de 31 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant principalement une hausse des coûts liés à la technologie et au service à la clientèle, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par les baisses des charges d'acquisition et d'intégration, et de la rémunération variable. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 1 427 millions de dollars, en hausse de 99 millions de dollars, ou 7 %.

#### Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

Le résultat net comme présenté du secteur Services bancaires de gros pour le trimestre a été de 419 millions de dollars, en hausse de 120 millions de dollars, ou 40 %, par rapport à celui du trimestre précédent, reflétant principalement une augmentation des produits et une baisse des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par une augmentation de la provision pour pertes sur créances. Sur une base rajustée, le résultat net s'est établi à 445 millions de dollars, en hausse de 105 millions de dollars, ou 31 %.

Les produits pour le trimestre ont augmenté de 129 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux du trimestre précédent. La hausse des produits s'explique principalement l'augmentation des honoraires de prise ferme, notamment ceux associés à la vente des actions de Schwab, en partie contrebalancée par la baisse des produits liés aux activités de négociation.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 123 millions de dollars, en hausse de 51 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a totalisé 61 millions de dollars, en hausse de 28 millions de dollars, en raison essentiellement de quelques dépréciations dans divers secteurs. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 62 millions de dollars, en hausse de 23 millions de dollars. La constitution d'une provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs pour le trimestre considéré reflète l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre ont diminué de 74 millions de dollars, ou 5 %, en regard de celles du trimestre précédent, en raison surtout d'une baisse de la rémunération variable et des charges d'acquisition et d'intégration. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts ont diminué de 56 millions de dollars, ou 4 %.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net comme présenté du secteur Services bancaires de gros pour les six mois clos le 30 avril 2025 s'est établi à 718 millions de dollars, en hausse de 152 millions de dollars, ou 27 %, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant une augmentation des produits, en partie contrebalancée par des augmentations de la provision pour pertes sur créances, des charges autres que d'intérêts et de l'impôt sur le résultat. Sur une base rajustée, le résultat net s'est établi à 785 millions de dollars, en hausse de 46 millions de dollars, ou 6 %.

Les produits pour la période ont été de 4 129 millions de dollars, en hausse de 409 millions de dollars, ou 11 %, en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse des produits s'explique principalement par les augmentations des produits liés aux activités de négociation et des honoraires de prise ferme, notamment ceux associés à la vente des actions de Schwab, en partie contrebalancées par la variation nette de la juste valeur des engagements de souscription de prêts et du portefeuille de placements en actions, ainsi que par la diminution des honoraires de services-conseils.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 195 millions de dollars, en hausse de 130 millions de dollars par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a totalisé 94 millions de dollars, en hausse de 90 millions de dollars, en raison essentiellement de quelques dépréciations dans divers secteurs. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 101 millions de dollars, en hausse de 40 millions de dollars. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs pour l'exercice considéré reflète l'incidence de l'incertitude politique et commerciale sur le crédit, y compris les superpositions et une mise à jour des prévisions macroéconomiques.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées se sont établies à 2 996 millions de dollars, en hausse de 66 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des coûts liés à la technologie et au service à la clientèle ainsi que l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par la baisse des charges d'acquisition et d'intégration, et l'incidence d'une provision pour les questions réglementaires relatives à la tenue de registres et aux activités de négociation aux États-Unis comptabilisée au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 2 910 millions de dollars, en hausse de 199 millions de dollars, ou 7 %.

**TABLEAU 15 : SIÈGE SOCIAL**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                   | Trois mois clos les |                    |                  | Six mois clos les |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                                                                   | 30 avril<br>2025    | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024  |
| <b>Résultat net – comme présenté</b>                                                                              | <b>8 215 \$</b>     | <b>(359) \$</b>    | <b>(664) \$</b>  | <b>7 856 \$</b>   | <b>(1 255) \$</b> |
| <b>Rajustements pour les éléments à noter</b>                                                                     |                     |                    |                  |                   |                   |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises                                                          | 43                  | 61                 | 72               | 104               | 166               |
| Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab                                         | –                   | –                  | 21               | –                 | 53                |
| Quote-part des charges de restructuration et autres charges liées à la participation dans Schwab                  | –                   | –                  | –                | –                 | 49                |
| Charges de restructuration                                                                                        | 163                 | –                  | 165              | 163               | 456               |
| Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN | 47                  | 54                 | 64               | 101               | 121               |
| Profit à la vente des actions de Schwab                                                                           | (8 975)             | –                  | –                | (8 975)           | –                 |
| Provision liée à une affaire civile                                                                               | –                   | –                  | 274              | –                 | 274               |
| <b>Moins : incidence de l'impôt sur le résultat</b>                                                               | <b>(346)</b>        | <b>22</b>          | <b>143</b>       | <b>(324)</b>      | <b>256</b>        |
| <b>Résultat net – rajusté<sup>1</sup></b>                                                                         | <b>(161) \$</b>     | <b>(266) \$</b>    | <b>(211) \$</b>  | <b>(427) \$</b>   | <b>(392) \$</b>   |
| <b>Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté</b>                                             |                     |                    |                  |                   |                   |
| Charges nettes du Siège social <sup>2</sup>                                                                       | (431) \$            | (370) \$           | (338) \$         | (801) \$          | (555) \$          |
| Autres                                                                                                            | 270                 | 104                | 127              | 374               | 163               |
| <b>Résultat net – rajusté<sup>1</sup></b>                                                                         | <b>(161) \$</b>     | <b>(266) \$</b>    | <b>(211) \$</b>  | <b>(427) \$</b>   | <b>(392) \$</b>   |

**Principaux volumes**

|                                        |        |        |        |        |        |
|----------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre moyen d'équivalents temps plein | 23 250 | 22 748 | 23 270 | 22 995 | 23 354 |
|----------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Notre rendement » du présent document.

<sup>2</sup> Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net comme présenté du secteur Siège social pour le trimestre s'est établi à 8 215 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 664 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. La hausse du résultat net reflète principalement le profit à la vente des actions de Schwab, l'incidence à l'exercice précédent de la provision relative à une affaire civile et la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan au trimestre considéré. Les charges nettes du Siège social ont augmenté de 93 millions de dollars par rapport à celles du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant principalement une hausse des coûts liés à l'infrastructure de gouvernance et de contrôle. La perte nette rajustée pour le trimestre s'est élevée à 161 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 211 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

Le résultat net comme présenté du secteur Siège social pour le trimestre s'est établi à 8 215 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 359 millions de dollars pour le trimestre précédent. La hausse du résultat net reflète principalement le profit à la vente des actions de Schwab et la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, en partie contrebalancés par les charges de restructuration. Les charges nettes du Siège social ont augmenté de 61 millions de dollars par rapport à celles du trimestre précédent. La perte nette rajustée pour le trimestre s'est élevée à 161 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 266 millions de dollars au trimestre précédent.

Depuis le début de l'exercice – T2 2025 par rapport au T2 2024

Le résultat net comme présenté du secteur Siège social pour les six mois clos le 30 avril 2025 s'est établi à 7 856 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 1 255 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse du résultat net reflète principalement le profit à la vente des actions de Schwab, la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan et la baisse des charges de restructuration comparativement aux charges engagées à la période correspondante de l'exercice précédent dans le cadre du programme antérieur. Les charges nettes du Siège social ont augmenté de 246 millions de dollars par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement une hausse des coûts liés à l'infrastructure de gouvernance et de contrôle. La perte nette rajustée pour les six mois clos le 30 avril 2025 s'est établie à 427 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette rajustée de 392 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

## RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un résumé des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Banque.

| <b>TABLEAU 16 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS</b>                                                                                           |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)                                                                        |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
|                                                                                                                                      | 2025            |                 |                 |                 | 2024            |                 |                 |                 |
|                                                                                                                                      | 30 avril        | 31 janv.        | 31 oct.         | 31 juill.       | 30 avril        | 31 janv.        | 31 oct.         | 31 juill.       |
| <i>Trois mois clos les</i>                                                                                                           |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
|                                                                                                                                      |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| Produits d'intérêts nets                                                                                                             | 8 125 \$        | 7 866 \$        | 7 940 \$        | 7 579 \$        | 7 465 \$        | 7 488 \$        | 7 494 \$        | 7 289 \$        |
| Produits autres que d'intérêts                                                                                                       | 14 812          | 6 183           | 7 574           | 6 597           | 6 354           | 6 226           | 5 684           | 5 625           |
| Total des produits                                                                                                                   | 22 937          | 14 049          | 15 514          | 14 176          | 13 819          | 13 714          | 13 178          | 12 914          |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances                                                                            | 1 341           | 1 212           | 1 109           | 1 072           | 1 071           | 1 001           | 878             | 766             |
| Charges afférentes aux activités d'assurance                                                                                         | 1 417           | 1 507           | 2 364           | 1 669           | 1 248           | 1 366           | 1 346           | 1 386           |
| Charges autres que d'intérêts                                                                                                        | 8 139           | 8 070           | 8 050           | 11 012          | 8 401           | 8 030           | 7 628           | 7 359           |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat                                                                                        | 985             | 698             | 534             | 794             | 729             | 634             | 616             | 704             |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab                                                                           | 74              | 231             | 178             | 190             | 194             | 141             | 156             | 182             |
| <b>Résultat net – comme présenté</b>                                                                                                 | <b>11 129</b>   | <b>2 793</b>    | <b>3 635</b>    | <b>(181)</b>    | <b>2 564</b>    | <b>2 824</b>    | <b>2 866</b>    | <b>2 881</b>    |
| <b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt<sup>1</sup></b>                                                               |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles acquises                                                                             | 43              | 61              | 60              | 64              | 72              | 94              | 92              | 88              |
| Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab                                                            | –               | –               | 35              | 21              | 21              | 32              | 31              | 54              |
| Quote-part des charges de restructuration et des autres charges liées à la participation dans Schwab                                 | –               | –               | –               | –               | –               | 49              | 35              | –               |
| Charges de restructuration                                                                                                           | 163             | –               | –               | 110             | 165             | 291             | 363             | –               |
| Charges d'acquisition et d'intégration                                                                                               | 34              | 52              | 82              | 78              | 102             | 117             | 197             | 143             |
| Charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de FHN <sup>2</sup>                                                   | –               | –               | –               | –               | –               | –               | –               | 84              |
| Paiement lié à la résiliation de la transaction avec FHN <sup>2</sup>                                                                | –               | –               | –               | –               | –               | –               | –               | 306             |
| Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN qui a été résiliée | 47              | 54              | 59              | 62              | 64              | 57              | 64              | 177             |
| Incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement <sup>3</sup>      | –               | –               | –               | –               | –               | –               | –               | 57              |
| Profit à la vente des actions de Schwab                                                                                              | (8 975)         | –               | (1 022)         | –               | –               | –               | –               | –               |
| Restructuration du bilan aux États-Unis                                                                                              | 1 129           | 927             | 311             | –               | –               | –               | –               | –               |
| Questions relatives aux taxes indirectes <sup>2, 4</sup>                                                                             | –               | –               | 226             | –               | –               | –               | –               | –               |
| Provision relative à une affaire civile                                                                                              | –               | –               | –               | –               | 274             | –               | –               | –               |
| Cotisation spéciale de la FDIC                                                                                                       | –               | –               | (72)            | –               | 103             | 411             | –               | –               |
| Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque                                             | –               | –               | 52              | 3 566           | 615             | –               | –               | –               |
| <b>Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt<sup>1</sup></b>                                                     | <b>(7 559)</b>  | <b>1 094</b>    | <b>(269)</b>    | <b>3 901</b>    | <b>1 416</b>    | <b>1 051</b>    | <b>782</b>      | <b>909</b>      |
| Moins : incidence de l'impôt sur le résultat                                                                                         | (56)            | 264             | 161             | 74              | 191             | 238             | 163             | 141             |
| <b>Résultat net – rajusté<sup>1</sup></b>                                                                                            | <b>3 626</b>    | <b>3 623</b>    | <b>3 205</b>    | <b>3 646</b>    | <b>3 789</b>    | <b>3 637</b>    | <b>3 485</b>    | <b>3 649</b>    |
| Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres                                      | 200             | 86              | 193             | 69              | 190             | 74              | 196             | 74              |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté<sup>1</sup></b>                                                    | <b>3 426 \$</b> | <b>3 537 \$</b> | <b>3 012 \$</b> | <b>3 577 \$</b> | <b>3 599 \$</b> | <b>3 563 \$</b> | <b>3 289 \$</b> | <b>3 575 \$</b> |
| (en dollars canadiens, sauf indication contraire)                                                                                    |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| <b>Résultat de base par action</b>                                                                                                   |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| Comme présenté                                                                                                                       | 6,28 \$         | 1,55 \$         | 1,97 \$         | (0,14) \$       | 1,35 \$         | 1,55 \$         | 1,48 \$         | 1,53 \$         |
| Rajusté <sup>1</sup>                                                                                                                 | 1,97            | 2,02            | 1,72            | 2,05            | 2,04            | 2,01            | 1,82            | 1,95            |
| <b>Résultat dilué par action</b>                                                                                                     |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| Comme présenté                                                                                                                       | 6,27            | 1,55            | 1,97            | (0,14)          | 1,35            | 1,55            | 1,48            | 1,53            |
| Rajusté <sup>1</sup>                                                                                                                 | 1,97            | 2,02            | 1,72            | 2,05            | 2,04            | 2,00            | 1,82            | 1,95            |
| <b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>                                      | <b>39,1 %</b>   | <b>10,1 %</b>   | <b>13,4 %</b>   | <b>(1,0) %</b>  | <b>9,5 %</b>    | <b>10,9 %</b>   | <b>10,5 %</b>   | <b>10,8 %</b>   |
| <b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté<sup>1</sup></b>                                 | <b>12,3</b>     | <b>13,2</b>     | <b>11,7</b>     | <b>14,1</b>     | <b>14,5</b>     | <b>14,1</b>     | <b>12,9</b>     | <b>13,8</b>     |
| (en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)                                                                       |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| Actif total moyen                                                                                                                    | 2 156 \$        | 2 063 \$        | 2 035 \$        | 1 968 \$        | 1 938 \$        | 1 934 \$        | 1 910 \$        | 1 898 \$        |
| Actifs productifs d'intérêts moyens <sup>5</sup>                                                                                     | 1 894           | 1 883           | 1 835           | 1 778           | 1 754           | 1 729           | 1 715           | 1 716           |
| Marge d'intérêts nette – comme présentée                                                                                             | 1,76 %          | 1,66 %          | 1,72 %          | 1,70 %          | 1,73 %          | 1,72 %          | 1,73 %          | 1,69 %          |
| Marge d'intérêts nette – rajustée <sup>1</sup>                                                                                       | 1,78            | 1,67            | 1,74            | 1,71            | 1,75            | 1,74            | 1,75            | 1,70            |

<sup>1</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter à la section « Événements importants », et au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » de la section « Notre rendement » du présent document.

<sup>2</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants :

- Charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de FHN, présentées dans le secteur Services de détail aux États-Unis.
- Paiement lié à la résiliation de la transaction avec FHN, présenté dans le secteur Siège social.
- Questions relatives aux taxes indirectes, élément présenté dans le secteur Siège social.

<sup>3</sup> Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent l'incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement, présentée dans le secteur Siège social.

<sup>4</sup> Les produits d'intérêts nets rajustés excluent l'incidence des questions relatives aux taxes indirectes, présentée dans le secteur Siège social.

<sup>5</sup> Les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul de la marge d'intérêts nette sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur ces mesures, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Notre rendement » et à la section « Glossaire » du présent document.

## REVUE DU BILAN

**TABLEAU 17 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                               | <i>Aux</i>          |                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                                                                                               | 30 avril 2025       | 31 octobre 2024     |
| <b>Actif</b>                                                                                                  |                     |                     |
| Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques                                                  | 145 245 \$          | 176 367 \$          |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction                                         | 195 002             | 175 770             |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net | 7 528               | 5 869               |
| Dérivés                                                                                                       | 89 210              | 78 061              |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net                                     | 6 508               | 6 417               |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                       | 116 902             | 93 897              |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances                    | 254 417             | 271 615             |
| Valeurs mobilières prises en pension                                                                          | 216 476             | 208 217             |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts                                                  | 936 378             | 949 549             |
| Participation dans Schwab                                                                                     | —                   | 9 024               |
| Autres                                                                                                        | 96 608              | 86 965              |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                                       | <b>2 064 274 \$</b> | <b>2 061 751 \$</b> |
| <b>Passif</b>                                                                                                 |                     |                     |
| Dépôts détenus à des fins de transaction                                                                      | 28 761 \$           | 30 412 \$           |
| Dérivés                                                                                                       | 83 485              | 68 368              |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net                                    | 193 925             | 207 914             |
| Dépôts                                                                                                        | 1 267 748           | 1 268 680           |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension                                                     | 187 402             | 201 900             |
| Billets et débentures subordonnés                                                                             | 10 714              | 11 473              |
| Autres                                                                                                        | 166 148             | 157 844             |
| <b>Total du passif</b>                                                                                        | <b>1 938 183</b>    | <b>1 946 591</b>    |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                                                             | <b>126 091</b>      | <b>115 160</b>      |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                                                                | <b>2 064 274 \$</b> | <b>2 061 751 \$</b> |

Le **total de l'actif** s'établissait à 2 064 milliards de dollars au 30 avril 2025, soit 3 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2024. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de l'appréciation du dollar canadien a entraîné une diminution de 9 milliards de dollars du total de l'actif.

L'augmentation du total de l'actif est attribuable à des hausses de 23 milliards de dollars des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de 19 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 11 milliards de dollars des actifs dérivés, de 10 milliards de dollars des autres actifs, de 8 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, et de 2 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 31 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 17 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti, de 13 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) et de 9 milliards de dollars de la participation dans Schwab.

La **trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès des banques** ont diminué de 31 milliards de dollars, reflétant surtout les activités de gestion de la trésorerie, notamment la hausse des paiements sur les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et des avances à la Federal Home Loan Bank (FHLB), et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, contrebalancées en partie par le produit tiré de la vente de la participation dans Schwab.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 19 milliards de dollars principalement du fait de la hausse des marchandises détenues à des fins de transaction, des titres de capitaux propres, des titres du gouvernement détenus à des fins de transaction et des créances hypothécaires titrisées.

Les **actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 2 milliards de dollars en raison de nouveaux placements.

Les **actifs dérivés** ont augmenté de 11 milliards de dollars, reflétant principalement les variations de la réévaluation à la valeur du marché des contrats de change et des dérivés d'actions, en partie contrebalancée par une diminution des contrats de taux d'intérêt.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** ont augmenté de 23 milliards de dollars en raison de nouveaux placements, notamment dans des titres du gouvernement, en partie contrebalancés par les échéances et les ventes.

Les **titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances**, ont diminué de 17 milliards de dollars, reflétant surtout les échéances et les ventes du fait des activités de restructuration du bilan aux États-Unis et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par les nouveaux placements.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont augmenté de 8 milliards de dollars, reflétant essentiellement une hausse des volumes, en partie contrebalancée par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts**, ont diminué de 13 milliards de dollars, reflétant surtout la vente des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis (prêts correspondants) du fait des activités de restructuration du bilan aux États-Unis, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

La **participation dans Schwab** a diminué de 9 milliards de dollars, reflétant la vente de la totalité de la participation en actions restante dans Schwab.

Les **autres actifs** ont augmenté de 10 milliards de dollars du fait essentiellement d'une hausse des montants à recevoir des courtiers et des clients découlant des volumes plus élevés de transactions non réglées, et d'une augmentation des créances clients et autres éléments.

Le **total du passif** s'établissait à 1 938 milliards de dollars au 30 avril 2025, soit 8 milliards de dollars de moins qu'au 31 octobre 2024. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de l'appréciation du dollar canadien a entraîné une diminution de 9 milliards de dollars du total du passif.

La baisse du total du passif est attribuable à des diminutions de 14 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 14 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, de 2 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction, de 1 milliard de dollars des dépôts, et de 1 milliard de dollars des billets et débentures subordonnés. Ces diminutions ont été en partie contrebalancées par des hausses de 15 milliards de dollars des passifs dérivés et de 9 milliards de dollars des autres passifs.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont diminué de 2 milliards de dollars en raison surtout des échéances.

Les **passifs dérivés** ont augmenté de 15 milliards de dollars, reflétant principalement les variations de la réévaluation à la valeur du marché des contrats de change et des dérivés d'actions, en partie contrebalancée par une diminution des contrats de taux d'intérêt.

Les **passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** ont diminué de 14 milliards de dollars en raison des échéances et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par les nouvelles émissions.

Les **dépôts** ont diminué de 1 milliard de dollars en raison principalement de la diminution des volumes des dépôts des banques et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par la hausse des volumes de dépôts de particuliers, d'entreprises et de gouvernements.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont diminué de 14 milliards de dollars en raison principalement d'une baisse des volumes et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **billets et débentures subordonnés** ont diminué de 1 milliard de dollars en raison surtout des rachats, en partie contrebalancés par les nouvelles émissions.

Les **autres passifs** ont augmenté de 9 milliards de dollars, reflétant principalement une hausse du volume des montants à payer aux courtiers et aux clients découlant des volumes plus élevés de transactions non réglées et une augmentation des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, en partie contrebalancées par une baisse de la provision relative aux enquêtes sur le programme de LCBA aux États-Unis de la Banque par suite des paiements.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 126 milliards de dollars au 30 avril 2025, soit 11 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2024. L'augmentation reflète principalement une hausse des résultats non distribués et des profits comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. L'augmentation des résultats non distribués est due à la hausse du résultat attribuable à la vente de la participation dans Schwab. La hausse du cumul des autres éléments du résultat global est principalement attribuable aux profits sur les couvertures de flux de trésorerie et à la quote-part de la Banque des autres éléments du résultat global découlant de la participation dans Schwab.

---

## QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2025 par rapport au T2 2024

Les prêts douteux bruts atteignaient 4 866 millions de dollars au 30 avril 2025, en hausse de 971 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux bruts du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada ont augmenté de 135 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, en raison des créances générées, dont le nombre a dépassé celui des résolutions, dans les portefeuilles de prêts à la consommation. Les prêts douteux bruts du secteur Services de détail aux États-Unis ont augmenté de 536 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant les créances générées, dont le nombre a dépassé celui des résolutions, dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et à la consommation, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les prêts douteux bruts du secteur Services bancaires de gros ont augmenté de 300 millions de dollars par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, reflétant la migration du crédit. Les prêts douteux nets atteignaient 3 238 millions de dollars au 30 avril 2025, en hausse de 494 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances de 9 589 millions de dollars au 30 avril 2025 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 1 632 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 4 892 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 3 060 millions de dollars ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 5 millions de dollars. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 sont pour les prêts productifs et les instruments hors bilan.

La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a augmenté de 470 millions de dollars, ou 40 %, reflétant la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et à la consommation, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 ont augmenté de 567 millions de dollars, ou 8 %, reflétant la constitution d'une provision liée à l'incertitude politique et commerciale élevée, la migration du crédit et l'incidence des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par l'incidence au trimestre précédent de l'adoption d'une mise à jour du modèle dans le portefeuille de cartes aux États-Unis. La variation de la provision comprend une diminution de 2 millions de dollars attribuable à la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

Les informations prospectives, y compris les variables macroéconomiques réputées être prédictives des pertes de crédit attendues selon l'expérience de la Banque, sont utilisées pour déterminer les scénarios de pertes de crédit attendues et les pondérations probabilistes connexes afin d'établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Chaque trimestre, l'ensemble des variables macroéconomiques de base prévues sont mises à jour, donnant lieu à de nouveaux scénarios macroéconomiques optimistes et pessimistes. Les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario de pertes de crédit attendues sont également passées en revue chaque trimestre et mises à jour, au besoin, dans le cadre du processus de gouvernance de la Banque à l'égard des pertes de crédit attendues. Par suite des revues périodiques et des mises à jour trimestrielles, la provision pour pertes sur créances pourrait être revue afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées en fonction des pertes récentes de la Banque et de ses opinions prospectives. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée et a effectué des évaluations quantitatives et qualitatives supplémentaires au niveau du portefeuille et des prêts pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour plus de renseignements sur les informations prospectives, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre de 2025 de la Banque.

La provision pour pertes sur créances fondées sur des pondérations probabilistes reflète les opinions prospectives de la Banque. Dans la mesure où certaines répercussions anticipées ne peuvent pas être totalement intégrées dans les modèles quantitatifs, la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer le montant des pertes de crédit attendues, y compris pour les risques associés à l'incertitude élevée en matière de politique et de commerce, et ces ajustements seront mis à jour dans les trimestres à venir au fur et à mesure que de nouvelles informations seront obtenues. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre de 2025 de la Banque.

La Banque établit des provisions pour pertes sur créances attendues à l'égard des titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). La Banque détient pour 367 milliards de dollars de ces titres de créance. Tous ces titres sont considérés comme étant productifs (étape 1 et étape 2) et aucun n'est considéré comme étant déprécié (étape 3). La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti s'établissait à 3 millions de dollars et celle à l'égard des titres de créance à la JVAERG à 2 millions de dollars, pour un montant total de 5 millions de dollars, en hausse de 2 millions de dollars par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent.

#### Par rapport au trimestre précédent – T2 2025 par rapport au T1 2025

Les prêts douteux bruts ont diminué de 587 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à ceux du trimestre précédent, essentiellement en raison des résolutions, dont le nombre a dépassé celui des nouvelles créances générées, dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et à la consommation, et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les prêts douteux, déduction faite de la provision, ont diminué de 397 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à ceux du trimestre précédent.

La provision pour pertes sur créances de 9 589 millions de dollars au 30 avril 2025 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 1 632 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 4 892 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 3 060 millions de dollars ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 5 millions de dollars. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 sont pour les prêts productifs et les instruments hors bilan. La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a diminué de 192 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celle du trimestre précédent, reflétant une augmentation moins rapide des provisions relatives aux actifs dépréciés par rapport aux résolutions dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 ont augmenté de 182 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celle du trimestre précédent, reflétant l'incertitude politique et commerciale élevée, en partie contrebalancée par l'incidence des monnaies étrangères.

La provision relative aux titres de créance a augmenté de 1 million de dollars par rapport à celle du trimestre précédent.

Pour plus de renseignements sur les prêts, les prêts douteux, la provision pour pertes sur créances et sur l'utilisation par la Banque des informations prospectives et des variables macroéconomiques pour déterminer sa provision pour pertes sur créances, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre de 2025 de la Banque.

**TABLEAU 18 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS<sup>1, 2</sup>**

| (en millions de dollars canadiens)                                  | <i>Trois mois clos les</i> |                    |                  | <i>Six mois clos les</i> |                  |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------|------------------|--------------------------|------------------|
|                                                                     | 30 avril<br>2025           | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025         | 30 avril<br>2024 |
| <b>Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements</b> |                            |                    |                  |                          |                  |
| Prêts douteux au début de la période                                | 5 453 \$                   | 4 949 \$           | 3 709 \$         | 4 949 \$                 | 3 299 \$         |
| Classés comme douteux au cours de la période                        | 2 031                      | 2 432              | 1 937            | 4 463                    | 3 942            |
| Transférés dans les prêts productifs au cours de la période         | (451)                      | (327)              | (261)            | (778)                    | (576)            |
| Remboursements nets                                                 | (688)                      | (532)              | (465)            | (1 220)                  | (773)            |
| Cessions de prêts                                                   | –                          | (47)               | –                | (47)                     | (10)             |
| Montants radiés                                                     | (1 315)                    | (1 144)            | (1 080)          | (2 459)                  | (1 997)          |
| Variations de change et autres variations                           | (164)                      | 122                | 55               | (42)                     | 10               |
| <b>Prêts douteux à la fin de la période</b>                         | <b>4 866 \$</b>            | <b>5 453 \$</b>    | <b>3 895 \$</b>  | <b>4 866 \$</b>          | <b>3 895 \$</b>  |

<sup>1</sup> Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

**TABLEAU 19 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)**

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)                                                          | <i>Aux</i>       |                    |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------|------------------|
|                                                                                                                        | 30 avril<br>2025 | 31 janvier<br>2025 | 30 avril<br>2024 |
| <b>Provision pour pertes sur prêts au titre des prêts au bilan</b>                                                     |                  |                    |                  |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1                                                                            | 2 645 \$         | 2 598 \$           | 2 479 \$         |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 2                                                                            | 4 340            | 4 239              | 3 915            |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 3                                                                            | 1 628            | 1 818              | 1 151            |
| Total de la provision pour pertes sur prêts au titre des prêts au bilan <sup>1</sup>                                   | 8 613            | 8 655              | 7 545            |
| <b>Provision pour les instruments hors bilan</b>                                                                       |                  |                    |                  |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1                                                                            | 415              | 398                | 423              |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 2                                                                            | 552              | 535                | 568              |
| Provision pour pertes sur prêts à l'étape 3                                                                            | 4                | 6                  | 11               |
| Total de la provision pour les instruments hors bilan                                                                  | 971              | 939                | 1 002            |
| <b>Provision pour pertes sur prêts</b>                                                                                 | <b>9 584</b>     | <b>9 594</b>       | <b>8 547</b>     |
| Provision relative aux titres de créance                                                                               | 5                | 4                  | 3                |
| <b>Provision pour pertes sur créances</b>                                                                              | <b>9 589 \$</b>  | <b>9 598 \$</b>    | <b>8 550 \$</b>  |
| Prêts douteux, déduction faite de la provision <sup>2</sup>                                                            | 3 238 \$         | 3 635 \$           | 2 744 \$         |
| Prêts douteux nets, en pourcentage des prêts nets <sup>2</sup>                                                         | 0,35 %           | 0,38 %             | 0,29 %           |
| Total de la provision pour pertes sur créances en pourcentage des prêts bruts et des acceptations                      | 1,01             | 0,99               | 0,91             |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne nette des prêts et acceptations | 0,58             | 0,50               | 0,47             |

<sup>1</sup> Inclut la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts qui sont évalués à la JVAERG de néant au 30 avril 2025 (1 million de dollars au 31 janvier 2025; néant au 30 avril 2024).

<sup>2</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

## Prêts garantis par des biens immobiliers

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de sûretés, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'emprunteurs. En outre, la Banque peut obtenir de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières.

**TABLEAU 20 : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS AU CANADA<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

|              | Prêts hypothécaires résidentiels | Lignes de crédit domiciliaires | Amortissables<br>Total des prêts immobiliers garantis amortissables | Non amortissables<br>Lignes de crédit domiciliaires | Aux<br>Total      |
|--------------|----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------|
|              |                                  |                                |                                                                     |                                                     |                   |
|              |                                  |                                |                                                                     |                                                     | 30 avril 2025     |
| <b>Total</b> | <b>270 041 \$</b>                | <b>93 279 \$</b>               | <b>363 320 \$</b>                                                   | <b>35 272 \$</b>                                    | <b>398 592 \$</b> |
|              |                                  |                                |                                                                     |                                                     | 31 octobre 2024   |
| <b>Total</b> | <b>273 069 \$</b>                | <b>89 369 \$</b>               | <b>362 438 \$</b>                                                   | <b>33 667 \$</b>                                    | <b>396 105 \$</b> |

<sup>1</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

<sup>2</sup> Les prêts amortissables comprennent les prêts pour lesquels les paiements contractuels fixes ne sont plus suffisants pour rembourser l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024.

**TABLEAU 21 : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS<sup>1, 2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                   | Prêts hypothécaires résidentiels |               | Lignes de crédit domiciliaires |               | Assurés <sup>3</sup>  |              | Non assurés       |               | Assurés <sup>3</sup>  |               | Non assurés       |               | Aux<br>Total    |
|-----------------------------------|----------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|-----------------------|--------------|-------------------|---------------|-----------------------|---------------|-------------------|---------------|-----------------|
|                                   | Assurés <sup>3</sup>             |               | Non assurés                    |               | Assurées <sup>3</sup> |              | Non assurées      |               | Assurées <sup>3</sup> |               | Non assurées      |               |                 |
|                                   |                                  |               |                                |               |                       |              |                   |               |                       |               |                   |               | 30 avril 2025   |
| <b>Canada</b>                     |                                  |               |                                |               |                       |              |                   |               |                       |               |                   |               |                 |
| Provinces de l'Atlantique         | 2 381 \$                         | 0,9 %         | 4 820 \$                       | 1,8 %         | 149 \$                | 0,1 %        | 2 388 \$          | 1,9 %         | 2 530 \$              | 0,6 %         | 7 208 \$          | 1,8 %         |                 |
| Colombie-Britannique <sup>4</sup> | 8 039                            | 3,0           | 47 680                         | 17,7          | 757                   | 0,6          | 24 196            | 18,8          | 8 796                 | 2,2           | 71 876            | 18,0          |                 |
| Ontario <sup>4</sup>              | 21 526                           | 8,0           | 125 697                        | 46,4          | 2 556                 | 2,0          | 70 701            | 54,9          | 24 082                | 6,1           | 196 398           | 49,3          |                 |
| Prairies <sup>4</sup>             | 17 108                           | 6,3           | 22 287                         | 8,3           | 1 403                 | 1,1          | 13 120            | 10,2          | 18 511                | 4,6           | 35 407            | 8,9           |                 |
| Québec                            | 6 272                            | 2,3           | 14 231                         | 5,3           | 470                   | 0,4          | 12 811            | 10,0          | 6 742                 | 1,7           | 27 042            | 6,8           |                 |
| <b>Total – Canada</b>             | <b>55 326</b>                    | <b>20,5 %</b> | <b>214 715</b>                 | <b>79,5 %</b> | <b>5 335</b>          | <b>4,2 %</b> | <b>123 216</b>    | <b>95,8 %</b> | <b>60 661</b>         | <b>15,2 %</b> | <b>337 931</b>    | <b>84,8 %</b> |                 |
| <b>États-Unis</b>                 | <b>1 507</b>                     |               | <b>44 750</b>                  |               | <b>–</b>              |              | <b>11 808</b>     |               | <b>1 507</b>          |               | <b>56 558</b>     |               |                 |
| <b>Total</b>                      | <b>56 833 \$</b>                 |               | <b>259 465 \$</b>              |               | <b>5 335 \$</b>       |              | <b>135 024 \$</b> |               | <b>62 168 \$</b>      |               | <b>394 489 \$</b> |               |                 |
|                                   |                                  |               |                                |               |                       |              |                   |               |                       |               |                   |               | 31 octobre 2024 |
| <b>Canada</b>                     |                                  |               |                                |               |                       |              |                   |               |                       |               |                   |               |                 |
| Provinces de l'Atlantique         | 2 445 \$                         | 0,9 %         | 4 753 \$                       | 1,7 %         | 158 \$                | 0,1 %        | 2 207 \$          | 1,8 %         | 2 603 \$              | 0,7 %         | 6 960 \$          | 1,8 %         |                 |
| Colombie-Britannique <sup>4</sup> | 8 311                            | 3,0           | 48 362                         | 17,7          | 804                   | 0,7          | 22 840            | 18,6          | 9 115                 | 2,3           | 71 202            | 18,0          |                 |
| Ontario <sup>4</sup>              | 21 943                           | 8,1           | 126 294                        | 46,3          | 2 734                 | 2,2          | 67 567            | 54,9          | 24 677                | 6,2           | 193 861           | 48,9          |                 |
| Prairies <sup>4</sup>             | 17 685                           | 6,5           | 22 120                         | 8,1           | 1 499                 | 1,2          | 12 459            | 10,1          | 19 184                | 4,8           | 34 579            | 8,7           |                 |
| Québec                            | 6 616                            | 2,4           | 14 540                         | 5,3           | 509                   | 0,4          | 12 259            | 10,0          | 7 125                 | 1,8           | 26 799            | 6,8           |                 |
| <b>Total – Canada</b>             | <b>57 000</b>                    | <b>20,9 %</b> | <b>216 069</b>                 | <b>79,1 %</b> | <b>5 704</b>          | <b>4,6 %</b> | <b>117 332</b>    | <b>95,4 %</b> | <b>62 704</b>         | <b>15,8 %</b> | <b>333 401</b>    | <b>84,2 %</b> |                 |
| <b>États-Unis</b>                 | <b>1 517</b>                     |               | <b>57 063</b>                  |               | <b>–</b>              |              | <b>11 525</b>     |               | <b>1 517</b>          |               | <b>68 588</b>     |               |                 |
| <b>Total</b>                      | <b>58 517 \$</b>                 |               | <b>273 132 \$</b>              |               | <b>5 704 \$</b>       |              | <b>128 857 \$</b> |               | <b>64 221 \$</b>      |               | <b>401 989 \$</b> |               |                 |

<sup>1</sup> Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

<sup>2</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

<sup>3</sup> L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

<sup>4</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire de la période pendant laquelle les prêts hypothécaires résidentiels de la Banque seraient remboursés en totalité en fonction du montant du dernier remboursement reçu. Tous les montants sont calculés en fonction des montants des remboursements actuels de l'emprunteur, y compris les remboursements volontairement plus élevés que les montants prévus au contrat ou les autres remboursements anticipés volontaires. Le montant du dernier remboursement de l'emprunteur peut excéder le montant dû selon le contrat initial.

Les soldes dont la période d'amortissement restante excède 30 ans reflètent principalement les prêts hypothécaires canadiens à taux variable pour lesquels l'ancienne augmentation des taux d'intérêt par rapport aux niveaux de paiement actuels des emprunteurs a donné lieu à une période d'amortissement restante plus longue. Au renouvellement, la période d'amortissement des prêts hypothécaires canadiens est rajustée pour correspondre à la période d'amortissement contractuelle restante, ce qui peut entraîner une augmentation des paiements.

**TABLEAU 22 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS<sup>1, 2, 3</sup>**

|              |                   |                                  |                                   |                                   |                                   |                                   |                                   | <i>Aux</i>        |                        |
|--------------|-------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------|------------------------|
|              | Moins de<br>5 ans | De 5 ans à<br>moins de<br>10 ans | De 10 ans à<br>moins de<br>15 ans | De 15 ans à<br>moins de<br>20 ans | De 20 ans à<br>moins de<br>25 ans | De 25 ans à<br>moins de<br>30 ans | De 30 ans à<br>moins de<br>35 ans | 35 ans<br>et plus | Total                  |
|              |                   |                                  |                                   |                                   |                                   |                                   |                                   |                   | <b>30 avril 2025</b>   |
| Canada       | 0,8 %             | 2,9 %                            | 7,5 %                             | 19,3 %                            | 32,6 %                            | 29,3 %                            | 1,3 %                             | 6,3 %             | 100,0 %                |
| États-Unis   | 2,6               | 1,5                              | 3,5                               | 8,8                               | 18,9                              | 63,4                              | 0,7                               | 0,6               | 100,0                  |
| <b>Total</b> | <b>1,1 %</b>      | <b>2,7 %</b>                     | <b>6,9 %</b>                      | <b>17,7 %</b>                     | <b>30,6 %</b>                     | <b>34,4 %</b>                     | <b>1,2 %</b>                      | <b>5,4 %</b>      | <b>100,0 %</b>         |
|              |                   |                                  |                                   |                                   |                                   |                                   |                                   |                   | <b>31 octobre 2024</b> |
| Canada       | 0,8 %             | 2,7 %                            | 6,4 %                             | 16,8 %                            | 33,3 %                            | 28,9 %                            | 2,4 %                             | 8,7 %             | 100,0 %                |
| États-Unis   | 2,3               | 1,3                              | 3,4                               | 7,6                               | 14,2                              | 70,2                              | 0,5                               | 0,5               | 100,0                  |
| <b>Total</b> | <b>1,0 %</b>      | <b>2,5 %</b>                     | <b>5,9 %</b>                      | <b>15,1 %</b>                     | <b>29,9 %</b>                     | <b>36,2 %</b>                     | <b>2,1 %</b>                      | <b>7,3 %</b>      | <b>100,0 %</b>         |

<sup>1</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

<sup>2</sup> Pourcentage basé sur l'encours.

<sup>3</sup> Une tranche de 1,9 milliard de dollars ou 1 % du portefeuille de prêts hypothécaires au Canada (15,6 milliards de dollars ou 6 % au 31 octobre 2024) se rapporte aux prêts hypothécaires pour lesquels les paiements contractuels fixes ne sont plus suffisants pour rembourser l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur respectivement au 30 avril 2025 et au 31 octobre 2024.

**TABLEAU 23 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis<sup>1, 2, 3</sup>**

|                                   |                                        |                                                   |             |                                        |                                                   | <i>Trois mois clos les</i> |                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------|------------------------|
|                                   | Prêts<br>hypothécaires<br>résidentiels | Lignes de crédit<br>domiciliaires <sup>4, 5</sup> | Total       | Prêts<br>hypothécaires<br>résidentiels | Lignes de crédit<br>domiciliaires <sup>4, 5</sup> | Total                      |                        |
|                                   |                                        |                                                   |             |                                        |                                                   |                            | <b>30 avril 2025</b>   |
|                                   |                                        |                                                   |             |                                        |                                                   |                            | <b>31 octobre 2024</b> |
| <b>Canada</b>                     |                                        |                                                   |             |                                        |                                                   |                            |                        |
| Provinces de l'Atlantique         | 69 %                                   | 69 %                                              | 69 %        | 69 %                                   | 67 %                                              | 68 %                       |                        |
| Colombie-Britannique <sup>6</sup> | 67                                     | 65                                                | 66          | 66                                     | 62                                                | 65                         |                        |
| Ontario <sup>6</sup>              | 68                                     | 65                                                | 66          | 67                                     | 63                                                | 65                         |                        |
| Prairies <sup>6</sup>             | 73                                     | 71                                                | 72          | 73                                     | 69                                                | 71                         |                        |
| Québec                            | 69                                     | 70                                                | 70          | 69                                     | 69                                                | 69                         |                        |
| Total – Canada                    | 68                                     | 67                                                | 67          | 68                                     | 64                                                | 66                         |                        |
| <b>États-Unis</b>                 | 71                                     | 59                                                | 65          | 73                                     | 61                                                | 68                         |                        |
| <b>Total</b>                      | <b>69 %</b>                            | <b>66 %</b>                                       | <b>67 %</b> | <b>69 %</b>                            | <b>64 %</b>                                       | <b>66 %</b>                |                        |

<sup>1</sup> Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

<sup>2</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

<sup>3</sup> D'après le prix des maisons au moment du montage.

<sup>4</sup> Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

<sup>5</sup> L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

<sup>6</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

## Risque-pays

Le tableau suivant présente un sommaire des expositions directes au risque de crédit de la Banque ailleurs qu'au Canada et qu'aux États-Unis (l'Europe exclut le Royaume-Uni).

**TABEAU 24 : TOTAL DE L'EXPOSITION NETTE PAR RÉGION ET CONTREPARTIE**

(en millions de dollars canadiens)

| (en millions de dollars canadiens) |                                   |            |                          |           |                                                                       |            |                          |           |                                                          |            |                          |           |            | Aux                            |
|------------------------------------|-----------------------------------|------------|--------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------|-----------|----------------------------------------------------------|------------|--------------------------|-----------|------------|--------------------------------|
| Région                             | Prêts et engagements <sup>1</sup> |            |                          |           | Dérivés, mises en pension et prêts de valeurs mobilières <sup>2</sup> |            |                          |           | Portefeuille de négociation et de placement <sup>3</sup> |            |                          |           |            | Exposition totale <sup>4</sup> |
|                                    | Emprunteurs                       |            | Institutions financières | Total     | Emprunteurs                                                           |            | Institutions financières | Total     | Emprunteurs                                              |            | Institutions financières | Total     |            |                                |
|                                    | Entreprises                       | souverains |                          |           | Entreprises                                                           | souverains |                          |           | Entreprises                                              | souverains |                          |           |            |                                |
|                                    | 30 avril 2025                     |            |                          |           |                                                                       |            |                          |           |                                                          |            |                          |           |            |                                |
| Europe                             | 8 449 \$                          | 8 \$       | 4 985 \$                 | 13 442 \$ | 4 564 \$                                                              | 1 983 \$   | 9 864 \$                 | 16 411 \$ | 874 \$                                                   | 25 582 \$  | 2 025 \$                 | 28 481 \$ | 58 334 \$  |                                |
| Royaume-Uni                        | 7 584                             | 3 857      | 2 662                    | 14 103    | 3 265                                                                 | 1 399      | 12 988                   | 17 652    | 549                                                      | 869        | 546                      | 1 964     | 33 719     |                                |
| Asie                               | 195                               | 20         | 2 342                    | 2 557     | 393                                                                   | 992        | 3 558                    | 4 943     | 305                                                      | 8 764      | 1 549                    | 10 618    | 18 118     |                                |
| Autres <sup>5</sup>                | 223                               | —          | 679                      | 902       | 448                                                                   | 540        | 2 010                    | 2 998     | 211                                                      | 1 169      | 2 288                    | 3 668     | 7 568      |                                |
| Total                              | 16 451 \$                         | 3 885 \$   | 10 668 \$                | 31 004 \$ | 8 670 \$                                                              | 4 914 \$   | 28 420 \$                | 42 004 \$ | 1 939 \$                                                 | 36 384 \$  | 6 408 \$                 | 44 731 \$ | 117 739 \$ |                                |
| 31 octobre 2024                    |                                   |            |                          |           |                                                                       |            |                          |           |                                                          |            |                          |           |            |                                |
| Europe                             | 8 490 \$                          | 8 \$       | 5 050 \$                 | 13 548 \$ | 4 847 \$                                                              | 2 117 \$   | 8 145 \$                 | 15 109 \$ | 1 157 \$                                                 | 24 124 \$  | 2 660 \$                 | 27 941 \$ | 56 598 \$  |                                |
| Royaume-Uni                        | 8 462                             | 3 124      | 2 661                    | 14 247    | 3 490                                                                 | 1 172      | 13 536                   | 18 198    | 866                                                      | 1 691      | 1 104                    | 3 661     | 36 106     |                                |
| Asie                               | 241                               | 30         | 2 412                    | 2 683     | 519                                                                   | 533        | 2 739                    | 3 791     | 290                                                      | 10 486     | 893                      | 11 669    | 18 143     |                                |
| Autres <sup>5</sup>                | 209                               | —          | 598                      | 807       | 370                                                                   | 416        | 2 481                    | 3 267     | 218                                                      | 1 012      | 3 187                    | 4 417     | 8 491      |                                |
| Total                              | 17 402 \$                         | 3 162 \$   | 10 721 \$                | 31 285 \$ | 9 226 \$                                                              | 4 238 \$   | 26 901 \$                | 40 365 \$ | 2 531 \$                                                 | 37 313 \$  | 7 844 \$                 | 47 688 \$ | 119 338 \$ |                                |

<sup>1</sup> Les expositions, y compris les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu.

<sup>2</sup> Les expositions sont calculées à la juste valeur et sont présentées déduction faite des sûretés. Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association.

<sup>3</sup> Les expositions du portefeuille de négociation sont présentées déduction faite des positions vendeur admissibles.

<sup>4</sup> En plus des expositions présentées ci-dessus, la Banque a également une exposition de 33,6 milliards de dollars (35,5 milliards de dollars au 31 octobre 2024) à des entités supranationales.

<sup>5</sup> L'exposition régionale présentée au poste Autres pays est largement attribuable à l'Australie.

## SITUATION DES FONDS PROPRES

### FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres imposées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a également mis de l'avant un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan. La TD gère ses fonds propres réglementaires selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle III mis en œuvre par le BSIF.

### Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

Les lignes directrices *Normes de fonds propres* et *Exigences de levier* du BSIF décrivent en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

La réserve pour stabilité intérieure (RSI) a été augmentée pour passer de 3 % à 3,5 % au 1<sup>er</sup> novembre 2023 et est demeurée stable depuis. La fourchette de la RSI peut actuellement s'étendre de 0 à 4 %, le niveau effectif étant modifié par le BSIF selon l'évolution du système financier canadien et de l'économie dans son ensemble.

Le BSIF a mis en œuvre les réformes de Bâle III et certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Ces réformes ont une incidence sur le calcul du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel pour les banques canadiennes, et modifient la ligne directrice *Exigences de levier* pour inclure une exigence selon laquelle les banques d'importance systémique intérieure (BISI) doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Ce coussin s'applique également au ratio de levier TLAC.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le plancher réglementaire des fonds propres selon l'approche standard est passé de 65 % à 67,5 % des actifs pondérés en fonction des risques. Le BSIF a indiqué que le plancher restera fixé à 67,5 % jusqu'à nouvel ordre.

La Banque a mis en œuvre le Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de banques d'importance systémique intérieure du BSIF. Ce cadre, qui établit une mesure fondée sur le risque, veille à ce qu'une BISI non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante par établissement (entité juridique distincte) afin d'assurer sa résolution. La Banque respecte les exigences énoncées dans ce cadre.

Le tableau ci-dessous présente les cibles minimales de fonds propres réglementaires publiées par le BSIF en vigueur au 30 avril 2025.

# **RATIOS CIBLES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DE TLAC**

|                                                              | Minimum | Réserve de conservation des fonds propres | Suppléments pour les BISI/BISM <sup>1</sup> | Cible réglementaire au titre du Pilier 1 <sup>2</sup> | RSI   | Cible réglementaire au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 |
|--------------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------|
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 4,5 %   | 2,5 %                                     | 1,0 %                                       | 8,0 %                                                 | 3,5 % | 11,5 %                                                  |
| Fonds propres de catégorie 1                                 | 6,0     | 2,5                                       | 1,0                                         | 9,5                                                   | 3,5   | 13,0                                                    |
| Total des fonds propres                                      | 8,0     | 2,5                                       | 1,0                                         | 11,5                                                  | 3,5   | 15,0                                                    |
| Levier                                                       | 3,0     | s. o. <sup>3</sup>                        | 0,5                                         | 3,5                                                   | s. o. | 3,5                                                     |
| TLAC                                                         | 18,0    | 2,5                                       | 1,0                                         | 21,5                                                  | 3,5   | 25,0                                                    |
| Levier TLAC                                                  | 6,75    | s. o.                                     | 0,50                                        | 7,25                                                  | s. o. | 7,25                                                    |

<sup>1</sup> Le plus élevé des suppléments pour les BISI et les banques d'importance systémique mondiale (BISM) s'applique aux fonds propres pondérés en fonction des risques. Le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les fonds propres pondérés en fonction des risques pour les BISM que doit respecter la Banque. Le supplément pour les BISM pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISM attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %. Les lignes directrices *Exigences de levier* du BSIF comprennent une exigence selon laquelle les BISI doivent maintenir un coussin de ratio de levier fixé à 50 % des exigences pondérées de capacité accrue d'absorption des pertes d'une BISI, soit 0,50 %. Ce coussin s'applique également au ratio de levier TLAC.

<sup>2</sup> L'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 30 avril 2025.

<sup>3</sup> Sans objet.

Le tableau ci-après présente des détails sur la situation des fonds propres réglementaires de la Banque.

**TABLEAU 25 : STRUCTURE DE FONDS PROPRES ET RATIOS – Bâle III**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Aux               |                    |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 30 avril<br>2025  | 31 octobre<br>2024 | 30 avril<br>2024  |
| <b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>                                                                                                                                                                                                                          |                   |                    |                   |
| Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe                                                                                                                                                                                                                                      | 25 308 \$         | 25 543 \$          | 25 410 \$         |
| Résultats non distribués                                                                                                                                                                                                                                                                     | 78 640            | 70 826             | 71 904            |
| Cumul des autres éléments du résultat global                                                                                                                                                                                                                                                 | 11 032            | 7 904              | 4 166             |
| <b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires</b>                                                                                                                                                                                         | <b>114 980</b>    | <b>104 273</b>     | <b>101 480</b>    |
| <b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>                                                                                                                                                                                 |                   |                    |                   |
| Ajustements de valorisation prudentiels                                                                                                                                                                                                                                                      | (164)             | –                  | –                 |
| Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)                                                                                                                                                                                                                                   | (18 491)          | (18 645)           | (18 470)          |
| Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)                                                                                                                                                                                                              | (3 058)           | (2 921)            | (2 759)           |
| Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires                                                                                                                                                                                                                      | (327)             | (212)              | (180)             |
| Réserve de couverture de flux de trésorerie                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 174             | 3 015              | 4 878             |
| Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues                                                                                                                                                                                                                               | –                 | –                  | –                 |
| Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre                                                                                                                                                      | (317)             | (193)              | (181)             |
| Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)                                                                                                                                                                        | (736)             | (731)              | (676)             |
| Actions propres                                                                                                                                                                                                                                                                              | (5)               | (21)               | (8)               |
| Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)                                                                       | –                 | (1 835)            | (3 202)           |
| Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)          | –                 | –                  | –                 |
| Placements en actions dans des fonds assujettis à l'approche de repli                                                                                                                                                                                                                        | (28)              | (32)               | (51)              |
| Autres déductions et ajustements réglementaires de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF                                                                                                                                                         | 20                | 16                 | 10                |
| <b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>                                                                                                                                                                       | <b>(21 932)</b>   | <b>(21 559)</b>    | <b>(20 639)</b>   |
| <b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>                                                                                                                                                                                                                          | <b>93 048</b>     | <b>82 714</b>      | <b>80 841</b>     |
| <b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>                                                                                                                                                                                                                                       |                   |                    |                   |
| Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital                                                                                                                                                                             | 11 111            | 10 887             | 10 502            |
| <b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires</b>                                                                                                                                                                                                      | <b>11 111</b>     | <b>10 887</b>      | <b>10 502</b>     |
| <b>Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>                                                                                                                                                                                              |                   |                    |                   |
| Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)                                                                       | –                 | (3)                | (5)               |
| Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles                                                        | (700)             | (350)              | (350)             |
| <b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>                                                                                                                                                                                    | <b>(700)</b>      | <b>(353)</b>       | <b>(355)</b>      |
| <b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>                                                                                                                                                                                                                                       | <b>10 411</b>     | <b>10 534</b>      | <b>10 147</b>     |
| <b>Fonds propres de catégorie 1</b>                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>103 459</b>    | <b>93 248</b>      | <b>90 988</b>     |
| <b>Fonds propres de catégorie 2 et provisions</b>                                                                                                                                                                                                                                            |                   |                    |                   |
| Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital                                                                                                                                                                                 | 10 514            | 11 273             | 11 120            |
| Provisions collectives                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1 553             | 1 512              | 1 485             |
| <b>Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires</b>                                                                                                                                                                                                                         | <b>12 067</b>     | <b>12 785</b>      | <b>12 605</b>     |
| <b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2</b>                                                                                                                                                                                                                 |                   |                    |                   |
| Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre                                                                                                                                                                                                                                | –                 | –                  | –                 |
| Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) <sup>1</sup>                                                          | –                 | (224)              | (316)             |
| Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions | –                 | (64)               | (144)             |
| Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles                                                        | –                 | –                  | (160)             |
| <b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2</b>                                                                                                                                                                                                       | <b>–</b>          | <b>(288)</b>       | <b>(620)</b>      |
| <b>Fonds propres de catégorie 2</b>                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>12 067</b>     | <b>12 497</b>      | <b>11 985</b>     |
| <b>Total des fonds propres</b>                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>115 526 \$</b> | <b>105 745 \$</b>  | <b>102 973 \$</b> |
| <b>Actifs pondérés en fonction des risques</b>                                                                                                                                                                                                                                               | <b>624 636 \$</b> | <b>630 900 \$</b>  | <b>602 825 \$</b> |
| <b>Ratios et multiples de fonds propres</b>                                                                                                                                                                                                                                                  |                   |                    |                   |
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)                                                                                                                                                                    | 14,9 %            | 13,1 %             | 13,4 %            |
| Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)                                                                                                                                                                                                    | 16,6              | 14,8               | 15,1              |
| Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)                                                                                                                                                                                                         | 18,5              | 16,8               | 17,1              |
| Ratio de levier <sup>2</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                 | 4,7               | 4,2                | 4,3               |

<sup>1</sup> Comprend les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité.

<sup>2</sup> Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie dans la rubrique « Fonds propres réglementaires » du présent document.

Au 30 avril 2025, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 14,9 %, 16,6 %, et 18,5 %. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque a augmenté par rapport au ratio de 13,1 % au 31 octobre 2024, ce qui est principalement attribuable à la vente des actions de Schwab et à la génération interne de capitaux, contrebalancées par le rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation, la croissance des actifs pondérés en fonction des risques dans plusieurs secteurs et l'incidence de la restructuration du bilan aux États-Unis.

Au 30 avril 2025, le ratio de levier de la Banque était de 4,7 %. Le ratio de levier de la Banque a augmenté par rapport au ratio de 4,2 % au 31 octobre 2024, ce qui est principalement attribuable à la vente des actions de Schwab et à la génération interne de capitaux, contrebalancées par le rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation, l'augmentation de l'exposition dans plusieurs secteurs et l'incidence de la restructuration du bilan aux États-Unis.

#### Évolution future des fonds propres réglementaires

L'évolution future des fonds propres réglementaires, en complément aux éléments décrits à la rubrique « Évolution future des fonds propres réglementaires » du rapport de gestion de 2024 de la Banque, est présentée ci-dessous.

Le 12 février 2025, le BSIF a reporté jusqu'à nouvel ordre l'augmentation du plancher de fonds propres selon l'approche standard de Bâle III. Le plancher de fonds propres établit le seuil de fonds propres requis auquel doivent satisfaire les banques qui utilisent des approches fondées sur les modèles internes, le plancher étant calculé selon un pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche standard. Le BSIF avisera la Banque au moins deux ans avant de relancer le processus et d'augmenter le niveau du plancher de fonds propres.

**TABLEAU 26 : ACTIONS ET AUTRES TITRES<sup>1</sup>**

| (en milliers d'actions / de parts et en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 30 avril 2025                 |                  | 31 octobre 2024               |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
|                                                                                                   | Nombre d'actions/<br>de parts | Montant          | Nombre d'actions/<br>de parts | Montant          |
|                                                                                                   |                               |                  |                               |                  |
| <b>Actions ordinaires</b>                                                                         |                               |                  |                               |                  |
| Actions ordinaires en circulation                                                                 | 1 722 791                     | 25 136 \$        | 1 750 272                     | 25 373 \$        |
| Actions propres – actions ordinaires                                                              | (313)                         | (26)             | (213)                         | (17)             |
| <b>Total des actions ordinaires</b>                                                               | <b>1 722 478</b>              | <b>25 110 \$</b> | <b>1 750 059</b>              | <b>25 356 \$</b> |
| <b>Options sur actions</b>                                                                        |                               |                  |                               |                  |
| Droits acquis                                                                                     | 6 474                         |                  | 5 400                         |                  |
| Droits non acquis                                                                                 | 9 120                         |                  | 9 312                         |                  |
| <b>Actions privilégiées – catégorie A</b>                                                         |                               |                  |                               |                  |
| Série 1                                                                                           | 20 000                        | 500 \$           | 20 000                        | 500 \$           |
| Série 5 <sup>2</sup>                                                                              | –                             | –                | 20 000                        | 500              |
| Série 7                                                                                           | 14 000                        | 350              | 14 000                        | 350              |
| Série 9                                                                                           | 8 000                         | 200              | 8 000                         | 200              |
| Série 16                                                                                          | 14 000                        | 350              | 14 000                        | 350              |
| Série 18                                                                                          | 14 000                        | 350              | 14 000                        | 350              |
| Série 27                                                                                          | 850                           | 850              | 850                           | 850              |
| Série 28                                                                                          | 800                           | 800              | 800                           | 800              |
|                                                                                                   | <b>71 650</b>                 | <b>3 400 \$</b>  | <b>91 650</b>                 | <b>3 900 \$</b>  |
| <b>Autres instruments de capitaux propres<sup>3, 4</sup></b>                                      |                               |                  |                               |                  |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité – Série 1                                  | 1 750                         | 1 750 \$         | 1 750                         | 1 750 \$         |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité – Série 2                                  | 1 500                         | 1 500            | 1 500                         | 1 500            |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité – Série 3 <sup>5</sup>                     | 1 750                         | 2 403            | 1 750                         | 2 403            |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité – Série 4 <sup>5</sup>                     | 750                           | 1 023            | 750                           | 1 023            |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité – Série 5 <sup>6</sup>                     | 750                           | 750              | –                             | –                |
| Billets de fonds propres subordonnés perpétuels – Série 2023-9 <sup>7</sup>                       | 1                             | 312              | 1                             | 312              |
|                                                                                                   | <b>78 151</b>                 | <b>11 138 \$</b> | <b>97 401</b>                 | <b>10 888 \$</b> |
| <b>Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>           | <b>(141)</b>                  | <b>(28)</b>      | <b>(162)</b>                  | <b>(18)</b>      |
| <b>Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>                   | <b>78 010</b>                 | <b>11 110 \$</b> | <b>97 239</b>                 | <b>10 870 \$</b> |

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements, y compris les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 20 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

<sup>2</sup> Le 31 janvier 2025, la Banque a racheté la totalité de ses 20 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), série 5 (« actions privilégiées de série 5 ») en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 5, pour un coût de rachat total d'environ 500 millions de dollars.

<sup>3</sup> Pour les autres instruments de capitaux propres, le nombre d'actions ou de parts correspond au nombre de billets émis.

<sup>4</sup> Pour plus de renseignements, se reporter au tableau « Conditions importantes rattachées aux actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres » à la note 20 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

<sup>5</sup> Pour les BRCRL, série 3 et série 4, le montant représente l'équivalent en dollars canadiens du montant notionnel en dollars américains.

<sup>6</sup> Le 18 décembre 2024, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité d'un montant en capital de 750 millions de dollars à taux fixe rajusté à 5,909 % comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 5 (les « BRCRL »). Les BRCRL porteront intérêt au taux de 5,909 % par année, payable trimestriellement, pour la période initiale se terminant le 1<sup>er</sup> janvier 2030, exclusivement. Par la suite, le taux d'intérêt sur les BRCRL sera rajusté tous les cinq ans à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada alors en vigueur, majoré de 3,10 %. Les BRCRL viendront à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2085. Parallèlement à l'émission des BRCRL, la Banque a émis 750 000 actions privilégiées à taux fixe rajusté à 5,909 % et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 32 (« actions privilégiées de série 32 »). Les actions privilégiées de série 32 sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.

<sup>7</sup> Pour les billets de fonds propres subordonnés perpétuels (AT1), le montant représente l'équivalent en dollars canadiens du montant notionnel en dollars de Singapour.

#### DIVIDENDES

Le 21 mai 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende de un dollar et cinq cents (1,05 \$) par action ordinaire entièrement libérée du capital social de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 juillet 2025. Ce dividende sera payable à compter du 31 juillet 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juillet 2025.

## PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes (PRD) à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou achetées sur le marché libre, au cours du marché.

Pour les trois mois clos le 30 avril 2025, la Banque a satisfait aux exigences du PRD en achetant des actions ordinaires sur le marché libre. Pour les six mois clos le 30 avril 2025, la Banque a satisfait aux exigences du PRD en émettant des actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte au cours des trois premiers mois et en achetant des actions ordinaires sur le marché libre au cours des trois derniers mois. Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2024, la Banque a satisfait aux exigences du PRD en émettant des actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte.

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 28 août 2023, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF ont approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA de 2023) visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 90 millions de ses actions ordinaires. L'OPRCNA de 2023 a commencé le 31 août 2023 et s'est poursuivie jusqu'au 31 août 2024. Du début de l'OPRCNA de 2023 jusqu'au 31 août 2024, la Banque a racheté 71,4 millions d'actions dans le cadre du programme. L'OPRCNA de 2023 s'étant terminée le 31 août 2024, la Banque n'a racheté aucune action ordinaire dans le cadre de l'OPRCNA de 2023 au cours des six mois clos le 30 avril 2025. Au cours des six mois clos le 30 avril 2024, la Banque a racheté 36,1 millions d'actions ordinaires, à un prix moyen de 81,43 \$ l'action pour un montant total de 2,9 milliards de dollars.

Le 24 février 2025, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF avaient approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA de 2025) de la Banque annoncée précédemment afin de racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 100 millions de ses actions ordinaires. L'OPRCNA de 2025 a débuté le 3 mars 2025 et se terminera le 28 février 2026, ou à toute date antérieure que la TD pourra déterminer. Du début de l'OPRCNA de 2025 jusqu'au 30 avril 2025, la Banque a racheté 30,0 millions d'actions dans le cadre du programme, à un prix moyen de 84,18 \$ l'action pour un montant total de 2,5 milliards de dollars.

## DISPOSITIONS RELATIVES AUX FONDS PROPRES D'URGENCE EN CAS DE NON-VIABILITÉ

Si un événement déclencheur faisant intervenir les dispositions relatives aux FPUNV devait survenir, pour toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, compte non tenu des actions privilégiées émises à l'égard des BRCRL, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 0,7 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Les BRCRL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard des actions privilégiées détenues dans la fiducie à recours limité, comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Pour les BRCRL, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,5 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur les actions privilégiées émises à l'égard des BRCRL.

Pour tous les autres billets et débiteures subordonnés admissibles comme FPUNV, y compris les billets perpétuels AT1, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,2 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débiteures subordonnés.

---

## FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

### Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2024 de la Banque et du présent document, divers autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que les résultats de la Banque diffèrent de façon importante des prévisions, objectifs et estimations de la Banque, ou pourraient nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les prévisions, les objectifs, les estimations et les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés dans la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2024 et dans la section « Gestion des risques » du présent document, et d'autres sont cités dans la section « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » du présent document. La Banque a mis à jour les facteurs de risque suivants pour tenir compte des changements dans l'environnement externe.

### Risques géopolitiques

En plus des risques géopolitiques présentés dans le rapport de gestion de 2024 de la Banque, l'évolution des risques géopolitiques et des risques liés aux politiques, au commerce et à l'impôt, notamment l'application de nouveaux tarifs douaniers ou de tarifs douaniers plus élevés sur les marchandises importées aux États-Unis ou la menace de le faire et l'imposition de tarifs de représailles ainsi que l'adoption des dispositions législatives de nature fiscale récemment proposées aux États-Unis, peut amplifier l'incertitude économique et la volatilité des marchés, perturber les chaînes d'approvisionnement et les activités commerciales à l'échelle mondiale, ébranler la confiance des entreprises ou entraîner d'autres conséquences défavorables. Par exemple, les tarifs douaniers risquent de faire hausser les prix et baisser la demande des marchandises importées, pesant sur les activités des pays importateurs et exportateurs. L'imposition de tarifs douaniers très élevés pourrait couper court aux activités commerciales et entraîner des pénuries dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Bien que la nature et l'ampleur des risques puissent varier, ils ont le potentiel de perturber la croissance économique, d'accroître la volatilité des marchés des capitaux, ce qui pourrait avoir une incidence sur la situation financière et les activités de négociation et autres que de négociation de la Banque, d'agir sur la liquidité des marchés et les coûts de financement, d'exercer des pressions sur les conditions de crédit et d'influencer directement et indirectement la conjoncture économique et commerciale et certains secteurs de sorte que la Banque et ses clients pourraient en souffrir. Pour de plus amples renseignements sur les perspectives économiques, se reporter à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » du présent document.

### Surveillance réglementaire et risque de conformité

En plus des risques décrits à la rubrique « Surveillance réglementaire et conformité » du rapport de gestion de 2024 de la Banque, les organismes de réglementation ont indiqué la possibilité d'intensifier les conséquences pour les banques qui ne résolvent pas en temps opportun les problèmes en cours ou qui ont des problèmes à répétition. Un retard quant au respect d'une exigence réglementaire risquerait également d'entraver les progrès de la Banque à l'égard d'autres exigences. L'incapacité de répondre en temps opportun aux exigences réglementaires, y compris l'obligation de mettre en œuvre un programme de gestion de la conformité conformément aux normes réglementaires, pourrait mener à l'imposition d'amendes, de pénalités, de restrictions commerciales, de limites

liées aux distributions de capital par les filiales ou de mesures coercitives supplémentaires, à l'accroissement des obligations en matière de fonds propres ou de liquidité, à une surveillance réglementaire accrue et à d'autres conséquences négatives pouvant s'avérer importantes.

Le cadre réglementaire actuel des États-Unis est en train d'évoluer. Il existe une incertitude quant aux changements entourant le pouvoir exécutif de l'administration américaine, notamment les décrets et les changements apportés aux mandats, de même qu'à la direction et aux priorités des organismes de surveillance, incertitude qui pourrait avoir diverses répercussions sur la Banque ainsi que sur ses filiales et ses activités. Plusieurs organismes de surveillance réorientent leurs priorités en matière de surveillance et de contrôle. Les priorités comprennent notamment une réduction de la taille du gouvernement et une réévaluation des règles et des lignes directrices établies antérieurement. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables, notamment contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue, et accroître les risques liés à une non-conformité potentielle. Cela pourrait également avoir une incidence négative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et la réputation de la Banque.

## GESTION DES RISQUES

### SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité des résultats financiers en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Les entreprises et les activités de la Banque sont exposées à un grand nombre de risques qui ont été recensés et définis dans le cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. La tolérance de la Banque à ces risques est définie dans la prise de position sur l'« Appétit pour le risque de l'entreprise », élaborée dans un cadre global qui tient compte du contexte d'exploitation actuel de la Banque et de l'incidence que les risques émergents auront sur la stratégie et le profil de risque de la TD. L'appétit pour le risque de la Banque établit qu'elle prend les risques requis pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques : 1) s'inscrivent dans la stratégie d'affaires et peuvent être compris et gérés; 2) n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise, un produit ou une décision pris isolément; et 3) ne risquent pas de porter atteinte à la marque TD. Il incombe à chaque entreprise d'établir sa propre capacité de risque et de l'aligner sur celle de la Banque, selon un examen approfondi des risques spécifiques auxquels elle est exposée.

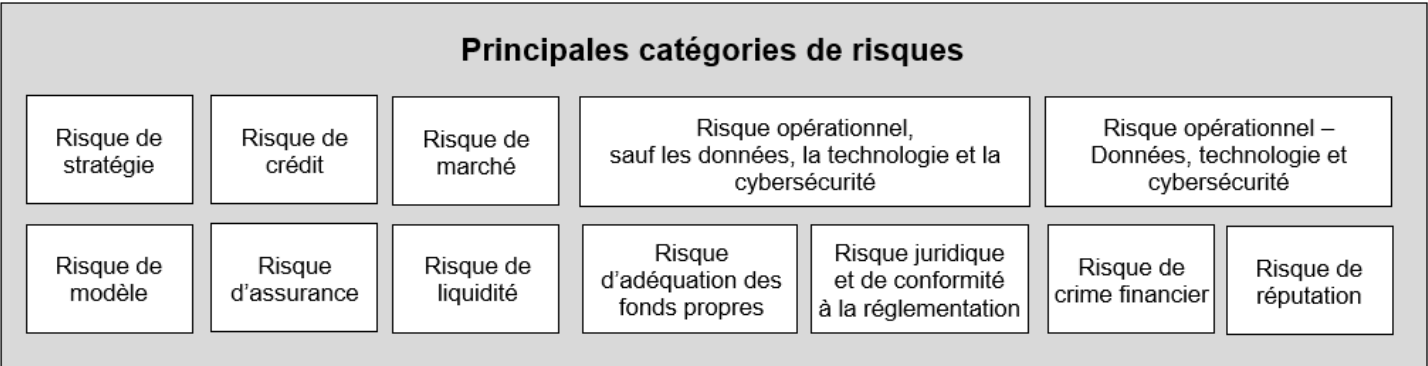
La Banque juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attendent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

La structure de gouvernance et l'approche de la Banque pour la gestion des risques sont demeurées en grande partie identiques à celles décrites dans le rapport de gestion de 2024 de la Banque. Au deuxième trimestre de 2025, la Banque a mis à jour son cadre de gestion des risques et a apporté les changements suivants afin de mieux refléter ses priorités et sa structure :

- Le **risque de crime financier** a été rehaussé et inclus dans une principale catégorie de risques distincte (il faisait auparavant partie de la catégorie Risque juridique et de conformité à la réglementation).
- La catégorie **Risque opérationnel** a été scindée en deux principales catégories de risques : 1) **Risque opérationnel – Données, technologie et cybersécurité** et 2) **Risque opérationnel, sauf les données, la technologie et la cybersécurité**.
- La Banque a également mis sur pied un nouveau comité de direction, le sous-comité de redressement du comité de gestion des risques de l'entreprise, chargé de surveiller la conformité de la Banque aux engagements réglementaires et l'état d'avancement des mesures de redressement requises.

Ces changements ont donné lieu à deux nouvelles principales catégories de risques et aux définitions mises à jour ci-dessous :



**Risque de crime financier :** Le risque associé à l'incapacité de la Banque de recenser et de gérer adéquatement les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux activités de trafic d'influence et de corruption et aux sanctions économiques, ou de se conformer aux exigences légales et réglementaires en matière de crime financier.

**Risque opérationnel, sauf les données, la technologie et la cybersécurité :** Le risque de perte résultant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens, des systèmes internes ou d'événements extérieurs, qui comprend également les pertes liées au risque juridique et aux amendes réglementaires.

**Risque opérationnel – Données, technologie et cybersécurité :** Le risque de perte résultant du caractère inadéquat ou de l'inefficacité des contrôles en matière de données, de technologie ou de cybersécurité en raison d'événements internes ou externes.

**Risque juridique et de conformité à la réglementation :** Le risque associé à l'incapacité de la Banque de se conformer (au moyen d'une lettre d'intention) aux principaux textes législatifs et réglementaires et lignes directrices réglementaires fédéraux, provinciaux ou étatiques sur les services bancaires, les valeurs mobilières, les fiducies et les assurances, aux codes volontaires et aux engagements publics (exigences réglementaires), aux obligations juridiques, au Code de conduite et d'éthique de la TD et aux autres politiques de la TD liées à ses activités et pratiques en matière de pratiques commerciales et de conduite des marchés, ainsi qu'aux exigences réglementaires applicables à l'échelle de la Banque, ce qui pourrait entraîner des amendes, des sanctions, des obligations ou une atteinte à la réputation, lesquelles pourraient nuire grandement à la Banque.

Des renseignements additionnels sur les facteurs de risque figurent dans le présent document et la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2024. Pour des renseignements complets sur la structure de gouvernance et sur l'approche pour la gestion des risques, se reporter à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2024 de la Banque.

Les sections ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse portant sur le risque de marché et le risque de liquidité et font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 30 avril 2025.

## RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée exposition en cas de défaillance (ECD), est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

| <b>TABEAU 27 : EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondée sur les notations internes (NI)<sup>1</sup></b> |                  |                     |                     |                  |                     |                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|---------------------|------------------|---------------------|---------------------|
| (en millions de dollars canadiens)                                                                                                   |                  |                     |                     |                  |                     |                     |
|                                                                                                                                      | 30 avril 2025    |                     |                     | 31 octobre 2024  |                     |                     |
|                                                                                                                                      | Standard         | NI                  | Total               | Standard         | NI                  | Total               |
| <b>Expositions de détail</b>                                                                                                         |                  |                     |                     |                  |                     |                     |
| Expositions garanties par l'immobilier résidentiel                                                                                   | 4 619 \$         | 530 259 \$          | 534 878 \$          | 4 163 \$         | 537 075 \$          | 541 238 \$          |
| Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles                                                                         | 880              | 174 400             | 175 280             | 866              | 172 203             | 173 069             |
| Autres expositions de détail                                                                                                         | 3 348            | 104 382             | 107 730             | 3 391            | 104 253             | 107 644             |
| <b>Total – Risque de crédit de détail</b>                                                                                            | <b>8 847</b>     | <b>809 041</b>      | <b>817 888</b>      | <b>8 420</b>     | <b>813 531</b>      | <b>821 951</b>      |
| <b>Expositions autres que de détail</b>                                                                                              |                  |                     |                     |                  |                     |                     |
| Entreprises                                                                                                                          | 2 537            | 725 852             | 728 389             | 2 346            | 721 156             | 723 502             |
| Emprunteurs souverains                                                                                                               | 126              | 563 925             | 564 051             | 205              | 588 498             | 588 703             |
| Banques                                                                                                                              | 3 898            | 167 726             | 171 624             | 4 541            | 171 250             | 175 791             |
| <b>Total – Expositions autres que de détail</b>                                                                                      | <b>6 561</b>     | <b>1 457 503</b>    | <b>1 464 064</b>    | <b>7 092</b>     | <b>1 480 904</b>    | <b>1 487 996</b>    |
| <b>Expositions brutes au risque de crédit</b>                                                                                        | <b>15 408 \$</b> | <b>2 266 544 \$</b> | <b>2 281 952 \$</b> | <b>15 512 \$</b> | <b>2 294 435 \$</b> | <b>2 309 947 \$</b> |

<sup>1</sup> Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni de certains autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

## RISQUE DE MARCHÉ

Les fonds propres exposés au risque de marché sont calculés selon l'approche standard de Bâle III. La Banque continue d'utiliser la valeur à risque (VaR) comme mesure de gestion interne pour surveiller et contrôler le risque de marché.

### Liens entre le risque de marché et le bilan

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et les mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

**TABLEAU 28 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                               | 30 avril 2025       |                                 |                                           |                   | 31 octobre 2024     |                                 |                                           |                   | Aux                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                               | Bilan               | Risque de marché de négociation | Risque de marché autre que de négociation | Autres            | Bilan               | Risque de marché de négociation | Risque de marché autre que de négociation | Autres            | Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire |
| <b>Actifs exposés au risque de marché</b>                                                                     |                     |                                 |                                           |                   |                     |                                 |                                           |                   |                                                                            |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques                                                                | 139 744 \$          | 688 \$                          | 139 056 \$                                | – \$              | 169 930 \$          | 1 601 \$                        | 168 329 \$                                | – \$              | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction                                         | 195 002             | 192 751                         | 2 251                                     | –                 | 175 770             | 174 232                         | 1 538                                     | –                 | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net | 7 528               | –                               | 7 528                                     | –                 | 5 869               | –                               | 5 869                                     | –                 | Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt                 |
| Dérivés                                                                                                       | 89 210              | 82 895                          | 6 315                                     | –                 | 78 061              | 70 636                          | 7 425                                     | –                 | Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt                 |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net                                     | 6 508               | –                               | 6 508                                     | –                 | 6 417               | –                               | 6 417                                     | –                 | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                       | 116 902             | –                               | 116 902                                   | –                 | 93 897              | –                               | 93 897                                    | –                 | Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt                 |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances                    | 254 417             | –                               | 254 417                                   | –                 | 271 615             | –                               | 271 615                                   | –                 | Risque de change, risque de taux d'intérêt                                 |
| Valeurs mobilières prises en pension                                                                          | 216 476             | 6 950                           | 209 526                                   | –                 | 208 217             | 10 488                          | 197 729                                   | –                 | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts                                                  | 936 378             | –                               | 936 378                                   | –                 | 949 549             | –                               | 949 549                                   | –                 | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Participation dans Schwab                                                                                     | –                   | –                               | –                                         | –                 | 9 024               | –                               | 9 024                                     | –                 | Risque actions                                                             |
| Autres actifs <sup>1</sup>                                                                                    | 2 087               | –                               | 2 087                                     | –                 | 2 230               | –                               | 2 230                                     | –                 | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Actifs non exposés au risque de marché                                                                        | 100 022             | –                               | –                                         | 100 022           | 91 172              | –                               | –                                         | 91 172            |                                                                            |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                                       | <b>2 064 274 \$</b> | <b>283 284 \$</b>               | <b>1 680 968 \$</b>                       | <b>100 022 \$</b> | <b>2 061 751 \$</b> | <b>256 957 \$</b>               | <b>1 713 622 \$</b>                       | <b>91 172 \$</b>  |                                                                            |
| <b>Passifs exposés au risque de marché</b>                                                                    |                     |                                 |                                           |                   |                     |                                 |                                           |                   |                                                                            |
| Dépôts détenus à des fins de transaction                                                                      | 28 761 \$           | 24 534 \$                       | 4 227 \$                                  | – \$              | 30 412 \$           | 26 827 \$                       | 3 585 \$                                  | – \$              | Risque actions, risque de taux d'intérêt                                   |
| Dérivés                                                                                                       | 83 485              | 80 479                          | 3 006                                     | –                 | 68 368              | 66 976                          | 1 392                                     | –                 | Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt                 |
| Passifs de titrisation à la juste valeur                                                                      | 22 396              | 22 396                          | –                                         | –                 | 20 319              | 20 319                          | –                                         | –                 | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net                                    | 193 925             | 5                               | 193 920                                   | –                 | 207 914             | 2                               | 207 912                                   | –                 | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Dépôts                                                                                                        | 1 267 748           | –                               | 1 267 748                                 | –                 | 1 268 680           | –                               | 1 268 680                                 | –                 | Risque de taux d'intérêt, risque de change                                 |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert                                                  | 43 553              | 42 433                          | 1 120                                     | –                 | 39 515              | 37 812                          | 1 703                                     | –                 | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension                                                     | 187 402             | 10 346                          | 177 056                                   | –                 | 201 900             | 13 540                          | 188 360                                   | –                 | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Passifs de titrisation au coût amorti                                                                         | 13 158              | –                               | 13 158                                    | –                 | 12 365              | –                               | 12 365                                    | –                 | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Billets et débiteures subordonnés                                                                             | 10 714              | –                               | 10 714                                    | –                 | 11 473              | –                               | 11 473                                    | –                 | Risque de taux d'intérêt                                                   |
| Autres passifs <sup>1</sup>                                                                                   | 33 356              | –                               | 33 356                                    | –                 | 34 066              | –                               | 34 066                                    | –                 | Risque actions, risque de taux d'intérêt                                   |
| Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché                                                   | 179 776             | –                               | –                                         | 179 776           | 166 739             | –                               | –                                         | 166 739           |                                                                            |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                                                                | <b>2 064 274 \$</b> | <b>180 193 \$</b>               | <b>1 704 305 \$</b>                       | <b>179 776 \$</b> | <b>2 061 751 \$</b> | <b>165 476 \$</b>               | <b>1 729 536 \$</b>                       | <b>166 739 \$</b> |                                                                            |

<sup>1</sup> Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

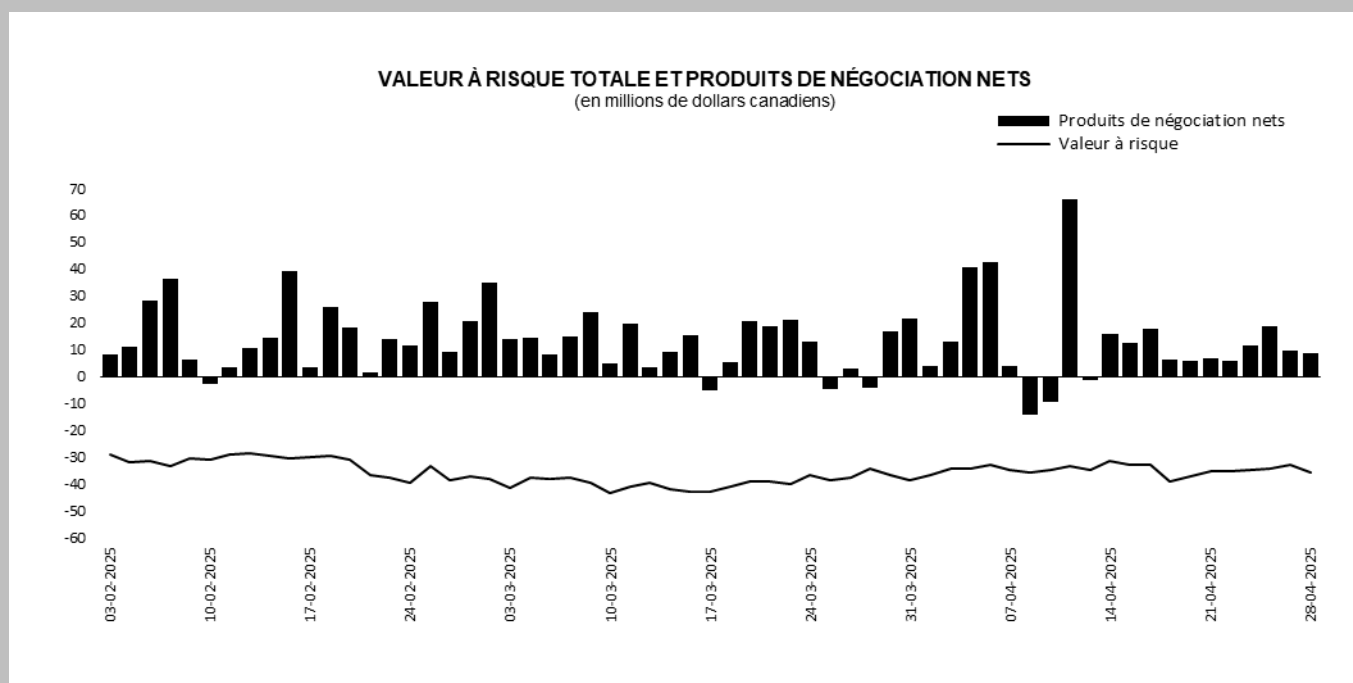
### Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus d'un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour.

Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncrasique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncrasique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncrasique sur cinq ans. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus d'un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. Le deuxième trimestre clos le 30 avril 2025 a compté 7 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 89 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours du trimestre, les pertes pour un jour de Bourse donnés n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques. Ces paramètres comprennent la simulation de crise et les sensibilités aux divers facteurs de risque de marché.

Le tableau qui suit présente le calcul de la VaR de la TD à la date de clôture du trimestre, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

**TABLEAU 29 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                       |             |             |                    |             | <i>Trois mois clos les</i> |                 | <i>Six mois clos les</i> |               |
|-------------------------------------------------------|-------------|-------------|--------------------|-------------|----------------------------|-----------------|--------------------------|---------------|
|                                                       | Clôture     | Moyenne     | Haut               | Bas         | 30 avril 2025              | 31 janvier 2025 | 30 avril 2024            | 30 avril 2025 |
|                                                       |             |             |                    |             |                            | Moyenne         | Moyenne                  | Moyenne       |
| Risque de taux d'intérêt                              | 7,9 \$      | 12,8 \$     | 21,1 \$            | 7,0 \$      | 12,4 \$                    | 20,8 \$         | 12,6 \$                  | 19,3 \$       |
| Risque d'écart de taux                                | 20,8        | 20,1        | 23,5               | 16,5        | 19,8                       | 26,5            | 19,9                     | 27,9          |
| Risque actions                                        | 11,9        | 9,6         | 20,8               | 6,8         | 8,3                        | 7,5             | 8,9                      | 7,3           |
| Risque de change                                      | 3,7         | 3,8         | 6,1                | 2,4         | 4,1                        | 3,1             | 3,9                      | 2,7           |
| Risque sur marchandises                               | 24,3        | 23,1        | 28,6               | 16,8        | 6,0                        | 3,9             | 14,5                     | 3,8           |
| Risque idiosyncrasique propre à des titres de créance | 21,5        | 23,4        | 28,0               | 20,1        | 19,6                       | 18,9            | 21,5                     | 19,9          |
| Effet de diversification <sup>1</sup>                 | (51,1)      | (56,9)      | négl. <sup>2</sup> | négl.       | (41,8)                     | (52,8)          | (49,2)                   | (51,9)        |
| <b>Valeur à risque totale (une journée)</b>           | <b>39,0</b> | <b>35,9</b> | <b>43,5</b>        | <b>28,5</b> | <b>28,4</b>                | <b>27,9</b>     | <b>32,1</b>              | <b>29,0</b>   |

<sup>1</sup> La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

<sup>2</sup> Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne a augmenté par rapport à celle du trimestre précédent en raison de la volatilité des marchés ayant influé sur certains facteurs de risque, notamment les écarts de taux et les marchandises.

#### Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels à la VaR afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux résultats statistiques du modèle de la VaR.

#### Risque de taux d'intérêt (autre que de négociation) structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel de la Banque découle des activités traditionnelles des services bancaires personnels et commerciaux et est en général le résultat de l'asymétrie entre les dates d'échéance et les dates de révision des taux des actifs et des passifs de la Banque. La mesure du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire n'inclut pas les expositions du secteur Services bancaires de gros ni celles des activités d'assurance de la TD.

Les principales mesures utilisées pour gérer et contrôler ce risque sont la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets.

La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires permet de mesurer la variation de la valeur actualisée nette des actifs, des passifs et de certains éléments hors bilan du portefeuille bancaire de la Banque selon un choc donné des taux d'intérêt. Elle reflète la mesure de l'incidence possible de la valeur actualisée sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires en l'absence d'un profil d'échéances présumé pour la gestion des capitaux propres de la Banque et ne tient pas compte des marges sur les produits.

La sensibilité des produits d'intérêts nets permet de mesurer la variation des produits d'intérêts nets sur une période de douze mois pour une variation donnée des taux d'intérêt à l'égard des actifs, des passifs et de certains autres éléments hors bilan du portefeuille bancaire en supposant un bilan stable au cours de la période.

La politique sur le risque de marché de la Banque établit les limites globales pour les mesures du risque de taux d'intérêt structurel. Ces limites sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites de risque au niveau des portefeuilles pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation de la Banque. Les expositions par rapport à ces limites font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation ou diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt sur les mesures de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et de la sensibilité des produits d'intérêts nets.

**TABLEAU 30 : SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL – MESURES**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                      | 30 avril 2025                                                                          |            |            | 31 janvier 2025                                       |            |        | 30 avril 2024                                                                          |        |            |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|-------------------------------------------------------|------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------|
|                                                      | Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires |            |            | Sensibilité des produits d'intérêts nets <sup>1</sup> |            |        | Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires |        |            |
|                                                      | Canada                                                                                 | États-Unis | Total      | Canada                                                | États-Unis | Total  | Total                                                                                  | Total  | Total      |
| <b>Incidence avant impôt des éléments suivants :</b> |                                                                                        |            |            |                                                       |            |        |                                                                                        |        |            |
| Augmentation de 100 pdb des taux                     | (775) \$                                                                               | (1 837) \$ | (2 612) \$ | 133 \$                                                | 546 \$     | 679 \$ | (2 573) \$                                                                             | 597 \$ | (2 312) \$ |
| Diminution de 100 pdb des taux                       | 596                                                                                    | 1 520      | 2 116      | (182)                                                 | (587)      | (769)  | 2 056                                                                                  | (789)  | 1 861      |
|                                                      |                                                                                        |            |            |                                                       |            |        |                                                                                        |        | (1 053)    |

<sup>1</sup> Représente l'exposition des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivant un choc immédiat et soutenu des taux d'intérêt et peut comprendre des ajustements au titre d'éléments non récurrents.

Au 30 avril 2025, une augmentation immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence négative de 2 612 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une augmentation de 39 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent, et une incidence positive de 679 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une augmentation de 82 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence positive de 2 116 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une augmentation de 60 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent, et une incidence négative de 769 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une diminution de 20 millions de dollars par rapport à celle du trimestre précédent. L'augmentation d'un trimestre à l'autre de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires découle d'une légère hausse des actifs à taux fixe détenus tandis que la sensibilité des produits d'intérêts nets est demeurée relativement stable au cours du trimestre considéré.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face aux obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de la sortie de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

### APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque met en œuvre un programme de gestion de la liquidité rigoureux, lequel est assujéti à la gouvernance et à la surveillance des risques et est conçu afin de maintenir des liquidités suffisantes pour permettre à la Banque de traverser un événement de liquidité important sans avoir recours à l'aide exceptionnelle d'une banque centrale. La Banque cherche à maintenir un profil de financement stable et diversifié qui met l'accent sur les actifs de financement et les éventualités jusqu'à une durée appropriée.

La Banque gère le risque de liquidité au moyen de mesures quantitatives et qualitatives, qui lui assurent qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels et aux engagements de ses clients dans des conditions normales et dans des conditions de stress. La Banque maintient des réserves supérieures aux minimums réglementaires prescrits par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales supérieures aux exigences réglementaires prescrites. Le programme de financement de la Banque privilégie les dépôts comme principale source de financement tout en offrant la possibilité d'accéder rapidement aux divers types de financement des marchés du financement de gros selon diverses modalités et devises. Cette approche vise à assurer une exposition plus faible à une contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un Plan de financement d'urgence afin d'être fin prête à faire face à une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies, les plans et les pratiques de gouvernance de la Banque comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à réduire l'exposition au risque de liquidité et à maintenir la conformité aux exigences réglementaires.

### RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres de la Banque est chargé d'établir des structures et des pratiques de gestion efficaces pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité et en assurer la gouvernance. Le comité du Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Trésorerie, Gestion du risque ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque de liquidité incombe au membre de l'équipe de la haute direction responsable du groupe Trésorerie, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve tous les deux ans le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

L'appétit pour le risque de liquidité et l'approche de la Banque pour la gestion du risque de liquidité sont demeurés en grande partie identiques à ceux décrits dans le rapport de gestion de 2024 de la Banque. Pour des renseignements complets sur le risque de liquidité, se reporter à la rubrique « Risque de liquidité » du rapport de gestion de 2024 de la Banque.

## Actifs liquides

Les actifs liquides non grevés de la Banque peuvent être utilisés pour aider à répondre à ses obligations en matière de liquidité découlant d'événements de crise. L'admissibilité des actifs liquides tient compte de la valeur du marché et de la capacité d'absorption du marché en situation de crise ainsi que des restrictions opérationnelles, juridiques ou autres qui limitent la vente des actifs, leur remobilisation comme sûretés ou leur cession en garantie.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque puisqu'ils servent de soutien aux passifs propres aux assurances et aux exigences de fonds propres.

**TABLEAU 31 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                                                               | Aux                                            |                                                                                                                                         |                                 |                              |                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------|
|                                                                                                                                               | Actifs<br>liquides<br>détenus par<br>la Banque | Valeurs mobilières<br>obtenues en<br>garantie au titre de<br>transactions de<br>financement sur<br>valeurs mobilières<br>et sur dérivés | Total des<br>actifs<br>liquides | Actifs<br>liquides<br>grevés | Actifs<br>liquides<br>non grevés <sup>1</sup> |
|                                                                                                                                               | 30 avril 2025                                  |                                                                                                                                         |                                 |                              |                                               |
| Trésorerie et réserves des banques centrales                                                                                                  | 21 197 \$                                      | – \$                                                                                                                                    | 21 197 \$                       | 1 143 \$                     | 20 054 \$                                     |
| Obligations du gouvernement, d'organismes fédéraux, d'entités du secteur public<br>et de banques multilatérales de développement <sup>2</sup> | 114 129                                        | 99 988                                                                                                                                  | 214 117                         | 88 361                       | 125 756                                       |
| Actions                                                                                                                                       | 14 618                                         | 5 302                                                                                                                                   | 19 920                          | 16 926                       | 2 994                                         |
| Autres titres de créance                                                                                                                      | 5 565                                          | 5 913                                                                                                                                   | 11 478                          | 6 224                        | 5 254                                         |
| Autres titres                                                                                                                                 | –                                              | –                                                                                                                                       | –                               | –                            | –                                             |
| <b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>                                                                                                   | <b>155 509</b>                                 | <b>111 203</b>                                                                                                                          | <b>266 712</b>                  | <b>112 654</b>               | <b>154 058</b>                                |
| Trésorerie et réserves des banques centrales                                                                                                  | 112 936                                        | –                                                                                                                                       | 112 936                         | 202                          | 112 734                                       |
| Obligations du gouvernement, d'organismes fédéraux, d'entités du secteur public<br>et de banques multilatérales de développement <sup>2</sup> | 223 076                                        | 141 884                                                                                                                                 | 364 960                         | 151 044                      | 213 916                                       |
| Actions                                                                                                                                       | 58 390                                         | 38 475                                                                                                                                  | 96 865                          | 54 332                       | 42 533                                        |
| Autres titres de créance                                                                                                                      | 70 534                                         | 16 999                                                                                                                                  | 87 533                          | 26 348                       | 61 185                                        |
| Autres titres                                                                                                                                 | 19 756                                         | 3 776                                                                                                                                   | 23 532                          | 6 429                        | 17 103                                        |
| <b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>                                                                                               | <b>484 692</b>                                 | <b>201 134</b>                                                                                                                          | <b>685 826</b>                  | <b>238 355</b>               | <b>447 471</b>                                |
| <b>Total</b>                                                                                                                                  | <b>640 201 \$</b>                              | <b>312 337 \$</b>                                                                                                                       | <b>952 538 \$</b>               | <b>351 009 \$</b>            | <b>601 529 \$</b>                             |
|                                                                                                                                               | 31 octobre 2024                                |                                                                                                                                         |                                 |                              |                                               |
| Total (libellé en dollars canadiens)                                                                                                          | 163 269 \$                                     | 117 083 \$                                                                                                                              | 280 352 \$                      | 110 064 \$                   | 170 288 \$                                    |
| Total (non libellé en dollars canadiens)                                                                                                      | 482 052                                        | 179 665                                                                                                                                 | 661 717                         | 247 478                      | 414 239                                       |
| <b>Total</b>                                                                                                                                  | <b>645 321 \$</b>                              | <b>296 748 \$</b>                                                                                                                       | <b>942 069 \$</b>               | <b>357 542 \$</b>            | <b>584 527 \$</b>                             |

<sup>1</sup> Les actifs liquides non grevés comprennent les actifs au bilan, les actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension et d'autres sûretés hors bilan reçues moins les actifs liquides grevés.

<sup>2</sup> Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Le total des actifs liquides non grevés a augmenté de 17 milliards de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2024, principalement en raison du produit tiré de la vente de la participation en actions dans Schwab.

Les actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et diverses filiales canadiennes et étrangères (à l'exclusion des filiales d'assurance) et par les succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

**TABLEAU 32 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS DÉTENUS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES**

(en millions de dollars canadiens)

|                                           | Aux               |                    |
|-------------------------------------------|-------------------|--------------------|
|                                           | 30 avril<br>2025  | 31 octobre<br>2024 |
| La Banque Toronto-Dominion (société mère) | 251 901 \$        | 237 005 \$         |
| Filiales bancaires                        | 321 612           | 314 306            |
| Succursales à l'étranger                  | 28 016            | 33 216             |
| <b>Total</b>                              | <b>601 529 \$</b> | <b>584 527 \$</b>  |

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les trimestres clos les 30 avril 2025 et 31 janvier 2025 est présentée dans le tableau ci-après.

**TABLEAU 33 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                                                            | Moyenne pour les trois mois clos les           |                                                                                                                                         |                                 |                              |                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------|
|                                                                                                                                            | Actifs<br>liquides<br>détenus par<br>la Banque | Valeurs mobilières<br>obtenues en<br>garantie au titre de<br>transactions de<br>financement sur<br>valeurs mobilières<br>et sur dérivés | Total des<br>actifs<br>liquides | Actifs<br>liquides<br>grevés | Actifs<br>liquides<br>non grevés <sup>1</sup> |
|                                                                                                                                            |                                                |                                                                                                                                         |                                 |                              | 30 avril 2025                                 |
| Trésorerie et réserves des banques centrales                                                                                               | 26 606 \$                                      | – \$                                                                                                                                    | 26 606 \$                       | 1 099 \$                     | 25 507 \$                                     |
| Obligations du gouvernement, d'organismes fédéraux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement <sup>2</sup> | 113 469                                        | 109 547                                                                                                                                 | 223 016                         | 90 579                       | 132 437                                       |
| Actions                                                                                                                                    | 16 170                                         | 5 475                                                                                                                                   | 21 645                          | 17 458                       | 4 187                                         |
| Autres titres de créance                                                                                                                   | 4 969                                          | 6 146                                                                                                                                   | 11 115                          | 6 554                        | 4 561                                         |
| Autres titres                                                                                                                              | –                                              | –                                                                                                                                       | –                               | –                            | –                                             |
| <b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>                                                                                                | <b>161 214</b>                                 | <b>121 168</b>                                                                                                                          | <b>282 382</b>                  | <b>115 690</b>               | <b>166 692</b>                                |
| Trésorerie et réserves des banques centrales                                                                                               | 113 049                                        | –                                                                                                                                       | 113 049                         | 200                          | 112 849                                       |
| Obligations du gouvernement, d'organismes fédéraux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement <sup>2</sup> | 226 020                                        | 143 736                                                                                                                                 | 369 756                         | 154 793                      | 214 963                                       |
| Actions                                                                                                                                    | 57 592                                         | 41 137                                                                                                                                  | 98 729                          | 58 568                       | 40 161                                        |
| Autres titres de créance                                                                                                                   | 72 724                                         | 16 643                                                                                                                                  | 89 367                          | 27 329                       | 62 038                                        |
| Autres titres                                                                                                                              | 20 753                                         | 3 912                                                                                                                                   | 24 665                          | 6 823                        | 17 842                                        |
| <b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>                                                                                            | <b>490 138</b>                                 | <b>205 428</b>                                                                                                                          | <b>695 566</b>                  | <b>247 713</b>               | <b>447 853</b>                                |
| <b>Total</b>                                                                                                                               | <b>651 352 \$</b>                              | <b>326 596 \$</b>                                                                                                                       | <b>977 948 \$</b>               | <b>363 403 \$</b>            | <b>614 545 \$</b>                             |
|                                                                                                                                            |                                                |                                                                                                                                         |                                 |                              | 31 janvier 2025                               |
| Total (libellé en dollars canadiens)                                                                                                       | 162 690 \$                                     | 123 312 \$                                                                                                                              | 286 002 \$                      | 115 431 \$                   | 170 571 \$                                    |
| Total (non libellé en dollars canadiens)                                                                                                   | 476 008                                        | 194 735                                                                                                                                 | 670 743                         | 247 376                      | 423 367                                       |
| <b>Total</b>                                                                                                                               | <b>638 698 \$</b>                              | <b>318 047 \$</b>                                                                                                                       | <b>956 745 \$</b>               | <b>362 807 \$</b>            | <b>593 938 \$</b>                             |

<sup>1</sup> Les actifs liquides non grevés comprennent les actifs au bilan, les actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension et d'autres sûretés hors bilan reçues moins les actifs liquides grevés.

<sup>2</sup> Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

La moyenne des actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger est présentée dans le tableau suivant :

**TABLEAU 34 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS DÉTENUS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES**

(en millions de dollars canadiens)

|                                           | Moyenne pour les trois mois clos les |                    |
|-------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|
|                                           | 30 avril<br>2025                     | 31 janvier<br>2025 |
| La Banque Toronto-Dominion (société mère) | 257 975 \$                           | 242 148 \$         |
| Filiales bancaires                        | 328 128                              | 322 354            |
| Succursales à l'étranger                  | 28 442                               | 29 436             |
| <b>Total</b>                              | <b>614 545 \$</b>                    | <b>593 938 \$</b>  |

## GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités quotidiennes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU 35 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                       | Total de l'actif    |                                          | Grevés              |                                         | Aux Non grevés      |                 |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|---------------------|-----------------|
|                                                                       |                     |                                          |                     |                                         |                     |                 |
|                                                                       | Total de l'actif    | Sûretés données en garantie <sup>1</sup> | Autres <sup>2</sup> | Disponibles comme garantie <sup>3</sup> | Autres <sup>4</sup> |                 |
|                                                                       |                     |                                          |                     |                                         |                     | 30 avril 2025   |
| Trésorerie et montants à recevoir                                     | 5 501 \$            | – \$                                     | – \$                | – \$                                    | 5 501 \$            |                 |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques                        | 139 744             | 7 622                                    | –                   | 127 903                                 | 4 219               |                 |
| Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres | 961 985             | 413 019                                  | 22 826              | 504 739                                 | 21 401              |                 |
| Dérivés                                                               | 89 210              | –                                        | –                   | –                                       | 89 210              |                 |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts          | 921 593             | 80 481                                   | 104 571             | 32 915                                  | 703 626             |                 |
| Autres actifs <sup>5</sup>                                            | 96 608              | 223                                      | –                   | –                                       | 96 385              |                 |
| <b>Total de l'actif</b>                                               | <b>2 214 641 \$</b> | <b>501 345 \$</b>                        | <b>127 397 \$</b>   | <b>665 557 \$</b>                       | <b>920 342 \$</b>   |                 |
|                                                                       |                     |                                          |                     |                                         |                     | 31 octobre 2024 |
| <b>Total de l'actif</b>                                               | <b>2 202 763 \$</b> | <b>509 319 \$</b>                        | <b>113 528 \$</b>   | <b>635 491 \$</b>                       | <b>944 425 \$</b>   |                 |

<sup>1</sup> Les sûretés données en garanties correspondent à la portion des actifs donnés en garanties dans le cadre d'opérations de grèvement, telles que des mises en pension, des prêts de valeurs mobilières, des contrats de dérivés, et des exigences liées à la participation aux chambres de compensation et aux systèmes de paiement.

<sup>2</sup> Comprennent les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la TD, telles que la titrisation des actifs et l'émission d'obligations sécurisées.

<sup>3</sup> Représentent les actifs qui sont disponibles facilement pour être utilisés en tant que sûreté afin d'obtenir du financement ou de satisfaire aux exigences en matière de garantie. Cette catégorie comprend les prêts non grevés adossés à des biens immobiliers qui sont admissibles à titre de garantie à la Federal Home Loan Bank (FHLB).

<sup>4</sup> Les autres actifs non grevés ne sont assujettis à aucune restriction quant à leur utilisation pour garantir un financement ou à titre de sûreté, mais ne sont pas considérés comme immédiatement disponibles.

<sup>5</sup> Les autres actifs comprennent le goodwill, les autres immobilisations incorporelles, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation, les actifs d'impôt différé, les montants à recevoir des courtiers et des clients et les autres actifs du bilan qui ne sont pas présentés dans les catégories ci-dessus.

## SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre son indicateur interne de simulation de crise de liquidité, la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour évaluer l'incidence potentielle de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque.

La Banque a conçu des plans de liquidité d'urgence pour l'entreprise et pour les filiales importantes qui exercent leurs activités dans les territoires étrangers. Comme ils fournissent des lignes directrices pour gérer les situations de crise de liquidité, ces plans font partie intégrante du cadre de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ils décrivent les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumèrent les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Dans l'optique d'assurer la préparation opérationnelle, les plans de liquidité d'urgence fournissent les principales mesures requises pour mettre en œuvre chaque mesure de sortie de crise. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance présentées dans les plans de liquidité d'urgence de la Banque sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

## NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit peuvent avoir une incidence sur l'accès de la Banque à des sources de financement ainsi que leur coût, et sa capacité d'entreprendre certaines activités commerciales de manière rentable. Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et leurs méthodes, et peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

**TABLEAU 36 : NOTATIONS DE CRÉDIT<sup>1</sup>**

|                                                                | <i>Au</i><br>30 avril 2025 |         |           |                   |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------|---------|-----------|-------------------|
|                                                                | Moody's                    | S&P     | Fitch     | DBRS <sup>2</sup> |
| Dépôts/contrepartie <sup>3</sup>                               | Aa2                        | A+      | AA        | AA                |
| Ancienne dette de premier rang <sup>4</sup>                    | Aa3                        | A+      | AA        | AA                |
| Dette de premier rang <sup>5</sup>                             | A2                         | A-      | AA-       | AA (bas)          |
| Obligations sécurisées                                         | Aaa                        | –       | AAA       | AAA               |
| Ancienne dette subordonnée – non-FPUNV                         | A3                         | A-      | A         | A (haut)          |
| Dette subordonnée de catégorie 2 – FPUNV                       | A3 (hyb)                   | BBB+    | A         | A (bas)           |
| Dette perpétuelle AT1 – FPUNV                                  | Baa2 (hyb)                 | BBB-    | BBB+      | –                 |
| Billets avec remboursement de capital à recours limité – FPUNV | Baa2 (hyb)                 | BBB-    | BBB+      | BBB (haut)        |
| Actions privilégiées – FPUNV                                   | Baa2 (hyb)                 | BBB-    | BBB+      | Pfd-2             |
| Dette à court terme (dépôts)                                   | P-1                        | A-1     | F1+       | R-1 (haut)        |
| Perspectives                                                   | Stables                    | Stables | Négatives | Stables           |

<sup>1</sup> Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Les notations des filiales sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/renseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

<sup>2</sup> Tient compte de l'abaissement des notations de crédit et de la modification des perspectives par DBRS après la fin du trimestre, le 2 mai 2025.

<sup>3</sup> Représentent la notation des dépôts à long terme et la notation du risque de contrepartie attribuées par Moody's, la notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P, la notation des dépôts à long terme de Fitch et la notation d'émetteur à long terme attribuée par DBRS.

<sup>4</sup> Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018, qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

<sup>5</sup> Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées aux termes de contrats par les contreparties de dérivés de gré à gré à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

**TABLEAU 37 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS<sup>1</sup>**

| (en millions de dollars canadiens) | <i>Moyenne pour les trois mois clos les</i> |                 |
|------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------|
|                                    | 30 avril 2025                               | 31 janvier 2025 |
| Abaisssement de un cran            | 531 \$                                      | 83 \$           |
| Abaisssement de deux crans         | 1 086                                       | 772             |
| Abaisssement de trois crans        | 2 207                                       | 3 028           |

<sup>1</sup> Ces exigences de sûretés sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour chaque contrepartie figurant au contrat de gré à gré et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

## RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR)

Le LCR est une norme selon Bâle III qui vise à faire en sorte qu'une institution dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités, pour couvrir ses besoins de liquidité dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours.

Sauf en période de tensions financières, la Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % selon la ligne directrice *Normes de liquidité* publiée par le BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice *Normes de liquidité*, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA détenus par la Banque qui sont admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne moyenne propre au LCR de la Banque aux dates indiquées.

**TABLEAU 38 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                | <i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>           |                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
|                                                                                                | 30 avril 2025                                        |                                                  |
|                                                                                                | Valeur non pondérée totale<br>(moyenne) <sup>2</sup> | Valeur pondérée totale<br>(moyenne) <sup>3</sup> |
| <b>Actifs liquides de haute qualité</b>                                                        |                                                      |                                                  |
| Total des actifs liquides de haute qualité                                                     | s. o. <sup>4</sup> \$                                | 382 814 \$                                       |
| <b>Sorties de trésorerie</b>                                                                   |                                                      |                                                  |
| Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :                                      | 512 080 \$                                           | 33 030 \$                                        |
| Dépôts stables                                                                                 | 272 752                                              | 8 183                                            |
| Dépôts moins stables                                                                           | 239 328                                              | 24 847                                           |
| Financement de gros non garanti, dont :                                                        | 395 738                                              | 197 831                                          |
| Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives | 141 371                                              | 33 464                                           |
| Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)                                                | 228 778                                              | 138 778                                          |
| Dettes non garanties                                                                           | 25 589                                               | 25 589                                           |
| Financement de gros garanti                                                                    | s. o.                                                | 47 068                                           |
| Exigences supplémentaires, dont :                                                              | 369 515                                              | 115 384                                          |
| Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées                        | 64 596                                               | 52 834                                           |
| Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette                             | 11 420                                               | 11 420                                           |
| Facilités de crédit et de liquidité                                                            | 293 499                                              | 51 130                                           |
| Autres obligations de financement contractuelles                                               | 16 504                                               | 9 608                                            |
| Autres obligations de financement conditionnelles                                              | 851 053                                              | 13 059                                           |
| <b>Total des sorties de trésorerie</b>                                                         | s. o. \$                                             | 415 980 \$                                       |
| <b>Entrées de trésorerie</b>                                                                   |                                                      |                                                  |
| Prêts garantis                                                                                 | 269 537 \$                                           | 45 280 \$                                        |
| Entrées liées aux expositions parfaitement productives                                         | 35 611                                               | 12 058                                           |
| Autres entrées de trésorerie                                                                   | 87 922                                               | 87 922                                           |
| <b>Total des entrées de trésorerie</b>                                                         | 393 070 \$                                           | 145 260 \$                                       |

|                                                   | <i>Moyenne pour les trois mois clos les</i> |                       |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|
|                                                   | 30 avril 2025                               | 31 janvier 2025       |
|                                                   | Valeur ajustée totale                       | Valeur ajustée totale |
| <b>Total des actifs liquides de haute qualité</b> | 382 814 \$                                  | 381 731 \$            |
| <b>Total des sorties nettes de trésorerie</b>     | 270 720                                     | 270 041               |
| <b>Ratio de liquidité à court terme</b>           | 141 %                                       | 141 %                 |

<sup>1</sup> Le LCR est calculé conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui tient compte des exigences en matière de liquidité publiées par le CBCB. Le LCR pour le trimestre clos le 30 avril 2025 représente la moyenne des 61 données quotidiennes du trimestre.

<sup>2</sup> Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

<sup>3</sup> Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie, et des plafonds prescrits par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

<sup>4</sup> Sans objet conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Le LCR moyen de la Banque était de 141 % pour le trimestre clos le 30 avril 2025, et continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion de ses besoins de liquidités. La majorité de ces actifs liquides sont également admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le LCR devrait revenir à la normale à mesure que la Banque ciblera des niveaux de LCR plus habituels, mais demeurera élevé à court terme en raison du produit tiré de la vente de la participation en actions dans Schwab<sup>15</sup>. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 30 avril 2025 a été de 383 milliards de dollars (382 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 janvier 2025), les actifs du niveau 1 représentant 86 % (86 % pour le trimestre clos le 31 janvier 2025). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

Comme il est décrit à la rubrique « Mode de gestion du risque de liquidité de la TD » du rapport de gestion de 2024 de la Banque, la Banque gère les HQLA et les autres réserves de liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre le montant requis en interne pour l'excédent de 90 jours de la TD et sa cible de réserves de fonds propres supérieurs aux minimums réglementaires exigés notamment pour le LCR, le NSFR et les flux de trésorerie nets cumulatifs.

## RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME (NSFR)

Le NSFR, mesure selon Bâle III, est calculé comme le ratio du montant total du financement stable disponible (FSD) sur le montant total de financement stable requis (FSR) conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF. La Banque doit maintenir un NSFR égal ou supérieur à 100 % selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le montant de FSD de la Banque comprend les passifs et les instruments de fonds propres (y compris les dépôts et le financement de gros). Les actifs qui exigent un FSR sont établis en fonction des activités au bilan et hors bilan de la Banque, de leurs caractéristiques de liquidité ainsi que des exigences de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

<sup>15</sup> Les attentes de la Banque à l'égard des niveaux de liquidités s'appuient sur les hypothèses de la Banque à l'égard de certains facteurs, notamment la croissance des produits, les plans stratégiques, le rythme des rachats d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Banque (laquelle est assujettie aux prévisions financières et aux exigences en matière de fonds propres). Les hypothèses de la Banque sont assujetties à des incertitudes inhérentes et peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs dépendants et indépendants de la volonté de la Banque, y compris les conditions générales du marché, les perspectives économiques et les enjeux géopolitiques. Se reporter à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document pour plus de renseignements sur les risques et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les estimations de la Banque.

**TABLEAU 39 : RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                                                                                                                                |                                 |                    |                              |                 | Au                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------|---------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                |                                 |                    |                              |                 | 30 avril 2025                   |
| Valeur non pondérée par durée résiduelle                                                                                                                                                                       |                                 |                    |                              |                 |                                 |
|                                                                                                                                                                                                                | Aucune<br>échéance <sup>2</sup> | Moins de<br>6 mois | 6 mois<br>à moins de<br>1 an | Plus de<br>1 an | Valeur<br>pondérée <sup>3</sup> |
| <b>Élément du financement stable disponible</b>                                                                                                                                                                |                                 |                    |                              |                 |                                 |
| Fonds propres                                                                                                                                                                                                  | 122 551 \$                      | s. o. \$           | s. o. \$                     | 10 389 \$       | 132 939 \$                      |
| Fonds propres réglementaires                                                                                                                                                                                   | 122 551                         | s. o.              | s. o.                        | 10 389          | 132 939                         |
| Autres instruments de fonds propres                                                                                                                                                                            | s. o.                           | s. o.              | s. o.                        | —               | —                               |
| Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :                                                                                                                                                      | 459 830                         | 72 185             | 38 790                       | 30 515          | 558 601                         |
| Dépôts stables                                                                                                                                                                                                 | 255 271                         | 26 970             | 15 594                       | 14 686          | 297 629                         |
| Dépôts moins stables                                                                                                                                                                                           | 204 559                         | 45 215             | 23 196                       | 15 829          | 260 972                         |
| Financement de gros dont :                                                                                                                                                                                     | 260 044                         | 413 059            | 79 733                       | 234 773         | 448 421                         |
| Dépôts opérationnels                                                                                                                                                                                           | 112 284                         | 2 291              | —                            | —               | 57 288                          |
| Autre financement de gros                                                                                                                                                                                      | 147 760                         | 410 768            | 79 733                       | 234 773         | 391 133                         |
| Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants <sup>4</sup>                                                                                                                                            | —                               | 1 421              | 2 053                        | 31 356          | —                               |
| Autres passifs dont :                                                                                                                                                                                          | 54 980                          |                    |                              | 101 158         | 6 819                           |
| Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR                                                                                                                                                                 | s. o.                           |                    |                              | 5 636           | s. o.                           |
| Toutes les autres catégories de passifs et de capitaux propres non comprises dans les catégories ci-dessus                                                                                                     | 54 980                          | 87 988             | 1 431                        | 6 103           | 6 819                           |
| <b>Total du financement stable disponible</b>                                                                                                                                                                  |                                 |                    |                              |                 | <b>1 146 780 \$</b>             |
| <b>Élément du financement stable requis</b>                                                                                                                                                                    |                                 |                    |                              |                 |                                 |
| Total des HQLA aux fins du NSFR                                                                                                                                                                                | s. o. \$                        | s. o. \$           | s. o. \$                     | s. o. \$        | 57 595 \$                       |
| Dépôts détenus dans d'autres institutions financières à des fins opérationnelles                                                                                                                               | —                               | —                  | —                            | —               | —                               |
| Prêts et titres productifs                                                                                                                                                                                     | 118 231                         | 255 628            | 118 885                      | 659 819         | 768 381                         |
| Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1                                                                                                                     | —                               | 59 876             | 12 889                       | —               | 11 200                          |
| Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs accordés à des institutions financières non garantis                                 | —                               | 73 881             | 6 336                        | 10 176          | 21 393                          |
| Prêts productifs accordés à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et de petites entreprises, et prêts aux entités souveraines, banques centrales et entités du secteur public dont : | 40 113                          | 64 508             | 43 726                       | 293 647         | 341 817                         |
| Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour mesurer le risque de crédit                                                                    | s. o.                           | —                  | —                            | —               | —                               |
| Prêts hypothécaires résidentiels productifs dont :                                                                                                                                                             | 35 138                          | 50 559             | 53 794                       | 289 485         | 295 668                         |
| Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour mesurer le risque de crédit                                                                    | 35 138                          | 50 559             | 53 794                       | 289 485         | 295 668                         |
| Titres qui ne sont pas en défaut et ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés                                                            | 42 980                          | 6 804              | 2 140                        | 66 511          | 98 303                          |
| Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants <sup>4</sup>                                                                                                                                            | —                               | 2 562              | 2 733                        | 29 535          | —                               |
| Autres actifs dont :                                                                                                                                                                                           | 75 191                          |                    |                              | 142 837         | 107 495                         |
| Marchandises physiques, y compris l'or                                                                                                                                                                         | 18 064                          | s. o.              | s. o.                        | s. o.           | 15 616                          |
| Actifs constituant la marge initiale des contrats dérivés contribuant au fonds de garantie de contrepartie centrale                                                                                            |                                 |                    |                              | 17 402          | 14 792                          |
| Actifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR                                                                                                                                                                  | s. o.                           |                    |                              | 7 291           | 1 655                           |
| Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR avant déduction de la marge de variation constituée                                                                                                             | s. o.                           |                    |                              | 21 484          | 1 074                           |
| Tous les autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus                                                                                                                                                | 57 127                          | 88 452             | 1 175                        | 7 033           | 74 358                          |
| Éléments hors bilan                                                                                                                                                                                            | s. o.                           |                    |                              | 838 498         | 30 270                          |
| <b>Total du financement stable requis</b>                                                                                                                                                                      |                                 |                    |                              |                 | <b>963 741 \$</b>               |
| <b>Ratio de liquidité à long terme</b>                                                                                                                                                                         |                                 |                    |                              |                 | <b>119 %</b>                    |
|                                                                                                                                                                                                                |                                 |                    |                              |                 | Au                              |
|                                                                                                                                                                                                                |                                 |                    |                              |                 | 31 octobre 2024                 |
| Total du financement stable disponible                                                                                                                                                                         |                                 |                    |                              |                 | 1 154 060 \$                    |
| Total du financement stable requis                                                                                                                                                                             |                                 |                    |                              |                 | 994 567                         |
| <b>Ratio de liquidité à long terme</b>                                                                                                                                                                         |                                 |                    |                              |                 | <b>116 %</b>                    |

<sup>1</sup> Le NSFR est calculé conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui tient compte des exigences en matière de liquidité publiées par le CBCB.<sup>2</sup> Les éléments présentés sous la catégorie « Aucune échéance » ne sont assortis d'aucune échéance précise. Cette catégorie regroupe notamment les fonds propres sans échéance, les dépôts sans échéance, les positions courtes, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA et les marchandises physiques.<sup>3</sup> Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations aux fins du NSFR prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.<sup>4</sup> Certains éléments de l'actif et du passif réputés interdépendants par le BSIF, et à ce titre, leurs coefficients de FSR et de FSD sont ajustés à zéro. Les passifs interdépendants ne peuvent être échus pendant que l'actif demeure au bilan, ne peuvent servir à financer d'autres actifs tandis que le principal de l'actif ne peut servir qu'à rembourser le passif. Par conséquent, les seuls actifs et passifs interdépendants de la Banque qui sont admissibles à ce traitement sont les passifs découlant du Programme des Obligations hypothécaires du Canada et leurs actifs grevés correspondants.

Le NSFR de la Banque au 30 avril 2025 était de 119 % (116 % au 31 octobre 2024), correspondant à un montant excédentaire de 183 milliards de dollars, ce qui respecte les exigences réglementaires. L'augmentation du NSFR est principalement attribuable au produit tiré de la vente de la participation en actions dans Schwab.

## FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément aux politiques de gestion du risque de liquidité, lesquelles exigent que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires personnels et commerciaux et de ses activités de gestion de patrimoine, lesquels ont compté pour environ 64 % (63 % au 31 octobre 2024) du financement total de la Banque. Le financement provenant des dépôts non personnels présenté ci-dessous ne tient pas compte des dépôts du secteur Services bancaires de gros de la Banque (y compris ceux du sous-secteur Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement).

**TABLEAU 40 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

|                       | Aux               |                    |
|-----------------------|-------------------|--------------------|
|                       | 30 avril<br>2025  | 31 octobre<br>2024 |
| Dépôts personnels     | 648 504 \$        | 641 667 \$         |
| Dépôts non personnels | 306 554           | 310 422            |
| <b>Total</b>          | <b>955 058 \$</b> | <b>952 089 \$</b>  |

<sup>1</sup> La méthode de calcul a été modifiée pour tenir compte du financement provenant des dépôts généré par les services bancaires personnels et commerciaux et les activités de gestion de patrimoine.

## FINANCEMENT DE GROS

La Banque a différents programmes de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt à du financement à terme sous forme de billets de premier rang, de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (Fiducie de cartes de crédit Evergreen) et de lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt, de papier commercial et, jusqu'au 28 juin 2024, d'acceptations bancaires.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme et de titres de fiducie de capital inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun au 30 avril 2025.

| Canada                                                                                                                  | États-Unis                                                                                                                         | Europe                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Programme de titres de fiducie de capital (20 milliards de dollars)                                                     | Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (75 milliards de dollars américains) | Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni (100 milliards de dollars) |
| Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (5 milliards de dollars)                              |                                                                                                                                    | Programme de billets à moyen terme – marché mondial inscrit à la FCA (40 milliards de dollars américains)                                |
| Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars) |                                                                                                                                    |                                                                                                                                          |

Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme au 30 avril 2025 s'élevait à 185,6 milliards de dollars (184,5 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

Il est à noter que le tableau 41 : Financement à long terme et le tableau 42 : Financement de gros ne présentent aucun financement obtenu par voie d'opération de rachat ou de financement sur valeurs mobilières.

**TABLEAU 41 : FINANCEMENT À LONG TERME<sup>1</sup>**

|                                                    | Aux              |                    |
|----------------------------------------------------|------------------|--------------------|
|                                                    | 30 avril<br>2025 | 31 octobre<br>2024 |
| <b>Financement à long terme par devise</b>         |                  |                    |
| Dollar canadien                                    | 24 %             | 25 %               |
| Dollar américain                                   | 34               | 31                 |
| Euro                                               | 32               | 33                 |
| Livre sterling                                     | 4                | 5                  |
| Autres                                             | 6                | 6                  |
| <b>Total</b>                                       | <b>100 %</b>     | <b>100 %</b>       |
| <b>Financement à long terme par type</b>           |                  |                    |
| Billets à moyen terme non garantis de premier rang | 51 %             | 51 %               |
| Obligations sécurisées                             | 40               | 40                 |
| Titrisation de prêts hypothécaires <sup>2</sup>    | 7                | 7                  |
| Titres adossés à des créances mobilières à terme   | 2                | 2                  |
| <b>Total</b>                                       | <b>100 %</b>     | <b>100 %</b>       |

<sup>1</sup> Le tableau ne comprend que le financement émis à des investisseurs externes.

<sup>2</sup> La titrisation de prêts hypothécaires exclut les activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas trop dépendre de déposants particuliers comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire le risque de refinancement durant un événement de stress.

Le tableau ci-dessous présente la durée restante des diverses sources du financement en cours respectivement aux 30 avril 2025 et 31 octobre 2024.

**TABLEAU 42 : FINANCEMENT DE GROS**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                            |                    |                  |                  |                     |                   |                            |                   | Aux               |                    |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------|------------------|---------------------|-------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
|                                                                            |                    |                  |                  |                     |                   |                            |                   | 30 avril<br>2025  | 31 octobre<br>2024 |
|                                                                            | Moins de<br>1 mois | De 1 à<br>3 mois | De 3 à<br>6 mois | De 6 mois<br>à 1 an | Jusqu'à<br>1 an   | Plus de<br>1 an<br>à 2 ans | Plus de<br>2 ans  | Total             | Total              |
| Dépôts effectués par des banques <sup>1</sup>                              | 252 \$             | 280 \$           | 309 \$           | 217 \$              | 1 058 \$          | 48 \$                      | – \$              | 1 106 \$          | 1 856 \$           |
| Billet de dépôt au porteur                                                 | 333                | 891              | 656              | 828                 | 2 708             | –                          | –                 | 2 708             | 787                |
| Certificats de dépôt                                                       | 11 007             | 20 228           | 32 262           | 30 754              | 94 251            | 174                        | –                 | 94 425            | 101 168            |
| Papier commercial                                                          | 10 353             | 11 990           | 13 390           | 13 138              | 48 871            | –                          | –                 | 48 871            | 60 339             |
| Obligations sécurisées                                                     | –                  | 10 349           | –                | 9 767               | 20 116            | 22 529                     | 31 614            | 74 259            | 75 399             |
| Titrisation de prêts hypothécaires <sup>2</sup>                            | –                  | 1 221            | 240              | 2 552               | 4 013             | 4 082                      | 27 458            | 35 553            | 32 684             |
| Anciens billets à moyen terme non<br>garantis de premier rang <sup>3</sup> | –                  | –                | 207              | 62                  | 269               | –                          | –                 | 269               | 88                 |
| Billets à moyen terme non garantis de<br>premier rang <sup>4</sup>         | –                  | 5 694            | 5 557            | 8 672               | 19 923            | 21 576                     | 53 369            | 94 868            | 93 157             |
| Billets et débentures subordonnés <sup>5</sup>                             | 200                | –                | –                | –                   | 200               | –                          | 10 514            | 10 714            | 11 473             |
| Titres adossés à des créances<br>mobilières à terme                        | 1 286              | 2 382            | 1 331            | 7 131               | 12 130            | 1 140                      | 1 698             | 14 968            | 9 604              |
| Divers <sup>6</sup>                                                        | 37 892             | 7 756            | 7 961            | 780                 | 54 389            | 1 031                      | 3 245             | 58 665            | 70 951             |
| <b>Total</b>                                                               | <b>61 323 \$</b>   | <b>60 791 \$</b> | <b>61 913 \$</b> | <b>73 901 \$</b>    | <b>257 928 \$</b> | <b>50 580 \$</b>           | <b>127 898 \$</b> | <b>436 406 \$</b> | <b>457 506 \$</b>  |
| Dont :                                                                     |                    |                  |                  |                     |                   |                            |                   |                   |                    |
| Garantis                                                                   | 10 591 \$          | 20 845 \$        | 8 464 \$         | 19 451 \$           | 59 351 \$         | 27 751 \$                  | 60 773 \$         | 147 875 \$        | 153 855 \$         |
| Non garantis                                                               | 50 732             | 39 946           | 53 449           | 54 450              | 198 577           | 22 829                     | 67 125            | 288 531           | 303 651            |
| <b>Total</b>                                                               | <b>61 323 \$</b>   | <b>60 791 \$</b> | <b>61 913 \$</b> | <b>73 901 \$</b>    | <b>257 928 \$</b> | <b>50 580 \$</b>           | <b>127 898 \$</b> | <b>436 406 \$</b> | <b>457 506 \$</b>  |

<sup>1</sup> Comprennent seulement les dépôts commerciaux à échéance déterminée auprès de banques.

<sup>2</sup> Comprend les titres adossés à des créances hypothécaires émises à des investisseurs externes et dans le cadre des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros.

<sup>3</sup> Comprennent a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours.

<sup>4</sup> Comprennent la dette de premier rang qui est assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Excluent des billets structurés d'un montant de 3,7 milliards de dollars qui sont assujettis à une conversion au titre du régime de recapitalisation des banques (4,4 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

<sup>5</sup> Les billets et débentures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

<sup>6</sup> Comprend les dépôts à échéance déterminée d'institutions autres que des banques (non garantis) de 19,8 milliards de dollars (17,3 milliards de dollars au 31 octobre 2024) et les autres dépôts n'ont aucune échéance.

À l'exclusion des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros, la Banque a émis à l'intention d'investisseurs externes des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant respectivement à 1,3 milliard de dollars et 2,3 milliards de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025 (respectivement 0,7 milliard de dollars et 0,8 milliard de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2024), et les autres titres adossés à des actifs émis étaient respectivement de néant et 0,2 milliard de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025 (néant pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2024). La Banque a également émis des billets à moyen terme non garantis s'élevant respectivement à néant et 10,4 milliards de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025 (respectivement 7,5 milliards de dollars et 8,1 milliards de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2024). Les obligations sécurisées émises se sont élevées à néant pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025 (respectivement 10,2 milliards de dollars et 14,7 milliards de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2024).

## ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de certains contrats de location, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. L'objectif de la Banque est de financer de façon adéquate ses actifs pour se protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque, y compris les prêts à terme aux particuliers et aux entreprises et la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables. De plus, la Banque accorde du financement à long terme à l'égard de ces actifs détenus à des fins autres que de transaction et a recours à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement.

**TABLEAU 43 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                | Au<br>30 avril 2025 |                   |                   |                  |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------------|---------------------|
|                                                                                                                                | Moins de<br>1 mois  | De 1 à<br>3 mois  | De 3 à<br>6 mois  | De 6 à<br>9 mois | De<br>9 mois à<br>1 an | Plus de<br>1 an à<br>2 ans | Plus de<br>2 à<br>5 ans | Plus de<br>5 ans  | Aucune<br>échéance<br>précise | Total               |
| <b>Actif</b>                                                                                                                   |                     |                   |                   |                  |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques                                                                                   | 5 501               | \$ —              | \$ —              | \$ —             | \$ —                   | \$ —                       | \$ —                    | \$ —              | \$ —                          | 5 501               |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques                                                                                 | 137 234             | 266               | 179               | —                | —                      | —                          | —                       | —                 | 2 065                         | 139 744             |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction <sup>1</sup>                                             | 3 703               | 4 631             | 4 810             | 4 133            | 4 282                  | 16 411                     | 27 981                  | 31 113            | 97 938                        | 195 002             |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net                  | 419                 | 915               | 184               | —                | 4                      | 1 024                      | 2 259                   | 956               | 1 767                         | 7 528               |
| Dérivés                                                                                                                        | 13 257              | 13 988            | 7 218             | 6 682            | 5 302                  | 12 153                     | 17 702                  | 12 908            | —                             | 89 210              |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net                                                      | 377                 | 461               | 340               | 209              | 330                    | 1 420                      | 1 837                   | 1 534             | —                             | 6 508               |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                                        | 2 151               | 8 964             | 8 840             | 3 848            | 4 249                  | 6 255                      | 31 792                  | 46 923            | 3 880                         | 116 902             |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances                                     | 1 725               | 5 076             | 4 268             | 9 171            | 6 259                  | 26 019                     | 76 363                  | 125 539           | (3)                           | 254 417             |
| Valeurs mobilières prises en pension <sup>2</sup>                                                                              | 135 050             | 34 602            | 26 874            | 7 746            | 9 348                  | 527                        | 63                      | —                 | 2 266                         | 216 476             |
| Prêts                                                                                                                          |                     |                   |                   |                  |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
| Prêts hypothécaires résidentiels                                                                                               | 1 498               | 7 644             | 14 934            | 14 054           | 17 954                 | 88 138                     | 120 399                 | 51 677            | —                             | 316 298             |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers                                                                       | 1 637               | 3 621             | 5 445             | 4 903            | 7 494                  | 31 156                     | 82 065                  | 35 419            | 62 263                        | 234 003             |
| Cartes de crédit                                                                                                               | —                   | —                 | —                 | —                | —                      | —                          | —                       | —                 | 40 465                        | 40 465              |
| Entreprises et gouvernements                                                                                                   | 56 288              | 19 021            | 18 152            | 15 713           | 14 658                 | 46 369                     | 95 650                  | 59 170            | 29 204                        | 354 225             |
| Total des prêts                                                                                                                | 59 423              | 30 286            | 38 531            | 34 670           | 40 106                 | 165 663                    | 298 114                 | 146 266           | 131 932                       | 944 991             |
| Provision pour pertes sur prêts                                                                                                | —                   | —                 | —                 | —                | —                      | —                          | —                       | —                 | (8 613)                       | (8 613)             |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts                                                                   | 59 423              | 30 286            | 38 531            | 34 670           | 40 106                 | 165 663                    | 298 114                 | 146 266           | 123 319                       | 936 378             |
| Participation dans Schwab                                                                                                      | —                   | —                 | —                 | —                | —                      | —                          | —                       | —                 | —                             | —                   |
| Goodwill <sup>3</sup>                                                                                                          | —                   | —                 | —                 | —                | —                      | —                          | —                       | —                 | 18 703                        | 18 703              |
| Autres immobilisations incorporelles <sup>3</sup>                                                                              | —                   | —                 | —                 | —                | —                      | —                          | —                       | —                 | 3 167                         | 3 167               |
| Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation <sup>3</sup> | —                   | 1                 | 1                 | 12               | 8                      | 80                         | 661                     | 3 014             | 5 934                         | 9 711               |
| Actifs d'impôt différé                                                                                                         | —                   | —                 | —                 | —                | —                      | —                          | —                       | —                 | 5 309                         | 5 309               |
| Montants à recevoir des courtiers et des clients                                                                               | 31 276              | —                 | —                 | —                | —                      | —                          | —                       | —                 | —                             | 31 276              |
| Autres actifs                                                                                                                  | 6 056               | 2 594             | 827               | 742              | 2 754                  | 241                        | 304                     | 260               | 14 664                        | 28 442              |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                                                        | <b>396 172</b>      | <b>\$ 101 784</b> | <b>\$ 92 072</b>  | <b>\$ 67 213</b> | <b>\$ 72 642</b>       | <b>\$ 229 793</b>          | <b>\$ 457 076</b>       | <b>\$ 368 513</b> | <b>\$ 279 009</b>             | <b>\$ 2 064 274</b> |
| <b>Passif</b>                                                                                                                  |                     |                   |                   |                  |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
| Dépôts détenus à des fins de transaction                                                                                       | 2 708               | \$ 2 360          | \$ 3 469          | \$ 2 785         | \$ 2 789               | \$ 4 901                   | \$ 7 330                | \$ 2 419          | \$ —                          | 28 761              |
| Dérivés                                                                                                                        | 14 941              | 12 611            | 6 177             | 6 213            | 5 836                  | 9 483                      | 15 411                  | 12 813            | —                             | 83 485              |
| Passifs de titrisation à la juste valeur                                                                                       | —                   | 785               | 97                | 1 047            | 601                    | 2 635                      | 10 737                  | 6 494             | —                             | 22 396              |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net                                                     | 51 291              | 39 269            | 50 315            | 28 192           | 24 464                 | 174                        | 4                       | —                 | 216                           | 193 925             |
| Dépôts <sup>4, 5</sup>                                                                                                         |                     |                   |                   |                  |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
| Particuliers                                                                                                                   | 11 699              | 23 881            | 27 788            | 25 494           | 18 574                 | 16 462                     | 14 013                  | 2                 | 510 591                       | 648 504             |
| Banques                                                                                                                        | 18 702              | 7 413             | 6 893             | 644              | —                      | —                          | 3                       | 1                 | 11 293                        | 44 949              |
| Entreprises et gouvernements                                                                                                   | 22 984              | 29 497            | 12 957            | 11 122           | 15 613                 | 45 649                     | 64 750                  | 23 628            | 348 095                       | 574 295             |
| Total des dépôts                                                                                                               | 53 385              | 60 791            | 47 638            | 37 260           | 34 187                 | 62 111                     | 78 766                  | 23 631            | 869 979                       | 1 267 748           |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>1</sup>                                                      | 1 419               | 5 117             | 1 076             | 583              | 2 066                  | 7 278                      | 13 851                  | 10 534            | 1 629                         | 43 553              |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension <sup>2</sup>                                                         | 167 674             | 13 944            | 1 722             | 619              | 1 455                  | 164                        | 26                      | —                 | 1 798                         | 187 402             |
| Passifs de titrisation au coût amorti                                                                                          | —                   | 436               | 143               | 718              | 186                    | 1 447                      | 4 983                   | 5 245             | —                             | 13 158              |
| Montants à payer aux courtiers et aux clients                                                                                  | 31 584              | —                 | —                 | —                | —                      | —                          | —                       | —                 | 523                           | 32 107              |
| Passifs au titre des contrats d'assurance                                                                                      | 211                 | 402               | 603               | 603              | 636                    | 1 118                      | 1 745                   | 769               | 835                           | 6 922               |
| Autres passifs                                                                                                                 | 11 657              | 9 744             | 6 288             | 2 778            | 1 455                  | 1 881                      | 1 875                   | 5 482             | 6 852                         | 48 012              |
| Billets et débetures subordonnés                                                                                               | 200                 | —                 | —                 | —                | —                      | —                          | —                       | 10 514            | —                             | 10 714              |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                                                        | <b>—</b>            | <b>—</b>          | <b>—</b>          | <b>—</b>         | <b>—</b>               | <b>—</b>                   | <b>—</b>                | <b>—</b>          | <b>126 091</b>                | <b>126 091</b>      |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                                                                                 | <b>335 070</b>      | <b>\$ 145 459</b> | <b>\$ 117 528</b> | <b>\$ 80 798</b> | <b>\$ 73 675</b>       | <b>\$ 91 192</b>           | <b>\$ 134 728</b>       | <b>\$ 77 901</b>  | <b>\$ 1 007 923</b>           | <b>\$ 2 064 274</b> |
| <b>Engagements hors bilan</b>                                                                                                  |                     |                   |                   |                  |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
| Engagements au titre du crédit et des liquidités <sup>6, 7</sup>                                                               | 23 761              | \$ 31 442         | \$ 31 959         | \$ 23 186        | \$ 20 492              | \$ 53 728                  | \$ 173 913              | \$ 4 563          | \$ 1 958                      | 365 002             |
| Autres engagements <sup>8</sup>                                                                                                | 178                 | 118               | 233               | 322              | 286                    | 931                        | 1 593                   | 408               | 43                            | 4 112               |
| Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées                                                                    | 28                  | 118               | 806               | 628              | 401                    | 357                        | —                       | —                 | —                             | 2 338               |
| <b>Total des engagements hors bilan</b>                                                                                        | <b>23 967</b>       | <b>\$ 31 678</b>  | <b>\$ 32 998</b>  | <b>\$ 24 136</b> | <b>\$ 21 179</b>       | <b>\$ 55 016</b>           | <b>\$ 175 506</b>       | <b>\$ 4 971</b>   | <b>\$ 2 001</b>               | <b>\$ 371 452</b>   |

<sup>1</sup> Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

<sup>2</sup> Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

<sup>3</sup> Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».

<sup>4</sup> Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

<sup>5</sup> Comprennent 74 milliards de dollars d'obligations sécurisées, dont une tranche de 10 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 à 3 mois », une tranche de 10 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 9 mois à 1 an », une tranche de 22 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 26 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans » et une tranche de 6 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

<sup>6</sup> Comprennent 653 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

<sup>7</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

<sup>8</sup> Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

**TABLEAU 43 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                | Au                 |                   |                   |                   |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------------|---------------------|
|                                                                                                                                | 31 octobre 2024    |                   |                   |                   |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
|                                                                                                                                | Moins de<br>1 mois | De 1 à<br>3 mois  | De 3 à<br>6 mois  | De 6 à<br>9 mois  | De<br>9 mois à<br>1 an | Plus de<br>1 an à<br>2 ans | Plus de<br>2 à<br>5 ans | Plus de<br>5 ans  | Aucune<br>échéance<br>précise | Total               |
| <b>Actif</b>                                                                                                                   |                    |                   |                   |                   |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques                                                                                   | 6 437 \$           | — \$              | — \$              | — \$              | — \$                   | — \$                       | — \$                    | — \$              | — \$                          | 6 437 \$            |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques                                                                                 | 165 665            | 23                | —                 | —                 | —                      | —                          | —                       | —                 | 4 242                         | 169 930             |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction <sup>1</sup>                                             | 3 773              | 4 852             | 6 777             | 4 852             | 4 729                  | 11 756                     | 28 458                  | 27 484            | 83 089                        | 175 770             |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net                  | —                  | 2                 | 301               | 1 431             | 96                     | 702                        | 810                     | 694               | 1 833                         | 5 869               |
| Dérivés                                                                                                                        | 11 235             | 12 059            | 5 501             | 4 257             | 2 587                  | 10 485                     | 17 773                  | 14 164            | —                             | 78 061              |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net                                                      | 367                | 251               | 486               | 613               | 292                    | 1 144                      | 1 865                   | 1 399             | —                             | 6 417               |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                                        | 357                | 7 284             | 6 250             | 6 459             | 9 367                  | 5 766                      | 19 729                  | 34 270            | 4 415                         | 93 897              |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances                                     | 1 620              | 4 237             | 4 763             | 6 367             | 4 072                  | 30 513                     | 93 429                  | 126 617           | (3)                           | 271 615             |
| Valeurs mobilières prises en pension <sup>2</sup>                                                                              | 134 310            | 35 360            | 19 897            | 10 119            | 5 299                  | 1 722                      | 482                     | —                 | 1 028                         | 208 217             |
| Prêts                                                                                                                          |                    |                   |                   |                   |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
| Prêts hypothécaires résidentiels                                                                                               | 7 502              | 11 817            | 13 066            | 16 074            | 4 353                  | 86 112                     | 132 381                 | 60 344            | —                             | 331 649             |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers                                                                       | 974                | 1 758             | 2 509             | 4 077             | 6 137                  | 28 498                     | 88 052                  | 35 096            | 61 281                        | 228 382             |
| Cartes de crédit                                                                                                               | —                  | —                 | —                 | —                 | —                      | —                          | —                       | —                 | 40 639                        | 40 639              |
| Entreprises et gouvernements                                                                                                   | 55 591             | 15 405            | 10 866            | 19 340            | 18 982                 | 47 488                     | 98 362                  | 61 904            | 29 035                        | 356 973             |
| <b>Total des prêts</b>                                                                                                         | <b>64 067</b>      | <b>28 980</b>     | <b>26 441</b>     | <b>39 491</b>     | <b>29 472</b>          | <b>162 098</b>             | <b>318 795</b>          | <b>157 344</b>    | <b>130 955</b>                | <b>957 643</b>      |
| Provision pour pertes sur prêts                                                                                                | —                  | —                 | —                 | —                 | —                      | —                          | —                       | —                 | (8 094)                       | (8 094)             |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts                                                                   | 64 067             | 28 980            | 26 441            | 39 491            | 29 472                 | 162 098                    | 318 795                 | 157 344           | 122 861                       | 949 549             |
| Participation dans Schwab                                                                                                      | —                  | —                 | —                 | —                 | —                      | —                          | —                       | —                 | 9 024                         | 9 024               |
| Goodwill <sup>3</sup>                                                                                                          | —                  | —                 | —                 | —                 | —                      | —                          | —                       | —                 | 18 851                        | 18 851              |
| Autres immobilisations incorporelles <sup>3</sup>                                                                              | —                  | —                 | —                 | —                 | —                      | —                          | —                       | —                 | 3 044                         | 3 044               |
| Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation <sup>3</sup> | —                  | 8                 | 1                 | 4                 | 12                     | 81                         | 562                     | 3 130             | 6 039                         | 9 837               |
| Actifs d'impôt différé                                                                                                         | —                  | —                 | —                 | —                 | —                      | —                          | —                       | —                 | 4 937                         | 4 937               |
| Montants à recevoir des courtiers et des clients                                                                               | 22 115             | —                 | —                 | —                 | —                      | —                          | —                       | —                 | —                             | 22 115              |
| Autres actifs                                                                                                                  | 6 556              | 2 478             | 2 989             | 556               | 367                    | 373                        | 312                     | 153               | 14 397                        | 28 181              |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                                                        | <b>416 502 \$</b>  | <b>95 534 \$</b>  | <b>73 406 \$</b>  | <b>74 149 \$</b>  | <b>56 293 \$</b>       | <b>224 640 \$</b>          | <b>482 215 \$</b>       | <b>365 255 \$</b> | <b>273 757 \$</b>             | <b>2 061 751 \$</b> |
| <b>Passif</b>                                                                                                                  |                    |                   |                   |                   |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
| Dépôts détenus à des fins de transaction                                                                                       | 4 522 \$           | 2 516 \$          | 2 768 \$          | 2 101 \$          | 3 715 \$               | 5 488 \$                   | 7 566 \$                | 1 736 \$          | — \$                          | 30 412 \$           |
| Dérivés                                                                                                                        | 9 923              | 11 556            | 5 740             | 3 319             | 2 783                  | 8 800                      | 12 877                  | 13 370            | —                             | 68 368              |
| Passifs de titrisation à la juste valeur                                                                                       | —                  | 1 004             | 328               | 644               | 97                     | 3 313                      | 9 443                   | 5 490             | —                             | 20 319              |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net                                                     | 50 711             | 25 295            | 51 967            | 40 280            | 37 964                 | 1 477                      | —                       | —                 | 220                           | 207 914             |
| Dépôts <sup>4, 5</sup>                                                                                                         |                    |                   |                   |                   |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
| Particuliers                                                                                                                   | 14 229             | 31 997            | 30 780            | 16 971            | 19 064                 | 15 120                     | 15 590                  | 7                 | 497 909                       | 641 667             |
| Banques                                                                                                                        | 14 714             | 4 287             | 2 434             | 16 343            | 6 954                  | —                          | 3                       | —                 | 12 963                        | 57 698              |
| Entreprises et gouvernements                                                                                                   | 23 536             | 24 136            | 11 295            | 19 038            | 9 020                  | 37 681                     | 76 667                  | 24 144            | 343 798                       | 569 315             |
| <b>Total des dépôts</b>                                                                                                        | <b>52 479</b>      | <b>60 420</b>     | <b>44 509</b>     | <b>52 352</b>     | <b>35 038</b>          | <b>52 801</b>              | <b>92 260</b>           | <b>24 151</b>     | <b>854 670</b>                | <b>1 268 680</b>    |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>1</sup>                                                      | 1 431              | 2 392             | 750               | 971               | 603                    | 8 303                      | 10 989                  | 12 610            | 1 466                         | 39 515              |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension <sup>2</sup>                                                         | 173 741            | 21 172            | 2 096             | 1 036             | 30                     | 1 225                      | 23                      | —                 | 2 577                         | 201 900             |
| Passifs de titrisation au coût amorti                                                                                          | 119                | 589               | 819               | 438               | 144                    | 1 843                      | 4 823                   | 3 590             | —                             | 12 365              |
| Montants à payer aux courtiers et aux clients                                                                                  | 26 598             | —                 | —                 | —                 | —                      | —                          | —                       | —                 | —                             | 26 598              |
| Passifs au titre des contrats d'assurance                                                                                      | 224                | 448               | 671               | 671               | 705                    | 1 184                      | 1 656                   | 727               | 883                           | 7 169               |
| Autres passifs                                                                                                                 | 12 396             | 14 478            | 7 279             | 1 114             | 876                    | 1 886                      | 1 421                   | 5 608             | 6 820                         | 51 878              |
| Billets et débentures subordonnés                                                                                              | —                  | —                 | —                 | 200               | —                      | —                          | —                       | 11 273            | —                             | 11 473              |
| <b>Capitaux propres</b>                                                                                                        | <b>—</b>           | <b>—</b>          | <b>—</b>          | <b>—</b>          | <b>—</b>               | <b>—</b>                   | <b>—</b>                | <b>—</b>          | <b>115 160</b>                | <b>115 160</b>      |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                                                                                 | <b>332 144 \$</b>  | <b>139 870 \$</b> | <b>116 927 \$</b> | <b>103 126 \$</b> | <b>81 955 \$</b>       | <b>86 320 \$</b>           | <b>141 058 \$</b>       | <b>78 555 \$</b>  | <b>981 796 \$</b>             | <b>2 061 751 \$</b> |
| <b>Engagements hors bilan</b>                                                                                                  |                    |                   |                   |                   |                        |                            |                         |                   |                               |                     |
| Engagements au titre du crédit et des liquidités <sup>6, 7</sup>                                                               | 31 198 \$          | 28 024 \$         | 26 127 \$         | 24 731 \$         | 21 440 \$              | 52 706 \$                  | 174 388 \$              | 4 743 \$          | 1 948 \$                      | 365 305 \$          |
| Autres engagements <sup>8</sup>                                                                                                | 113                | 266               | 270               | 400               | 254                    | 1 019                      | 1 591                   | 403               | 50                            | 4 366               |
| Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées                                                                    | —                  | —                 | —                 | 125               | 766                    | 490                        | 19                      | —                 | —                             | 1 400               |
| <b>Total des engagements hors bilan</b>                                                                                        | <b>31 311 \$</b>   | <b>28 290 \$</b>  | <b>26 397 \$</b>  | <b>25 256 \$</b>  | <b>22 460 \$</b>       | <b>54 215 \$</b>           | <b>175 998 \$</b>       | <b>5 146 \$</b>   | <b>1 998 \$</b>               | <b>371 071 \$</b>   |

<sup>1</sup> Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

<sup>2</sup> Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

<sup>3</sup> Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».

<sup>4</sup> Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

<sup>5</sup> Comprennent 75 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 10 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 18 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 37 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 ans à 5 ans » et une tranche de 8 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

<sup>6</sup> Comprennent 609 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

<sup>7</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

<sup>8</sup> Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

## ISSB – IFRS S1 ET IFRS S2

Le 23 avril 2025, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé qu'elles suspendaient leurs travaux visant l'élaboration d'un nouveau règlement sur la communication obligatoire d'information liée aux changements climatiques qui est fondé sur les deux normes publiées par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID). Les normes du CCNID sont fondées sur les normes internationales sur la durabilité publiées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB). Ces normes énoncent les obligations de communiquer les informations significatives du point de vue financier sur les risques et les possibilités liés à la durabilité et aux changements climatiques dans le but de répondre aux besoins d'information des investisseurs. Pour devenir obligatoires au Canada, ces normes doivent d'abord être intégrées dans un règlement des ACVM. La Banque continue d'évaluer l'incidence de l'application de ces normes et de suivre l'évolution de la situation du côté des différents organismes de normalisation et de réglementation.

---

## TITRISATION ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut des opérations de titrisation et des arrangements hors bilan. La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour obtenir plus de renseignements, voir la section « Titrisation et arrangements hors bilan », la note 9 intitulée « Transferts d'actifs financiers » et la note 10 intitulée « Entités structurées » du rapport annuel 2024 de la Banque. Aucun changement important n'a été apporté aux activités de titrisation et aux arrangements hors bilan de la Banque au cours du trimestre clos le 30 avril 2025.

### Titrisation d'actifs initiés par des tiers

#### *Entités ad hoc importantes non consolidées*

La Banque titre des actifs initiés par des tiers par l'entremise d'entités structurées soutenues par la Banque, y compris par l'entremise de ses conduits multicédants canadiens qu'elle ne consolide pas. Ces conduits multicédants canadiens titrisent des actifs initiés par des tiers canadiens. La Banque gère ces conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Au 30 avril 2025, l'exposition éventuelle totale de perte que courait la Banque en raison des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 20,7 milliards de dollars (16,8 milliards de dollars au 31 octobre 2024). De plus, au 30 avril 2025, le financement à risque fourni par la Banque en vertu de ces facilités de liquidité dans le cadre des émissions de papier commercial adossé à des actifs en circulation s'établissait à 18,3 milliards de dollars (15,4 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

---

## MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables selon les IFRS de la Banque, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre de 2025 et des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque. Pour plus de renseignements sur les jugements, estimations et hypothèses comptables importants selon les IFRS de la Banque, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre de 2025 de la Banque et des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque n'a adopté aucune nouvelle norme comptable pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025.

### JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes, de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

### Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues exige l'exercice de jugement et l'application d'estimations et d'hypothèses dans l'évaluation du contexte économique actuel et prospectif. Une grande incertitude économique perdure et la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. Dans la mesure où certaines répercussions ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires ont été pris en compte, notamment pour ce qui est des risques liés à la grande incertitude en matière de politique et de commerce. Ces ajustements seront mis à jour au besoin dans les trimestres à venir.

### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Aucune nouvelle norme ni modification comptable n'a été publiée au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2025. Pour une description des modifications de méthodes comptables futures, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

---

## MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de la plus récente période intermédiaire, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière. Pour plus de renseignements sur les modifications de méthodes, procédures et estimations comptables apportées par la Banque, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre de 2025 de la Banque.

## GLOSSAIRE

### Termes financiers et bancaires

**Actifs administrés** : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). La majorité de ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

**Actifs gérés** : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque. Certains actifs gérés qui sont également administrés par la Banque sont compris dans les actifs administrés.

**Actifs pondérés en fonction des risques** : Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le BSIF afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

**Actifs productifs d'intérêts moyens** : Mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière de la Banque et est calculée comme la moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour la période close le 31 octobre de chaque exercice.

**Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)** : Autorité de réglementation des institutions financières canadiennes à charte fédérale et des régimes de retraite de compétence fédérale.

**Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires** : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans Schwab et TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Cette mesure peut servir à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

**Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires** : Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires des secteurs d'exploitation qui reflètent la répartition moyenne du capital. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

**Charges nettes du Siège social** : Charges autres que d'intérêts liées aux groupes responsables des services et du contrôle de l'entreprise qui ne sont pas affectées à un secteur d'exploitation donné.

**Contrats à terme de gré à gré** : Contrats négociés hors Bourse entre deux parties obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.

**Contrats à terme standardisés** : Contrats négociés en Bourse visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.

**Conventions-cadres de compensation** : Accords juridiques entre deux parties liées par de nombreux contrats de dérivés prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une seule monnaie, dans le cas d'un défaut ou de la résiliation d'un contrat.

**Coût amorti** : Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements sur le principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

**Couverture** : Technique de gestion visant à réduire les risques auxquels les variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres facteurs du marché exposent la Banque. Ces risques sont éliminés ou réduits au moyen d'opérations sur les marchés financiers afin d'établir une position compensatoire.

**Équivalence fiscale** : Méthode de calcul (non conforme aux PCGR) qui consiste à majorer les produits et la charge d'impôt à l'égard de certains titres exonérés d'impôt afin de les porter à un montant équivalent avant impôt afin de pouvoir comparer les produits d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.

**Évaluation à la valeur de marché** : Évaluation reflétant les cours en vigueur sur le marché à la date du bilan pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

**Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC)** : Agence fédérale américaine qui assure la sécurité des dépôts dans les comptes bancaires des déposants clients d'une banque membre. De plus, la FDIC examine et supervise certaines institutions financières à des fins de fiabilité et de rigueur, exerce des fonctions relatives à la protection des consommateurs et gère des banques mises sous séquestre (des banques défailtantes).

**Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires** : Mesure principale des fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles. Les déductions réglementaires qui sont faites pour en arriver aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et les déficits de provisionnement.

**Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)** : Instruments (actions privilégiées et dette subordonnée) qui comportent une caractéristique ou une disposition permettant à une institution financière de convertir définitivement ces instruments en actions ordinaires ou de les déprécier en intégralité, si l'institution n'est plus viable.

**Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements** : Groupe constitué de banques, d'analystes, d'investisseurs et d'auditeurs mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en mai 2012 afin d'améliorer la présentation des informations sur les risques fournies par les banques ou autres institutions financières.

**Juste valeur** : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

**Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)** : Selon IFRS 9, lorsqu'un actif satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, l'évaluation du modèle économique permet de déterminer comment classer l'instrument. Lorsque l'instrument est détenu afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, donc que sa vente n'est pas prévue, il est évalué comme étant évalué au coût amorti. Si la détention de l'instrument s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente potentielle de l'actif, il est alors évalué comme étant à la JVAERG.

**Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) :** Selon IFRS 9, le classement d'un actif dépend du respect de deux critères, soit les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et une évaluation du modèle économique. Lorsqu'un actif ne satisfait pas à ces deux critères à la fois, il est évalué à la juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

**Marge d'intérêts nette :** Ratio non conforme aux PCGR correspondant aux produits d'intérêts nets exprimé en pourcentage des actifs productifs d'intérêts moyens aux fins de mesurer le rendement. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque moins les coûts de financement. La marge d'intérêts nette rajustée est calculée de la même façon, mais en utilisant les produits d'intérêts nets rajustés.

**Méthode du taux d'intérêt effectif :** Technique servant à calculer le taux d'intérêt effectif sur une période donnée d'après la valeur comptable d'un instrument financier au début de la période comptable. Selon cette méthode, le taux d'intérêt effectif, élément clé du calcul, actualise les entrées et sorties de trésorerie futures attendues sur la durée de vie d'un instrument financier.

**Notionnel :** Montant de référence servant à calculer les paiements pour les instruments financiers dérivés.

**Obligations garanties par une hypothèque :** Titres garantis par des créances, composés de titres adossés à des créances hypothécaires distincts et émis sous forme de différentes catégories de titres hypothécaires transmis directement à l'investisseur dont l'échéance, les taux d'intérêt et les risques varient. Les obligations garanties par une hypothèque d'émetteurs privés sont collectivement appelées obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes.

**Options :** Contrats qui confèrent à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance, à une date prédéterminée ou avant cette échéance.

**Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) :** Forme de papier commercial garanti par d'autres actifs financiers. Les investisseurs institutionnels achètent généralement ces instruments pour diversifier leurs actifs et générer des gains à court terme.

**Perte en cas de défaillance (PCD) :** Perte que subirait la Banque en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaillance.

**Pertes de crédit attendues :** Pertes de crédit attendues correspondant à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tenant compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque.

**Points de base (pdb) :** Unité équivalant à 1/100 de 1 %. Une variation de 1 % correspond donc à une variation de 100 points de base.

**Prêts douteux :** Prêts dont la qualité a subi, de l'avis de la direction, une détérioration au point où la Banque n'a plus l'assurance raisonnable de recouvrer en temps opportun la totalité du principal et des intérêts.

**Probabilité de défaillance (PD) :** Probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure d'effectuer les remboursements prévus.

**Produits liés aux activités de négociation :** Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et les produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la JVRN et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) du secteur Services bancaires de gros sont également une mesure financière non conforme aux PCGR et sont calculés de la même manière, en utilisant les rajustements de l'équivalence fiscale. Les deux mesures servent à évaluer le rendement des activités de négociation.

**Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) :** Montant additionnel requis pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) à un niveau que la direction juge adéquat pour refléter les pertes sur créances prévues du portefeuille.

**Provision pour pertes sur créances (au bilan consolidé) :** Représente les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur créances consiste en une provision à l'étape 3 relative aux actifs financiers dépréciés et à une provision à l'étape 2 et à l'étape 1 relative aux actifs financiers productifs et aux instruments hors bilan. Cette provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat consolidé, diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions et subit l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

**Rajustement de la valeur du crédit (RVC) :** Représente une exigence pour les fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance de contreparties sur dérivés. Selon cette exigence, les banques sont tenues d'être capitalisées pour parer aux fluctuations potentielles de l'écart de crédit des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.

**Ratio cours/bénéfice :** Ratio calculé en divisant le cours de clôture de l'action par le résultat par action des quatre derniers trimestres afin d'indiquer le rendement sur le marché. Le ratio cours/bénéfice rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat par action rajusté.

**Ratio de versement de dividendes :** Ratio représentant le pourcentage du résultat de la Banque payé aux actionnaires ordinaires sous forme de dividende et calculé en divisant les dividendes sur actions ordinaires par le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires. Le ratio de versement de dividendes rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

**Ratio d'efficacité :** Mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités. Le ratio d'efficacité rajusté est calculé de la même manière, mais en utilisant les charges autres que d'intérêts rajustées et le total des produits.

**Ratio de fonds propres de catégorie 1 :** De nature plus permanente, les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées et les instruments innovateurs. Ce ratio est le quotient des fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.

**Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires :** Principale mesure de la suffisance des fonds propres selon Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

**Ratio du total des fonds propres :** Correspond à la somme des fonds propres nets de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est le quotient du total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

**Rendement de l'action** : Ratio qui correspond au dividende par action ordinaire pour l'exercice divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

**Rendement des actifs pondérés en fonction des risques** : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques moyens.

**Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires** : Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires et sert à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

**Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAA)** : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAA rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté. Ces deux mesures peuvent être utilisées pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

**Rendement total pour les actionnaires** : Rendement total gagné sur un placement dans des actions ordinaires de la TD. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, en supposant que les dividendes versés sont réinvestis en actions additionnelles.

**Résultat de base par action** : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

**Résultat dilué par action** : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles. Le résultat dilué par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

**Résultats rajustés** : Mesure financière non conforme aux PCGR utilisée par la Banque pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent.

**Sinistres liés aux catastrophes** : Sinistres liés à un événement unique survenu au cours de la période, pour lesquels le total des demandes d'indemnisation est égal ou supérieur à un seuil interne de 5 millions de dollars avant la réassurance. Le seuil interne de la Banque pourrait changer de temps à autre.

**Swaps** : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.

**Taux de croissance annuel composé (TCAC)** : Mesure de croissance de la valeur d'un placement établie sur plusieurs périodes, soit depuis le début jusqu'à la fin du placement, en supposant un rendement composé.

**Taux d'imposition effectif** : Taux et indicateur de rendement correspondant à la charge d'impôt sur le résultat en pourcentage du résultat net avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté est calculé de la même manière, en utilisant les résultats rajustés.

**Taux d'intérêt effectif** : Taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

**Titre adossé à des actifs** : Titre dont la valeur et les flux de revenus proviennent d'un ensemble déterminé d'actifs sous-jacents et sont garantis par cet ensemble d'actifs.

**Titrisation** : Opération par laquelle des actifs financiers, principalement des prêts, sont cédés à des structures qui financent habituellement l'achat de ces prêts en émettant différentes catégories de titres adossés à des actifs.

**Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels)** : Flux de trésorerie contractuels d'un actif financier qui concordent avec un contrat de prêt de base.

**Valeur à risque (VaR)** : Mesure utilisée pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

**Valeur comptable** : Valeur à laquelle un actif ou un passif est constaté dans le bilan consolidé.

**Valeur comptable par action** : Mesure calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

## BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(aux dates indiquées et en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                        | 30 avril 2025       | 31 octobre 2024     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIF</b>                                                                                                           |                     |                     |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques                                                                           | 5 501 \$            | 6 437 \$            |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques                                                                         | 139 744             | 169 930             |
|                                                                                                                        | <b>145 245</b>      | <b>176 367</b>      |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 4)                                         | 195 002             | 175 770             |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 4) | 7 528               | 5 869               |
| Dérivés (Note 4)                                                                                                       | 89 210              | 78 061              |
| Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 4)                                     | 6 508               | 6 417               |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Note 4)                       | 116 902             | 93 897              |
|                                                                                                                        | <b>415 150</b>      | <b>360 014</b>      |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Notes 4, 5)                | 254 417             | 271 615             |
| Valeurs mobilières prises en pension                                                                                   | 216 476             | 208 217             |
| Prêts (Notes 4, 6)                                                                                                     |                     |                     |
| Prêts hypothécaires résidentiels                                                                                       | 316 298             | 331 649             |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers                                                               | 234 003             | 228 382             |
| Cartes de crédit                                                                                                       | 40 465              | 40 639              |
| Entreprises et gouvernements                                                                                           | 354 225             | 356 973             |
|                                                                                                                        | <b>944 991</b>      | <b>957 643</b>      |
| Provision pour pertes sur prêts (Note 6)                                                                               | (8 613)             | (8 094)             |
| Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts                                                           | 936 378             | 949 549             |
| Divers                                                                                                                 |                     |                     |
| Participation dans Schwab (Note 7)                                                                                     | –                   | 9 024               |
| Goodwill                                                                                                               | 18 703              | 18 851              |
| Autres immobilisations incorporelles                                                                                   | 3 167               | 3 044               |
| Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation      | 9 711               | 9 837               |
| Actifs d'impôt différé                                                                                                 | 5 309               | 4 937               |
| Montants à recevoir des courtiers et des clients                                                                       | 31 276              | 22 115              |
| Autres actifs (Note 8)                                                                                                 | 28 442              | 28 181              |
|                                                                                                                        | <b>96 608</b>       | <b>95 989</b>       |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                                                | <b>2 064 274 \$</b> | <b>2 061 751 \$</b> |
| <b>PASSIF</b>                                                                                                          |                     |                     |
| Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 4, 9)                                                                  | 28 761 \$           | 30 412 \$           |
| Dérivés (Note 4)                                                                                                       | 83 485              | 68 368              |
| Passifs de titrisation à la juste valeur (Note 4)                                                                      | 22 396              | 20 319              |
| Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 4, 9)                                | 193 925             | 207 914             |
|                                                                                                                        | <b>328 567</b>      | <b>327 013</b>      |
| Dépôts (Notes 4, 9)                                                                                                    |                     |                     |
| Particuliers                                                                                                           | 648 504             | 641 667             |
| Banques                                                                                                                | 44 949              | 57 698              |
| Entreprises et gouvernements                                                                                           | 574 295             | 569 315             |
|                                                                                                                        | <b>1 267 748</b>    | <b>1 268 680</b>    |
| Divers                                                                                                                 |                     |                     |
| Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 4)                                                  | 43 553              | 39 515              |
| Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension                                                              | 187 402             | 201 900             |
| Passifs de titrisation au coût amorti (Note 4)                                                                         | 13 158              | 12 365              |
| Montants à payer aux courtiers et aux clients                                                                          | 32 107              | 26 598              |
| Passifs au titre des contrats d'assurance                                                                              | 6 922               | 7 169               |
| Autres passifs (Note 10)                                                                                               | 48 012              | 51 878              |
|                                                                                                                        | <b>331 154</b>      | <b>339 425</b>      |
| Billets et débiteures subordonnés (Notes 4, 11)                                                                        | 10 714              | 11 473              |
| <b>Total du passif</b>                                                                                                 | <b>1 938 183</b>    | <b>1 946 591</b>    |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                                                                                |                     |                     |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires                                                                         |                     |                     |
| Actions ordinaires (Note 12)                                                                                           | 25 136              | 25 373              |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 12)                                               | 11 138              | 10 888              |
| Actions propres – actions ordinaires (Note 12)                                                                         | (26)                | (17)                |
| Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 12)                             | (28)                | (18)                |
| Surplus d'apport                                                                                                       | 199                 | 204                 |
| Résultats non distribués                                                                                               | 78 640              | 70 826              |
| Cumul des autres éléments du résultat global                                                                           | 11 032              | 7 904               |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                                                                      | <b>126 091</b>      | <b>115 160</b>      |
| <b>Total du passif et des capitaux propres</b>                                                                         | <b>2 064 274 \$</b> | <b>2 061 751 \$</b> |

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE** (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                           | <i>Trois mois clos les</i> |                  | <i>Six mois clos les</i> |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
|                                                                                                           | 30 avril<br>2025           | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025         | 30 avril<br>2024 |
| <b>Produits d'intérêts<sup>1</sup> (Note 19)</b>                                                          |                            |                  |                          |                  |
| Prêts                                                                                                     | 12 602 \$                  | 13 154 \$        | 26 069 \$                | 26 149 \$        |
| Prises en pension                                                                                         | 2 368                      | 2 914            | 4 974                    | 5 852            |
| Valeurs mobilières                                                                                        |                            |                  |                          |                  |
| Intérêts                                                                                                  | 4 398                      | 5 122            | 9 100                    | 10 398           |
| Dividendes                                                                                                | 848                        | 680              | 1 371                    | 1 228            |
| Dépôts auprès de banques                                                                                  | 1 366                      | 1 126            | 2 940                    | 2 182            |
|                                                                                                           | 21 582                     | 22 996           | 44 454                   | 45 809           |
| <b>Charges d'intérêts (Note 19)</b>                                                                       |                            |                  |                          |                  |
| Dépôts                                                                                                    | 9 923                      | 11 490           | 21 146                   | 22 974           |
| Passifs de titrisation                                                                                    | 205                        | 259              | 433                      | 516              |
| Billets et débentures subordonnés                                                                         | 145                        | 99               | 280                      | 193              |
| Mises en pension et ventes à découvert                                                                    | 2 746                      | 3 390            | 5 736                    | 6 595            |
| Divers                                                                                                    | 438                        | 293              | 868                      | 578              |
|                                                                                                           | 13 457                     | 15 531           | 28 463                   | 30 856           |
| <b>Produits d'intérêts nets</b>                                                                           | 8 125                      | 7 465            | 15 991                   | 14 953           |
| <b>Produits autres que d'intérêts</b>                                                                     |                            |                  |                          |                  |
| Services de placement et de valeurs mobilières                                                            | 2 006                      | 1 872            | 4 020                    | 3 617            |
| Commissions sur crédit                                                                                    | 419                        | 494              | 838                      | 1 063            |
| Produits (pertes) de négociation                                                                          | 992                        | 744              | 2 297                    | 1 669            |
| Frais de service                                                                                          | 680                        | 657              | 1 366                    | 1 311            |
| Services de cartes                                                                                        | 704                        | 703              | 1 477                    | 1 465            |
| Produits des activités d'assurance                                                                        | 1 876                      | 1 665            | 3 746                    | 3 341            |
| Autres produits (pertes) (Notes 5, 6, 7)                                                                  | 8 135                      | 219              | 7 251                    | 114              |
|                                                                                                           | 14 812                     | 6 354            | 20 995                   | 12 580           |
| <b>Total des produits</b>                                                                                 | 22 937                     | 13 819           | 36 986                   | 27 533           |
| <b>Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances (Note 6)</b>                                 | 1 341                      | 1 071            | 2 553                    | 2 072            |
| <b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>                                                       | 1 417                      | 1 248            | 2 924                    | 2 614            |
| <b>Charges autres que d'intérêts</b>                                                                      |                            |                  |                          |                  |
| Salaires et avantages du personnel                                                                        | 4 485                      | 4 250            | 9 135                    | 8 564            |
| Charges d'occupation des locaux, amortissement compris                                                    | 499                        | 474              | 1 011                    | 942              |
| Charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier, amortissement compris                         | 699                        | 616              | 1 388                    | 1 254            |
| Amortissement des autres immobilisations incorporelles                                                    | 194                        | 168              | 381                      | 353              |
| Communication et marketing                                                                                | 427                        | 394              | 768                      | 719              |
| Charges de restructuration (Note 17)                                                                      | 163                        | 165              | 163                      | 456              |
| Frais liés aux activités de courtage et honoraires de sous-conseiller                                     | 133                        | 125              | 262                      | 255              |
| Services professionnels, services-conseils et services externes                                           | 957                        | 655              | 1 850                    | 1 220            |
| Divers                                                                                                    | 582                        | 1 554            | 1 251                    | 2 668            |
|                                                                                                           | 8 139                      | 8 401            | 16 209                   | 16 431           |
| <b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab</b> | 12 040                     | 3 099            | 15 300                   | 6 416            |
| <b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat</b>                                                      | 985                        | 729              | 1 683                    | 1 363            |
| <b>Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab (Note 7)</b>                                | 74                         | 194              | 305                      | 335              |
| <b>Résultat net</b>                                                                                       | 11 129                     | 2 564            | 13 922                   | 5 388            |
| <b>Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres</b>    | 200                        | 190              | 286                      | 264              |
| <b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>                                               | 10 929 \$                  | 2 374 \$         | 13 636 \$                | 5 124 \$         |
| <b>Résultat par action (en dollars canadiens) (Note 16)</b>                                               |                            |                  |                          |                  |
| De base                                                                                                   | 6,28 \$                    | 1,35 \$          | 7,81 \$                  | 2,90 \$          |
| Dilué                                                                                                     | 6,27                       | 1,35             | 7,81                     | 2,89             |
| <b>Dividendes par action ordinaire (en dollars canadiens)</b>                                             | 1,05                       | 1,02             | 2,10                     | 2,04             |

<sup>1</sup> Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025, comprennent respectivement des produits d'intérêts de 19 285 millions de dollars et 40 031 millions de dollars (respectivement 20 659 millions de dollars et 41 158 millions de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2024) qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE** (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                                                                          | Trois mois clos les |                  | Six mois clos les |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                                                                                                                          | 30 avril<br>2025    | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                                                                                      | <b>11 129</b>       | <b>\$ 2 564</b>  | <b>\$ 13 922</b>  | <b>\$ 5 388</b>  |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>                                                                                                                                                |                     |                  |                   |                  |
| <b>Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net</b>                                                                                                                   |                     |                  |                   |                  |
| <b>Variation nette du profit latent (de la perte latente) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>                            |                     |                  |                   |                  |
| Variation du profit latent (de la perte latente)                                                                                                                                         | (338)               | (42)             | (204)             | 297              |
| Reclassement en résultat de la perte nette (du profit net)                                                                                                                               | (3)                 | (3)              | 6                 | (9)              |
| Variations de la provision pour pertes sur créances comptabilisées en résultat                                                                                                           | 2                   | —                | 1                 | (1)              |
| Impôt sur le résultat lié aux éléments suivants :                                                                                                                                        |                     |                  |                   |                  |
| Variation du profit latent (de la perte latente)                                                                                                                                         | 84                  | 12               | 49                | (73)             |
| Reclassement en résultat de la perte nette (du profit net)                                                                                                                               | 2                   | 2                | 4                 | 5                |
|                                                                                                                                                                                          | (253)               | (31)             | (144)             | 219              |
| <b>Variation nette du profit latent (de la perte latente) de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture</b>        |                     |                  |                   |                  |
| Profit latent (perte latente)                                                                                                                                                            | (6 146)             | 3 058            | (927)             | (825)            |
| Reclassement en résultat de la perte nette (du profit net)                                                                                                                               | (533)               | —                | (533)             | —                |
| Profit net (perte nette) sur les couvertures                                                                                                                                             | 4 090               | (1 966)          | 514               | 466              |
| Reclassement en résultat de la perte nette (du profit net) sur les couvertures                                                                                                           | 799                 | —                | 799               | —                |
| Impôt sur le résultat lié à l'élément suivant :                                                                                                                                          |                     |                  |                   |                  |
| Profit net (perte nette) sur les couvertures                                                                                                                                             | (1 138)             | 544              | (145)             | (132)            |
| Reclassement en résultat de la perte nette (du profit net) sur les couvertures                                                                                                           | (220)               | —                | (220)             | —                |
|                                                                                                                                                                                          | (3 148)             | 1 636            | (512)             | (491)            |
| <b>Variation nette du profit (de la perte) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>                                                                          |                     |                  |                   |                  |
| Variation du profit (de la perte)                                                                                                                                                        | 2 464               | (517)            | 3 953             | (242)            |
| Reclassement en résultat de la perte (du profit)                                                                                                                                         | (218)               | (1 246)          | (1 402)           | 1 194            |
| Impôt sur le résultat lié aux éléments suivants :                                                                                                                                        |                     |                  |                   |                  |
| Variation du profit (de la perte)                                                                                                                                                        | (714)               | 149              | (1 095)           | 60               |
| Reclassement en résultat de la perte (du profit)                                                                                                                                         | 109                 | 328              | 390               | (330)            |
|                                                                                                                                                                                          | 1 641               | (1 286)          | 1 846             | 682              |
| <b>Quote-part des autres éléments du résultat global de la participation dans Schwab</b>                                                                                                 | <b>2 208</b>        | <b>(56)</b>      | <b>1 870</b>      | <b>826</b>       |
| <b>Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net</b>                                                                                                            |                     |                  |                   |                  |
| <b>Profit (perte) de réévaluation des régimes d'avantages du personnel</b>                                                                                                               |                     |                  |                   |                  |
| Profit (perte)                                                                                                                                                                           | (40)                | (30)             | (17)              | (257)            |
| Impôt sur le résultat                                                                                                                                                                    | 11                  | 8                | 6                 | 71               |
|                                                                                                                                                                                          | (29)                | (22)             | (11)              | (186)            |
| <b>Variation du profit net latent (de la perte nette latente) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>      |                     |                  |                   |                  |
| Variation du profit net latent (de la perte nette latente)                                                                                                                               | 49                  | 45               | 63                | 245              |
| Impôt sur le résultat                                                                                                                                                                    | (13)                | (11)             | (16)              | (65)             |
|                                                                                                                                                                                          | 36                  | 34               | 47                | 180              |
| <b>Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b> |                     |                  |                   |                  |
| Profit (perte)                                                                                                                                                                           | 39                  | 54               | 29                | —                |
| Impôt sur le résultat                                                                                                                                                                    | (11)                | (15)             | (8)               | —                |
|                                                                                                                                                                                          | 28                  | 39               | 21                | —                |
| <b>Total des autres éléments du résultat global</b>                                                                                                                                      | <b>483</b>          | <b>314</b>       | <b>3 117</b>      | <b>1 230</b>     |
| <b>Total du résultat global</b>                                                                                                                                                          | <b>11 612</b>       | <b>\$ 2 878</b>  | <b>\$ 17 039</b>  | <b>\$ 6 618</b>  |
| <b>Attribuable aux :</b>                                                                                                                                                                 |                     |                  |                   |                  |
| Actionnaires ordinaires                                                                                                                                                                  | 11 412              | \$ 2 688         | \$ 16 753         | \$ 6 354         |
| Actionnaires privilégiés et porteurs d'autres instruments de capitaux propres                                                                                                            | 200                 | 190              | 286               | 264              |

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE** (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                                                                     | Trois mois clos les |                   | Six mois clos les |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                                     | 30 avril<br>2025    | 30 avril<br>2024  | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024  |
| <b>Actions ordinaires (Note 12)</b>                                                                                                                                                 |                     |                   |                   |                   |
| Solde au début de la période                                                                                                                                                        | 25 528 \$           | 25 318 \$         | 25 373 \$         | 25 434 \$         |
| Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions                                                                                                                       | 44                  | 24                | 69                | 66                |
| Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes                                                                                                             | —                   | 132               | 130               | 269               |
| Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres                                                                                                                                    | (436)               | (217)             | (436)             | (512)             |
| Solde à la fin de la période                                                                                                                                                        | 25 136              | 25 257            | 25 136            | 25 257            |
| <b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 12)</b>                                                                                                     |                     |                   |                   |                   |
| Solde au début de la période                                                                                                                                                        | 11 138              | 10 853            | 10 888            | 10 853            |
| Émissions d'actions et d'autres instruments de capitaux propres                                                                                                                     | —                   | —                 | 750               | —                 |
| Rachat d'actions et d'autres instruments de capitaux propres                                                                                                                        | —                   | (350)             | (500)             | (350)             |
| Solde à la fin de la période                                                                                                                                                        | 11 138              | 10 503            | 11 138            | 10 503            |
| <b>Actions propres – actions ordinaires (Note 12)</b>                                                                                                                               |                     |                   |                   |                   |
| Solde au début de la période                                                                                                                                                        | (38)                | (58)              | (17)              | (64)              |
| Achat d'actions                                                                                                                                                                     | (2 880)             | (2 154)           | (6 384)           | (5 250)           |
| Vente d'actions                                                                                                                                                                     | 2 892               | 2 188             | 6 375             | 5 290             |
| Solde à la fin de la période                                                                                                                                                        | (26)                | (24)              | (26)              | (24)              |
| <b>Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (Note 12)</b>                                                                                   |                     |                   |                   |                   |
| Solde au début de la période                                                                                                                                                        | (51)                | (27)              | (18)              | (65)              |
| Achat d'actions et d'autres instruments de capitaux propres                                                                                                                         | (267)               | (153)             | (1 387)           | (251)             |
| Vente d'actions et d'autres instruments de capitaux propres                                                                                                                         | 290                 | 172               | 1 377             | 308               |
| Solde à la fin de la période                                                                                                                                                        | (28)                | (8)               | (28)              | (8)               |
| <b>Surplus d'apport</b>                                                                                                                                                             |                     |                   |                   |                   |
| Solde au début de la période                                                                                                                                                        | 189                 | 172               | 204               | 155               |
| Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions propres                                                                                                                           | 1                   | 5                 | (11)              | 18                |
| Émission d'options sur actions, déduction faite des options exercées                                                                                                                | 3                   | 8                 | 3                 | 13                |
| Divers                                                                                                                                                                              | 6                   | (1)               | 3                 | (2)               |
| Solde à la fin de la période                                                                                                                                                        | 199                 | 184               | 199               | 184               |
| <b>Résultats non distribués</b>                                                                                                                                                     |                     |                   |                   |                   |
| Solde au début de la période                                                                                                                                                        | 71 718              | 72 347            | 70 826            | 73 008            |
| Incidence du reclassement des valeurs mobilières à l'appui des activités d'assurance suivant l'adoption d'IFRS 17 <sup>1</sup>                                                      | —                   | —                 | —                 | (10)              |
| Résultat net attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres                                                                                                             | 11 129              | 2 564             | 13 922            | 5 388             |
| Dividendes sur actions ordinaires                                                                                                                                                   | (1 815)             | (1 795)           | (3 651)           | (3 602)           |
| Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres                                                                                     | (200)               | (190)             | (286)             | (264)             |
| Frais liés à l'émission d'actions et d'autres instruments de capitaux propres                                                                                                       | —                   | —                 | (2)               | —                 |
| Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres (Note 12)                                                        | (2 135)             | (1 002)           | (2 135)           | (2 430)           |
| Profit (perte) de réévaluation des régimes d'avantages du personnel                                                                                                                 | (29)                | (22)              | (11)              | (186)             |
| Profit réalisé (perte réalisée) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                                   | (28)                | 2                 | (23)              | —                 |
| Solde à la fin de la période                                                                                                                                                        | 78 640              | 71 904            | 78 640            | 71 904            |
| <b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>                                                                                                                                 |                     |                   |                   |                   |
| Profit net latent (perte nette latente) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :                                           |                     |                   |                   |                   |
| Solde au début de la période                                                                                                                                                        | (99)                | (163)             | (208)             | (413)             |
| Incidence du reclassement des valeurs mobilières à l'appui des activités d'assurance suivant l'adoption d'IFRS 17 <sup>1</sup>                                                      | —                   | —                 | —                 | 10                |
| Autres éléments du résultat global                                                                                                                                                  | (255)               | (31)              | (145)             | 210               |
| Provision pour pertes sur créances                                                                                                                                                  | 2                   | —                 | 1                 | (1)               |
| Solde à la fin de la période                                                                                                                                                        | (352)               | (194)             | (352)             | (194)             |
| Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :                         |                     |                   |                   |                   |
| Solde au début de la période                                                                                                                                                        | 46                  | 19                | 35                | (127)             |
| Autres éléments du résultat global                                                                                                                                                  | 8                   | 36                | 24                | 180               |
| Reclassement de la perte (du profit) dans les résultats non distribués                                                                                                              | 28                  | (2)               | 23                | —                 |
| Solde à la fin de la période                                                                                                                                                        | 82                  | 53                | 82                | 53                |
| Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net : |                     |                   |                   |                   |
| Solde au début de la période                                                                                                                                                        | (29)                | (77)              | (22)              | (38)              |
| Autres éléments du résultat global                                                                                                                                                  | 28                  | 39                | 21                | —                 |
| Solde à la fin de la période                                                                                                                                                        | (1)                 | (38)              | (1)               | (38)              |
| Profit net latent (perte nette latente) de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :                       |                     |                   |                   |                   |
| Solde au début de la période                                                                                                                                                        | 15 529              | 10 550            | 12 893            | 12 677            |
| Autres éléments du résultat global                                                                                                                                                  | (3 148)             | 1 636             | (512)             | (491)             |
| Solde à la fin de la période                                                                                                                                                        | 12 381              | 12 186            | 12 381            | 12 186            |
| Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :                                                                                         |                     |                   |                   |                   |
| Solde au début de la période                                                                                                                                                        | (2 719)             | (3 504)           | (2 924)           | (5 472)           |
| Autres éléments du résultat global                                                                                                                                                  | 1 641               | (1 286)           | 1 846             | 682               |
| Solde à la fin de la période                                                                                                                                                        | (1 078)             | (4 790)           | (1 078)           | (4 790)           |
| Quote-part du cumul des autres éléments du résultat global de la participation dans Schwab                                                                                          | —                   | (3 051)           | —                 | (3 051)           |
| <b>Total du cumul des autres éléments du résultat global</b>                                                                                                                        | <b>11 032</b>       | <b>4 166</b>      | <b>11 032</b>     | <b>4 166</b>      |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                                                                                                                                   | <b>126 091 \$</b>   | <b>111 982 \$</b> | <b>126 091 \$</b> | <b>111 982 \$</b> |

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur l'adoption d'IFRS 17, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE** (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                         | Trois mois clos les |                  | Six mois clos les |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                                                                         | 30 avril<br>2025    | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| <b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>                                                                                  |                     |                  |                   |                  |
| Résultat net                                                                                                                            | 11 129 \$           | 2 564 \$         | 13 922 \$         | 5 388 \$         |
| Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation                                                    |                     |                  |                   |                  |
| Profit à la vente des actions de Schwab ( <b>Note 7</b> )                                                                               | (9 159)             | —                | (9 159)           | —                |
| Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances ( <b>Note 6</b> )                                                             | 1 341               | 1 071            | 2 553             | 2 072            |
| Amortissement                                                                                                                           | 340                 | 324              | 685               | 638              |
| Amortissement des autres immobilisations incorporelles                                                                                  | 194                 | 168              | 381               | 353              |
| Perte nette (profit net) sur les valeurs mobilières ( <b>Note 5</b> )                                                                   | 282                 | 66               | 1 202             | 60               |
| Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ( <b>Note 7</b> )                                                            | (74)                | (194)            | (305)             | (335)            |
| Impôt différé                                                                                                                           | (457)               | (730)            | (527)             | (797)            |
| Variations des actifs et passifs d'exploitation                                                                                         |                     |                  |                   |                  |
| Intérêts à recevoir et à payer ( <b>Notes 8, 10</b> )                                                                                   | (608)               | 206              | (845)             | 370              |
| Valeurs mobilières mises en pension                                                                                                     | (6 454)             | 18 110           | (14 498)          | 25 385           |
| Valeurs mobilières prises en pension                                                                                                    | 5 643               | (6 643)          | (8 259)           | (1 389)          |
| Valeurs mobilières vendues à découvert                                                                                                  | (2 533)             | (4 730)          | 4 038             | (6 516)          |
| Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction                                                                   | 3 853               | (4 826)          | (19 232)          | (14 256)         |
| Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes                                                                                  | 27 634              | (24 876)         | 10 510            | (34 289)         |
| Dépôts                                                                                                                                  | (21 175)            | 23 104           | (2 583)           | 5 822            |
| Dérivés                                                                                                                                 | 3 143               | (5 947)          | 3 968             | 3 294            |
| Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction, à la juste valeur par le biais du résultat net                          | (718)               | 1 339            | (1 659)           | 1 694            |
| Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net                                                    | (16 984)            | 8 038            | (14 080)          | (4 132)          |
| Passifs de titrisation                                                                                                                  | 1 721               | 1 333            | 2 870             | 3 102            |
| Impôt exigible                                                                                                                          | 1 822               | (1 048)          | 241               | 520              |
| Montants à recevoir des courtiers et des clients ou à payer à ceux-ci                                                                   | 327                 | (1 053)          | (3 652)           | (2 267)          |
| Divers, y compris la perte latente (le profit latent) de change                                                                         | 12 471              | (995)            | (4 112)           | 452              |
| <b>Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation</b>                                                                             | <b>11 738</b>       | <b>5 281</b>     | <b>(38 541)</b>   | <b>(14 831)</b>  |
| <b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>                                                                                  |                     |                  |                   |                  |
| Émission de billets et débentures subordonnés ( <b>Note 11</b> )                                                                        | 17                  | 1 750            | 2 129             | 1 750            |
| Rachat de billets et débentures subordonnés ( <b>Note 11</b> )                                                                          | (2 927)             | (18)             | (2 994)           | (42)             |
| Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission ( <b>Note 12</b> )                                                  | 40                  | 22               | 62                | 59               |
| Rachat d'actions ordinaires, y compris l'impôt sur la valeur nette des rachats d'action ( <b>Note 12</b> )                              | (2 571)             | (1 219)          | (2 571)           | (2 942)          |
| Émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres, déduction faite des frais d'émission ( <b>Note 12</b> )    | —                   | —                | 748               | —                |
| Rachat d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres ( <b>Note 12</b> )                                            | —                   | (350)            | (500)             | (350)            |
| Vente d'actions propres et d'autres instruments de capitaux propres ( <b>Note 12</b> )                                                  | 3 183               | 2 365            | 7 741             | 5 616            |
| Achat d'actions propres et d'autres instruments de capitaux propres ( <b>Note 12</b> )                                                  | (3 147)             | (2 307)          | (7 771)           | (5 501)          |
| Dividendes versés sur les actions et distributions versées sur les autres instruments de capitaux propres                               | (2 015)             | (1 853)          | (3 807)           | (3 597)          |
| Remboursement des obligations locatives                                                                                                 | (340)               | (158)            | (509)             | (325)            |
| <b>Flux de trésorerie nets des activités de financement</b>                                                                             | <b>(7 760)</b>      | <b>(1 768)</b>   | <b>(7 472)</b>    | <b>(5 332)</b>   |
| <b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>                                                                                |                     |                  |                   |                  |
| Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques                                                                                          | (9 911)             | (10 894)         | 29 129            | 10 242           |
| Activités relatives aux actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                         |                     |                  |                   |                  |
| Achats                                                                                                                                  | (21 836)            | (6 325)          | (42 813)          | (13 626)         |
| Produit tiré des échéances                                                                                                              | 9 817               | 5 137            | 18 123            | 8 445            |
| Produit tiré des ventes                                                                                                                 | 1 530               | 377              | 2 370             | 1 115            |
| Activités relatives aux titres de créance au coût amorti                                                                                |                     |                  |                   |                  |
| Achats                                                                                                                                  | (22 204)            | (2 462)          | (29 337)          | (5 700)          |
| Produit tiré des échéances                                                                                                              | 13 422              | 8 825            | 26 012            | 17 532           |
| Produit tiré des ventes                                                                                                                 | 4 183               | 2 108            | 21 935            | 2 606            |
| Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier, d'autres actifs amortissables et d'autres immobilisations incorporelles | (436)               | (425)            | (933)             | (896)            |
| Trésorerie nette acquise dans le cadre de dessaisissements ( <b>Note 7</b> )                                                            | 20 627              | —                | 20 627            | 70               |
| <b>Flux de trésorerie nets des activités d'investissement</b>                                                                           | <b>(4 808)</b>      | <b>(3 659)</b>   | <b>45 113</b>     | <b>19 788</b>    |
| Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques                                      | (221)               | 121              | (36)              | (38)             |
| <b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques</b>                                           | <b>(1 051)</b>      | <b>(25)</b>      | <b>(936)</b>      | <b>(413)</b>     |
| Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de la période                                                                     | 6 552               | 6 333            | 6 437             | 6 721            |
| <b>Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de la période</b>                                                              | <b>5 501 \$</b>     | <b>6 308 \$</b>  | <b>5 501 \$</b>   | <b>6 308 \$</b>  |
| <b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>                                             |                     |                  |                   |                  |
| Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de la période                                                                  | 1 466 \$            | 1 590 \$         | 2 787 \$          | 2 172 \$         |
| Montant des intérêts payés au cours de la période                                                                                       | 13 978              | 15 232           | 29 456            | 30 410           |
| Montant des intérêts reçus au cours de la période                                                                                       | 20 647              | 22 223           | 43 231            | 44 505           |
| Montant des dividendes reçus au cours de la période                                                                                     | 721                 | 683              | 1 347             | 1 359            |

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

## NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

### NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

#### INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques* (Canada). La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La Banque est issue de la fusion, le 1<sup>er</sup> février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans quatre secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros.

#### BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur une base résumée selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB), à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque, y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), et appliquées de façon uniforme pour toutes les périodes présentées, à l'exception des nouvelles normes comptables adoptées, comme il est décrit à la note 2. Les états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires exige que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque et à la note 3 du présent document. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Les états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 21 mai 2025.

Puisque les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent pas toutes les informations à fournir normalement requises pour les états financiers consolidés annuels, ils doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque, les notes correspondantes et les passages ombragés du rapport de gestion de 2024. Les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant dans le rapport aux actionnaires, se rapportant au risque de marché, au risque de liquidité et au risque d'assurance, font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires, comme le permettent les IFRS.

### NOTE 2 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

#### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque n'a adopté aucune nouvelle norme comptable pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025.

#### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Aucune nouvelle norme ni modification comptable n'a été publiée au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2025. Pour une description des modifications de méthodes comptables futures, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

### NOTE 3 : JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Pour une description des jugements, estimations et hypothèses comptables importants, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

#### Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues exige l'exercice de jugement et l'application d'estimations et d'hypothèses dans l'évaluation du contexte économique actuel et prospectif. Une grande incertitude économique perdure et la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. Dans la mesure où certaines répercussions ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires ont été pris en compte, notamment pour ce qui est des risques liés à la grande incertitude entourant les politiques et le commerce. Ces ajustements seront mis à jour au besoin dans les trimestres à venir.

#### NOTE 4 : ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

L'approche et les méthodes utilisées par la Banque pour calculer la juste valeur sont demeurées sensiblement les mêmes pendant les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025.

#### a) JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS NON COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et passifs financiers de la Banque non comptabilisés à la juste valeur.

#### Actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                      | 30 avril 2025    |              | 31 octobre 2024  |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
|                                                                                                      | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                                                             |                  |              |                  |              |
| Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances           |                  |              |                  |              |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement                             | 199 347 \$       | 196 246 \$   | 206 815 \$       | 202 667 \$   |
| Autres titres de créance                                                                             | 55 070           | 54 366       | 64 800           | 63 509       |
| Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances | 254 417          | 250 612      | 271 615          | 266 176      |
| Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts                               | 936 378          | 939 442      | 949 549          | 949 227      |
| Total des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur                                      | 1 190 795 \$     | 1 190 054 \$ | 1 221 164 \$     | 1 215 403 \$ |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                                                                            |                  |              |                  |              |
| Dépôts                                                                                               | 1 267 748 \$     | 1 278 412 \$ | 1 268 680 \$     | 1 266 562 \$ |
| Passifs de titrisation au coût amorti                                                                | 13 158           | 13 024       | 12 365           | 12 123       |
| Billets et débentures subordonnés                                                                    | 10 714           | 10 784       | 11 473           | 11 628       |
| Total des passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur                                     | 1 291 620 \$     | 1 302 220 \$ | 1 292 518 \$     | 1 290 313 \$ |

<sup>1</sup> Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

## b) HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Le tableau ci-après présente, aux 30 avril 2025 et 31 octobre 2024, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

### Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                               | 30 avril 2025 |               |              |               | 31 octobre 2024 |               |              |               | Aux |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|-----------------|---------------|--------------|---------------|-----|
|                                                                                                                                               | Niveau 1      | Niveau 2      | Niveau 3     | Total         | Niveau 1        | Niveau 2      | Niveau 3     | Total         |     |
| <b>ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES</b>                                                                                                      |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| <b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction<sup>1</sup></b>                                                      |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| <b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>                                                               |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| Obligations des gouvernements canadiens                                                                                                       |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| Fédéral                                                                                                                                       | 5 823         | \$ 6 263      | \$ –         | \$ 12 086     | 691             | \$ 9 551      | \$ –         | \$ 10 242     | \$  |
| Provinces                                                                                                                                     | –             | 5 978         | –            | 5 978         | –               | 6 398         | –            | 6 398         |     |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | 3 023         | 19 432        | –            | 22 455        | –               | 18 861        | –            | 18 861        |     |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE <sup>2</sup>                                                           | 583           | 8 369         | –            | 8 952         | –               | 9 722         | –            | 9 722         |     |
| Titres adossés à des créances hypothécaires                                                                                                   | –             | 937           | –            | 937           | –               | 1 352         | –            | 1 352         |     |
| <b>Autres titres de créance</b>                                                                                                               |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| Émetteurs canadiens                                                                                                                           | –             | 6 260         | 4            | 6 264         | –               | 6 611         | 12           | 6 623         |     |
| Autres émetteurs                                                                                                                              | –             | 14 808        | 2            | 14 810        | –               | 15 845        | 14           | 15 859        |     |
| <b>Titres de capitaux propres</b>                                                                                                             | <b>75 466</b> | <b>91</b>     | <b>28</b>    | <b>75 585</b> | <b>68 682</b>   | <b>34</b>     | <b>12</b>    | <b>68 728</b> |     |
| <b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>                                                                                                | <b>–</b>      | <b>25 664</b> | <b>–</b>     | <b>25 664</b> | <b>–</b>        | <b>23 518</b> | <b>–</b>     | <b>23 518</b> |     |
| <b>Marchandises</b>                                                                                                                           | <b>21 381</b> | <b>889</b>    | <b>–</b>     | <b>22 270</b> | <b>13 504</b>   | <b>962</b>    | <b>–</b>     | <b>14 466</b> |     |
| <b>Droits conservés</b>                                                                                                                       | <b>–</b>      | <b>1</b>      | <b>–</b>     | <b>1</b>      | <b>–</b>        | <b>1</b>      | <b>–</b>     | <b>1</b>      |     |
|                                                                                                                                               | 106 276       | 88 692        | 34           | 195 002       | 82 877          | 92 855        | 38           | 175 770       |     |
| <b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>                          |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| Valeurs mobilières                                                                                                                            | 388           | 2 684         | 1 253        | 4 325         | 391             | 1 188         | 1 233        | 2 812         |     |
| Prêts                                                                                                                                         | –             | 3 203         | –            | 3 203         | –               | 3 057         | –            | 3 057         |     |
|                                                                                                                                               | 388           | 5 887         | 1 253        | 7 528         | 391             | 4 245         | 1 233        | 5 869         |     |
| <b>Dérivés</b>                                                                                                                                |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| Contrats de taux d'intérêt                                                                                                                    | 3             | 10 188        | 11           | 10 202        | 2               | 15 440        | –            | 15 442        |     |
| Contrats de change                                                                                                                            | 1             | 65 191        | –            | 65 192        | 47              | 51 001        | 13           | 51 061        |     |
| Contrats dérivés de crédit                                                                                                                    | –             | 18            | –            | 18            | –               | 6             | –            | 6             |     |
| Dérivés d'actions                                                                                                                             | 155           | 7 830         | –            | 7 985         | 64              | 6 167         | –            | 6 231         |     |
| Contrats de marchandises                                                                                                                      | 798           | 4 994         | 21           | 5 813         | 548             | 4 756         | 17           | 5 321         |     |
|                                                                                                                                               | 957           | 88 221        | 32           | 89 210        | 661             | 77 370        | 30           | 78 061        |     |
| <b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>                                                              |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| Valeurs mobilières <sup>1</sup>                                                                                                               | –             | 6 508         | –            | 6 508         | –               | 6 417         | –            | 6 417         |     |
|                                                                                                                                               | –             | 6 508         | –            | 6 508         | –               | 6 417         | –            | 6 417         |     |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>                                                |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| <b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>                                                               |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| Obligations des gouvernements canadiens                                                                                                       |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| Fédéral                                                                                                                                       | 176           | 15 920        | –            | 16 096        | –               | 18 139        | –            | 18 139        |     |
| Provinces                                                                                                                                     | –             | 22 529        | –            | 22 529        | –               | 21 270        | –            | 21 270        |     |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | 3 443         | 42 334        | –            | 45 777        | –               | 35 197        | –            | 35 197        |     |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE                                                                        | –             | 7 050         | –            | 7 050         | –               | 1 679         | –            | 1 679         |     |
| Titres adossés à des créances hypothécaires                                                                                                   | –             | 2 042         | –            | 2 042         | –               | 2 137         | –            | 2 137         |     |
| <b>Autres titres de créance</b>                                                                                                               |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| Titres adossés à des actifs                                                                                                                   | –             | 7 417         | –            | 7 417         | –               | 1 384         | –            | 1 384         |     |
| Obligations de sociétés et autres                                                                                                             | –             | 11 972        | –            | 11 972        | –               | 9 439         | 7            | 9 446         |     |
| <b>Titres de capitaux propres</b>                                                                                                             | <b>1 067</b>  | <b>3</b>      | <b>2 808</b> | <b>3 878</b>  | <b>1 058</b>    | <b>2</b>      | <b>3 355</b> | <b>4 415</b>  |     |
| <b>Prêts</b>                                                                                                                                  | <b>–</b>      | <b>141</b>    | <b>–</b>     | <b>141</b>    | <b>–</b>        | <b>230</b>    | <b>–</b>     | <b>230</b>    |     |
|                                                                                                                                               | 4 686         | 109 408       | 2 808        | 116 902       | 1 058           | 89 477        | 3 362        | 93 897        |     |
| <b>Valeurs mobilières prises en pension</b>                                                                                                   | <b>–</b>      | <b>6 950</b>  | <b>–</b>     | <b>6 950</b>  | <b>–</b>        | <b>10 488</b> | <b>–</b>     | <b>10 488</b> |     |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                                                                                                                     |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| <b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>                                                                                               |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| <b>Dérivés</b>                                                                                                                                |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
| Contrats de taux d'intérêt                                                                                                                    | 3             | 7 933         | 92           | 8 028         | 3               | 13 283        | 158          | 13 444        |     |
| Contrats de change                                                                                                                            | 2             | 58 660        | 1            | 58 663        | 30              | 40 936        | 12           | 40 978        |     |
| Contrats dérivés de crédit                                                                                                                    | –             | 1 517         | –            | 1 517         | –               | 403           | –            | 403           |     |
| Dérivés d'actions                                                                                                                             | –             | 9 089         | 131          | 9 220         | –               | 7 974         | 24           | 7 998         |     |
| Contrats de marchandises                                                                                                                      | 905           | 5 111         | 41           | 6 057         | 673             | 4 845         | 27           | 5 545         |     |
|                                                                                                                                               | 910           | 82 310        | 265          | 83 485        | 706             | 67 441        | 221          | 68 368        |     |
| <b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>                                                                                               | <b>–</b>      | <b>22 396</b> | <b>–</b>     | <b>22 396</b> | <b>–</b>        | <b>20 319</b> | <b>–</b>     | <b>20 319</b> |     |
| <b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>                                                             |               |               |              |               |                 |               |              |               |     |
|                                                                                                                                               | –             | 193 924       | 1            | 193 925       | –               | 207 890       | 24           | 207 914       |     |
| <b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert<sup>1</sup></b>                                                               | <b>14 273</b> | <b>29 280</b> | <b>–</b>     | <b>43 553</b> | <b>1 783</b>    | <b>37 732</b> | <b>–</b>     | <b>39 515</b> |     |
| <b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>                                                                              | <b>–</b>      | <b>8 133</b>  | <b>–</b>     | <b>8 133</b>  | <b>–</b>        | <b>9 736</b>  | <b>–</b>     | <b>9 736</b>  |     |

<sup>1</sup> Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalant aux valeurs mobilières identiques vendues, mais non encore achetées (positions vendeur).

<sup>2</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

### **c) TRANSFERTS ENTRE LES NIVEAUX DE LA HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS DES ACTIFS ET PASSIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR SUR UNE BASE RÉCURRENTÉ**

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs et les passifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 selon que la fréquence et le volume de transactions soient suffisants ou non sur un marché actif.

Au cours des trois mois clos le 30 avril 2025, la Banque a transféré du niveau 2 au niveau 1 des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction de 1 660 millions de dollars, des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) de 3 584 millions de dollars et des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert de 1 856 millions de dollars. Il n'y a eu aucun transfert important du niveau 1 au niveau 2 au cours des trois mois clos le 30 avril 2025. Il n'y a eu aucun transfert important du niveau 1 au niveau 2 au cours des trois mois clos le 30 avril 2024.

Au cours des six mois clos le 30 avril 2025, la Banque a transféré du niveau 2 au niveau 1 des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction de 1 972 millions de dollars, des actifs financiers à la JVAERG de 3 586 millions de dollars et des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert de 910 millions de dollars. Il n'y a eu aucun transfert important du niveau 1 au niveau 2 au cours des six mois clos le 30 avril 2025. Il n'y a eu aucun transfert important du niveau 1 au niveau 2 au cours des six mois clos le 30 avril 2024.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 2 et le niveau 3 au cours des trois mois et six mois clos les 30 avril 2025 et 2024.

Il n'y a eu aucun changement important aux données non observables et aux sensibilités des actifs et passifs classés dans le niveau 3 au cours des trois mois et six mois clos les 30 avril 2025 et 2024.

#### d) RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS DE NIVEAU 3

Les tableaux ci-après présentent les variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 pour les trois mois et six mois clos les 30 avril 2025 et 2024.

##### Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                      |                                            | Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) |                                          |                                                                   |                   | Activités <sup>1</sup> |             | Transferts       |                               |    | Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>5</sup> |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------------|-------------|------------------|-------------------------------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
|                                                                                                                      | Juste valeur au 1 <sup>er</sup> févr. 2025 |                                                                      | Inclus dans le résultat net <sup>2</sup> | Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>3,4</sup> | Achats/ émissions | Ventes/ règlements     | Au niveau 3 | Hors du niveau 3 | Juste valeur au 30 avril 2025 |    |                                                                                                 |    |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                                                                             |                                            |                                                                      |                                          |                                                                   |                   |                        |             |                  |                               |    |                                                                                                 |    |
| <b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>                                         |                                            |                                                                      |                                          |                                                                   |                   |                        |             |                  |                               |    |                                                                                                 |    |
| Autres titres de créance                                                                                             | 11                                         | \$                                                                   | –                                        | \$                                                                | –                 | \$                     | (7)         | \$               | 2                             | \$ | –                                                                                               | \$ |
| Titres de capitaux propres                                                                                           | 8                                          |                                                                      | –                                        |                                                                   | 20                |                        | –           |                  | –                             |    | 28                                                                                              |    |
|                                                                                                                      | 19                                         |                                                                      | –                                        |                                                                   | 20                |                        | (7)         |                  | 2                             |    | 34                                                                                              |    |
| <b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b> |                                            |                                                                      |                                          |                                                                   |                   |                        |             |                  |                               |    |                                                                                                 |    |
| Valeurs mobilières                                                                                                   | 1 287                                      |                                                                      | (40)                                     |                                                                   | 39                |                        | (20)        |                  | (13)                          |    | 1 253                                                                                           |    |
|                                                                                                                      | 1 287                                      |                                                                      | (40)                                     |                                                                   | 39                |                        | (20)        |                  | (13)                          |    | 1 253                                                                                           |    |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>                       |                                            |                                                                      |                                          |                                                                   |                   |                        |             |                  |                               |    |                                                                                                 |    |
| Autres titres de créance                                                                                             | 3                                          |                                                                      | –                                        |                                                                   | –                 |                        | (3)         |                  | –                             |    | –                                                                                               |    |
| Titres de capitaux propres                                                                                           | 3 174                                      |                                                                      | –                                        |                                                                   | 3                 |                        | (370)       |                  | –                             |    | 2 808                                                                                           |    |
|                                                                                                                      | 3 177                                      | \$                                                                   | –                                        | \$                                                                | 3                 | \$                     | (373)       | \$               | –                             | \$ | 2 808                                                                                           | \$ |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                                                                                            |                                            |                                                                      |                                          |                                                                   |                   |                        |             |                  |                               |    |                                                                                                 |    |
| <b>Dépôts détenus à des fins de transaction<sup>6</sup></b>                                                          |                                            |                                                                      |                                          |                                                                   |                   |                        |             |                  |                               |    |                                                                                                 |    |
|                                                                                                                      | (459)                                      | \$                                                                   | 24                                       | \$                                                                | –                 | \$                     | (52)        | \$               | 103                           | \$ | –                                                                                               | \$ |
| <b>Dérivés<sup>7</sup></b>                                                                                           |                                            |                                                                      |                                          |                                                                   |                   |                        |             |                  |                               |    |                                                                                                 |    |
| Contrats de taux d'intérêt                                                                                           | (155)                                      |                                                                      | 74                                       |                                                                   | –                 |                        | –           |                  | –                             |    | (81)                                                                                            |    |
| Contrats de change                                                                                                   | 21                                         |                                                                      | (23)                                     |                                                                   | –                 |                        | (1)         |                  | 2                             |    | (1)                                                                                             |    |
| Dérivés d'actions                                                                                                    | (29)                                       |                                                                      | (98)                                     |                                                                   | –                 |                        | –           |                  | (4)                           |    | (131)                                                                                           |    |
| Contrats de marchandises                                                                                             | (4)                                        |                                                                      | (16)                                     |                                                                   | –                 |                        | –           |                  | –                             |    | (20)                                                                                            |    |
|                                                                                                                      | (167)                                      |                                                                      | (63)                                     |                                                                   | –                 |                        | (1)         |                  | (2)                           |    | (233)                                                                                           |    |
| <b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>                                    |                                            |                                                                      |                                          |                                                                   |                   |                        |             |                  |                               |    |                                                                                                 |    |
|                                                                                                                      | (1)                                        |                                                                      | 7                                        |                                                                   | (7)               |                        | –           |                  | –                             |    | (1)                                                                                             |    |

|                                                                                                                      |                                           | Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) |                                                                 |                   |                    | Activités <sup>1</sup> |                  | Transferts                    |       |    | Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>5</sup> |    |      |    |       |    |       |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|------------------------|------------------|-------------------------------|-------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|------|----|-------|----|-------|----|
|                                                                                                                      | Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2024 | Inclus dans le résultat net <sup>2</sup>                             | Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>4</sup> | Achats/ émissions | Ventes/ règlements | Au niveau 3            | Hors du niveau 3 | Juste valeur au 30 avril 2025 |       |    |                                                                                                 |    |      |    |       |    |       |    |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                                                                             |                                           |                                                                      |                                                                 |                   |                    |                        |                  |                               |       |    |                                                                                                 |    |      |    |       |    |       |    |
| <b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>                                         |                                           |                                                                      |                                                                 |                   |                    |                        |                  |                               |       |    |                                                                                                 |    |      |    |       |    |       |    |
| Autres titres de créance                                                                                             | 26                                        | \$                                                                   | –                                                               | \$                | –                  | \$                     | (22)             | \$                            | 2     | \$ | –                                                                                               | \$ | 6    | \$ | –     | \$ |       |    |
| Titres de capitaux propres                                                                                           | 12                                        |                                                                      | 1                                                               |                   | –                  |                        | 22               |                               | (7)   |    | –                                                                                               |    | 28   |    | –     |    |       |    |
|                                                                                                                      | 38                                        |                                                                      | 1                                                               |                   | –                  |                        | 22               |                               | (29)  |    | 2                                                                                               |    | –    |    | 34    |    | –     |    |
| <b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b> |                                           |                                                                      |                                                                 |                   |                    |                        |                  |                               |       |    |                                                                                                 |    |      |    |       |    |       |    |
| Valeurs mobilières                                                                                                   | 1 233                                     |                                                                      | (14)                                                            |                   | –                  |                        | 54               |                               | (37)  |    | 30                                                                                              |    | (13) |    | 1 253 |    | (30)  |    |
|                                                                                                                      | 1 233                                     |                                                                      | (14)                                                            |                   | –                  |                        | 54               |                               | (37)  |    | 30                                                                                              |    | (13) |    | 1 253 |    | (30)  |    |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>                       |                                           |                                                                      |                                                                 |                   |                    |                        |                  |                               |       |    |                                                                                                 |    |      |    |       |    |       |    |
| Autres titres de créance                                                                                             | 7                                         |                                                                      | –                                                               |                   | –                  |                        | –                |                               | (7)   |    | –                                                                                               |    | –    |    | –     |    | –     |    |
| Titres de capitaux propres                                                                                           | 3 355                                     |                                                                      | –                                                               |                   | 3                  |                        | 3                |                               | (553) |    | –                                                                                               |    | –    |    | 2 808 |    | –     |    |
|                                                                                                                      | 3 362                                     | \$                                                                   | –                                                               | \$                | 3                  | \$                     | 3                | \$                            | (560) | \$ | –                                                                                               | \$ | –    | \$ | 2 808 | \$ | –     | \$ |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                                                                                            |                                           |                                                                      |                                                                 |                   |                    |                        |                  |                               |       |    |                                                                                                 |    |      |    |       |    |       |    |
| <b>Dépôts détenus à des fins de transaction<sup>6</sup></b>                                                          |                                           |                                                                      |                                                                 |                   |                    |                        |                  |                               |       |    |                                                                                                 |    |      |    |       |    |       |    |
|                                                                                                                      | (505)                                     | \$                                                                   | 28                                                              | \$                | –                  | \$                     | (124)            | \$                            | 217   | \$ | –                                                                                               | \$ | –    | \$ | (384) | \$ | 34    | \$ |
| <b>Dérivés<sup>7</sup></b>                                                                                           |                                           |                                                                      |                                                                 |                   |                    |                        |                  |                               |       |    |                                                                                                 |    |      |    |       |    |       |    |
| Contrats de taux d'intérêt                                                                                           | (158)                                     |                                                                      | 67                                                              |                   | –                  |                        | –                |                               | 10    |    | –                                                                                               |    | –    |    | (81)  |    | 70    |    |
| Contrats de change                                                                                                   | 1                                         |                                                                      | (16)                                                            |                   | –                  |                        | –                |                               | 3     |    | 9                                                                                               |    | 2    |    | (1)   |    | (5)   |    |
| Dérivés d'actions                                                                                                    | (24)                                      |                                                                      | (103)                                                           |                   | –                  |                        | –                |                               | (2)   |    | (2)                                                                                             |    | –    |    | (131) |    | (102) |    |
| Contrats de marchandises                                                                                             | (10)                                      |                                                                      | (10)                                                            |                   | –                  |                        | –                |                               | –     |    | –                                                                                               |    | –    |    | (20)  |    | (9)   |    |
|                                                                                                                      | (191)                                     |                                                                      | (62)                                                            |                   | –                  |                        | –                |                               | 11    |    | 7                                                                                               |    | 2    |    | (233) |    | (46)  |    |
| <b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>                                    |                                           |                                                                      |                                                                 |                   |                    |                        |                  |                               |       |    |                                                                                                 |    |      |    |       |    |       |    |
|                                                                                                                      | (24)                                      |                                                                      | 6                                                               |                   | –                  |                        | (14)             |                               | 31    |    | –                                                                                               |    | –    |    | (1)   |    | 6     |    |

<sup>1</sup> Comprennent les variations de change.

<sup>2</sup> Les profits/pertes sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

<sup>3</sup> Autres éléments du résultat global.

<sup>4</sup> Comprennent les profits/pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5.

<sup>5</sup> Les variations des profits latents/pertes latentes sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>6</sup> Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

<sup>7</sup> Composés d'actifs dérivés de 32 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 janvier 2025/1<sup>er</sup> février 2025; 30 millions de dollars aux 31 octobre 2024/1<sup>er</sup> novembre 2024) et de passifs dérivés de 265 millions de dollars (205 millions de dollars au 31 janvier 2025/1<sup>er</sup> février 2025; 221 millions de dollars aux 31 octobre 2024/1<sup>er</sup> novembre 2024) qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

**Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                      | Juste valeur au 1 <sup>er</sup> févr. 2024 | Inclus dans le résultat net <sup>2</sup> | Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)<br>Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>3</sup> | Achats/ émissions | Activités <sup>1</sup><br>Ventes/ règlements | Au niveau 3 | Transferts<br>Hors du niveau 3 | Juste valeur au 30 avril 2024 | Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>4</sup> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------|-------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                                                                             |                                            |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| <b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>                                         |                                            |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement                                             | 34 \$                                      | – \$                                     | – \$                                                                                                                                    | – \$              | (34) \$                                      | – \$        | – \$                           | – \$                          | – \$                                                                                            |
| Autres titres de créance                                                                                             | 61                                         | (2)                                      | –                                                                                                                                       | 18                | (4)                                          | 5           | (49)                           | 29                            | (1)                                                                                             |
| Titres de capitaux propres                                                                                           | 7                                          | –                                        | –                                                                                                                                       | 2                 | –                                            | –           | –                              | 9                             | (1)                                                                                             |
|                                                                                                                      | 102                                        | (2)                                      | –                                                                                                                                       | 20                | (38)                                         | 5           | (49)                           | 38                            | (2)                                                                                             |
| <b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b> |                                            |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| Valeurs mobilières                                                                                                   | 1 079                                      | 49                                       | –                                                                                                                                       | 33                | (10)                                         | –           | (1)                            | 1 150                         | 45                                                                                              |
|                                                                                                                      | 1 079                                      | 49                                       | –                                                                                                                                       | 33                | (10)                                         | –           | (1)                            | 1 150                         | 45                                                                                              |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>                       |                                            |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| Autres titres de créance                                                                                             | 26                                         | –                                        | (1)                                                                                                                                     | –                 | (11)                                         | –           | –                              | 14                            | 3                                                                                               |
| Titres de capitaux propres                                                                                           | 2 142                                      | –                                        | (2)                                                                                                                                     | 122               | 45                                           | –           | –                              | 2 307                         | (13)                                                                                            |
|                                                                                                                      | 2 168 \$                                   | – \$                                     | (3) \$                                                                                                                                  | 122 \$            | 34 \$                                        | – \$        | – \$                           | 2 321 \$                      | (10) \$                                                                                         |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                                                                                            |                                            |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| <b>Dépôts détenus à des fins de transaction<sup>5</sup></b>                                                          |                                            |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| Dérivés <sup>6</sup>                                                                                                 | (1 039) \$                                 | 34 \$                                    | – \$                                                                                                                                    | (18) \$           | 97 \$                                        | – \$        | 16 \$                          | (910) \$                      | 44 \$                                                                                           |
| Contrats de taux d'intérêt                                                                                           | (137)                                      | (18)                                     | –                                                                                                                                       | –                 | 7                                            | –           | –                              | (148)                         | (10)                                                                                            |
| Contrats de change                                                                                                   | (1)                                        | (1)                                      | –                                                                                                                                       | –                 | 1                                            | (6)         | –                              | (7)                           | (1)                                                                                             |
| Dérivés d'actions                                                                                                    | (28)                                       | 5                                        | –                                                                                                                                       | –                 | (1)                                          | –           | 1                              | (23)                          | 4                                                                                               |
| Contrats de marchandises                                                                                             | (10)                                       | (14)                                     | –                                                                                                                                       | –                 | 30                                           | –           | –                              | 6                             | 8                                                                                               |
|                                                                                                                      | (176)                                      | (28)                                     | –                                                                                                                                       | –                 | 37                                           | (6)         | 1                              | (172)                         | 1                                                                                               |
| <b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>                                    |                                            |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
|                                                                                                                      | (24)                                       | (37)                                     | –                                                                                                                                       | (79)              | 66                                           | –           | –                              | (74)                          | (37)                                                                                            |

|                                                                                                                      | Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2023 | Inclus dans le résultat net <sup>2</sup> | Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)<br>Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>3</sup> | Achats/ émissions | Activités <sup>1</sup><br>Ventes/ règlements | Au niveau 3 | Transferts<br>Hors du niveau 3 | Juste valeur au 30 avril 2024 | Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>4</sup> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------|-------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                                                                             |                                           |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| <b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>                                         |                                           |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement                                             | 67 \$                                     | – \$                                     | – \$                                                                                                                                    | – \$              | (67) \$                                      | – \$        | – \$                           | – \$                          | – \$                                                                                            |
| Autres titres de créance                                                                                             | 65                                        | 1                                        | –                                                                                                                                       | 90                | (85)                                         | 7           | (49)                           | 29                            | (2)                                                                                             |
| Titres de capitaux propres                                                                                           | 10                                        | (1)                                      | –                                                                                                                                       | 2                 | (2)                                          | –           | –                              | 9                             | –                                                                                               |
|                                                                                                                      | 142                                       | –                                        | –                                                                                                                                       | 92                | (154)                                        | 7           | (49)                           | 38                            | (2)                                                                                             |
| <b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b> |                                           |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| Valeurs mobilières                                                                                                   | 980                                       | 62                                       | –                                                                                                                                       | 124               | (15)                                         | –           | (1)                            | 1 150                         | 62                                                                                              |
|                                                                                                                      | 980                                       | 62                                       | –                                                                                                                                       | 124               | (15)                                         | –           | (1)                            | 1 150                         | 62                                                                                              |
| <b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>                       |                                           |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| Autres titres de créance                                                                                             | 27                                        | –                                        | (4)                                                                                                                                     | 3                 | (12)                                         | –           | –                              | 14                            | –                                                                                               |
| Titres de capitaux propres                                                                                           | 2 377                                     | –                                        | (12)                                                                                                                                    | 128               | (186)                                        | –           | –                              | 2 307                         | (11)                                                                                            |
|                                                                                                                      | 2 404 \$                                  | – \$                                     | (16) \$                                                                                                                                 | 131 \$            | (198) \$                                     | – \$        | – \$                           | 2 321 \$                      | (11) \$                                                                                         |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                                                                                            |                                           |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| <b>Dépôts détenus à des fins de transaction<sup>5</sup></b>                                                          |                                           |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
| Dérivés <sup>6</sup>                                                                                                 | (985) \$                                  | 10 \$                                    | – \$                                                                                                                                    | (74) \$           | 118 \$                                       | – \$        | 21 \$                          | (910) \$                      | 2 \$                                                                                            |
| Contrats de taux d'intérêt                                                                                           | (126)                                     | (41)                                     | –                                                                                                                                       | –                 | 19                                           | –           | –                              | (148)                         | (23)                                                                                            |
| Contrats de change                                                                                                   | (6)                                       | 1                                        | –                                                                                                                                       | –                 | 1                                            | (6)         | 3                              | (7)                           | (2)                                                                                             |
| Dérivés d'actions                                                                                                    | (21)                                      | (1)                                      | –                                                                                                                                       | –                 | (1)                                          | (1)         | 1                              | (23)                          | (1)                                                                                             |
| Contrats de marchandises                                                                                             | (1)                                       | (4)                                      | –                                                                                                                                       | –                 | 11                                           | –           | –                              | 6                             | (5)                                                                                             |
|                                                                                                                      | (154)                                     | (45)                                     | –                                                                                                                                       | –                 | 30                                           | (7)         | 4                              | (172)                         | (31)                                                                                            |
| <b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>                                    |                                           |                                          |                                                                                                                                         |                   |                                              |             |                                |                               |                                                                                                 |
|                                                                                                                      | (22)                                      | 1                                        | –                                                                                                                                       | (133)             | 80                                           | –           | –                              | (74)                          | –                                                                                               |

<sup>1</sup> Comprendent les variations de change.

<sup>2</sup> Les profits/pertes sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

<sup>3</sup> Comprendent les profits/pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5.

<sup>4</sup> Les variations des profits latents / pertes latentes sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>5</sup> Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

<sup>6</sup> Composés d'actifs dérivés de 20 millions de dollars (10 millions de dollars aux 31 janvier 2024/1<sup>er</sup> février 2024; 22 millions de dollars aux 31 octobre 2023/1<sup>er</sup> novembre 2023) et de passifs dérivés de 192 millions de dollars (186 millions de dollars aux 31 janvier 2024/1<sup>er</sup> février 2024; 176 millions de dollars aux 31 octobre 2023/1<sup>er</sup> novembre 2023) qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

## NOTE 5 : VALEURS MOBILIÈRES

### a) PROFITS LATENTS (PERTES LATENTES) SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 30 avril 2025 et 31 octobre 2024.

#### Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                                               | 30 avril 2025                         |                             |                                |                   | 31 octobre 2024                       |                             |                                |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-------------------|---------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|------------------|
|                                                                                                                                               | Coût /<br>coût<br>amorti <sup>1</sup> | Profits<br>bruts<br>latents | (Pertes<br>brutes<br>latentes) | Juste<br>valeur   | Coût /<br>coût<br>amorti <sup>1</sup> | Profits<br>bruts<br>latents | (Pertes<br>brutes<br>latentes) | Juste<br>valeur  |
| <b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>                                                               |                                       |                             |                                |                   |                                       |                             |                                |                  |
| Obligations des gouvernements canadiens                                                                                                       |                                       |                             |                                |                   |                                       |                             |                                |                  |
| Fédéral                                                                                                                                       | 16 286 \$                             | 11 \$                       | (201) \$                       | 16 096 \$         | 18 281 \$                             | 17 \$                       | (159) \$                       | 18 139 \$        |
| Provinces                                                                                                                                     | 22 577                                | 58                          | (106)                          | 22 529            | 21 263                                | 77                          | (70)                           | 21 270           |
| Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains | 45 991                                | 23                          | (237)                          | 45 777            | 35 371                                | 22                          | (196)                          | 35 197           |
| Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE                                                                        | 7 054                                 | 3                           | (7)                            | 7 050             | 1 687                                 | 1                           | (9)                            | 1 679            |
| Titres adossés à des créances hypothécaires                                                                                                   | 2 018                                 | 27                          | (3)                            | 2 042             | 2 125                                 | 17                          | (5)                            | 2 137            |
|                                                                                                                                               | 93 926                                | 122                         | (554)                          | 93 494            | 78 727                                | 134                         | (439)                          | 78 422           |
| <b>Autres titres de créance</b>                                                                                                               |                                       |                             |                                |                   |                                       |                             |                                |                  |
| Titres adossés à des actifs                                                                                                                   | 7 477                                 | 1                           | (61)                           | 7 417             | 1 397                                 | 1                           | (14)                           | 1 384            |
| Obligations de sociétés et autres                                                                                                             | 11 972                                | 66                          | (66)                           | 11 972            | 9 419                                 | 77                          | (50)                           | 9 446            |
|                                                                                                                                               | 19 449                                | 67                          | (127)                          | 19 389            | 10 816                                | 78                          | (64)                           | 10 830           |
| <b>Total des titres de créance</b>                                                                                                            | <b>113 375</b>                        | <b>189</b>                  | <b>(681)</b>                   | <b>112 883</b>    | <b>89 543</b>                         | <b>212</b>                  | <b>(503)</b>                   | <b>89 252</b>    |
| <b>Titres de capitaux propres</b>                                                                                                             |                                       |                             |                                |                   |                                       |                             |                                |                  |
| Actions ordinaires                                                                                                                            | 3 222                                 | 254                         | (81)                           | 3 395             | 3 810                                 | 176                         | (72)                           | 3 914            |
| Actions privilégiées                                                                                                                          | 551                                   | 103                         | (171)                          | 483               | 632                                   | 29                          | (160)                          | 501              |
|                                                                                                                                               | 3 773                                 | 357                         | (252)                          | 3 878             | 4 442                                 | 205                         | (232)                          | 4 415            |
| <b>Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>                                     | <b>117 148 \$</b>                     | <b>546 \$</b>               | <b>(933) \$</b>                | <b>116 761 \$</b> | <b>93 985 \$</b>                      | <b>417 \$</b>               | <b>(735) \$</b>                | <b>93 667 \$</b> |

<sup>1</sup> Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

### b) TITRES DE CAPITAUX PROPRES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres comme étant à la JVAERG. Le tableau suivant présente la juste valeur des titres de capitaux propres désignés à la JVAERG aux 30 avril 2025 et 31 octobre 2024 et les revenus de dividendes comptabilisés à l'égard de ceux-ci pour les trois mois et six mois clos les 30 avril 2025 et 2024.

#### Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

|                      | Aux             |                 | Trois mois clos les                 |               | Six mois clos les                   |               |
|----------------------|-----------------|-----------------|-------------------------------------|---------------|-------------------------------------|---------------|
|                      | 30 avril 2025   | 31 octobre 2024 | 30 avril 2025                       | 30 avril 2024 | 30 avril 2025                       | 30 avril 2024 |
|                      | Juste valeur    |                 | Revenus de dividendes comptabilisés |               | Revenus de dividendes comptabilisés |               |
| Actions ordinaires   | 3 395 \$        | 3 914 \$        | 88 \$                               | 48 \$         | 115 \$                              | 65 \$         |
| Actions privilégiées | 483             | 501             | 35                                  | 38            | 74                                  | 77            |
| <b>Total</b>         | <b>3 878 \$</b> | <b>4 415 \$</b> | <b>123 \$</b>                       | <b>86 \$</b>  | <b>189 \$</b>                       | <b>142 \$</b> |

La Banque a cédé certains titres de capitaux propres conformément à sa stratégie de placement et a cédé des actions de la Federal Home Loan Bank (FHLB) conformément aux exigences de détention d'actions imposées par la FHLB à ses membres, comme suit :

#### Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les titres de capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

|                                                | Trois mois clos les |               | Six mois clos les |               |
|------------------------------------------------|---------------------|---------------|-------------------|---------------|
|                                                | 30 avril 2025       | 30 avril 2024 | 30 avril 2025     | 30 avril 2024 |
| Titres de capitaux propres                     |                     |               |                   |               |
| Juste valeur                                   | 62 \$               | 73 \$         | 126 \$            | 115 \$        |
| Profit réalisé cumulé (perte réalisée cumulée) | (26)                | (1)           | (20)              | (1)           |
| Actions de la FHLB                             |                     |               |                   |               |
| Juste valeur                                   | 219                 | 4             | 537               | 163           |
| Profit réalisé cumulé (perte réalisée cumulée) | —                   | —             | —                 | —             |

### c) PROFITS NETS RÉALISÉS (PERTES NETTES RÉALISÉES) SUR LES TITRES DE CRÉANCE

La Banque a cédé certains titres de créance évalués au coût amorti ou à la JVAERG au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les profits nets réalisés et les pertes nettes réalisées sur les titres cédés au cours des trois mois et six mois clos les 30 avril 2025 et 2024, qui sont inclus dans les autres produits (pertes) à l'état du résultat consolidé intermédiaire.

#### Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les titres de créance<sup>1</sup>

| (en millions de dollars canadiens)                                                      | Trois mois clos les |                | Six mois clos les |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|-------------------|----------------|
|                                                                                         | 30 avril 2025       | 30 avril 2024  | 30 avril 2025     | 30 avril 2024  |
| Titres de créance au coût amorti                                                        | (285) \$            | (69) \$        | (1 196) \$        | (69) \$        |
| Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 3                   | 3              | (6)               | 9              |
| <b>Total</b>                                                                            | <b>(282) \$</b>     | <b>(66) \$</b> | <b>(1 202) \$</b> | <b>(60) \$</b> |

<sup>1</sup> Comprendent des pertes sur titres de créance avant impôt respectivement de 284 millions de dollars (199 millions de dollars américains) et de 1 207 millions de dollars (848 millions de dollars américains) pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025 (néant pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2024) découlant de l'initiative de restructuration du bilan mise en œuvre dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Pour plus de renseignements sur la limite de l'actif des deux filiales bancaires américaines de la TD, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque. En date du 21 mai 2025, la Banque a vendu des titres de créance supplémentaires au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025, ce qui a entraîné des pertes sur titres de créance avant impôt additionnelles d'environ 247 millions de dollars (178 millions de dollars américains).

### d) QUALITÉ DU CRÉDIT DES TITRES DE CRÉANCE

La Banque évalue le risque de crédit des expositions autres que de détail par emprunteur individuel, en utilisant la notation de risque-emprunteur (NRE) et la notation de risque par facilité, comme il est décrit dans les passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2024. Ce système sert à évaluer toutes les expositions autres que de détail, y compris les titres de créance.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des titres de créance évalués au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile les titres de créance selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3. Pour de plus amples renseignements sur la provision pour pertes sur créances (au bilan et à l'état du résultat) à l'égard des titres de créance, se reporter au tableau « Provision pour pertes sur créances (au bilan) » de la note 6.

#### Titres de créance par notation de risque

| (en millions de dollars canadiens)                                                      | 30 avril 2025     |               |                       |                   | Aux<br>31 octobre 2024 |               |             |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------|-----------------------|-------------------|------------------------|---------------|-------------|-------------------|
|                                                                                         | Étape 1           | Étape 2       | Étape 3               | Total             | Étape 1                | Étape 2       | Étape 3     | Total             |
| <b>Titres de créance<sup>1</sup></b>                                                    |                   |               |                       |                   |                        |               |             |                   |
| Première qualité                                                                        | 366 430 \$        | – \$          | s. o. <sup>2</sup> \$ | 366 430 \$        | 360 272 \$             | – \$          | s. o. \$    | 360 272 \$        |
| Qualité inférieure                                                                      | 704               | 112           | s. o.                 | 816               | 439                    | 91            | s. o.       | 530               |
| Actifs surveillés et classés                                                            | s. o.             | 57            | s. o.                 | 57                | s. o.                  | 68            | s. o.       | 68                |
| Défaillance                                                                             | s. o.             | s. o.         | –                     | –                 | s. o.                  | s. o.         | –           | –                 |
| <b>Total des titres de créance</b>                                                      | <b>367 134</b>    | <b>169</b>    | <b>–</b>              | <b>367 303</b>    | <b>360 711</b>         | <b>159</b>    | <b>–</b>    | <b>360 870</b>    |
| <b>Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti</b> | <b>3</b>          | <b>–</b>      | <b>–</b>              | <b>3</b>          | <b>3</b>               | <b>–</b>      | <b>–</b>    | <b>3</b>          |
| <b>Total des titres de créance, déduction faite de la provision</b>                     | <b>367 131 \$</b> | <b>169 \$</b> | <b>– \$</b>           | <b>367 300 \$</b> | <b>360 708 \$</b>      | <b>159 \$</b> | <b>– \$</b> | <b>360 867 \$</b> |

<sup>1</sup> Comprendent les titres de créance adossés à des prêts garantis par le gouvernement de 102 millions de dollars (113 millions de dollars au 31 octobre 2024), lesquels sont présentés comme ayant une note de crédit de qualité inférieure ou de catégorie moindre selon le risque de crédit de l'emprunteur.

<sup>2</sup> Sans objet.

Au 30 avril 2025, le total des titres de créance, déduction faite de la provision, présenté dans le tableau ci-dessus comprenait des titres de créance évalués au coût amorti, déduction faite de la provision, de 254 417 millions de dollars (271 615 millions de dollars au 31 octobre 2024) et des titres de créance évalués à la JVAERG de 112 883 millions de dollars (89 252 millions de dollars au 31 octobre 2024). Aux 30 avril 2025 et 31 octobre 2024, la différence entre les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes et les pertes de crédit attendues selon le scénario de base sur les titres de créance à la JVAERG ou au coût amorti n'était pas significative.

## NOTE 6 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

### a) PRÊTS

Le tableau suivant présente les détails sur les prêts de la Banque aux 30 avril 2025 et 31 octobre 2024.

| Prêts<br>(en millions de dollars canadiens)              | Aux               |                   |
|----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
|                                                          | 30 avril 2025     | 31 octobre 2024   |
| Prêts hypothécaires résidentiels                         | 316 298 \$        | 331 649 \$        |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 234 003           | 228 382           |
| Cartes de crédit                                         | 40 465            | 40 639            |
| Entreprises et gouvernements                             | 354 225           | 356 973           |
|                                                          | 944 991           | 957 643           |
| Prêts à la JVAERG (Note 4)                               | 141               | 230               |
| <b>Total des prêts</b>                                   | <b>945 132</b>    | <b>957 873</b>    |
| <b>Total de la provision pour pertes sur prêts</b>       | <b>8 613</b>      | <b>8 094</b>      |
| <b>Total des prêts, déduction faite de la provision</b>  | <b>936 519 \$</b> | <b>949 779 \$</b> |

Aux fins de la présentation dans le tableau « Prêts par notation de risque », les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les prêts à la JVAERG sont regroupés de la manière suivante :

### Prêts – Entreprises et gouvernements

| (en millions de dollars canadiens)            | Aux               |                   |
|-----------------------------------------------|-------------------|-------------------|
|                                               | 30 avril 2025     | 31 octobre 2024   |
| Prêts au coût amorti                          | 354 225 \$        | 356 973 \$        |
| Prêts à la JVAERG (Note 4)                    | 141               | 230               |
| <b>Prêts</b>                                  | <b>354 366</b>    | <b>357 203</b>    |
| <b>Provision pour pertes sur prêts</b>        | <b>3 903</b>      | <b>3 583</b>      |
| <b>Prêts, déduction faite de la provision</b> | <b>350 463 \$</b> | <b>353 620 \$</b> |

### b) QUALITÉ DU CRÉDIT DES PRÊTS

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Pour les expositions autres que de détail, une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa probabilité de défaillance (PD), d'après des modèles exclusifs d'évaluation des risques propres à une industrie ou un secteur et selon des jugements d'experts. Pour plus de renseignements, notamment sur la concordance entre les fourchettes de PD et les notations de risque des expositions de détail ainsi que sur la concordance entre l'échelle de NRE en 21 points de la Banque et les notations de risque et les notations de crédit externes pour les expositions autres que de détail, se reporter aux passages ombragés de la section « Gestion des risques » du rapport de gestion de 2024.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et des expositions au risque de crédit sur les engagements de prêt et les contrats de garantie financière par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventilent les prêts et expositions selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

#### Prêts par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                             | 30 avril 2025     |                  |                 |                   | 31 octobre 2024   |                  |                 |                   | Aux |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------|-------------------|-------------------|------------------|-----------------|-------------------|-----|
|                                                                             | Étape 1           | Étape 2          | Étape 3         | Total             | Étape 1           | Étape 2          | Étape 3         | Total             |     |
| <b>Prêts hypothécaires résidentiels<sup>1, 2, 3</sup></b>                   |                   |                  |                 |                   |                   |                  |                 |                   |     |
| Risque faible                                                               | 218 093 \$        | 920 \$           | s. o.           | 219 013 \$        | 238 101 \$        | 655 \$           | s. o.           | 238 756 \$        |     |
| Risque normal                                                               | 72 782            | 9 420            | s. o.           | 82 202            | 65 318            | 13 620           | s. o.           | 78 938            |     |
| Risque moyen                                                                | 394               | 10 048           | s. o.           | 10 442            | 370               | 9 614            | s. o.           | 9 984             |     |
| Risque élevé                                                                | 8                 | 3 799            | 348             | 4 155             | 5                 | 3 201            | 347             | 3 553             |     |
| Défaillance                                                                 | s. o.             | s. o.            | 486             | 486               | s. o.             | s. o.            | 418             | 418               |     |
| <b>Total des prêts</b>                                                      | <b>291 277</b>    | <b>24 187</b>    | <b>834</b>      | <b>316 298</b>    | <b>303 794</b>    | <b>27 090</b>    | <b>765</b>      | <b>331 649</b>    |     |
| <b>Provision pour pertes sur prêts</b>                                      | <b>106</b>        | <b>174</b>       | <b>68</b>       | <b>348</b>        | <b>116</b>        | <b>189</b>       | <b>60</b>       | <b>365</b>        |     |
| <b>Prêts, déduction faite de la provision</b>                               | <b>291 171</b>    | <b>24 013</b>    | <b>766</b>      | <b>315 950</b>    | <b>303 678</b>    | <b>26 901</b>    | <b>705</b>      | <b>331 284</b>    |     |
| <b>Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers<sup>4</sup></b> |                   |                  |                 |                   |                   |                  |                 |                   |     |
| Risque faible                                                               | 100 688           | 2 611            | s. o.           | 103 299           | 101 171           | 2 624            | s. o.           | 103 795           |     |
| Risque normal                                                               | 61 198            | 21 001           | s. o.           | 82 199            | 66 105            | 12 054           | s. o.           | 78 159            |     |
| Risque moyen                                                                | 27 578            | 6 834            | s. o.           | 34 412            | 27 188            | 6 352            | s. o.           | 33 540            |     |
| Risque élevé                                                                | 5 488             | 7 582            | 440             | 13 510            | 4 017             | 7 881            | 412             | 12 310            |     |
| Défaillance                                                                 | s. o.             | s. o.            | 583             | 583               | s. o.             | s. o.            | 578             | 578               |     |
| <b>Total des prêts</b>                                                      | <b>194 952</b>    | <b>38 028</b>    | <b>1 023</b>    | <b>234 003</b>    | <b>198 481</b>    | <b>28 911</b>    | <b>990</b>      | <b>228 382</b>    |     |
| <b>Provision pour pertes sur prêts</b>                                      | <b>649</b>        | <b>1 218</b>     | <b>278</b>      | <b>2 145</b>      | <b>667</b>        | <b>1 120</b>     | <b>262</b>      | <b>2 049</b>      |     |
| <b>Prêts, déduction faite de la provision</b>                               | <b>194 303</b>    | <b>36 810</b>    | <b>745</b>      | <b>231 858</b>    | <b>197 814</b>    | <b>27 791</b>    | <b>728</b>      | <b>226 333</b>    |     |
| <b>Cartes de crédit</b>                                                     |                   |                  |                 |                   |                   |                  |                 |                   |     |
| Risque faible                                                               | 8 288             | 15               | s. o.           | 8 303             | 6 902             | 16               | s. o.           | 6 918             |     |
| Risque normal                                                               | 11 957            | 197              | s. o.           | 12 154            | 11 714            | 188              | s. o.           | 11 902            |     |
| Risque moyen                                                                | 11 938            | 1 080            | s. o.           | 13 018            | 12 908            | 1 122            | s. o.           | 14 030            |     |
| Risque élevé                                                                | 2 372             | 4 086            | 400             | 6 858             | 2 832             | 4 382            | 437             | 7 651             |     |
| Défaillance                                                                 | s. o.             | s. o.            | 132             | 132               | s. o.             | s. o.            | 138             | 138               |     |
| <b>Total des prêts</b>                                                      | <b>34 555</b>     | <b>5 378</b>     | <b>532</b>      | <b>40 465</b>     | <b>34 356</b>     | <b>5 708</b>     | <b>575</b>      | <b>40 639</b>     |     |
| <b>Provision pour pertes sur prêts</b>                                      | <b>743</b>        | <b>1 025</b>     | <b>449</b>      | <b>2 217</b>      | <b>704</b>        | <b>1 015</b>     | <b>378</b>      | <b>2 097</b>      |     |
| <b>Prêts, déduction faite de la provision</b>                               | <b>33 812</b>     | <b>4 353</b>     | <b>83</b>       | <b>38 248</b>     | <b>33 652</b>     | <b>4 693</b>     | <b>197</b>      | <b>38 542</b>     |     |
| <b>Entreprises et gouvernements<sup>1, 2, 3, 5</sup></b>                    |                   |                  |                 |                   |                   |                  |                 |                   |     |
| Première qualité ou risque faible ou normal                                 | 152 746           | 156              | s. o.           | 152 902           | 158 425           | 102              | s. o.           | 158 527           |     |
| Qualité inférieure ou risque moyen                                          | 169 461           | 12 187           | s. o.           | 181 648           | 166 892           | 11 851           | s. o.           | 178 743           |     |
| Actifs surveillés et classés ou risque élevé                                | 437               | 16 902           | 78              | 17 417            | 704               | 16 610           | 89              | 17 403            |     |
| Défaillance                                                                 | s. o.             | s. o.            | 2 399           | 2 399             | s. o.             | s. o.            | 2 530           | 2 530             |     |
| <b>Total des prêts</b>                                                      | <b>322 644</b>    | <b>29 245</b>    | <b>2 477</b>    | <b>354 366</b>    | <b>326 021</b>    | <b>28 563</b>    | <b>2 619</b>    | <b>357 203</b>    |     |
| <b>Provision pour pertes sur prêts</b>                                      | <b>1 147</b>      | <b>1 923</b>     | <b>833</b>      | <b>3 903</b>      | <b>983</b>        | <b>1 758</b>     | <b>842</b>      | <b>3 583</b>      |     |
| <b>Prêts, déduction faite de la provision</b>                               | <b>321 497</b>    | <b>27 322</b>    | <b>1 644</b>    | <b>350 463</b>    | <b>325 038</b>    | <b>26 805</b>    | <b>1 777</b>    | <b>353 620</b>    |     |
| <b>Total des prêts</b>                                                      | <b>843 428</b>    | <b>96 838</b>    | <b>4 866</b>    | <b>945 132</b>    | <b>862 652</b>    | <b>90 272</b>    | <b>4 949</b>    | <b>957 873</b>    |     |
| <b>Total de la provision pour pertes sur prêts</b>                          | <b>2 645</b>      | <b>4 340</b>     | <b>1 628</b>    | <b>8 613</b>      | <b>2 470</b>      | <b>4 082</b>     | <b>1 542</b>    | <b>8 094</b>      |     |
| <b>Total des prêts, déduction faite de la provision</b>                     | <b>840 783 \$</b> | <b>92 498 \$</b> | <b>3 238 \$</b> | <b>936 519 \$</b> | <b>860 182 \$</b> | <b>86 190 \$</b> | <b>3 407 \$</b> | <b>949 779 \$</b> |     |

<sup>1</sup> Comprendent des prêts douteux d'un montant de 212 millions de dollars (259 millions de dollars au 31 octobre 2024) pour lesquels aucune provision pour pertes sur prêts n'a été établie étant donné que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

<sup>2</sup> Excluent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) d'une juste valeur respectivement de 26 milliards de dollars (24 milliards de dollars au 31 octobre 2024) et 3 milliards de dollars (3 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

<sup>3</sup> Comprendent les prêts hypothécaires assurés de 70 milliards de dollars (71 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

<sup>4</sup> Comprendent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 5 milliards de dollars (6 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

<sup>5</sup> Comprendent les prêts garantis par des organismes gouvernementaux de 23 milliards de dollars (24 milliards de dollars au 31 octobre 2024), qui sont principalement présentés comme des prêts d'emprunteurs ayant une note de crédit de qualité inférieure ou de catégorie moindre selon le risque de crédit de l'emprunteur.

**Prêts par notation de risque (suite) – Instruments de crédit hors bilan<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                    | 30 avril 2025     |                  |               |                   | 31 octobre 2024   |                  |               |                   | Aux |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|---------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------|-------------------|-----|
|                                                                                    | Étape 1           | Étape 2          | Étape 3       | Total             | Étape 1           | Étape 2          | Étape 3       | Total             |     |
| <b>Expositions de détail<sup>2</sup></b>                                           |                   |                  |               |                   |                   |                  |               |                   |     |
| Risque faible                                                                      | 316 318 \$        | 1 546 \$         | s. o. \$      | 317 864 \$        | 268 234 \$        | 1 365 \$         | s. o. \$      | 269 599 \$        |     |
| Risque normal                                                                      | 55 985            | 1 411            | s. o.         | 57 396            | 93 576            | 1 332            | s. o.         | 94 908            |     |
| Risque moyen                                                                       | 14 508            | 1 214            | s. o.         | 15 722            | 18 562            | 1 247            | s. o.         | 19 809            |     |
| Risque élevé                                                                       | 1 115             | 763              | –             | 1 878             | 1 126             | 1 181            | –             | 2 307             |     |
| Défaillance                                                                        | s. o.             | s. o.            | –             | –                 | s. o.             | s. o.            | –             | –                 |     |
| <b>Expositions autres que de détail<sup>3</sup></b>                                |                   |                  |               |                   |                   |                  |               |                   |     |
| Première qualité                                                                   | 293 076           | –                | s. o.         | 293 076           | 287 830           | –                | s. o.         | 287 830           |     |
| Qualité inférieure                                                                 | 102 084           | 6 164            | s. o.         | 108 248           | 99 866            | 6 968            | s. o.         | 106 834           |     |
| Actifs surveillés et classés                                                       | 369               | 5 662            | –             | 6 031             | 328               | 5 418            | –             | 5 746             |     |
| Défaillance                                                                        | s. o.             | s. o.            | 218           | 218               | s. o.             | s. o.            | 252           | 252               |     |
| <b>Total des instruments de crédit hors bilan</b>                                  | <b>783 455</b>    | <b>16 760</b>    | <b>218</b>    | <b>800 433</b>    | <b>769 522</b>    | <b>17 511</b>    | <b>252</b>    | <b>787 285</b>    |     |
| <b>Provision pour les instruments de crédit hors bilan</b>                         | <b>415</b>        | <b>552</b>       | <b>4</b>      | <b>971</b>        | <b>439</b>        | <b>593</b>       | <b>11</b>     | <b>1 043</b>      |     |
| <b>Total des instruments de crédit hors bilan, déduction faite de la provision</b> | <b>783 040 \$</b> | <b>16 208 \$</b> | <b>214 \$</b> | <b>799 462 \$</b> | <b>769 083 \$</b> | <b>16 918 \$</b> | <b>241 \$</b> | <b>786 242 \$</b> |     |

<sup>1</sup> Compte non tenu des engagements hypothécaires.

<sup>2</sup> Comprennent des lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit de 390 milliards de dollars (384 milliards de dollars au 31 octobre 2024), lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

<sup>3</sup> Comprennent la tranche non utilisée de 68 milliards de dollars (66 milliards de dollars au 31 octobre 2024) des facilités de crédit et de liquidité sans engagement.

### c) PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

Le tableau suivant présente les détails sur la provision pour pertes sur créances de la Banque aux 30 avril 2025 et 2024 et pour les trois mois et six mois clos à ces dates, y compris sur la provision pour les instruments hors bilan dans les catégories applicables.

#### Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                          | Solde au début de la période | Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) | Radiations, nettes des reprises | Écart de conversion, cessions et autres ajustements | Solde à la fin de la période | Solde au début de la période      | Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) | Radiations, nettes des reprises | Écart de conversion, cessions et autres ajustements | Solde à la fin de la période |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                                          | 30 avril 2025                |                                                           |                                 |                                                     |                              | Trois mois clos les 30 avril 2024 |                                                           |                                 |                                                     |                              |
| Prêts hypothécaires résidentiels                                                         | 368 \$                       | (14) \$                                                   | – \$                            | (6) \$                                              | 348 \$                       | 410 \$                            | (8) \$                                                    | (1) \$                          | 2 \$                                                | 403 \$                       |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers                                 | 2 189                        | 380                                                       | (307)                           | (41)                                                | 2 221                        | 1 979                             | 361                                                       | (288)                           | 20                                                  | 2 072                        |
| Cartes de crédit                                                                         | 2 797                        | 451                                                       | (435)                           | (97)                                                | 2 716                        | 2 577                             | 423                                                       | (403)                           | 47                                                  | 2 644                        |
| Entreprises et gouvernements                                                             | 4 240                        | 523                                                       | (360)                           | (104)                                               | 4 299                        | 3 299                             | 296                                                       | (207)                           | 40                                                  | 3 428                        |
| <b>Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les instruments hors bilan</b> | <b>9 594</b>                 | <b>1 340</b>                                              | <b>(1 102)</b>                  | <b>(248)</b>                                        | <b>9 584</b>                 | <b>8 265</b>                      | <b>1 072</b>                                              | <b>(899)</b>                    | <b>109</b>                                          | <b>8 547</b>                 |
| Titres de créance au coût amorti                                                         | 3                            | –                                                         | –                               | –                                                   | 3                            | 2                                 | –                                                         | –                               | –                                                   | 2                            |
| Titres de créance à la JVAERG                                                            | 1                            | 1                                                         | –                               | –                                                   | 2                            | 1                                 | (1)                                                       | –                               | 1                                                   | 1                            |
| <b>Total de la provision pour pertes sur créances sur les titres de créance</b>          | <b>4</b>                     | <b>1</b>                                                  | <b>–</b>                        | <b>–</b>                                            | <b>5</b>                     | <b>3</b>                          | <b>(1)</b>                                                | <b>–</b>                        | <b>1</b>                                            | <b>3</b>                     |
| <b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>                                    | <b>9 598 \$</b>              | <b>1 341 \$</b>                                           | <b>(1 102) \$</b>               | <b>(248) \$</b>                                     | <b>9 589 \$</b>              | <b>8 268 \$</b>                   | <b>1 071 \$</b>                                           | <b>(899) \$</b>                 | <b>110 \$</b>                                       | <b>8 550 \$</b>              |
| Dont :                                                                                   |                              |                                                           |                                 |                                                     |                              |                                   |                                                           |                                 |                                                     |                              |
| Provision pour pertes sur créances sur les prêts au coût amorti                          | 8 654 \$                     |                                                           |                                 |                                                     | 8 613 \$                     | 7 265 \$                          |                                                           |                                 |                                                     | 7 545 \$                     |
| Provision pour pertes sur créances sur les prêts à la JVAERG                             | 1                            |                                                           |                                 |                                                     | –                            | –                                 |                                                           |                                 |                                                     | –                            |
| <b>Provision pour pertes sur prêts</b>                                                   | <b>8 655</b>                 |                                                           |                                 |                                                     | <b>8 613</b>                 | <b>7 265</b>                      |                                                           |                                 |                                                     | <b>7 545</b>                 |
| <b>Provision pour les instruments hors bilan</b>                                         | <b>939</b>                   |                                                           |                                 |                                                     | <b>971</b>                   | <b>1 000</b>                      |                                                           |                                 |                                                     | <b>1 002</b>                 |
| <b>Provision pour pertes sur créances pour les titres de créance</b>                     | <b>4</b>                     |                                                           |                                 |                                                     | <b>5</b>                     | <b>3</b>                          |                                                           |                                 |                                                     | <b>3</b>                     |
|                                                                                          | 30 avril 2025                |                                                           |                                 |                                                     |                              | Six mois clos les 30 avril 2024   |                                                           |                                 |                                                     |                              |
| Prêts hypothécaires résidentiels                                                         | 365 \$                       | (15) \$                                                   | (1) \$                          | (1) \$                                              | 348 \$                       | 403 \$                            | – \$                                                      | (3) \$                          | 3 \$                                                | 403 \$                       |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers                                 | 2 133                        | 736                                                       | (641)                           | (7)                                                 | 2 221                        | 1 895                             | 743                                                       | (563)                           | (3)                                                 | 2 072                        |
| Cartes de crédit                                                                         | 2 699                        | 901                                                       | (871)                           | (13)                                                | 2 716                        | 2 577                             | 853                                                       | (772)                           | (14)                                                | 2 644                        |
| Entreprises et gouvernements                                                             | 3 940                        | 930                                                       | (546)                           | (25)                                                | 4 299                        | 3 310                             | 477                                                       | (320)                           | (39)                                                | 3 428                        |
| <b>Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les instruments hors bilan</b> | <b>9 137</b>                 | <b>2 552</b>                                              | <b>(2 059)</b>                  | <b>(46)</b>                                         | <b>9 584</b>                 | <b>8 185</b>                      | <b>2 073</b>                                              | <b>(1 658)</b>                  | <b>(53)</b>                                         | <b>8 547</b>                 |
| Titres de créance au coût amorti                                                         | 3                            | –                                                         | –                               | –                                                   | 3                            | 2                                 | –                                                         | –                               | –                                                   | 2                            |
| Titres de créance à la JVAERG                                                            | 1                            | 1                                                         | –                               | –                                                   | 2                            | 2                                 | (1)                                                       | –                               | –                                                   | 1                            |
| <b>Total de la provision pour pertes sur créances sur les titres de créance</b>          | <b>4</b>                     | <b>1</b>                                                  | <b>–</b>                        | <b>–</b>                                            | <b>5</b>                     | <b>4</b>                          | <b>(1)</b>                                                | <b>–</b>                        | <b>–</b>                                            | <b>3</b>                     |
| <b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>                                    | <b>9 141 \$</b>              | <b>2 553 \$</b>                                           | <b>(2 059) \$</b>               | <b>(46) \$</b>                                      | <b>9 589 \$</b>              | <b>8 189 \$</b>                   | <b>2 072 \$</b>                                           | <b>(1 658) \$</b>               | <b>(53) \$</b>                                      | <b>8 550 \$</b>              |
| Dont :                                                                                   |                              |                                                           |                                 |                                                     |                              |                                   |                                                           |                                 |                                                     |                              |
| Provision pour pertes sur créances sur les prêts au coût amorti                          | 8 094 \$                     |                                                           |                                 |                                                     | 8 613 \$                     | 7 136 \$                          |                                                           |                                 |                                                     | 7 545 \$                     |
| Provision pour pertes sur créances sur les prêts à la JVAERG                             | –                            |                                                           |                                 |                                                     | –                            | –                                 |                                                           |                                 |                                                     | –                            |
| <b>Provision pour pertes sur prêts</b>                                                   | <b>8 094</b>                 |                                                           |                                 |                                                     | <b>8 613</b>                 | <b>7 136</b>                      |                                                           |                                 |                                                     | <b>7 545</b>                 |
| <b>Provision pour les instruments hors bilan</b>                                         | <b>1 043</b>                 |                                                           |                                 |                                                     | <b>971</b>                   | <b>1 049</b>                      |                                                           |                                 |                                                     | <b>1 002</b>                 |
| <b>Provision pour pertes sur créances pour les titres de créance</b>                     | <b>4</b>                     |                                                           |                                 |                                                     | <b>5</b>                     | <b>4</b>                          |                                                           |                                 |                                                     | <b>3</b>                     |

#### d) PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS PAR ÉTAPE

Le tableau suivant présente les détails sur la provision pour pertes sur prêts par étape de la Banque aux 30 avril 2025 et 2024 et pour les trois mois clos à ces dates.

##### Provision pour pertes sur prêts par étape

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                    | 30 avril 2025 |                 |               |                 | Trois mois clos les |                 |               |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------------|-----------------|---------------|-----------------|
|                                                                                                    | 30 avril 2024 |                 |               |                 |                     |                 |               |                 |
|                                                                                                    | Étape 1       | Étape 2         | Étape 3       | Total           | Étape 1             | Étape 2         | Étape 3       | Total           |
| <b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>                                                            |               |                 |               |                 |                     |                 |               |                 |
| Solde au début de la période                                                                       | 114 \$        | 181 \$          | 73 \$         | 368 \$          | 137 \$              | 212 \$          | 61 \$         | 410 \$          |
| Provision pour pertes sur créances                                                                 |               |                 |               |                 |                     |                 |               |                 |
| Transfert à l'étape 1 <sup>1</sup>                                                                 | 22            | (20)            | (2)           | —               | 32                  | (32)            | —             | —               |
| Transfert à l'étape 2                                                                              | (7)           | 17              | (10)          | —               | (7)                 | 13              | (6)           | —               |
| Transfert à l'étape 3                                                                              | —             | (8)             | 8             | —               | —                   | (8)             | 8             | —               |
| Réévaluation nette en raison des transferts entre les étapes <sup>2</sup>                          | (5)           | 4               | —             | (1)             | (8)                 | 6               | —             | (2)             |
| Nouveaux montages ou acquisitions <sup>3</sup>                                                     | 5             | s. o.           | s. o.         | 5               | 7                   | s. o.           | s. o.         | 7               |
| Remboursements nets <sup>4</sup>                                                                   | (1)           | (1)             | —             | (2)             | (1)                 | —               | —             | (1)             |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>5</sup> | (5)           | (6)             | (7)           | (18)            | (1)                 | (7)             | (19)          | (27)            |
| Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>6</sup>                                      | (15)          | 8               | 9             | 2               | (31)                | 29              | 17            | 15              |
| Cessions                                                                                           | —             | —               | —             | —               | —                   | —               | —             | —               |
| Radiations                                                                                         | —             | —               | (1)           | (1)             | —                   | —               | (2)           | (2)             |
| Reprises                                                                                           | —             | —               | 1             | 1               | —                   | —               | 1             | 1               |
| Écart de conversion et autres ajustements                                                          | (2)           | (1)             | (3)           | (6)             | 1                   | 1               | —             | 2               |
| <b>Solde à la fin de la période</b>                                                                | <b>106 \$</b> | <b>174 \$</b>   | <b>68 \$</b>  | <b>348 \$</b>   | <b>129 \$</b>       | <b>214 \$</b>   | <b>60 \$</b>  | <b>403 \$</b>   |
| <b>Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers</b>                                    |               |                 |               |                 |                     |                 |               |                 |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période                                | 683 \$        | 1 224 \$        | 282 \$        | 2 189 \$        | 664 \$              | 1 090 \$        | 225 \$        | 1 979 \$        |
| Provision pour pertes sur créances                                                                 |               |                 |               |                 |                     |                 |               |                 |
| Transfert à l'étape 1 <sup>1</sup>                                                                 | 139           | (137)           | (2)           | —               | 142                 | (141)           | (1)           | —               |
| Transfert à l'étape 2                                                                              | (60)          | 85              | (25)          | —               | (58)                | 81              | (23)          | —               |
| Transfert à l'étape 3                                                                              | (2)           | (76)            | 78            | —               | (3)                 | (62)            | 65            | —               |
| Réévaluation nette en raison des transferts entre les étapes <sup>2</sup>                          | (61)          | 72              | 2             | 13              | (63)                | 71              | 2             | 10              |
| Nouveaux montages ou acquisitions <sup>3</sup>                                                     | 76            | s. o.           | s. o.         | 76              | 87                  | s. o.           | s. o.         | 87              |
| Remboursements nets <sup>4</sup>                                                                   | (20)          | (29)            | (4)           | (53)            | (18)                | (24)            | (4)           | (46)            |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>5</sup> | (21)          | (27)            | (10)          | (58)            | (16)                | (26)            | (16)          | (58)            |
| Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>6</sup>                                      | (46)          | 179             | 269           | 402             | (55)                | 148             | 275           | 368             |
| Cessions                                                                                           | —             | —               | —             | —               | —                   | —               | —             | —               |
| Radiations                                                                                         | —             | —               | (399)         | (399)           | —                   | —               | (370)         | (370)           |
| Reprises                                                                                           | —             | —               | 92            | 92              | —                   | —               | 82            | 82              |
| Écart de conversion et autres ajustements                                                          | (15)          | (21)            | (5)           | (41)            | 8                   | 9               | 3             | 20              |
| <b>Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période</b>                         | <b>673</b>    | <b>1 270</b>    | <b>278</b>    | <b>2 221</b>    | <b>688</b>          | <b>1 146</b>    | <b>238</b>    | <b>2 072</b>    |
| <b>Moins la provision pour les instruments hors bilan<sup>7</sup></b>                              | <b>24</b>     | <b>52</b>       | <b>—</b>      | <b>76</b>       | <b>30</b>           | <b>55</b>       | <b>—</b>      | <b>85</b>       |
| <b>Solde à la fin de la période</b>                                                                | <b>649 \$</b> | <b>1 218 \$</b> | <b>278 \$</b> | <b>2 145 \$</b> | <b>658 \$</b>       | <b>1 091 \$</b> | <b>238 \$</b> | <b>1 987 \$</b> |
| <b>Cartes de crédit<sup>8</sup></b>                                                                |               |                 |               |                 |                     |                 |               |                 |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période                                | 927 \$        | 1 372 \$        | 498 \$        | 2 797 \$        | 880 \$              | 1 325 \$        | 372 \$        | 2 577 \$        |
| Provision pour pertes sur créances                                                                 |               |                 |               |                 |                     |                 |               |                 |
| Transfert à l'étape 1 <sup>1</sup>                                                                 | 235           | (224)           | (11)          | —               | 263                 | (255)           | (8)           | —               |
| Transfert à l'étape 2                                                                              | (82)          | 105             | (23)          | —               | (81)                | 101             | (20)          | —               |
| Transfert à l'étape 3                                                                              | (6)           | (286)           | 292           | —               | (5)                 | (239)           | 244           | —               |
| Réévaluation nette en raison des transferts entre les étapes <sup>2</sup>                          | (78)          | 113             | 6             | 41              | (118)               | 121             | 6             | 9               |
| Nouveaux montages ou acquisitions <sup>3</sup>                                                     | 38            | s. o.           | s. o.         | 38              | 40                  | s. o.           | s. o.         | 40              |
| Remboursements nets <sup>4</sup>                                                                   | (12)          | (1)             | 20            | 7               | (8)                 | 1               | 18            | 11              |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>5</sup> | (9)           | (21)            | (104)         | (134)           | (10)                | (18)            | (88)          | (116)           |
| Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>6</sup>                                      | (28)          | 302             | 225           | 499             | (61)                | 286             | 254           | 479             |
| Cessions                                                                                           | —             | —               | —             | —               | —                   | —               | —             | —               |
| Radiations                                                                                         | —             | —               | (532)         | (532)           | —                   | —               | (486)         | (486)           |
| Reprises                                                                                           | —             | —               | 97            | 97              | —                   | —               | 83            | 83              |
| Écart de conversion et autres ajustements                                                          | (32)          | (46)            | (19)          | (97)            | 15                  | 23              | 9             | 47              |
| <b>Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période</b>                         | <b>953</b>    | <b>1 314</b>    | <b>449</b>    | <b>2 716</b>    | <b>915</b>          | <b>1 345</b>    | <b>384</b>    | <b>2 644</b>    |
| <b>Moins la provision pour les instruments hors bilan<sup>7</sup></b>                              | <b>210</b>    | <b>289</b>      | <b>—</b>      | <b>499</b>      | <b>248</b>          | <b>366</b>      | <b>—</b>      | <b>614</b>      |
| <b>Solde à la fin de la période</b>                                                                | <b>743 \$</b> | <b>1 025 \$</b> | <b>449 \$</b> | <b>2 217 \$</b> | <b>667 \$</b>       | <b>979 \$</b>   | <b>384 \$</b> | <b>2 030 \$</b> |

<sup>1</sup> Les transferts représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

<sup>2</sup> Représente la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.

<sup>3</sup> Représentent les variations de la provision liées aux variations des flux de trésorerie associées aux nouveaux octrois ou aux remboursements sur les prêts en cours.

<sup>4</sup> Représentent la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.

<sup>5</sup> Représentent les variations de la provision liées aux modifications des risques (p. ex. la PD) de la période considérée découlant des modifications apportées aux facteurs macroéconomiques, au niveau de risque, aux paramètres et/ou aux modèles après la migration d'une étape à l'autre. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques « Évaluation des pertes de crédit attendues », « Informations prospectives » et « Jugement d'expert en matière de crédit » de la note 2 et de la note 3 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

<sup>6</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

<sup>7</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et radiés après 180 jours de retard. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

**Provision pour pertes sur prêts par étape (suite)**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                       | Trois mois clos les |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|                                                                                                       | 30 avril 2025       |                 |                 |                 | 30 avril 2024   |                 |                 |                 |
|                                                                                                       | Étape 1             | Étape 2         | Étape 3         | Total           | Étape 1         | Étape 2         | Étape 3         | Total           |
| <b>Entreprises et gouvernements<sup>1</sup></b>                                                       |                     |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période                                   | 1 272 \$            | 1 997 \$        | 971 \$          | 4 240 \$        | 1 139 \$        | 1 631 \$        | 529 \$          | 3 299 \$        |
| Provision pour pertes sur créances                                                                    |                     |                 |                 |                 |                 |                 |                 |                 |
| Transfert à l'étape 1 <sup>2</sup>                                                                    | 66                  | (63)            | (3)             | —               | 52              | (52)            | —               | —               |
| Transfert à l'étape 2                                                                                 | (161)               | 176             | (15)            | —               | (166)           | 170             | (4)             | —               |
| Transfert à l'étape 3                                                                                 | (1)                 | (72)            | 73              | —               | (2)             | (80)            | 82              | —               |
| Réévaluation nette en raison des transferts entre les étapes <sup>2</sup>                             | (18)                | 45              | —               | 27              | (18)            | 51              | 1               | 34              |
| Nouveaux montages ou acquisitions <sup>2</sup>                                                        | 314                 | s. o.           | s. o.           | 314             | 297             | s. o.           | s. o.           | 297             |
| Remboursements nets <sup>2</sup>                                                                      | (2)                 | (5)             | (76)            | (83)            | 9               | (11)            | (3)             | (5)             |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>2</sup>    | (160)               | (199)           | (46)            | (405)           | (161)           | (155)           | (100)           | (416)           |
| Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>2</sup>                                         | 57                  | 311             | 302             | 670             | 2               | 194             | 190             | 386             |
| Cessions                                                                                              | —                   | —               | —               | —               | —               | —               | —               | —               |
| Radiations                                                                                            | —                   | —               | (383)           | (383)           | —               | —               | (222)           | (222)           |
| Reprises                                                                                              | —                   | —               | 23              | 23              | —               | —               | 15              | 15              |
| Écart de conversion et autres ajustements                                                             | (39)                | (56)            | (9)             | (104)           | 18              | 30              | (8)             | 40              |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période                                   | 1 328               | 2 134           | 837             | 4 299           | 1 170           | 1 778           | 480             | 3 428           |
| Moins la provision pour les instruments hors bilan <sup>3</sup>                                       | 181                 | 211             | 4               | 396             | 145             | 147             | 11              | 303             |
| Solde à la fin de la période                                                                          | 1 147               | 1 923           | 833             | 3 903           | 1 025           | 1 631           | 469             | 3 125           |
| <b>Total de la provision, y compris celle pour les instruments hors bilan, à la fin de la période</b> | <b>3 060</b>        | <b>4 892</b>    | <b>1 632</b>    | <b>9 584</b>    | <b>2 902</b>    | <b>4 483</b>    | <b>1 162</b>    | <b>8 547</b>    |
| <b>Moins le total de la provision pour les instruments hors bilan<sup>3</sup></b>                     | <b>415</b>          | <b>552</b>      | <b>4</b>        | <b>971</b>      | <b>423</b>      | <b>568</b>      | <b>11</b>       | <b>1 002</b>    |
| <b>Total de la provision pour pertes sur prêts à la fin de la période</b>                             | <b>2 645 \$</b>     | <b>4 340 \$</b> | <b>1 628 \$</b> | <b>8 613 \$</b> | <b>2 479 \$</b> | <b>3 915 \$</b> | <b>1 151 \$</b> | <b>7 545 \$</b> |

<sup>1</sup> Comprennent la provision pour pertes sur prêts liée aux engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau « Provision pour pertes sur prêts par étape » figurant à la page précédente de la présente note.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

Le tableau suivant présente les détails sur la provision pour pertes sur prêts par étape de la Banque aux 30 avril 2025 et 2024 et pour les six mois clos à ces dates.

#### Provision pour pertes sur prêts par étape

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                    | Six mois clos les |                 |               |                 |               |                 |               |                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
|                                                                                                    | 30 avril 2025     |                 |               |                 | 30 avril 2024 |                 |               |                 |
|                                                                                                    | Étape 1           | Étape 2         | Étape 3       | Total           | Étape 1       | Étape 2         | Étape 3       | Total           |
| <b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>                                                            |                   |                 |               |                 |               |                 |               |                 |
| Solde au début de la période                                                                       | 116 \$            | 189 \$          | 60 \$         | 365 \$          | 154 \$        | 192 \$          | 57 \$         | 403 \$          |
| Provision pour pertes sur créances                                                                 |                   |                 |               |                 |               |                 |               |                 |
| Transfert à l'étape 1 <sup>1</sup>                                                                 | 57                | (54)            | (3)           | —               | 68            | (65)            | (3)           | —               |
| Transfert à l'étape 2                                                                              | (13)              | 28              | (15)          | —               | (17)          | 28              | (11)          | —               |
| Transfert à l'étape 3                                                                              | —                 | (19)            | 19            | —               | —             | (17)            | 17            | —               |
| Réévaluation nette en raison des transferts entre les étapes <sup>2</sup>                          | (12)              | 8               | —             | (4)             | (14)          | 13              | —             | (1)             |
| Nouveaux montages ou acquisitions <sup>3</sup>                                                     | 12                | s. o.           | s. o.         | 12              | 15            | s. o.           | s. o.         | 15              |
| Remboursements nets <sup>4</sup>                                                                   | (2)               | (2)             | —             | (4)             | (2)           | —               | —             | (2)             |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>5</sup> | (9)               | (10)            | (13)          | (32)            | (3)           | (12)            | (23)          | (38)            |
| Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>6</sup>                                      | (43)              | 34              | 22            | 13              | (71)          | 74              | 23            | 26              |
| Cessions                                                                                           | —                 | —               | —             | —               | —             | —               | —             | —               |
| Radiations                                                                                         | —                 | —               | (2)           | (2)             | —             | —               | (4)           | (4)             |
| Reprises                                                                                           | —                 | —               | 1             | 1               | —             | —               | 1             | 1               |
| Écart de conversion et autres ajustements                                                          | —                 | —               | (1)           | (1)             | (1)           | 1               | 3             | 3               |
| <b>Solde à la fin de la période</b>                                                                | <b>106 \$</b>     | <b>174 \$</b>   | <b>68 \$</b>  | <b>348 \$</b>   | <b>129 \$</b> | <b>214 \$</b>   | <b>60 \$</b>  | <b>403 \$</b>   |
| <b>Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers</b>                                    |                   |                 |               |                 |               |                 |               |                 |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période                                | 696 \$            | 1 175 \$        | 262 \$        | 2 133 \$        | 688 \$        | 1 010 \$        | 197 \$        | 1 895 \$        |
| Provision pour pertes sur créances                                                                 |                   |                 |               |                 |               |                 |               |                 |
| Transfert à l'étape 1 <sup>1</sup>                                                                 | 324               | (321)           | (3)           | —               | 273           | (271)           | (2)           | —               |
| Transfert à l'étape 2                                                                              | (124)             | 172             | (48)          | —               | (130)         | 172             | (42)          | —               |
| Transfert à l'étape 3                                                                              | (5)               | (149)           | 154           | —               | (6)           | (122)           | 128           | —               |
| Réévaluation nette en raison des transferts entre les étapes <sup>2</sup>                          | (143)             | 148             | 4             | 9               | (117)         | 157             | 4             | 44              |
| Nouveaux montages ou acquisitions <sup>3</sup>                                                     | 160               | s. o.           | s. o.         | 160             | 176           | s. o.           | s. o.         | 176             |
| Remboursements nets <sup>4</sup>                                                                   | (42)              | (54)            | (8)           | (104)           | (36)          | (45)            | (7)           | (88)            |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>5</sup> | (42)              | (57)            | (20)          | (119)           | (33)          | (46)            | (26)          | (105)           |
| Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>6</sup>                                      | (148)             | 360             | 578           | 790             | (126)         | 294             | 548           | 716             |
| Cessions                                                                                           | —                 | —               | —             | —               | —             | —               | —             | —               |
| Radiations                                                                                         | —                 | —               | (811)         | (811)           | —             | —               | (717)         | (717)           |
| Reprises                                                                                           | —                 | —               | 170           | 170             | —             | —               | 154           | 154             |
| Écart de conversion et autres ajustements                                                          | (3)               | (4)             | —             | (7)             | (1)           | (3)             | 1             | (3)             |
| <b>Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période</b>                         | <b>673</b>        | <b>1 270</b>    | <b>278</b>    | <b>2 221</b>    | <b>688</b>    | <b>1 146</b>    | <b>238</b>    | <b>2 072</b>    |
| <b>Moins la provision pour les instruments hors bilan<sup>7</sup></b>                              | <b>24</b>         | <b>52</b>       | <b>—</b>      | <b>76</b>       | <b>30</b>     | <b>55</b>       | <b>—</b>      | <b>85</b>       |
| <b>Solde à la fin de la période</b>                                                                | <b>649 \$</b>     | <b>1 218 \$</b> | <b>278 \$</b> | <b>2 145 \$</b> | <b>658 \$</b> | <b>1 091 \$</b> | <b>238 \$</b> | <b>1 987 \$</b> |
| <b>Cartes de crédit<sup>8</sup></b>                                                                |                   |                 |               |                 |               |                 |               |                 |
| Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période                                | 947 \$            | 1 374 \$        | 378 \$        | 2 699 \$        | 988 \$        | 1 277 \$        | 312 \$        | 2 577 \$        |
| Provision pour pertes sur créances                                                                 |                   |                 |               |                 |               |                 |               |                 |
| Transfert à l'étape 1 <sup>1</sup>                                                                 | 720               | (698)           | (22)          | —               | 509           | (494)           | (15)          | —               |
| Transfert à l'étape 2                                                                              | (168)             | 212             | (44)          | —               | (176)         | 212             | (36)          | —               |
| Transfert à l'étape 3                                                                              | (11)              | (528)           | 539           | —               | (11)          | (462)           | 473           | —               |
| Réévaluation nette en raison des transferts entre les étapes <sup>2</sup>                          | (300)             | 225             | 13            | (62)            | (226)         | 260             | 13            | 47              |
| Nouveaux montages ou acquisitions <sup>3</sup>                                                     | 74                | s. o.           | s. o.         | 74              | 79            | s. o.           | s. o.         | 79              |
| Remboursements nets <sup>4</sup>                                                                   | 6                 | 3               | 38            | 47              | 14            | 6               | 35            | 55              |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>5</sup> | (36)              | (43)            | (179)         | (258)           | (20)          | (34)            | (172)         | (226)           |
| Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>6</sup>                                      | (275)             | 775             | 600           | 1 100           | (236)         | 586             | 548           | 898             |
| Cessions                                                                                           | —                 | —               | —             | —               | —             | —               | —             | —               |
| Radiations                                                                                         | —                 | —               | (1 061)       | (1 061)         | —             | —               | (930)         | (930)           |
| Reprises                                                                                           | —                 | —               | 190           | 190             | —             | —               | 158           | 158             |
| Écart de conversion et autres ajustements                                                          | (4)               | (6)             | (3)           | (13)            | (6)           | (6)             | (2)           | (14)            |
| <b>Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période</b>                         | <b>953</b>        | <b>1 314</b>    | <b>449</b>    | <b>2 716</b>    | <b>915</b>    | <b>1 345</b>    | <b>384</b>    | <b>2 644</b>    |
| <b>Moins la provision pour les instruments hors bilan<sup>7</sup></b>                              | <b>210</b>        | <b>289</b>      | <b>—</b>      | <b>499</b>      | <b>248</b>    | <b>366</b>      | <b>—</b>      | <b>614</b>      |
| <b>Solde à la fin de la période</b>                                                                | <b>743 \$</b>     | <b>1 025 \$</b> | <b>449 \$</b> | <b>2 217 \$</b> | <b>667 \$</b> | <b>979 \$</b>   | <b>384 \$</b> | <b>2 030 \$</b> |

<sup>1</sup> Les transferts représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

<sup>2</sup> Représente la réévaluation automatique entre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir (étape 1) et des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (étape 2 ou étape 3) en raison des transferts d'une étape à l'autre nécessaires du fait de la migration du risque de crédit, comme il est décrit à la rubrique « Augmentation importante du risque de crédit » de la note 2 et de la note 3 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque, tous les autres facteurs ayant une incidence sur la variation des pertes de crédit attendues demeurant constants.

<sup>3</sup> Représentent l'augmentation de la provision découlant des nouveaux montages de prêts, des prêts acquis ou des prêts renouvelés.

<sup>4</sup> Représentent les variations de la provision liées aux variations des flux de trésorerie associées aux nouveaux octrois ou aux remboursements sur les prêts en cours.

<sup>5</sup> Représente la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.

<sup>6</sup> Représentent les variations de la provision liées aux modifications des risques (p. ex. la PD) de la période considérée découlant des modifications apportées aux facteurs macroéconomiques, au niveau de risque, aux paramètres et/ou aux modèles après la migration d'une étape à l'autre. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques « Évaluation des pertes de crédit attendues », « Informations prospectives » et « Jugement d'expert en matière de crédit » de la note 2 et de la note 3 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

<sup>7</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

<sup>8</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et radiés après 180 jours de retard. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

**Provision pour pertes sur prêts par étape (suite)**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                           | 30 avril 2025   |                 |                 |                 | Six mois clos les<br>30 avril 2024 |                 |                 |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|                                                                                                           | Étape 1         | Étape 2         | Étape 3         | Total           | Étape 1                            | Étape 2         | Étape 3         | Total           |
|                                                                                                           |                 |                 |                 |                 |                                    |                 |                 |                 |
| <b>Entreprises et gouvernements<sup>1</sup></b>                                                           |                 |                 |                 |                 |                                    |                 |                 |                 |
| Solde, y compris les instruments hors bilan,<br>au début de la période                                    | 1 150 \$        | 1 937 \$        | 853 \$          | 3 940 \$        | 1 319 \$                           | 1 521 \$        | 470 \$          | 3 310 \$        |
| Provision pour pertes sur créances                                                                        |                 |                 |                 |                 |                                    |                 |                 |                 |
| Transfert à l'étape 1 <sup>2</sup>                                                                        | 154             | (151)           | (3)             | —               | 114                                | (114)           | —               | —               |
| Transfert à l'étape 2                                                                                     | (314)           | 334             | (20)            | —               | (283)                              | 290             | (7)             | —               |
| Transfert à l'étape 3                                                                                     | (4)             | (224)           | 228             | —               | (16)                               | (135)           | 151             | —               |
| Réévaluation nette en raison des transferts entre<br>les étapes <sup>2</sup>                              | (46)            | 103             | 1               | 58              | (39)                               | 93              | 5               | 59              |
| Nouveaux montages ou acquisitions <sup>2</sup>                                                            | 614             | s. o.           | s. o.           | 614             | 568                                | s. o.           | s. o.           | 568             |
| Remboursements nets <sup>2</sup>                                                                          | 15              | (24)            | (86)            | (95)            | 17                                 | (19)            | (29)            | (31)            |
| Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion<br>des cessions et des radiations) <sup>2</sup>     | (329)           | (395)           | (122)           | (846)           | (333)                              | (254)           | (145)           | (732)           |
| Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>2</sup>                                             | 86              | 561             | 552             | 1 199           | (160)                              | 396             | 377             | 613             |
| Cessions                                                                                                  | —               | —               | (9)             | (9)             | —                                  | —               | —               | —               |
| Radiations                                                                                                | —               | —               | (585)           | (585)           | —                                  | —               | (346)           | (346)           |
| Reprises                                                                                                  | —               | —               | 39              | 39              | —                                  | —               | 26              | 26              |
| Écart de conversion et autres ajustements                                                                 | 2               | (7)             | (11)            | (16)            | (17)                               | —               | (22)            | (39)            |
| Solde, y compris les instruments hors bilan,<br>à la fin de la période                                    | 1 328           | 2 134           | 837             | 4 299           | 1 170                              | 1 778           | 480             | 3 428           |
| Moins la provision pour les instruments hors bilan <sup>3</sup>                                           | 181             | 211             | 4               | 396             | 145                                | 147             | 11              | 303             |
| Solde à la fin de la période                                                                              | 1 147           | 1 923           | 833             | 3 903           | 1 025                              | 1 631           | 469             | 3 125           |
| <b>Total de la provision, y compris celle pour les<br/>instruments hors bilan, à la fin de la période</b> | <b>3 060</b>    | <b>4 892</b>    | <b>1 632</b>    | <b>9 584</b>    | <b>2 902</b>                       | <b>4 483</b>    | <b>1 162</b>    | <b>8 547</b>    |
| <b>Moins le total de la provision pour les instruments<br/>hors bilan<sup>3</sup></b>                     | <b>415</b>      | <b>552</b>      | <b>4</b>        | <b>971</b>      | <b>423</b>                         | <b>568</b>      | <b>11</b>       | <b>1 002</b>    |
| <b>Total de la provision pour pertes sur prêts<br/>à la fin de la période</b>                             | <b>2 645 \$</b> | <b>4 340 \$</b> | <b>1 628 \$</b> | <b>8 613 \$</b> | <b>2 479 \$</b>                    | <b>3 915 \$</b> | <b>1 151 \$</b> | <b>7 545 \$</b> |

<sup>1</sup> Comprennent la provision pour pertes sur prêts liée aux engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau « Provision pour pertes sur prêts par étape » figurant à la page précédente de la présente note.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

La provision pour pertes sur créances pour tous les actifs financiers restants n'est pas importante.

**e) INFORMATIONS PROSPECTIVES**

Des facteurs macroéconomiques pertinents sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinents. Les principales variables macroéconomiques qui sont utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues comprennent le taux de chômage par région pour toutes les expositions de détail et les indices d'accès à la propriété par région pour les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les principales variables macroéconomiques comprennent le produit intérieur brut (PIB), le taux de chômage, les taux d'intérêt et les écarts de taux. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque pour en savoir plus sur la façon dont les informations prospectives sont générées et prises en compte pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et pour évaluer les pertes de crédit attendues.

## Variables macroéconomiques

Les variables macroéconomiques retenues sont projetées sur l'horizon prévisionnel. Le tableau suivant présente les valeurs moyennes des variables macroéconomiques pour les quatre trimestres civils à partir du trimestre considéré et les quatre années restantes de l'horizon prévisionnel pour le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste qui ont servi à la détermination des pertes de crédit attendues de la Banque au 30 avril 2025. Plus l'horizon prévisionnel est long, moins les données prospectives sont faciles à obtenir et plus les projections qui reposent sur les hypothèses entourant les relations structurelles entre les paramètres économiques sont incertaines. Les prévisions de base reflètent un ralentissement important de la croissance et une hausse du taux de chômage en raison des tensions commerciales accrues. Les politiques annoncées jusqu'à maintenant ont déjà entraîné une baisse marquée de la confiance des consommateurs et des entreprises, une plus grande incertitude économique et un resserrement des conditions financières. Une intensification du conflit commercial représente un facteur de risque susceptible de nuire aux perspectives économiques.

### Variables macroéconomiques

|                                                                                       | Au                                          |                                                                            |                                             |                                                                            |                                             |                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                       | 30 avril 2025                               |                                                                            |                                             |                                                                            |                                             |                                                                            |
|                                                                                       | Scénario de base                            |                                                                            | Scénario optimiste                          |                                                                            | Scénario pessimiste                         |                                                                            |
|                                                                                       | Moyenne<br>T2 2025-<br>T1 2026 <sup>1</sup> | Quatre<br>années<br>restantes<br>de l'horizon<br>prévisionnel <sup>1</sup> | Moyenne<br>T2 2025-<br>T1 2026 <sup>1</sup> | Quatre<br>années<br>restantes<br>de l'horizon<br>prévisionnel <sup>1</sup> | Moyenne<br>T2 2025-<br>T1 2026 <sup>1</sup> | Quatre<br>années<br>restantes<br>de l'horizon<br>prévisionnel <sup>1</sup> |
| Taux de chômage                                                                       |                                             |                                                                            |                                             |                                                                            |                                             |                                                                            |
| Canada                                                                                | 6,9 %                                       | 6,0 %                                                                      | 6,3 %                                       | 5,7 %                                                                      | 7,6 %                                       | 7,2 %                                                                      |
| États-Unis                                                                            | 4,5                                         | 4,1                                                                        | 4,0                                         | 3,8                                                                        | 5,4                                         | 5,4                                                                        |
| PIB réel                                                                              |                                             |                                                                            |                                             |                                                                            |                                             |                                                                            |
| Canada                                                                                | 0,8                                         | 1,8                                                                        | 1,0                                         | 2,0                                                                        | (0,5)                                       | 2,0                                                                        |
| États-Unis                                                                            | 1,1                                         | 2,1                                                                        | 1,2                                         | 2,2                                                                        | (0,7)                                       | 2,3                                                                        |
| Prix des propriétés résidentielles                                                    |                                             |                                                                            |                                             |                                                                            |                                             |                                                                            |
| Canada (prix moyen observé) <sup>2</sup>                                              | (2,5)                                       | 4,4                                                                        | (2,1)                                       | 4,9                                                                        | (8,5)                                       | 2,4                                                                        |
| États-Unis (IPP CoreLogic) <sup>3</sup>                                               | 3,7                                         | 3,4                                                                        | 4,2                                         | 4,0                                                                        | (5,8)                                       | 4,3                                                                        |
| Taux d'intérêt directeurs des banques centrales                                       |                                             |                                                                            |                                             |                                                                            |                                             |                                                                            |
| Canada                                                                                | 2,25                                        | 2,25                                                                       | 2,50                                        | 2,50                                                                       | 1,13                                        | 1,42                                                                       |
| États-Unis                                                                            | 3,94                                        | 3,00                                                                       | 3,69                                        | 3,25                                                                       | 2,31                                        | 2,19                                                                       |
| Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans                                | 4,02                                        | 3,75                                                                       | 4,33                                        | 4,02                                                                       | 3,72                                        | 3,45                                                                       |
| Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans<br>(points de pourcentage) | 1,63                                        | 1,85                                                                       | 1,43                                        | 1,77                                                                       | 2,44                                        | 2,13                                                                       |
| Taux de change (dollar américain/dollar canadien)                                     | 0,68 \$                                     | 0,74 \$                                                                    | 0,70 \$                                     | 0,76 \$                                                                    | 0,64 \$                                     | 0,68 \$                                                                    |

<sup>1</sup> Les valeurs représentent les valeurs moyennes pour les périodes mentionnées et la moyenne de la croissance d'un exercice à l'autre du PIB réel et des prix des propriétés résidentielles.

<sup>2</sup> Le prix moyen des propriétés résidentielles correspond au prix de vente moyen des propriétés vendues publié par le Service inter-agences; les données sont colligées par l'Association canadienne de l'immeuble.

<sup>3</sup> L'indice des prix des propriétés résidentielles de CoreLogic (IPP CoreLogic) est un indice fondé sur la méthode des ventes répétées qui suit l'évolution à la hausse ou à la baisse des prix des mêmes propriétés au fil du temps.

## f) SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les pertes de crédit attendues sont sensibles aux données utilisées dans les modèles internes, aux variables macroéconomiques des scénarios prospectifs et aux pondérations probabilistes respectives afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, et à d'autres facteurs pris en compte lorsqu'un jugement d'expert en matière de crédit est exercé. Les variations de ces données, hypothèses, modèles et jugements auraient une incidence sur la détermination si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et sur l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Le tableau suivant présente les pertes de crédit attendues selon le scénario de base et les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, ces dernières étant tirées de trois scénarios de pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan. L'écart reflète l'incidence de l'utilisation de plusieurs scénarios élaborés à partir des pertes de crédit attendues selon le scénario de base et la variation des pertes de crédit attendues en découlant en raison de la sensibilité et de l'absence de linéarité résultant de l'utilisation des scénarios macroéconomiques.

### Variations des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes par rapport aux pertes de crédit attendues selon le scénario de base

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                       | Aux           |                 |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|
|                                                                       | 30 avril 2025 | 31 octobre 2024 |
| Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes | 7 952 \$      | 7 584 \$        |
| Pertes de crédit attendues selon le scénario de base                  | 7 573         | 7 185           |
| Écart – en dollars                                                    | 379 \$        | 399 \$          |
| Écart – en pourcentage                                                | 5,0 %         | 5,6 %           |

Les pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan correspondent au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2, soit respectivement les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Un transfert des pertes de crédit attendues de l'étape 1 à l'étape 2 survient à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale du prêt. Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la catégorisation par étapes des pertes de crédit attendues en indiquant les pertes de crédit attendues pour tous les prêts productifs et les instruments hors bilan, calculées à partir des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir par rapport au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes actuelles, tous les profils de risque demeurant constants.

#### Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                   | Aux           |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|
|                                                                                                                   | 30 avril 2025 | 31 octobre 2024 |
| Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes                                             | 7 952 \$      | 7 584 \$        |
| Tous les prêts productifs et instruments hors bilan selon des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir | 6 067         | 5 631           |
| Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie                                      | 1 885 \$      | 1 953 \$        |

#### g) BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs non financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis détenus en vue de la vente s'élevaient à 171 millions de dollars au 30 avril 2025 (126 millions de dollars au 31 octobre 2024) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé intermédiaire.

#### h) PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts en souffrance mais non douteux. Les prêts qui sont en souffrance depuis moins de 31 jours aux termes du contrat ne sont pas pris en compte puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

#### Prêts en souffrance mais non douteux<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                                                          | 30 avril 2025    |                  |                 | 31 octobre 2024  |                  |                 |
|----------------------------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|
|                                                          | De 31 à 60 jours | De 61 à 89 jours | Total           | De 31 à 60 jours | De 61 à 89 jours | Total           |
|                                                          |                  |                  |                 |                  |                  |                 |
| Prêts hypothécaires résidentiels                         | 378 \$           | 147 \$           | 525 \$          | 443 \$           | 111 \$           | 554 \$          |
| Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers | 877              | 326              | 1 203           | 983              | 335              | 1 318           |
| Cartes de crédit                                         | 361              | 245              | 606             | 375              | 269              | 644             |
| Entreprises et gouvernements                             | 210              | 91               | 301             | 244              | 83               | 327             |
| <b>Total</b>                                             | <b>1 826 \$</b>  | <b>809 \$</b>    | <b>2 635 \$</b> | <b>2 045 \$</b>  | <b>798 \$</b>    | <b>2 843 \$</b> |

<sup>1</sup> Comprennent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

#### i) VENTE DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS AUX ÉTATS-UNIS

Le 26 mars 2025, la Banque a conclu la vente de certains prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis (prêts correspondants) dont la valeur s'élève à 8,6 milliards de dollars américains, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une perte avant impôt, compte tenu des coûts de transaction, de 564 millions de dollars américains dans les autres produits (pertes) à l'état du résultat consolidé intermédiaire. La vente découle des activités de restructuration du bilan aux États-Unis présentées au quatrième trimestre de 2024.

### NOTE 7 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

#### PARTICIPATION DANS THE CHARLES SCHWAB CORPORATION

Le 12 février 2025, la Banque a vendu la totalité de sa participation en actions restante dans The Charles Schwab Corporation (« Schwab ») dans le cadre d'une offre enregistrée et d'un rachat d'actions par Schwab. Immédiatement avant la vente, la TD détenait 184,7 millions d'actions ordinaires de Schwab, ce qui représentait une propriété économique de 10,1 %. Le produit tiré de la vente des actions s'est établi à environ 21,0 milliards de dollars, et la Banque a comptabilisé un profit net à la vente d'environ 9,2 milliards de dollars dans les autres produits (pertes). Ce profit est présenté déduction faite de la réalisation du cumul des écarts de conversion connexe comptabilisé auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global, de la réalisation du cumul des autres éléments du résultat global lié aux éléments désignés comme couverture d'investissement net et des coûts de transaction directs. Aux fins de l'information sectorielle, la Banque a comptabilisé un profit de 8,6 milliards de dollars après impôt dans le secteur Siège social et des honoraires de prise ferme de 184 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros par suite du rôle de Valeurs Mobilières TD en tant que chef de file responsable des registres dans le cadre de la transaction.

La transaction a entraîné une hausse d'environ 238 pdb des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

Avant la vente, la Banque comptabilisait sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Schwab était présentée avec un décalage d'un mois. La quote-part de la Banque du résultat net de sa participation dans Schwab respectivement de 74 millions de dollars et 305 millions de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025 (respectivement 194 millions de dollars et 335 millions de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2024) tient compte du résultat net après les ajustements relatifs à l'amortissement après impôt de certaines immobilisations incorporelles.

La vente par la Banque de sa participation en actions dans Schwab a mis fin à la convention d'actionnaires, et la Banque a cessé de comptabiliser sa quote-part du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires lié à sa participation dans Schwab par suite de la vente. La Banque continue d'avoir une relation d'affaires avec Schwab dans le cadre de la convention sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA »).

#### Convention sur les comptes de dépôt assurés

Le 25 novembre 2019, la Banque et Schwab ont conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab de 2019 »), dont la date d'échéance initiale est le 1<sup>er</sup> juillet 2031. En vertu de la convention sur les CDA avec Schwab de 2019, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, Schwab avait l'option de réduire les dépôts d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certaines limites et de certains ajustements), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. De plus, Schwab a demandé à bénéficier d'une plus grande souplesse opérationnelle de sorte que les soldes des comptes de dépôt de passage puissent fluctuer au fil du temps, selon certaines conditions et sous réserve de certaines limites.

Le 4 mai 2023, la Banque et Schwab ont conclu une convention révisée sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab de 2023 » ou « la convention sur les CDA avec Schwab »), laquelle remplace la convention sur les CDA avec Schwab de 2019. Selon la convention sur les CDA avec Schwab de 2023, la Banque continue de mettre des comptes de dépôt de passage à la disposition des clients de Schwab. Schwab désigne une tranche des dépôts auprès de la Banque comme des obligations à taux fixe. La tranche restante des dépôts est désignée comme des obligations à taux variable. Par rapport à la convention sur les CDA avec Schwab de 2019, la convention sur les CDA avec Schwab de 2023 prolonge la date d'expiration initiale de trois ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2034, et prévoit des soldes de dépôts moins élevés au cours des six premières années et des soldes plus élevés pour les dernières années. Plus précisément, jusqu'en septembre 2025, le montant total des obligations à taux fixe servira de niveau plancher. Par la suite, le niveau plancher sera établi à 60 milliards de dollars américains. De plus, Schwab avait l'option de racheter jusqu'à 6,8 milliards de dollars (5 milliards de dollars américains) d'obligations à taux fixe en versant à la Banque certains frais conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023, sous réserve de certaines limites.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, Schwab a exercé son option de racheter la tranche restante de 0,7 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars américains) du montant prévu pour le rachat d'obligations à taux fixe de 5 milliards de dollars américains et a versé des frais de résiliation de 32 millions de dollars (23 millions de dollars américains) à la Banque conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023. À la fin du premier trimestre de l'exercice 2024, Schwab avait racheté la totalité du montant prévu pour le rachat d'obligations à taux fixe de 5 milliards de dollars américains et avait versé des frais de résiliation totaux de 337 millions de dollars (250 millions de dollars américains) à la Banque. Ces frais visaient à compenser les pertes subies par la Banque en raison de l'abandon de certaines relations de couverture et la perte de revenus. L'incidence nette a été comptabilisée dans les produits d'intérêts nets.

Pour plus de renseignements sur la convention sur les CDA avec Schwab, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

#### NOTE 8 : AUTRES ACTIFS

##### Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)

|                                                   | 30 avril<br>2025 | Aux<br>31 octobre<br>2024 |
|---------------------------------------------------|------------------|---------------------------|
| Créances clients et autres éléments               | 14 720 \$        | 12 931 \$                 |
| Intérêts courus                                   | 5 361            | 5 509                     |
| Chèques et autres effets en voie de règlement     | 497              | 1 656                     |
| Actif d'impôt exigible                            | 4 101            | 4 061                     |
| Actif au titre des régimes à prestations définies | 1 041            | 1 042                     |
| Charges payées d'avance                           | 1 676            | 1 794                     |
| Actifs au titre des contrats de réassurance       | 1 046            | 1 188                     |
| <b>Total</b>                                      | <b>28 442 \$</b> | <b>28 181 \$</b>          |

## NOTE 9 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait et incluent principalement les comptes chèques des entreprises et des gouvernements. Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait et incluent les comptes d'épargne et les comptes chèques. Les dépôts à terme sont encaissables à une date d'échéance donnée et sont acquis par les clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe, la durée variant de un jour à dix ans. Ils comprennent généralement des dépôts à échéance déterminée, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 30 avril 2025 s'établissait à 528 milliards de dollars (546 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

### Dépôts

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                      | Par type          |                   |                      | Par pays          |                   |                  | 30 avril<br>2025    | Aux<br>31 octobre<br>2024 |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
|                                                                      | À vue             | À préavis         | À terme <sup>1</sup> | Canada            | États-Unis        | Autres pays      | Total               | Total                     |
| Particuliers                                                         | 22 014 \$         | 488 577 \$        | 137 913 \$           | 347 019 \$        | 301 485 \$        | – \$             | 648 504 \$          | 641 667 \$                |
| Banques                                                              | 10 763            | 530               | 33 656               | 19 093            | 23 295            | 2 561            | 44 949              | 57 698                    |
| Entreprises et gouvernements <sup>2</sup>                            | 156 658           | 191 438           | 226 199              | 411 419           | 153 737           | 9 139            | 574 295             | 569 315                   |
|                                                                      | 189 435           | 680 545           | 397 768              | 777 531           | 478 517           | 11 700           | 1 267 748           | 1 268 680                 |
| Détenus à des fins de transaction                                    | –                 | –                 | 28 761               | 22 074            | 2 803             | 3 884            | 28 761              | 30 412                    |
| Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>3</sup> | –                 | –                 | 193 702              | 50 140            | 78 012            | 65 550           | 193 702             | 207 668                   |
| <b>Total</b>                                                         | <b>189 435 \$</b> | <b>680 545 \$</b> | <b>620 231 \$</b>    | <b>849 745 \$</b> | <b>559 332 \$</b> | <b>81 134 \$</b> | <b>1 490 211 \$</b> | <b>1 506 760 \$</b>       |
| <b>Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus<sup>4</sup></b> |                   |                   |                      |                   |                   |                  |                     |                           |
| Au Canada                                                            |                   |                   |                      |                   |                   |                  | 58 315 \$           | 58 873 \$                 |
| Aux États-Unis                                                       |                   |                   |                      |                   |                   |                  | 72 325              | 73 509                    |
| Autres pays                                                          |                   |                   |                      |                   |                   |                  | –                   | –                         |
| <b>Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus<sup>4</sup></b>     |                   |                   |                      |                   |                   |                  |                     |                           |
| Au Canada                                                            |                   |                   |                      |                   |                   |                  | 791 430             | 781 526                   |
| Aux États-Unis <sup>5</sup>                                          |                   |                   |                      |                   |                   |                  | 487 007             | 504 896                   |
| Autres pays                                                          |                   |                   |                      |                   |                   |                  | 81 134              | 87 956                    |
| <b>Total<sup>2, 6</sup></b>                                          |                   |                   |                      |                   |                   |                  | <b>1 490 211 \$</b> | <b>1 506 760 \$</b>       |

<sup>1</sup> Comprennent une dette de premier rang de 98,6 milliards de dollars (97,6 milliards de dollars au 31 octobre 2024) qui est assujettie au régime de recapitalisation interne des banques. Ce régime confère à la Société d'assurance-dépôts du Canada certains pouvoirs, y compris la capacité de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles dans le cas où la Banque serait en défaillance.

<sup>2</sup> Comprennent une somme de 74,3 milliards de dollars (75,4 milliards de dollars au 31 octobre 2024) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées.

<sup>3</sup> Les passifs financiers désignés à la JVRN dans le bilan consolidé comprennent également des engagements de prêts et des contrats de garantie financière désignés à la JVRN de 222,8 millions de dollars (246,0 millions de dollars au 31 octobre 2024).

<sup>4</sup> Les dépôts sont répartis par région géographique selon le point d'origine des dépôts.

<sup>5</sup> Comprennent des fonds fédéraux américains déposés de 9,8 milliards de dollars (13,1 milliards de dollars au 31 octobre 2024) et des dépôts et avances de la FHLB de 23,1 milliards de dollars (36,2 milliards de dollars au 31 octobre 2024).

<sup>6</sup> Comprend des dépôts de 791,8 milliards de dollars (810,2 milliards de dollars au 31 octobre 2024) libellés en dollars américains et de 134,0 milliards de dollars (140,7 milliards de dollars au 31 octobre 2024) libellés dans d'autres monnaies.

**NOTE 10 : AUTRES PASSIFS****Autres passifs**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                          | <i>Aux</i>       |                    |
|----------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
|                                                          | 30 avril<br>2025 | 31 octobre<br>2024 |
| Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments | 8 372 \$         | 7 706 \$           |
| Intérêts courus                                          | 4 566            | 5 559              |
| Salaires et avantages du personnel à payer               | 4 528            | 5 386              |
| Passif d'impôt exigible                                  | 348              | 67                 |
| Passifs d'impôt différé                                  | 303              | 300                |
| Passif au titre des régimes à prestations définies       | 1 353            | 1 380              |
| Obligations locatives                                    | 5 004            | 5 013              |
| Passifs liés aux entités structurées                     | 22 111           | 22 792             |
| Provisions (Note 17)                                     | 1 427            | 3 675              |
| <b>Total</b>                                             | <b>48 012 \$</b> | <b>51 878 \$</b>   |

**NOTE 11 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS****Émissions**

Le 23 janvier 2025, la Banque a émis des billets subordonnés d'un montant en capital de 750 millions d'euros à taux fixe rajusté comprenant des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) qui constituent des titres secondaires de la Banque (les « billets libellés en euros »), venant à échéance le 23 janvier 2036. Les billets libellés en euros portent intérêt à un taux fixe annuel de 4,030 % (intérêts payables annuellement) jusqu'au 23 janvier 2031 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des mid-swaps de cinq ans majoré de 1,500 % (intérêts payables annuellement) jusqu'à leur échéance, le 23 janvier 2036. Le 23 janvier 2031, la Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets libellés en euros, en totalité mais non en partie, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés en donnant aux porteurs un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours.

Le 31 janvier 2025, la Banque a émis des billets à moyen terme d'un montant en capital de 1 milliard de dollars comprenant des dispositions relatives aux FPUNV qui constituent des titres secondaires de la Banque (les « billets »), venant à échéance le 1<sup>er</sup> février 2035. Les billets portent intérêt à un taux fixe annuel de 4,231 % (intérêts payables semestriellement) jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2030 et, par la suite, à un taux équivalant au taux canadien des opérations de pension à un jour composé quotidiennement et majoré de 1,54 % (intérêts payables trimestriellement) jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2035. À partir du 1<sup>er</sup> février 2030, la Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés en donnant aux porteurs un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours.

**Rachats**

Le 22 avril 2025, la Banque a racheté la totalité de ses billets à moyen terme admissibles comme FPUNV en circulation totalisant 3 milliards de dollars, portant intérêt à 3,105 % et venant à échéance le 22 avril 2030, lesquels constituent des titres secondaires de la Banque, à un prix de rachat correspondant à 100 % du principal, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'au 22 avril 2025, exclusivement.

## NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente un sommaire des variations des actions et autres instruments de capitaux propres émis et en circulation et des actions propres détenues pour les trois mois et six mois clos les 30 avril 2025 et 2024.

### Actions ordinaires et autres instruments de capitaux propres émis et en circulation et actions propres détenues

(en milliers d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres et en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                                        | Trois mois clos les |                  |                  |                  | Six mois clos les |                  |                  |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                                                                                                        | 30 avril 2025       |                  | 30 avril 2024    |                  | 30 avril 2025     |                  | 30 avril 2024    |                  |
|                                                                                                                        | Nombre d'actions    | Montant          | Nombre d'actions | Montant          | Nombre d'actions  | Montant          | Nombre d'actions | Montant          |
| <b>Actions ordinaires</b>                                                                                              |                     |                  |                  |                  |                   |                  |                  |                  |
| Solde au début de la période                                                                                           | 1 752 200           | 25 528 \$        | 1 772 819        | 25 318 \$        | 1 750 272         | 25 373 \$        | 1 791 422        | 25 434 \$        |
| Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions                                                          | 592                 | 44               | 351              | 24               | 945               | 69               | 988              | 66               |
| Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes                                                | –                   | –                | 1 632            | 132              | 1 575             | 130              | 3 298            | 269              |
| Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres                                                                       | (30 001)            | (436)            | (15 218)         | (217)            | (30 001)          | (436)            | (36 124)         | (512)            |
| <b>Solde à la fin de la période – actions ordinaires</b>                                                               | <b>1 722 791</b>    | <b>25 136 \$</b> | <b>1 759 584</b> | <b>25 257 \$</b> | <b>1 722 791</b>  | <b>25 136 \$</b> | <b>1 759 584</b> | <b>25 257 \$</b> |
| <b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>                                                  |                     |                  |                  |                  |                   |                  |                  |                  |
| <b>Actions privilégiées – catégorie A</b>                                                                              |                     |                  |                  |                  |                   |                  |                  |                  |
| Solde au début de la période                                                                                           | 71 650              | 3 400 \$         | 143 650          | 5 200 \$         | 91 650            | 3 900 \$         | 143 650          | 5 200 \$         |
| Rachat d'actions <sup>1</sup>                                                                                          | –                   | –                | (14 000)         | (350)            | (20 000)          | (500)            | (14 000)         | (350)            |
| <b>Solde à la fin de la période</b>                                                                                    | <b>71 650</b>       | <b>3 400 \$</b>  | <b>129 650</b>   | <b>4 850 \$</b>  | <b>71 650</b>     | <b>3 400 \$</b>  | <b>129 650</b>   | <b>4 850 \$</b>  |
| <b>Autres instruments de capitaux propres<sup>2</sup></b>                                                              |                     |                  |                  |                  |                   |                  |                  |                  |
| Solde au début de la période                                                                                           | 6 501               | 7 738 \$         | 5 000            | 5 653 \$         | 5 751             | 6 988 \$         | 5 000            | 5 653 \$         |
| Émission de billets avec remboursement de capital à recours limité <sup>3</sup>                                        | –                   | –                | –                | –                | 750               | 750              | –                | –                |
| <b>Solde à la fin de la période</b>                                                                                    | <b>6 501</b>        | <b>7 738 \$</b>  | <b>5 000</b>     | <b>5 653 \$</b>  | <b>6 501</b>      | <b>7 738 \$</b>  | <b>5 000</b>     | <b>5 653 \$</b>  |
| <b>Solde à la fin de la période – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>                   | <b>78 151</b>       | <b>11 138 \$</b> | <b>134 650</b>   | <b>10 503 \$</b> | <b>78 151</b>     | <b>11 138 \$</b> | <b>134 650</b>   | <b>10 503 \$</b> |
| <b>Actions propres – actions ordinaires<sup>4</sup></b>                                                                |                     |                  |                  |                  |                   |                  |                  |                  |
| Solde au début de la période                                                                                           | 458                 | (38) \$          | 678              | (58) \$          | 213               | (17) \$          | 748              | (64) \$          |
| Achat d'actions                                                                                                        | 34 066              | (2 880)          | 26 749           | (2 154)          | 78 941            | (6 384)          | 64 179           | (5 250)          |
| Vente d'actions                                                                                                        | (34 211)            | 2 892            | (27 146)         | 2 188            | (78 841)          | 6 375            | (64 646)         | 5 290            |
| <b>Solde à la fin de la période – actions propres – actions ordinaires</b>                                             | <b>313</b>          | <b>(26) \$</b>   | <b>281</b>       | <b>(24) \$</b>   | <b>313</b>        | <b>(26) \$</b>   | <b>281</b>       | <b>(24) \$</b>   |
| <b>Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres<sup>4</sup></b>                    |                     |                  |                  |                  |                   |                  |                  |                  |
| Solde au début de la période                                                                                           | 549                 | (51) \$          | 160              | (27) \$          | 163               | (18) \$          | 142              | (65) \$          |
| Achat d'actions et d'autres instruments de capitaux propres                                                            | 989                 | (267)            | 1 565            | (153)            | 3 442             | (1 387)          | 3 239            | (251)            |
| Vente d'actions et d'autres instruments de capitaux propres                                                            | (1 397)             | 290              | (1 587)          | 172              | (3 464)           | 1 377            | (3 243)          | 308              |
| <b>Solde à la fin de la période – actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b> | <b>141</b>          | <b>(28) \$</b>   | <b>138</b>       | <b>(8) \$</b>    | <b>141</b>        | <b>(28) \$</b>   | <b>138</b>       | <b>(8) \$</b>    |

<sup>1</sup> Le 31 janvier 2025, la Banque a racheté la totalité de ses 20 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 5 (« actions privilégiées de série 5 ») en circulation, au prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 5, pour un coût de rachat total d'environ 500 millions de dollars.

<sup>2</sup> Pour les autres instruments de capitaux propres, le nombre d'actions correspond au nombre de billets émis.

<sup>3</sup> Le 18 décembre 2024, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité d'un montant en capital de 750 millions de dollars à taux fixe rajusté à 5,909 % comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 5 (les « BRCRL »). Les BRCRL porteront intérêt au taux de 5,909 % par année, payable trimestriellement, pour la période initiale se terminant le 1<sup>er</sup> janvier 2030, exclusivement. Par la suite, le taux d'intérêt sur les BRCRL sera rajusté tous les cinq ans à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada alors en vigueur, majoré de 3,10 %. Les BRCRL viendront à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2085. Parallèlement à l'émission des BRCRL, la Banque a émis 750 000 actions privilégiées à taux fixe rajusté à 5,909 % et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 32 (« actions privilégiées de série 32 »). Les actions privilégiées de série 32 sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.

<sup>4</sup> Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci sont classés à titre d'actions propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

## DIVIDENDES

Le 21 mai 2025, le conseil d'administration a approuvé un dividende de un dollar et cinq cents (1,05 \$) par action ordinaire entièrement libérée du capital social de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 juillet 2025. Ce dividende sera payable à compter du 31 juillet 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juillet 2025.

## PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes (PRD) à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou achetées sur le marché libre, au cours du marché.

Pour les trois mois clos le 30 avril 2025, la Banque a satisfait aux exigences du PRD en achetant des actions ordinaires sur le marché libre. Pour les six mois clos le 30 avril 2025, la Banque a satisfait aux exigences du PRD en émettant des actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte au cours des trois premiers mois et en achetant des actions ordinaires sur le marché libre au cours des trois derniers mois. Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2024, la Banque a satisfait aux exigences du PRD en émettant des actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte.

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 28 août 2023, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF ont approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA de 2023) visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 90 millions de ses actions ordinaires. L'OPRCNA de 2023 a commencé le 31 août 2023 et s'est poursuivie jusqu'au 31 août 2024. Du début de l'OPRCNA de 2023 jusqu'au 31 août 2024, la Banque a racheté 71,4 millions d'actions dans le cadre du programme. L'OPRCNA de 2023 s'étant terminée le 31 août 2024, la Banque n'a racheté aucune action ordinaire dans le cadre de l'OPRCNA de 2023 au cours des six mois clos le 30 avril 2025. Au cours des six mois clos le 30 avril 2024, la Banque a racheté 36,1 millions d'actions ordinaires, à un prix moyen de 81,43 \$ l'action pour un montant total de 2,9 milliards de dollars.

Le 24 février 2025, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF avaient approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA de 2025) de la Banque annoncée précédemment afin de racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 100 millions de ses actions ordinaires. L'OPRCNA de 2025 a débuté le 3 mars 2025 et se terminera le 28 février 2026, ou à toute date antérieure que la TD pourra déterminer. Du début de l'OPRCNA de 2025 jusqu'au 30 avril 2025, la Banque a racheté 30,0 millions d'actions dans le cadre du programme, à un prix moyen de 84,18 \$ l'action pour un montant total de 2,5 milliards de dollars.

## NOTE 13 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions respectivement de 7,0 millions de dollars et 10,1 millions de dollars (respectivement 10,4 millions de dollars et 20,5 millions de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2024). Pour les trois mois clos les 30 avril 2025 et 2024, aucune option sur actions n'a été attribuée par la Banque. Pour les six mois clos le 30 avril 2025, 2,0 millions (2,5 millions pour les six mois clos le 30 avril 2024) d'options sur actions ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 12,80 \$ l'option (14,36 \$ l'option pour les six mois clos le 30 avril 2024).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les six mois clos les 30 avril 2025 et 2024.

### Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                     | Six mois clos les |                  |
|-------------------------------------|-------------------|------------------|
|                                     | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| Taux d'intérêt sans risque          | 3,08 %            | 3,41 %           |
| Durée contractuelle des options     | 10 ans            | 10 ans           |
| Volatilité prévue                   | 19,47 %           | 18,92 %          |
| Rendement de l'action prévu         | 3,94 %            | 3,78 %           |
| Prix d'exercice / cours de l'action | 75,76 \$          | 81,78 \$         |

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur les rendements d'obligations de référence du gouvernement du Canada à la date d'attribution. La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne historique et le rendement de l'action prévu est fondé sur les versements de dividendes au cours du dernier exercice. Ces hypothèses sont évaluées sur une période correspondant à la durée contractuelle des options.

## NOTE 14 : AVANTAGES DU PERSONNEL

Le tableau suivant présente les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies principaux et au principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque ainsi qu'à ses autres régimes de retraite à prestations définies importants pour les trois mois et six mois clos les 30 avril 2025 et 2024. Les autres régimes à prestations définies à l'intention des employés offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

### Charges liées aux régimes de retraite à prestations définies

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                | Régimes de retraite principaux |               | Principal régime d'avantages complémentaires de retraite |               | Autres régimes de retraite <sup>1</sup> |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------|---------------|
|                                                                                                |                                |               |                                                          |               | Trois mois clos les                     |               |
|                                                                                                | 30 avril 2025                  | 30 avril 2024 | 30 avril 2025                                            | 30 avril 2024 | 30 avril 2025                           | 30 avril 2024 |
| Coût des services rendus – prestations acquises                                                | 69 \$                          | 54 \$         | 1 \$                                                     | 1 \$          | 5 \$                                    | 4 \$          |
| Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies | (13)                           | (21)          | 4                                                        | 5             | 5                                       | 6             |
| Coût financier du plafond de l'actif et de l'exigence de capitalisation minimale               | –                              | 3             | –                                                        | –             | –                                       | 1             |
| Coûts des services passés <sup>2</sup>                                                         | –                              | 35            | –                                                        | –             | –                                       | –             |
| Charges administratives au titre des prestations définies                                      | 2                              | 2             | –                                                        | –             | 2                                       | 1             |
| <b>Total</b>                                                                                   | <b>58 \$</b>                   | <b>73 \$</b>  | <b>5 \$</b>                                              | <b>6 \$</b>   | <b>12 \$</b>                            | <b>12 \$</b>  |

|                                                                                                |               |               |               |               | Six mois clos les |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|
|                                                                                                |               |               |               |               |                   |               |
|                                                                                                | 30 avril 2025 | 30 avril 2024 | 30 avril 2025 | 30 avril 2024 | 30 avril 2025     | 30 avril 2024 |
| Coût des services rendus – prestations acquises                                                | 138 \$        | 108 \$        | 3 \$          | 2 \$          | 10 \$             | 8 \$          |
| Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies | (25)          | (41)          | 8             | 10            | 11                | 12            |
| Coût financier du plafond de l'actif et de l'exigence de capitalisation minimale               | –             | 6             | –             | –             | –                 | 2             |
| Coûts des services passés <sup>2</sup>                                                         | –             | 35            | –             | –             | –                 | –             |
| Charges administratives au titre des prestations définies                                      | 5             | 4             | –             | –             | 3                 | 2             |
| <b>Total</b>                                                                                   | <b>118 \$</b> | <b>112 \$</b> | <b>11 \$</b>  | <b>12 \$</b>  | <b>24 \$</b>      | <b>24 \$</b>  |

<sup>1</sup> Comprennent le régime de retraite à prestations définies de Canada Trust, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, le régime de retraite à prestations définies de Financement auto TD, le régime de retraite à prestations définies de TD Assurance et les régimes de retraite complémentaires à prestations définies à l'intention des membres de la direction.

<sup>2</sup> Se rapportent à l'Association de la caisse de retraite, modifiée au cours de l'exercice 2024.

Le tableau suivant présente les charges liées aux régimes à cotisations définies de la Banque pour les trois mois et six mois clos les 30 avril 2025 et 2024.

### Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies

(en millions de dollars canadiens)

|                                                         | Trois mois clos les |               | Six mois clos les |               |
|---------------------------------------------------------|---------------------|---------------|-------------------|---------------|
|                                                         |                     |               |                   |               |
|                                                         | 30 avril 2025       | 30 avril 2024 | 30 avril 2025     | 30 avril 2024 |
| Régimes de retraite à cotisations définies <sup>1</sup> | 85 \$               | 73 \$         | 191 \$            | 158 \$        |
| Régimes de retraite d'État <sup>2</sup>                 | 140                 | 132           | 360               | 329           |
| <b>Total</b>                                            | <b>225 \$</b>       | <b>205 \$</b> | <b>551 \$</b>     | <b>487 \$</b> |

<sup>1</sup> Comprennent le volet à cotisations définies du Régime de retraite TD (Canada) et du régime à cotisations définies 401(k) de TD Bank, N.A.

<sup>2</sup> Comprennent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la sécurité sociale en vertu de la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Le tableau suivant présente les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies ainsi que pour certains des autres régimes de retraite à prestations définies importants de la Banque pour les trois mois et six mois clos les 30 avril 2025 et 2024.

**Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ayant trait à la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies<sup>1, 2, 3</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                 | Régimes de retraite principaux |                 | Principal régime d'avantages complémentaires de retraite |                | Autres régimes de retraite |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------|----------------|----------------------------|----------------|
|                                                                                                 |                                |                 |                                                          |                | Trois mois clos les        |                |
|                                                                                                 | 30 avril 2025                  | 30 avril 2024   | 30 avril 2025                                            | 30 avril 2024  | 30 avril 2025              | 30 avril 2024  |
| Profit (perte) de réévaluation – hypothèses financières                                         | 297 \$                         | 439 \$          | 12 \$                                                    | 13 \$          | 14 \$                      | 18 \$          |
| Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts | (366)                          | (524)           | –                                                        | –              | –                          | –              |
| Variation du plafond de l'actif et de l'exigence de capitalisation minimale                     | 3                              | 24              | –                                                        | –              | –                          | –              |
| <b>Total</b>                                                                                    | <b>(66) \$</b>                 | <b>(61) \$</b>  | <b>12 \$</b>                                             | <b>13 \$</b>   | <b>14 \$</b>               | <b>18 \$</b>   |
|                                                                                                 |                                |                 |                                                          |                | Six mois clos les          |                |
|                                                                                                 |                                |                 |                                                          |                |                            |                |
|                                                                                                 | 30 avril 2025                  | 30 avril 2024   | 30 avril 2025                                            | 30 avril 2024  | 30 avril 2025              | 30 avril 2024  |
| Profit (perte) de réévaluation – hypothèses financières                                         | 158 \$                         | (685) \$        | 5 \$                                                     | (23) \$        | 4 \$                       | (25) \$        |
| Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts | (184)                          | 276             | –                                                        | –              | –                          | –              |
| Variation du plafond de l'actif et de l'exigence de capitalisation minimale                     | –                              | 200             | –                                                        | –              | –                          | –              |
| <b>Total</b>                                                                                    | <b>(26) \$</b>                 | <b>(209) \$</b> | <b>5 \$</b>                                              | <b>(23) \$</b> | <b>4 \$</b>                | <b>(25) \$</b> |

<sup>1</sup> Excluent le régime de retraite à prestations définies de Canada Trust, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, le régime de retraite à prestations définies de Financement auto TD, le régime de retraite à prestations définies de TD Assurance et les autres régimes à prestations définies à l'intention des employés offerts par la Banque et certaines de ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière, puisque ces régimes ne sont pas réévalués chaque trimestre.

<sup>2</sup> Les variations des taux d'actualisation et du rendement des actifs des régimes sont examinées et mises à jour chaque trimestre. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour chaque année.

<sup>3</sup> Les montants sont présentés avant impôt.

**NOTE 15 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

**Réforme fiscale internationale – Impôt minimum mondial prévu par le Pilier 2**

Le 20 décembre 2021, l'OCDE a publié le modèle de règles du Pilier 2 dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale. Le modèle de règles du Pilier 2 prévoit la mise en œuvre d'un impôt minimum mondial de 15 % applicable aux grandes entreprises multinationales, dont l'application relève de chaque pays. Les règles du Pilier 2 ont été adoptées au Canada le 20 juin 2024, en vertu du projet de loi C-69, qui inclut la *Loi sur l'impôt minimum mondial* mettant en œuvre le modèle de règles du Pilier 2. Des règles similaires ont été adoptées dans d'autres pays où la Banque exerce ses activités et entraîneront le paiement d'impôts supplémentaires dans ces pays. Les règles sont entrées en vigueur pour la Banque le 1<sup>er</sup> novembre 2024 et ont été mises en œuvre par celle-ci depuis cette date. Auparavant, l'IASB avait publié des modifications à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui instaurent une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre des règles du Pilier 2 ainsi que la communication d'informations à son sujet, exception que la Banque a appliquée. Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025, le taux d'imposition effectif de la Banque a augmenté respectivement d'environ 0,2 % et 0,3 % en raison de l'impôt découlant des règles du Pilier 2 (0,5 % pour les trois mois clos le 31 janvier 2025).

**Autres questions fiscales**

L'Agence du revenu du Canada (ARC), Revenu Québec et l'Alberta Tax and Revenue Administration (ATRA) refusent certaines déductions demandées par la Banque au titre des dividendes et des intérêts. Au 30 avril 2025, les nouvelles cotisations à l'égard de la Banque établies par l'ARC représentaient un montant total de 1 668 millions de dollars pour les années de 2011 à 2019, celles établies par Revenu Québec représentaient un montant total de 52 millions de dollars pour les années de 2011 à 2018 et celles établies par l'ATRA représentaient un montant total de 71 millions de dollars pour les années de 2011 à 2018. Dans l'ensemble, la Banque a reçu des avis de nouvelles cotisations représentant des impôts et des intérêts totalisant 1 791 millions de dollars. La Banque s'attend à recevoir de nouvelles cotisations pour les années non frappées de prescription. La Banque est d'avis que les positions prises dans ses déclarations fiscales étaient conformes et a déposé le 21 mars 2023 un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt.

## NOTE 16 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les trois mois et six mois clos les 30 avril 2025 et 2024.

### Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                                                                                                 | Trois mois clos les |                  | Six mois clos les |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                                                                 | 30 avril<br>2025    | 30 avril<br>2024 | 30 avril<br>2025  | 30 avril<br>2024 |
| <b>Résultat de base par action</b>                                                              |                     |                  |                   |                  |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires                                            | 10 929 \$           | 2 374 \$         | 13 636 \$         | 5 124 \$         |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)                          | 1 740,5             | 1 762,8          | 1 745,3           | 1 769,8          |
| <b>Résultat de base par action (en dollars canadiens)</b>                                       | <b>6,28 \$</b>      | <b>1,35 \$</b>   | <b>7,81 \$</b>    | <b>2,90 \$</b>   |
| <b>Résultat dilué par action</b>                                                                |                     |                  |                   |                  |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires                                            | 10 929 \$           | 2 374 \$         | 13 636 \$         | 5 124 \$         |
| Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs | 10 929              | 2 374            | 13 636            | 5 124            |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)                          | 1 740,5             | 1 762,8          | 1 745,3           | 1 769,8          |
| Effet des titres dilutifs                                                                       |                     |                  |                   |                  |
| Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) <sup>1</sup>                       | 1,2                 | 1,3              | 1,0               | 1,4              |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)                  | 1 741,7             | 1 764,1          | 1 746,3           | 1 771,2          |
| <b>Résultat dilué par action (en dollars canadiens)<sup>1</sup></b>                             | <b>6,27 \$</b>      | <b>1,35 \$</b>   | <b>7,81 \$</b>    | <b>2,89 \$</b>   |

<sup>1</sup> Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2025, le calcul du résultat dilué par action exclut un nombre moyen d'options en cours respectivement de 4,7 millions et 7,2 millions à un prix d'exercice moyen pondéré respectivement de 92,91 \$ et 89,12 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2024, le calcul du résultat dilué par action exclut un nombre moyen d'options en cours respectivement de 7,3 millions et 6,7 millions à un prix d'exercice moyen pondéré respectivement de 89,14 \$ et 89,93 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

## NOTE 17 : PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

À l'exception de ce qui est décrit ci-après, il n'y a pas eu d'événements importants ou de transactions importantes autres que les éléments présentés à la note 26 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque.

### a) CHARGES DE RESTRUCTURATION

Au deuxième trimestre de 2025, la Banque a entrepris un nouveau programme de restructuration afin de réduire les coûts et d'atteindre une plus grande efficacité. Dans le cadre de ce programme, la Banque a engagé des charges de restructuration de 163 millions de dollars avant impôt au deuxième trimestre de 2025. Ces charges sont principalement liées : i) aux initiatives d'optimisation des biens immobiliers, comptabilisées essentiellement en diminution des bâtiments et terrains; ii) aux indemnités de départ et à d'autres charges du personnel, comptabilisées comme provisions; et iii) à la dépréciation d'actifs et à d'autres mesures de rationalisation, y compris la liquidation de certaines activités.

### b) QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives à l'égard de leurs activités et de leurs programmes de conformité, dont des poursuites civiles, des examens des autorités de réglementation, des enquêtes, des audits et des demandes de renseignements de la part d'organismes gouvernementaux, de réglementation et d'autorégulation et des autorités chargées de l'application des lois dans divers territoires. La Banque constitue des provisions lorsqu'il devient probable qu'elle subira une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque évalue aussi la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire celles qui ne sont ni probables ni peu probables) pouvant découler de poursuites judiciaires et procédures administratives, en sus des provisions. Cependant, la Banque ne présente pas la perte particulière possible liée à chaque question sous-jacente étant donné l'incertitude importante associée à chaque perte possible tel qu'il est décrit ci-après et les conséquences négatives sur la résolution par la Banque des questions qui constituent des pertes raisonnablement possibles si les pertes possibles individuelles étaient présentées. Au 30 avril 2025, la fourchette estimative des pertes raisonnablement possibles allait de néant à environ 419 millions de dollars (de néant à environ 625 millions de dollars au 31 octobre 2024). Les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque représentent les meilleures estimations de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'estimations, bien qu'un certain nombre de facteurs puisse amener les pertes réelles de la Banque à être très différentes de ses provisions. Par exemple, les estimations de la Banque exigent beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer, des nombreuses questions en suspens toujours en cause dans plusieurs procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque ou portent sur des théories et des interprétations juridiques nouvelles, de l'incertitude planant sur les divers dénouements possibles de ces procédures et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps. De plus, certaines poursuites visent des dommages-intérêts très importants ou indéterminés. Pour plus de renseignements sur les questions d'ordre juridique ou réglementaire importantes, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque. D'après les connaissances actuelles de la Banque, sous réserve des facteurs susmentionnés ainsi que d'autres incertitudes inhérentes aux litiges et aux questions d'ordre réglementaire autres que celles décrites ci-dessous : i) il n'y a pas eu de changements importants relativement aux éléments présentés à la note 26 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque; et ii) depuis le 31 octobre 2024, aucune autre question d'ordre juridique ou réglementaire n'a été relevée ou n'a progressé au point où il serait raisonnable de s'attendre à ce qu'elle ait une incidence financière importante sur la Banque.

Comme il a été présenté à la note 26 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque, le 10 octobre 2024, la Banque a annoncé qu'à la suite d'une collaboration et d'une communication actives avec les autorités et les organismes de réglementation, elle est parvenue à une résolution des enquêtes sur ses programmes de LCBA et de conformité à la BSA aux États-Unis dont il a déjà été fait mention (la « résolution globale »). La Banque et certaines de ses filiales américaines ont consenti à des ordonnances auprès de l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC), de la Réserve fédérale (Federal Reserve Board ou FRB) et du Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), et elles ont conclu des ententes sur le plaidoyer avec la Money Laundering and Asset Recovery Section,

Criminal Division du département de la Justice des États-Unis et le bureau du procureur fédéral du district du New Jersey. La Banque s'emploie à se conformer aux modalités des ordonnances sur consentement et des ententes sur le plaidoyer, notamment aux exigences relatives aux mesures correctives à apporter au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque. Au cours du premier trimestre, la Banque a payé en totalité le reste des sanctions pécuniaires exigées au titre des ordonnances sur consentement et des ententes sur le plaidoyer conclues dans le cadre de la résolution globale. Le paiement a été couvert par les provisions que la Banque a constituées précédemment relativement à cette affaire.

Comme il a été présenté à la note 26 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque, la Banque de même que certains administrateurs, dirigeants et employés anciens ou actuels ont été nommés défendeurs dans des recours collectifs proposés aux États-Unis et au Canada apparemment intentés au nom d'actionnaires de la TD alléguant, entre autres, qu'une baisse du cours des actions de la TD était attribuable à des informations trompeuses fournies concernant le programme de LCBA de la Banque et/ou les résultats potentiels des enquêtes des organismes gouvernementaux ou des organismes de réglementation. Les deux recours collectifs proposés déposés aux États-Unis ont été regroupés sous l'intitulé *Tiessen v. The Toronto-Dominion Bank, et al.*, devant la United States District Court for the Southern District of New York, et un recours conjoint modifié a été déposé, dans lequel TD Bank, N.A., TD Bank US Holding Company et d'autres administrateurs anciens et actuels sont également nommés défendeurs. Parmi les trois recours collectifs proposés en Ontario, *Parkin v. The Toronto-Dominion Bank, et al.*, a été désigné comme étant l'action principale, les deux autres recours en Ontario étant suspendus. Un autre recours collectif est toujours en cours au Québec. La TD a été informée qu'un résident de l'Ontario prévoyait demander l'autorisation d'intenter une action dérivée au Canada au nom de la TD présentant des allégations de manquements aux obligations relativement au programme de LCBA aux États-Unis de la Banque. Une action dérivée connexe des actionnaires, intitulée *Rubin v. Masrani, et al.*, a également été intentée aux États-Unis, apparemment au nom de la TD, devant la Cour suprême de l'État de New York, comté de New York, contre certains administrateurs, dirigeants et employés anciens et actuels de la TD, et certaines des sociétés affiliées et filiales américaines de la TD. L'affaire présente des allégations de manquements aux obligations et d'autres réclamations à l'encontre des défendeurs individuels relativement au programme de LCBA aux États-Unis de la Banque. Toutes les procédures en sont encore à un stade précoce et aucun des recours collectifs proposés n'a été certifié. Il est impossible d'estimer les pertes ou les dommages-intérêts à l'heure actuelle.

Comme il a été présenté à la note 26 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque, la Banque a été nommée défenderesse dans un recours collectif proposé aux États-Unis, apparemment intenté au nom d'actionnaires de First Horizon alléguant qu'une baisse du cours des actions de First Horizon découlait de l'information trompeuse fournie par la TD concernant son programme de LCBA aux États-Unis et son incidence sur la fusion envisagée de la Banque avec First Horizon. Certains administrateurs anciens et actuels et un ancien employé de la Banque ont également été nommés défendeurs dans ce recours. Ces procédures en sont encore à un stade précoce et aucune n'a été certifiée comme pouvant faire l'objet d'un recours collectif. Il est impossible d'estimer les pertes ou les dommages-intérêts à l'heure actuelle.

Comme il a été présenté à la note 26 des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque, la Banque est nommée défenderesse dans un certain nombre de procédures, notamment des recours collectifs, engagées par des clients au Canada ou aux États-Unis qui présentent des allégations visant différents frais, différentes pratiques et différentes décisions relatives au crédit. Ces procédures, qui en sont rendues à différentes étapes, comprennent : un recours intenté au Québec contre des membres du secteur des services financiers (dont la Banque) concernant l'existence de frais d'insuffisance de fonds et le montant de ces frais, un recours intenté au Québec contre certains courtiers (dont Placements directs TD) concernant la communication des frais de conversion des monnaies étrangères, et un recours intenté au Québec contre des membres du secteur de l'assurance automobile (dont Primum compagnie d'assurance) concernant les pratiques en matière de souscription au Québec.

Pour plus de renseignements sur les questions fiscales, se reporter à la note 15.

#### **NOTE 18 : INFORMATIONS SECTORIELLES**

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente les résultats de ses activités commerciales en fonction de quatre secteurs d'exploitation : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance, et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada offre des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces et comprend Financement auto TD au Canada. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités de services bancaires personnels et aux entreprises aux États-Unis, Financement auto TD aux États-Unis, les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et la participation en actions de la Banque dans Schwab. Le 12 février 2025, la Banque a vendu la totalité de sa participation en actions restante dans Schwab; pour plus de renseignements, se reporter à la note 7. Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance comprend les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance, lesquelles offrent des produits d'assurance de dommages et d'assurance de personnes à des clients partout au Canada. Le secteur Services bancaires de gros offre une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont la prise ferme et la distribution de nouvelles émissions de titres de créance et d'actions, les conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et les solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement des clients de la Banque. Le secteur Services bancaires de gros offre une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises. Le secteur Siège social comprend l'incidence de certains programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, l'élimination des rajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis. À compter du premier trimestre de 2025, certains investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle aux États-Unis, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, qui étaient précédemment présentés dans le secteur Siège social, sont maintenant présentés dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les trois mois et six mois clos les 30 avril 2025 et 2024.

#### Résultats par secteur d'exploitation<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

|                                                                                                          | Services bancaires<br>personnels et<br>commerciaux<br>au Canada |          | Services de détail<br>aux États-Unis |          | Gestion de<br>patrimoine et<br>Assurance |          | Services<br>bancaires<br>de gros <sup>2</sup> |        | Siège social <sup>2</sup> |            | Total     |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------|----------|------------------------------------------|----------|-----------------------------------------------|--------|---------------------------|------------|-----------|-----------|
|                                                                                                          | Trois mois clos les 30 avril                                    |          |                                      |          |                                          |          |                                               |        |                           |            |           |           |
|                                                                                                          | 2025                                                            | 2024     | 2025                                 | 2024     | 2025                                     | 2024     | 2025                                          | 2024   | 2025                      | 2024       | 2025      | 2024      |
| Produits (pertes) d'intérêts nets                                                                        | 4 023 \$                                                        | 3 812 \$ | 3 038 \$                             | 2 841 \$ | 362 \$                                   | 304 \$   | 45 \$                                         | 189 \$ | 657 \$                    | 319 \$     | 8 125 \$  | 7 465 \$  |
| Produits (pertes) autres<br>que d'intérêts                                                               | 968                                                             | 1 027    | (445)                                | 606      | 3 141                                    | 2 810    | 2 084                                         | 1 751  | 9 064                     | 160        | 14 812    | 6 354     |
| Total des produits                                                                                       | 4 991                                                           | 4 839    | 2 593                                | 3 447    | 3 503                                    | 3 114    | 2 129                                         | 1 940  | 9 721                     | 479        | 22 937    | 13 819    |
| Provision (reprise de provision) pour<br>pertes sur créances                                             | 622                                                             | 467      | 442                                  | 380      | —                                        | —        | 123                                           | 55     | 154                       | 169        | 1 341     | 1 071     |
| Charges afférentes aux activités<br>d'assurance                                                          | —                                                               | —        | —                                    | —        | 1 417                                    | 1 248    | —                                             | —      | —                         | —          | 1 417     | 1 248     |
| Charges autres que d'intérêts                                                                            | 2 052                                                           | 1 957    | 2 338                                | 2 694    | 1 131                                    | 1 027    | 1 461                                         | 1 430  | 1 157                     | 1 293      | 8 139     | 8 401     |
| Résultat avant impôt sur le résultat<br>et quote-part du résultat net de la<br>participation dans Schwab | 2 317                                                           | 2 415    | (187)                                | 373      | 955                                      | 839      | 545                                           | 455    | 8 410                     | (983)      | 12 040    | 3 099     |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur<br>le résultat                                                         | 649                                                             | 676      | (229)                                | 49       | 248                                      | 218      | 126                                           | 94     | 191                       | (308)      | 985       | 729       |
| Quote-part du résultat net de la<br>participation dans Schwab <sup>3,4</sup>                             | —                                                               | —        | 78                                   | 183      | —                                        | —        | —                                             | —      | (4)                       | 11         | 74        | 194       |
| Résultat net                                                                                             | 1 668 \$                                                        | 1 739 \$ | 120 \$                               | 507 \$   | 707 \$                                   | 621 \$   | 419 \$                                        | 361 \$ | 8 215 \$                  | (664) \$   | 11 129 \$ | 2 564 \$  |
|                                                                                                          | Six mois clos les 30 avril                                      |          |                                      |          |                                          |          |                                               |        |                           |            |           |           |
|                                                                                                          | 2025                                                            | 2024     | 2025                                 | 2024     | 2025                                     | 2024     | 2025                                          | 2024   | 2025                      | 2024       | 2025      | 2024      |
| Produits (pertes) d'intérêts nets                                                                        | 8 158 \$                                                        | 7 645 \$ | 6 102 \$                             | 5 740 \$ | 731 \$                                   | 589 \$   | (62) \$                                       | 387 \$ | 1 062 \$                  | 592 \$     | 15 991 \$ | 14 953 \$ |
| Produits (pertes) autres<br>que d'intérêts                                                               | 1 982                                                           | 2 078    | (727)                                | 1 210    | 6 370                                    | 5 660    | 4 191                                         | 3 333  | 9 179                     | 299        | 20 995    | 12 580    |
| Total des produits                                                                                       | 10 140                                                          | 9 723    | 5 375                                | 6 950    | 7 101                                    | 6 249    | 4 129                                         | 3 720  | 10 241                    | 891        | 36 986    | 27 533    |
| Provision (reprise de provision) pour<br>pertes sur créances                                             | 1 143                                                           | 890      | 893                                  | 765      | —                                        | —        | 195                                           | 65     | 322                       | 352        | 2 553     | 2 072     |
| Charges afférentes aux activités<br>d'assurance                                                          | —                                                               | —        | —                                    | —        | 2 924                                    | 2 614    | —                                             | —      | —                         | —          | 2 924     | 2 614     |
| Charges autres que d'intérêts                                                                            | 4 138                                                           | 3 941    | 4 718                                | 5 153    | 2 304                                    | 2 074    | 2 996                                         | 2 930  | 2 053                     | 2 333      | 16 209    | 16 431    |
| Résultat avant impôt sur le résultat<br>et quote-part du résultat net de la<br>participation dans Schwab | 4 859                                                           | 4 892    | (236)                                | 1 032    | 1 873                                    | 1 561    | 938                                           | 725    | 7 866                     | (1 794)    | 15 300    | 6 416     |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur<br>le résultat                                                         | 1 360                                                           | 1 368    | (421)                                | 32       | 486                                      | 385      | 220                                           | 159    | 38                        | (581)      | 1 683     | 1 363     |
| Quote-part du résultat net de la<br>participation dans Schwab <sup>3,4</sup>                             | —                                                               | —        | 277                                  | 377      | —                                        | —        | —                                             | —      | 28                        | (42)       | 305       | 335       |
| Résultat net                                                                                             | 3 499 \$                                                        | 3 524 \$ | 462 \$                               | 1 377 \$ | 1 387 \$                                 | 1 176 \$ | 718 \$                                        | 566 \$ | 7 856 \$                  | (1 255) \$ | 13 922 \$ | 5 388 \$  |

<sup>1</sup> La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social, et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la Banque en vertu des conventions.

<sup>2</sup> Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

<sup>3</sup> Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de TD Ameritrade, la quote-part de la Banque des charges de restructuration engagées par Schwab et la quote-part de la Banque de la charge liée à la cotation spéciale de la Federal Deposit Insurance Corporation engagée par Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

<sup>4</sup> La quote-part de la Banque du résultat de Schwab était présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

#### Total de l'actif par secteur d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

| en millions de dollars canadiens) |                                                                 |                                      |                                          |                                  |              |              |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------|--------------|--------------|
|                                   | Services bancaires<br>personnels et<br>commerciaux<br>au Canada | Services de détail<br>aux États-Unis | Gestion de<br>patrimoine et<br>Assurance | Services<br>bancaires<br>de gros | Siège social | Total        |
|                                   | Au 30 avril 2025                                                |                                      |                                          |                                  |              |              |
| Total de l'actif                  | 591 935 \$                                                      | 543 516 \$                           | 23 022 \$                                | 742 949 \$                       | 162 852 \$   | 2 064 274 \$ |
|                                   | Au 31 octobre 2024                                              |                                      |                                          |                                  |              |              |
| Total de l'actif                  | 584 468 \$                                                      | 606 572 \$                           | 23 217 \$                                | 686 795 \$                       | 160 699 \$   | 2 061 751 \$ |

## NOTE 19 : PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les tableaux suivants présentent les produits d'intérêts et les charges d'intérêts par évaluation comptable.

### Produits d'intérêts

| (en millions de dollars canadiens)                        | Trois mois clos les |                  | Six mois clos les |                  |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                                           | 30 avril 2025       | 30 avril 2024    | 30 avril 2025     | 30 avril 2024    |
| Évalués au coût amorti <sup>1</sup>                       | 18 227 \$           | 19 694 \$        | 38 071 \$         | 39 260 \$        |
| Évalués à la JVAERG – instruments de créance <sup>1</sup> | 1 058               | 965              | 1 960             | 1 898            |
|                                                           | 19 285              | 20 659           | 40 031            | 41 158           |
| Évalués ou désignés à la JVRN                             | 2 172               | 2 247            | 4 233             | 4 497            |
| Évalués à la JVAERG – instruments de capitaux propres     | 125                 | 90               | 190               | 154              |
| <b>Total</b>                                              | <b>21 582 \$</b>    | <b>22 996 \$</b> | <b>44 454 \$</b>  | <b>45 809 \$</b> |

<sup>1</sup> Les produits d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Charges d'intérêts

| (en millions de dollars canadiens)  | Trois mois clos les |                  | Six mois clos les |                  |
|-------------------------------------|---------------------|------------------|-------------------|------------------|
|                                     | 30 avril 2025       | 30 avril 2024    | 30 avril 2025     | 30 avril 2024    |
| Évalués au coût amorti <sup>1</sup> | 10 622 \$           | 12 504 \$        | 22 442 \$         | 24 696 \$        |
| Évalués ou désignés à la JVRN       | 2 835               | 3 027            | 6 021             | 6 160            |
| <b>Total</b>                        | <b>13 457 \$</b>    | <b>15 531 \$</b> | <b>28 463 \$</b>  | <b>30 856 \$</b> |

<sup>1</sup> Les charges d'intérêts sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## NOTE 20 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs, et est désignée banque d'importance systémique intérieure (BISI) et banque d'importance systémique mondiale (BISM).

Les banques canadiennes désignées BISI doivent respecter les cibles minimales de ratios de fonds propres fondés sur les risques et de ratio de levier du BSIF. Les cibles minimales comprennent un supplément pour les BISI et une réserve pour stabilité intérieure (RSI) à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1, du ratio du total des fonds propres et du ratio de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) fondé sur le risque. Le niveau de la RSI a été augmenté pour s'établir à 3,5 % à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023, ce qui a fait passer respectivement à 11,5 %, 13,0 %, 15,0 % et 25,0 % les cibles minimales réglementaires publiées. La cible du BSIF comprend le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM, lesquels s'établissent actuellement à 1 % pour la Banque. La cible de ratio de levier du BSIF exige que les BISI maintiennent un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence minimale en vigueur, ce qui a pour effet de fixer les cibles minimales réglementaires publiées de ratio de levier et de ratio TLAC respectivement à 3,5 % et 7,25 %.

La Banque a respecté toutes les exigences minimales établies par le BSIF pour les six mois clos le 30 avril 2025 à l'égard des ratios de fonds propres fondés sur les risques et des ratios de levier.

Le tableau qui suit résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 30 avril 2025 et 31 octobre 2024.

### Situation des fonds propres réglementaires

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)                                 | Aux            |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|
|                                                                                               | 30 avril 2025  | 31 octobre 2024 |
| <b>Fonds propres</b>                                                                          |                |                 |
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires                                  | 93 048 \$      | 82 714 \$       |
| Fonds propres de catégorie 1                                                                  | 103 459        | 93 248          |
| Total des fonds propres                                                                       | 115 526        | 105 745         |
| <b>Actifs pondérés en fonction des risques servant à calculer les ratios de fonds propres</b> | <b>624 636</b> | <b>630 900</b>  |
| <b>Ratios de fonds propres et de levier</b>                                                   |                |                 |
| Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires                         | 14,9 %         | 13,1 %          |
| Ratio de fonds propres de catégorie 1                                                         | 16,6           | 14,8            |
| Ratio du total des fonds propres                                                              | 18,5           | 16,8            |
| Ratio de levier                                                                               | 4,7            | 4,2             |
| Ratio TLAC                                                                                    | 31,0           | 28,7            |
| Ratio de levier TLAC                                                                          | 8,7            | 8,1             |

## RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS

### Service des relations avec les actionnaires

| Si vous :                                                                                                                                                                                                        | et que votre demande de renseignements porte sur ce qui suit :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Veillez communiquer avec les personnes suivantes :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| êtes un actionnaire inscrit (votre nom figure sur votre certificat d'actions de la TD)                                                                                                                           | un dividende non reçu, un certificat d'actions perdu, une question de succession, un changement d'adresse au registre des actionnaires, un changement de compte bancaire pour le dépôt des dividendes, le plan de réinvestissement des dividendes, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'arrêt (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels | <b>Agent des transferts :</b><br>Compagnie Trust TSX<br>301-100 Adelaide Street West<br>Toronto (Ontario) M5H 4H1<br>1-800-387-0825 (Canada et États-Unis seulement)<br>ou 416-682-3860<br>Téléc. : 1-888-249-6189<br><a href="mailto:shareholderinquiries@tmx.com">shareholderinquiries@tmx.com</a> ou<br><a href="http://www.tsxtrust.com">www.tsxtrust.com</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| détenez vos actions de la TD par l'intermédiaire du système d'inscription direct aux États-Unis                                                                                                                  | un dividende non reçu, un certificat d'actions perdu, une question de succession, un changement d'adresse au registre des actionnaires, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'arrêt (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels                                                                                                            | Coagent des transferts et agent comptable des registres :<br>Computershare Trust Company, N.A.<br>P.O. Box 43006<br>Providence, RI 02940-3006, ou<br><br>Computershare Trust Company, N.A.<br>150 Royall Street<br>Canton, MA 02021<br>1-866-233-4836<br>Service ATS (pour malentendants) : 1-800-231-5469<br>Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578<br>Service ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610<br>Demandes de renseignements par courriel :<br><a href="mailto:web.queries@computershare.com">web.queries@computershare.com</a><br>Pour accéder à votre compte électronique :<br><a href="http://www.computershare.com/investor">www.computershare.com/investor</a> |
| détenez en propriété véritable des actions de la TD qui sont immatriculées au nom d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre personne désignée | vos actions de la TD, notamment des questions au sujet du plan de réinvestissement des dividendes et de l'envoi de documents aux actionnaires                                                                                                                                                                                                                                    | Votre intermédiaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

Pour toute autre question, les actionnaires peuvent communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 416-944-6367 ou au 1-866-756-8936, ou par courriel à l'adresse [tdshinfo@td.com](mailto:tdshinfo@td.com). Veuillez prendre note qu'en nous faisant parvenir un courriel ou en nous laissant un message vocal, vous consentez à ce que nous transmettions votre demande aux personnes aptes à vous répondre.

### Renseignements généraux

Produits et services : Communiquer avec TD Canada Trust, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au 1-866-233-2323

En anglais : 1-866-567-8888

En cantonais/mandarin : 1-800-328-3698

Service de télécommunications à l'intention des malentendants : 1-800-361-1180

Site Web : [www.td.com](http://www.td.com)

Courriel : [customer.service@td.com](mailto:customer.service@td.com)

### Conférence téléphonique sur les résultats trimestriels

Le Groupe Banque TD tiendra une conférence téléphonique sur les résultats le 22 mai 2025, à Toronto, en Ontario. La conférence sera diffusée en webémission audio en direct sur le site Web de la TD à 8 h HE. Au cours de la conférence téléphonique, des dirigeants de la TD présenteront les résultats financiers de la Banque pour le deuxième trimestre et tiendront des discussions portant sur les informations présentées. Une période de questions destinée aux analystes suivra. Il sera possible de consulter les documents accompagnant les exposés qui auront lieu pendant la conférence sur le site Web de la TD à l'adresse [www.td.com/francais/investisseurs](http://www.td.com/francais/investisseurs), le 22 mai 2025, avant le début de celle-ci. Une ligne téléphonique pour écoute seulement est ouverte au 416-340-2217 ou au 1-800-806-5484 (sans frais). Le code d'accès est le 2829533#.

La version archivée de la webémission audio et des documents des exposés pourra être consultée à l'adresse [www.td.com/francais/investisseurs](http://www.td.com/francais/investisseurs). Il sera également possible d'écouter la conférence à partir de 17 h HE, le 22 mai 2025, jusqu'à 23 h 59 HE, le 6 juin 2025, en composant le 905-694-9451 ou le 1-800-408-3053 (sans frais). Le code d'accès est le 8753393#.